

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain
Un temps d'avance

Pièce 1.1.
Diagnostic et EIE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

La première phase de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal donne lieu à l'identification des enjeux du territoire et aux besoins nécessaires à la réalisation de l'ambition des élus.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement, regroupés au sein de ce document, présentent une base de données et de lecture analytique des phénomènes à l'oeuvre sur le territoire.

Ces éléments ont servi à l'élaboration diagnostic exposé dans la première partie du rapport de présentation et au Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'ensemble des éléments de la pièce 1 permettent de répondre aux dispositions prévues par les articles L.151-4 et R.151-1 à R.151- 4 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Doullennais, le diagnostic du territoire a été réalisé en début d'année 2018. Les dernières données statistiques disponibles étaient alors celles de l'année 2017. Lorsque cela été possible, des données officielles plus récentes ont été utilisées.

Le traitement des données statistiques a pour objectif de faire ressortir les grandes tendances d'évolutions actuellement en cours sur le territoire afin de définir les enjeux, à court et moyen termes, auxquels le Doullennais devra faire face. Il ne s'agit donc pas de simplement s'appuyer sur une donnée brute mais de connaitre les changements qui se sont opérés dans le temps ou s'opèrent actuellement.

Afin de contextualiser les évolutions par thématique, le territoire des Vallées du Clain a été comparé à celui du département, du SCoT et des EPCI limitrophes.
Une comparaison du territoire avec l'échelle régionale ne semblait pas pertinente en raison des diverses dynamiques spécifiques qu'elle connait.

Afin de compléter l'analyse statistique et de mieux appréhender le fonctionnement du territoire dans son quotidien, une rencontre avec chacun des représentants communaux a été organisée au cours de l'année 2018. Ces rencontres ont permis de mettre en relief des enjeux non lisible sur le traitement statistique et de recueillir une perception locale sur les évolutions du territoire.

Dans le cadre de son arrêt de projet, les nouvelles tendances ont été observées sur la période 2013 -2019 laissant apparaitre une poursuite des tendances observées entre 2009 et 2013.

Une démarche accompagnée par :



SOMMAIRE

DIAGNOSTIC

DÉMOGRAPHIE

HABITAT

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME

EQUIPEMENTS & MOBILITES

BILAN FONCIER

COMPOSANTES PYSAGERES

COMPOQANTES URBAINES

COMPOSANTES PATRIMONIALES

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU PHYSIQUE

MILIEU NATUREL

CADRE DE VIE

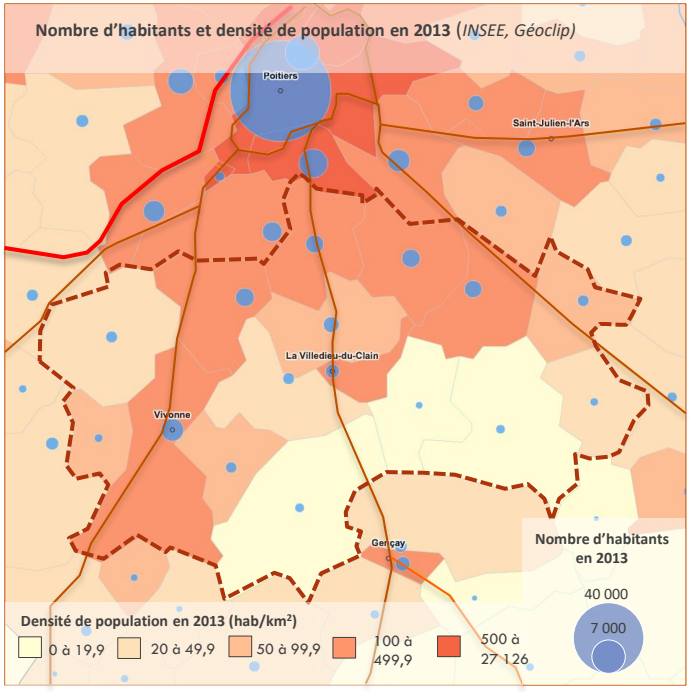
ÉNERGIE

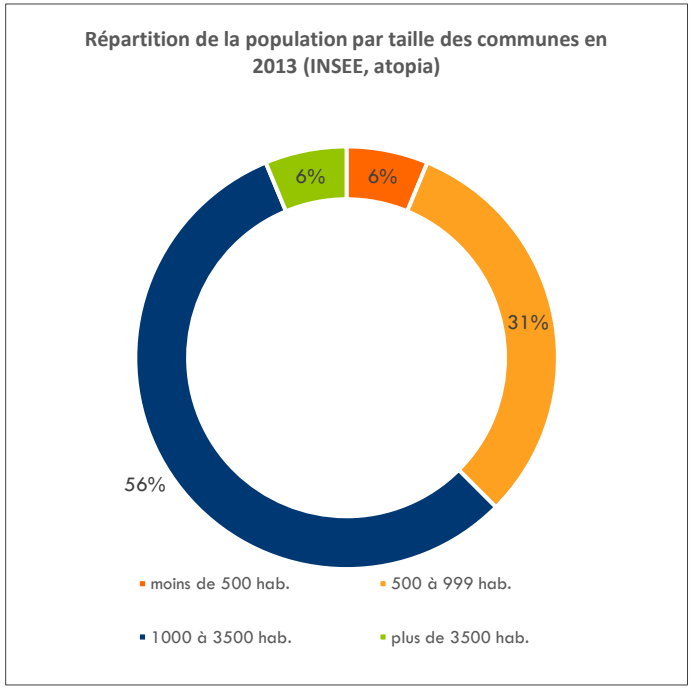
ENVIRONNEMENT ET NUISANCES



DEMOGRAPHIE

	Nombre d'habitants (INSEE, atopia)		Evolution du nombre d'habitants 2008-2013	Croissance de population en %
	2008	2013		
Aslonnes	996	1062	66	7%
Château-Larcher	929	994	65	7%
Dienné	497	545	48	10%
Fleuré	999	1069	70	7%
Gizay	379	412	33	9%
Iteuil	2818	2853	35	1%
Marçay	802	1074	272	34%
Marigny-Chémereau	509	589	80	16%
Marnay	598	686	88	15%
Nieuil-l'Espoir	2289	2437	148	6%
Nouaillé-Maupertuis	2741	2751	10	0%
Roches-Prémarie-Andillé	1680	1934	254	15%
Smarves	2447	2651	204	8%
Vernon	604	666	62	10%
La Villedieu-du-Clain	1472	1579	107	7%
Vivonne	3124	4074	950	30%
CC des Vallées du Clain	22 884	25 376	2 492	11%
SCoT du seuil du Poitou	338 313	345 268	6 955	2%
Vienne	424 354	431 248	6 894	2%





Une population dont la croissance s'inscrit dans le desserrement de l'agglomération de Poitiers

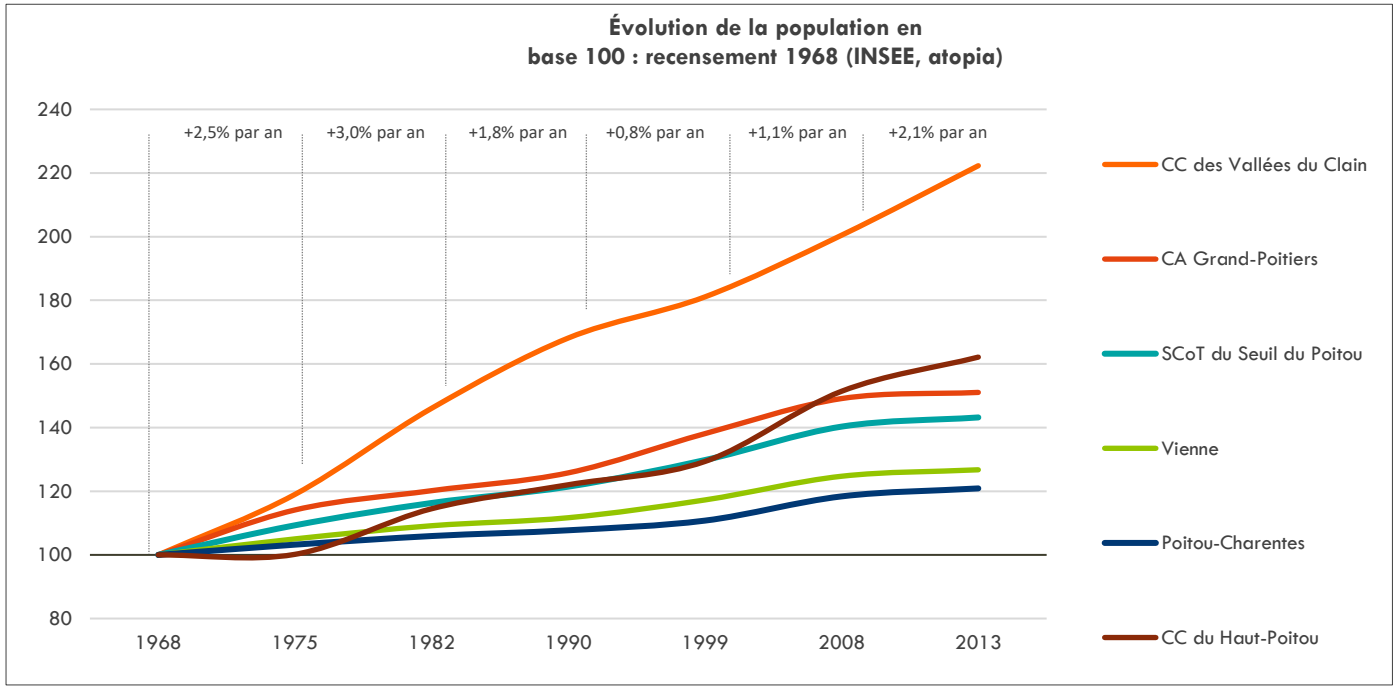
- En 2013, la communauté de communes des Vallées du Clain comptait 25 376 habitants principalement concentrés dans le nord du territoire (Smarves, Nouaillé-Maupertuis, notamment) et dans la commune de Vivonne.

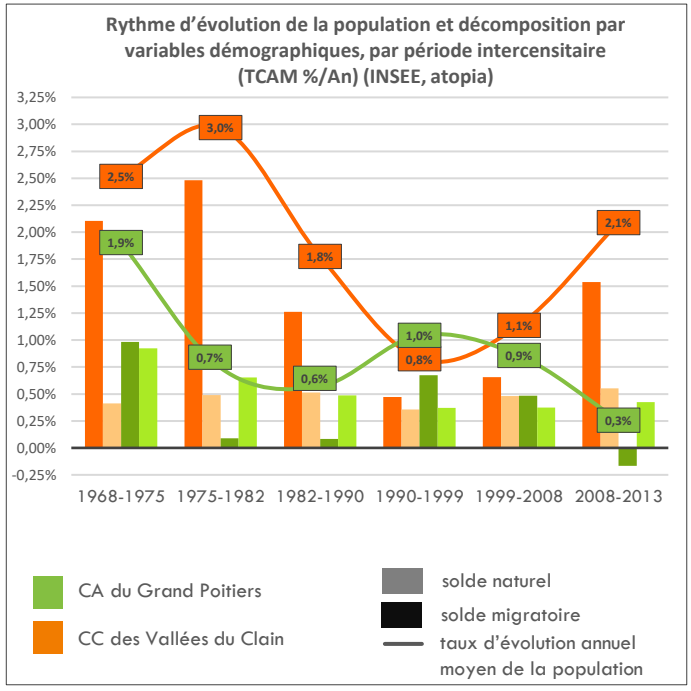
- Entre 2008 et 2013, le territoire a accueilli environ 2 500 habitants supplémentaires, soit +11% depuis 2008. Une majorité des 16 communes de l'intercommunalité a connu une croissance de population, comprise entre 6% (à Nieuil-l'Espoir) et 15 % (Marnay), lorsque celles de Vivonne et de Marçay se distinguent un saut de respectivement 30 % et 34 % sur cette même période. Seules Nouaillé-Maupertuis et Iteuil ont vu leur démographie enregistrer une évolution moins rapide.

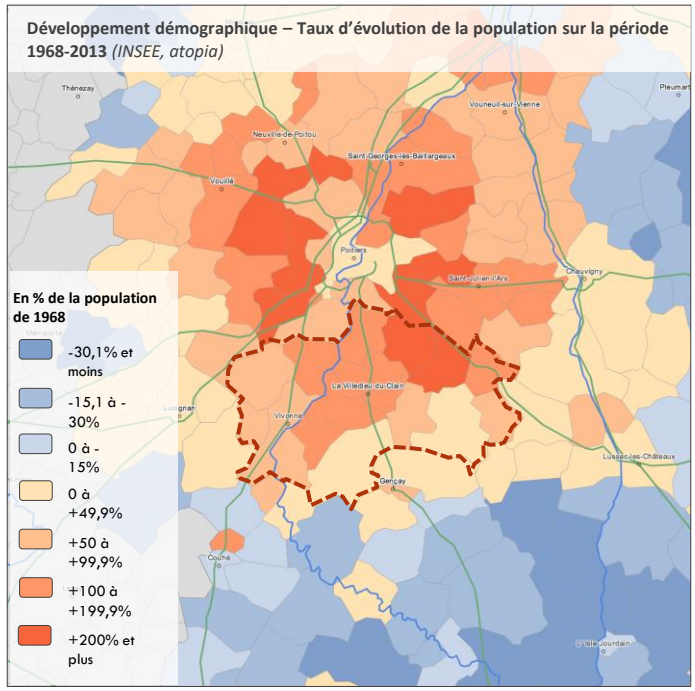
- A l'échelle du SCoT du Seuil du Poitou et de la Vienne, la croissance de population est beaucoup moins importante puisqu'elle ne dépasse pas +2% sur la même période.

- Les densités de population du territoire apparaissent très différentes en fonction des communes. Les communes situées au nord, dans la première couronne de l'agglomération poitevine, et celles situées le long des axes RN10, RD741 et RN147 disposant d'un accès aisé au cœur d'agglomération, se caractérisent par des densités de population supérieures à 100 habitants au km^2. La densité de La-Villedieu-du-Clain est la plus importante du territoire avec 221 habitants au km^2.

- La communauté de communes des Vallées du Clain est composée à 56 % de communes comptant entre 1 000 et 3 500 habitants. Avec 4 074 habitants en 2013, Vivonne est la principale commune du territoire en termes de population (16% de la population totale).







Une croissance de population importante et continue depuis 1968

La population de la communauté de communes des Vallées du Clain est aujourd'hui deux fois plus importante qu'en 1968, avec deux phases d'accélération entre 1968 et 1982 (+ 3,0%) puis entre 1999 et 2013 (+2,1%).

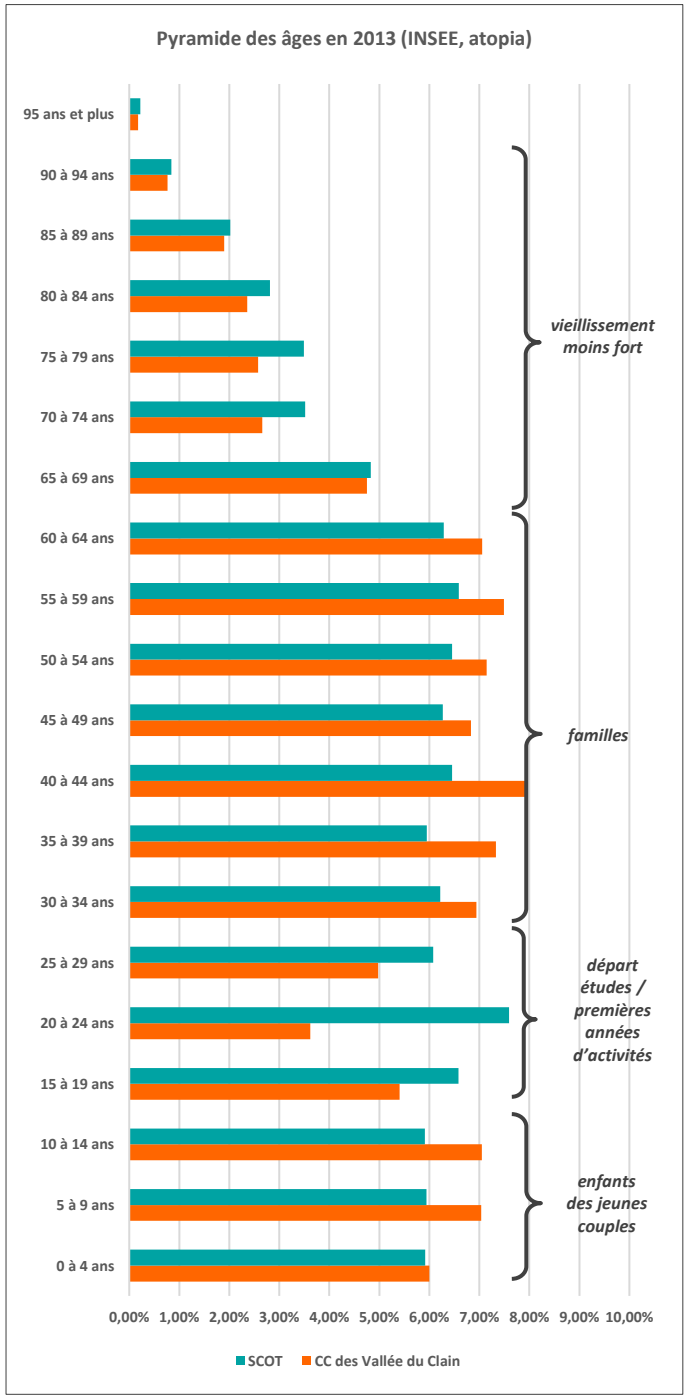
C'est la croissance la plus importante parmi les territoires de son environnement proche, y compris le Grand Poitiers qui connaît une stabilisation démographique.

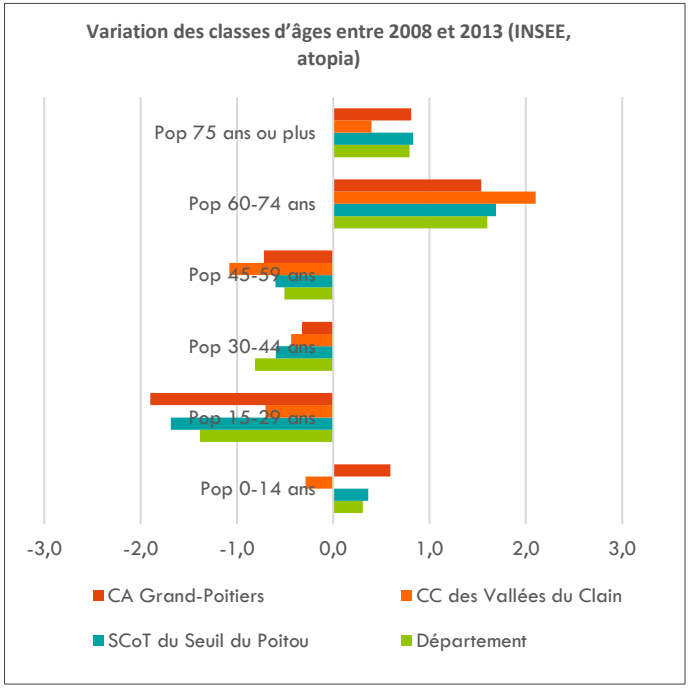
À l'échelle du SCoT et du département, la croissance démographique se stabilise également depuis 2008. Seule la communauté de communes du Haut-Poitou voit sa population légèrement augmenter sur la dernière période (elle se situe dans un positionnement similaire aux Vallées du Clain, en 1ère couronne nord de Poitiers).

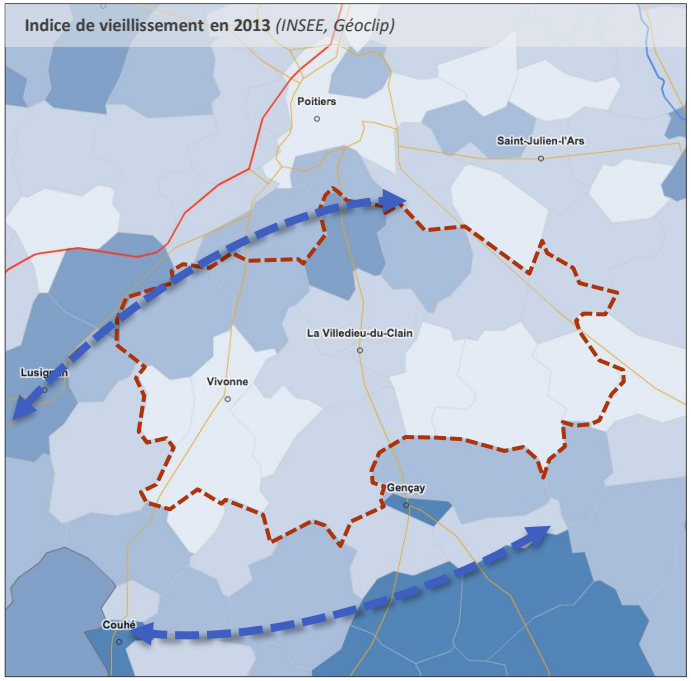
Oscillant depuis 1968 entre +0,30 % à +0,55 %, le solde naturel des Vallées du Clain est modéré et relativement stable depuis 1968. La croissance démographique est en revanche portée par une dynamique migratoire vigoureuse qui tend à se renforcer (+1,5%/an entre 2008 et 2013).

Le solde migratoire du territoire est symétriquement opposé à celui qu'enregistre le Grand Poitiers. Le lien entre ces soldes affirme un desserrement de l'agglomération au bénéfice de la croissance démographique de la communauté de communes.

Le desserrement de l'agglomération poitevine s'observe sur toutes les communes de sa première couronne. Une grande partie d'entre elles connaissent cette tendance depuis 1968. Les principales communes touchées sont soit proches de Poitiers soit situées à proximité d'un axe routier majeur qui dessert la rocade de la ville centre.







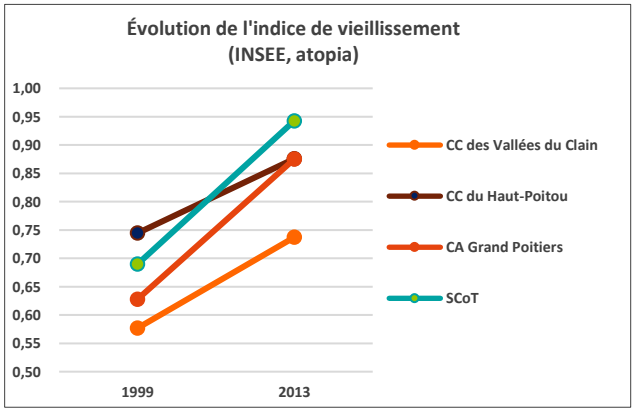
Une population plus jeune qu'ailleurs

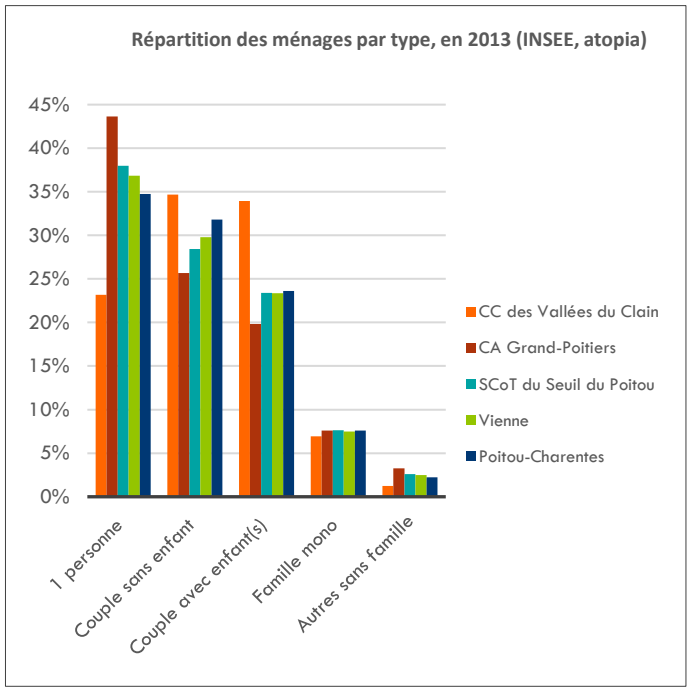
Malgré un vieillissement de la population qui s'observe sur l'ensemble du territoire national y compris dans la communauté de communes des Vallées du Clain, la population du territoire se distingue par une population plus jeune que l'ensemble de la population du territoire du Seuil du Poitou. La part des adultes âgées de 30 à 60 ans et de leurs enfants âgées de 0 à 14 ans est plus important dans les vallées du Clain.

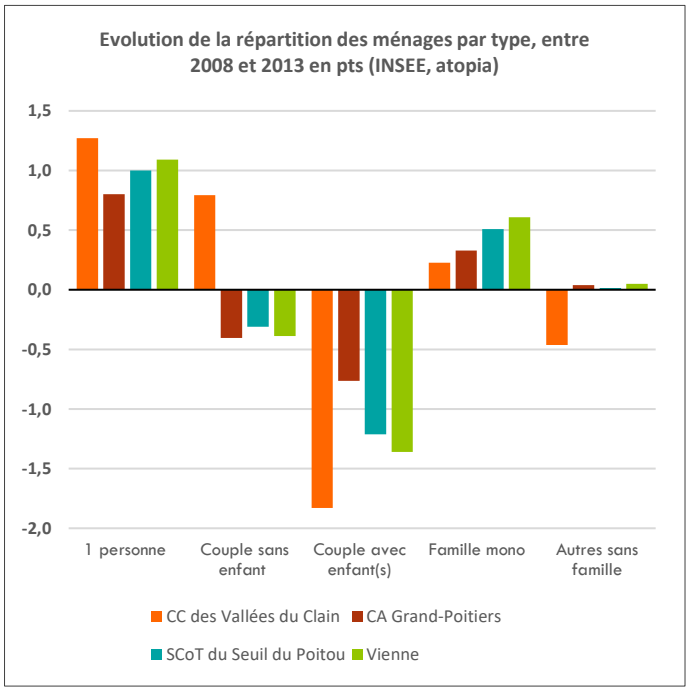
En revanche, les classes d'âges élevées renforcent leur poids démographique sur la dernière période intercensitaire, évolution qui ne se traduit pas directement dans les équilibres entre classes d'âges :

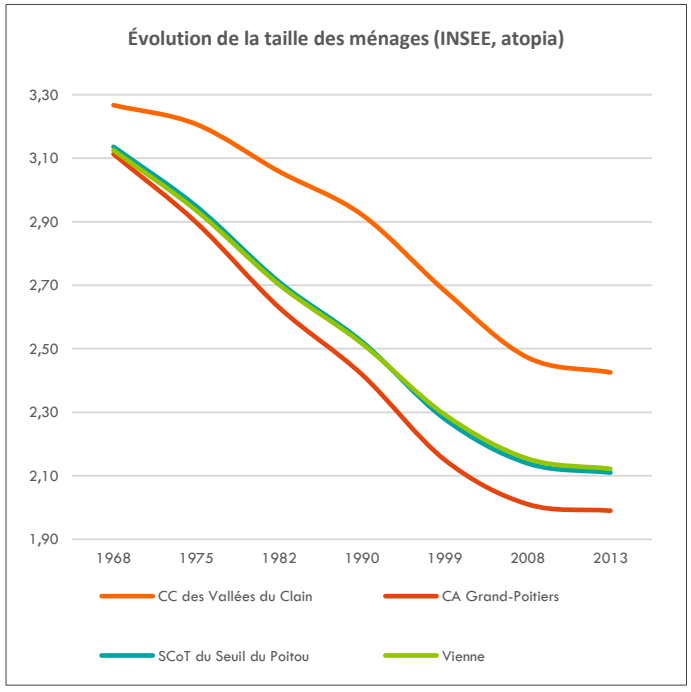
- L'indice de vieillissement des Vallées du Clain a fortement augmenté de 1999 à 2013 (+0,16) mais reste bien inférieur aux EPCI voisins dont notamment la CA du Grand Poitiers. Cet indice de vieillissement s'élevait à 0,74 en 2013.
- Les communes qui enregistrent les plus forts indices de vieillissement sont généralement situées au sud du territoire, éloignées de l'agglomération de Poitiers et moins attractives sur les populations familiales.

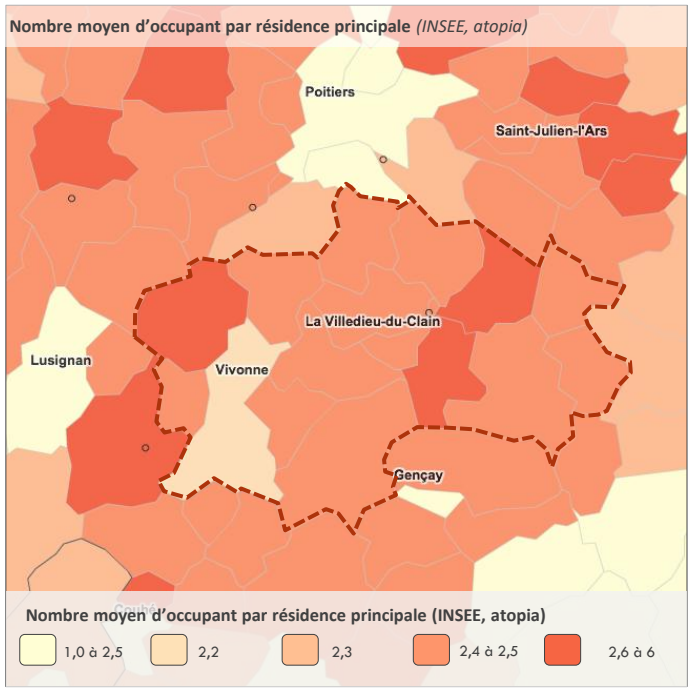
Indice de vieillissement : rapport du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus sur celui des moins de 20 ans. Autour de 100, le rapport entre les deux classes d'âges est équilibré ; inférieur à 100, il est favorable aux jeunes, supérieur à 100 il est favorable aux personnes âgées.











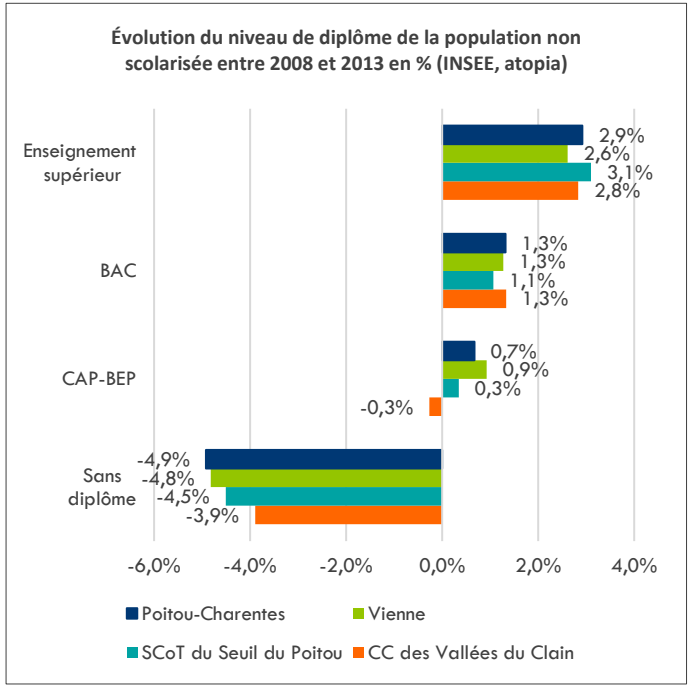
Une population familiale

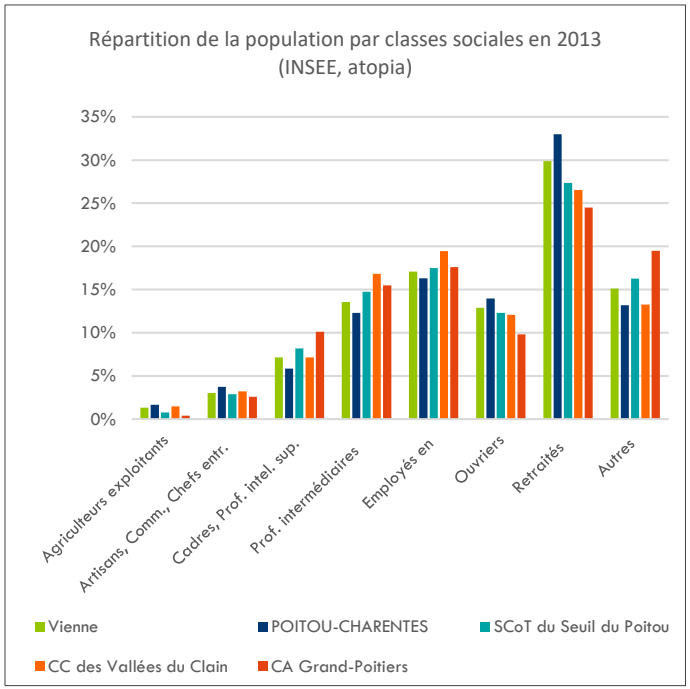
Les Vallées du Clain sont caractérisées par des ménages constitués soit de couples sans enfant (35 %) soit des couples avec enfant(s) (34 %). Contrairement aux autres territoires à plus grandes échelles, la population intercommunale apparaît plus jeune et plus familiale avec des actifs âgés de 30 à 60 ans et leurs enfants de 0 à 15 ans.

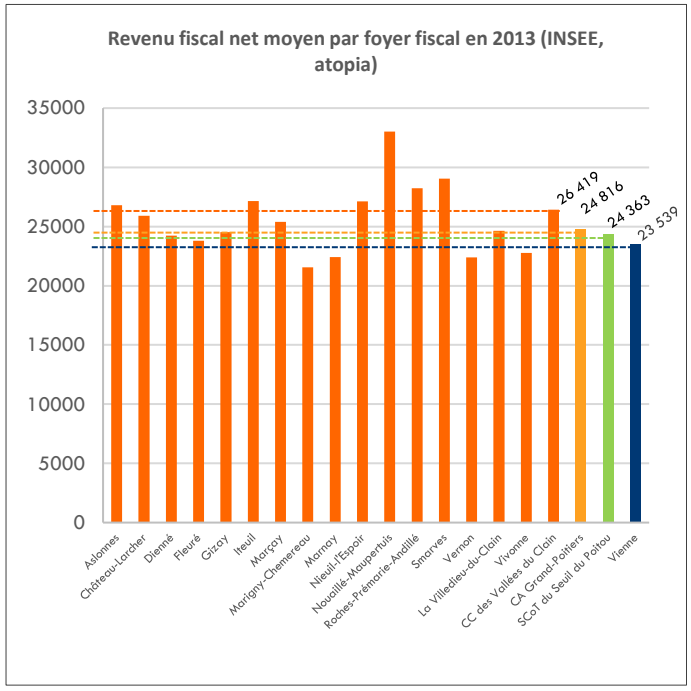
Cependant, entre 2008 et 2013 la démographie intercommunale enregistre une tendance similaire aux autres territoires puisque la part des ménages d'une personnes a fortement augmenté et celle des couples avec enfant(s) a baissée de 1,8 point.

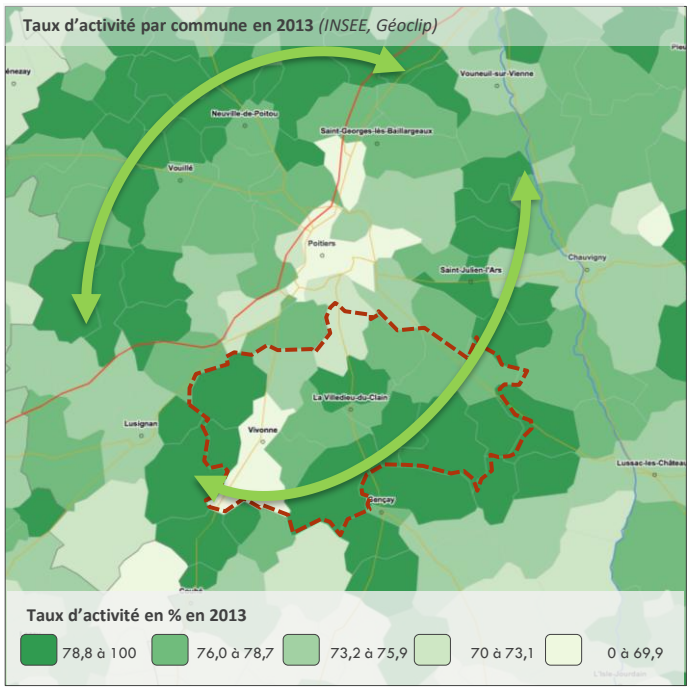
Malgré cette tendance, la taille moyenne des ménages est nettement supérieure aux autres territoires et tend à se stabiliser autour de 2,43 (en 2013). La taille moyenne des ménages à l'échelle du Seuil du Poitou et de la Vienne est 0,30 plus basse, en lien avec les populations plus urbaines et plus âgées.

Hormis Poitiers et quelques villes de son agglomération, une grande majorité des communes périphériques se caractérisent par des tailles moyennes de ménages supérieures à 2,2 personnes. Seule Vivonne possède une taille moyenne inférieure à 2,3, notamment du fait des types de logements développés et l'appétence des personnes âgées à résider à proximité du centre-ville, de commerces et de services.









Une population active et qualifiée

Entre 2008 et 2013 le nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté de 2,8 points. Les personnes sans diplôme sont aussi de moins en moins nombreuses, cependant cette tendance semble plus marquée au niveau régional et départemental.

La population intercommunale se distingue de celles du Seuil du Poitou, de la Vienne et de la région par son taux important de professions intermédiaires et d'employés.

Malgré le fait que la part des retraités dépasse le quart de la population, elle est toujours inférieure à celle de la population départementale ou régionale.

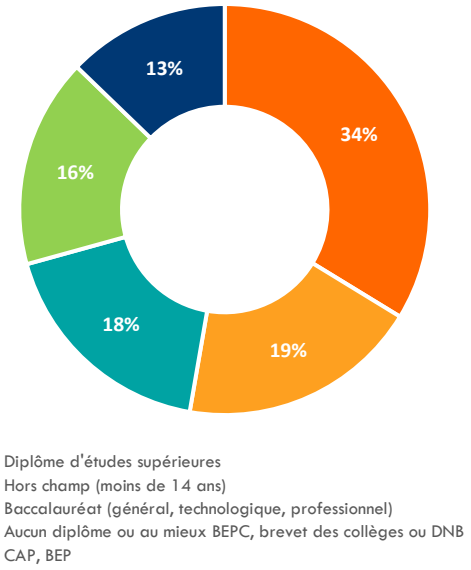
Hormis Vivonne qui enregistre un taux d'activité chez les 15-64 ans inférieur à 69,9 %, une grande majorité des communes du territoire ont un taux d'activité supérieur à 76,0 %. Le taux d'activité de l'ensemble de la population intercommunale s'élevait à 73,2 % en 2013.

En 2013, la communauté de communes des Vallées du Clain a enregistré un revenu fiscal moyen par foyer supérieur à celui du SCoT et du département. Celui-ci s'élève à 26 419 euros par foyer soit presque 3 000 euros de plus qu'au niveau départemental.

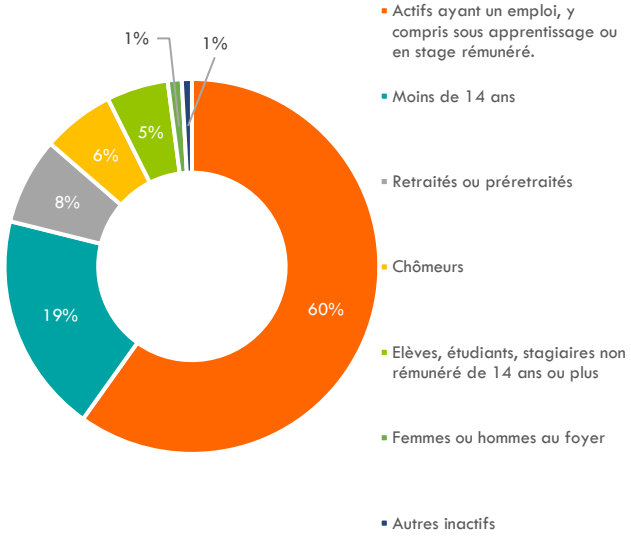
Les communes qui possèdent le revenu fiscal moyen par foyer le plus élevé, sont toutes situées au Nord du territoire ; Iteuil, Roches-Prémarie-Andillé, Smarves et Nouaillé-Maupertuis.

En effet, la proximité des principaux pôles d'emplois du Sud de Poitiers (Université, CHU etc.) attire des populations qualifiées au sein des Vallées du Clain.

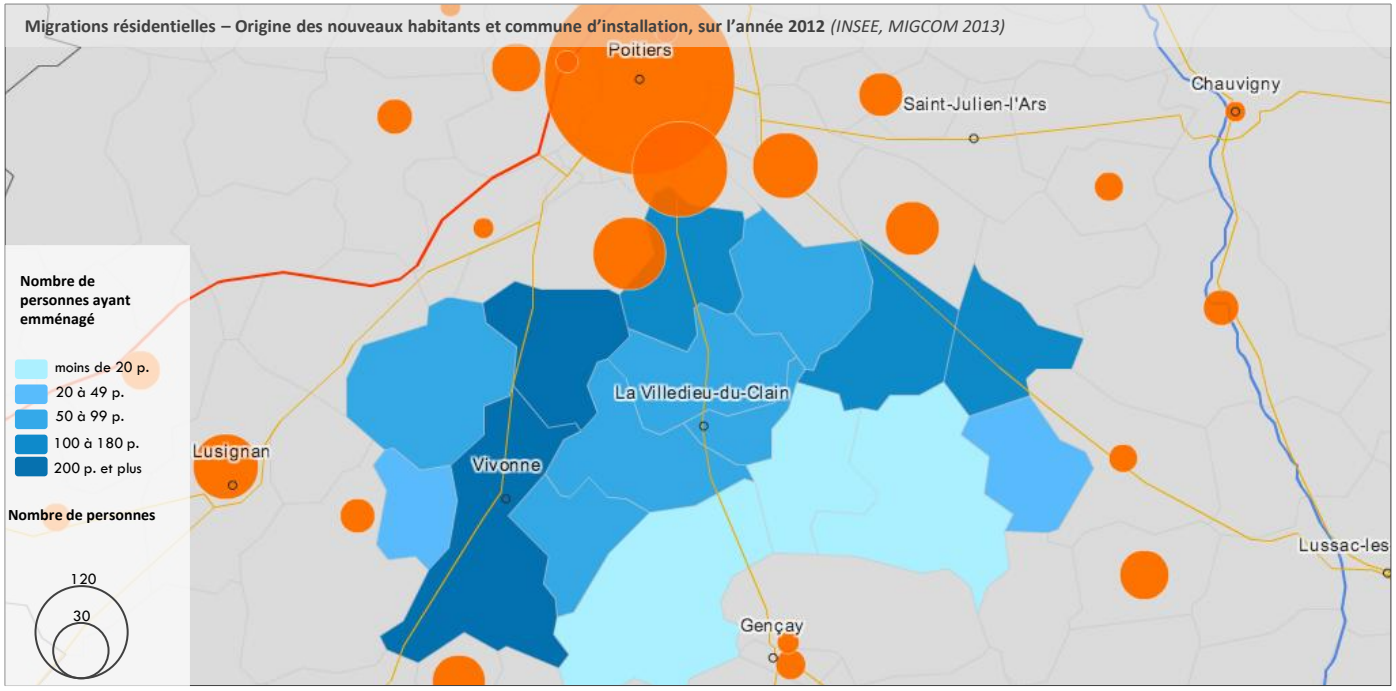
Niveau d'études des personnes installées en 2012 (INSEE, MGCOM 2013, atopia)



Activité des personnes installées au cours de l'année 2012 (INSEE, MIGCOM 2013, atopia)



Migrations résidentielles – Origine des nouveaux habitants et commune d'installation, sur l'année 2012 *(INSEE, MIGCOM 2013)*



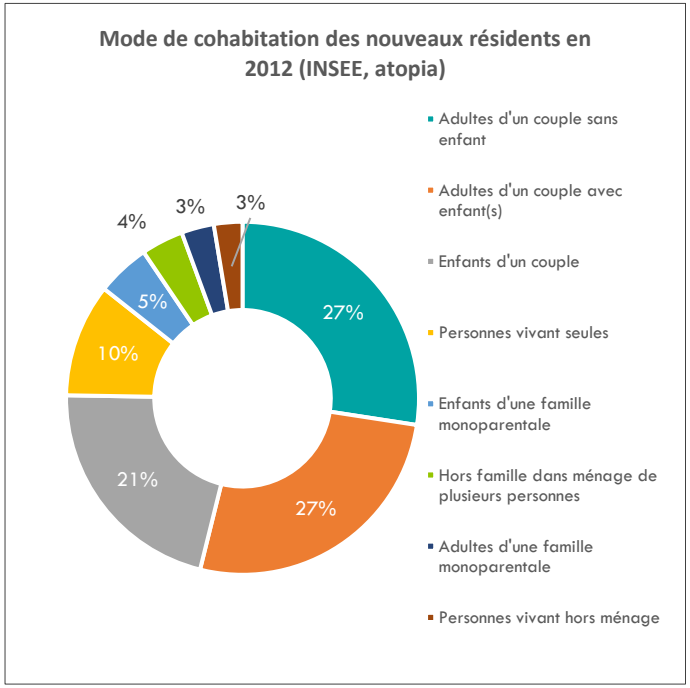
Un territoire qui accueille les populations actives et qualifiées de Poitiers et de son agglomération

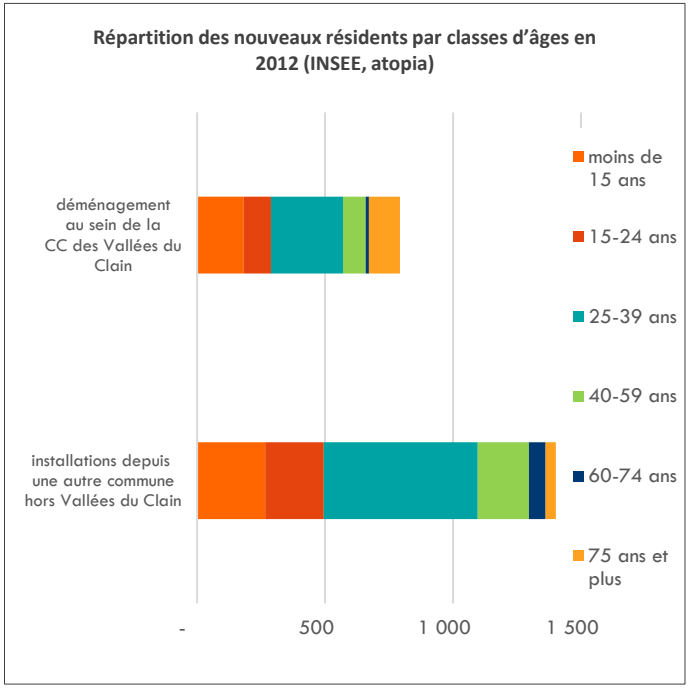
- En 2012, 1402 personnes venant d'une autre intercommunalité ont déménagé sur le territoire. Plus de la moitié des nouveaux arrivants venaient de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers.

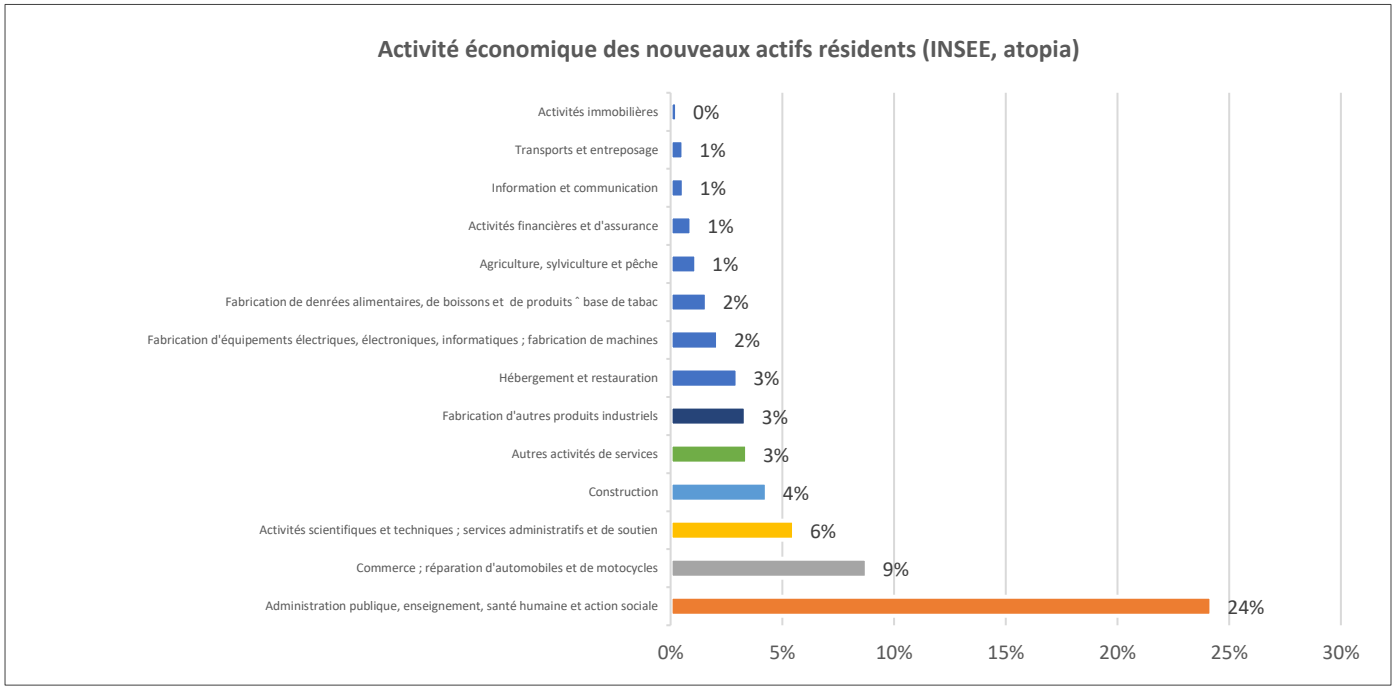
- Les communes de Vivonne et d'Iteuil ont chacune accueilli plus de 200 habitants en 2012. Leur proximité avec la N10 a favorisé l'arrivée de nouveaux habitants qui travaillent sur l'agglomération poitevine. Les autres communes des Vallées du Clain qui ont attiré un nombre important de nouveaux habitants (entre 100 à 180) sont soit situées sur la première couronne de l'agglomération, au nord du territoire, soit le long de la N 147 qui mène à Poitiers.

- Seulement 16 % de ces nouveaux arrivants n'ont pas de diplôme et 34% d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures.

- Le taux d'activité des personnes qui se sont installés dans la Communauté de communes des Vallées du Clain en 2012, atteint les 60 %, seulement 8 % sont à la retraite et 6 % sont au chômage.







Des nouveaux arrivants au profil familial

- En 2012, 48% des arrivants sont de jeunes actifs âgés de 25 à 39 ans et seulement 7 % ont plus de 60 ans. Parmi ces jeunes actifs, certains s'installent avec leurs enfants de moins de 15 ans qui représentent 19 % des nouveaux arrivants soit 266 enfants.

- Les nouvelles populations qui s'installent sur le territoire ont, dans 76 % des cas, un profil familial (enfant d'un couple, adulte d'un couple avec ou sans enfant). Le reste des nouveaux résidents représente principalement des personnes seules. Celles-ci représentent seulement 10 % de l'ensemble des nouveaux arrivants en 2012.

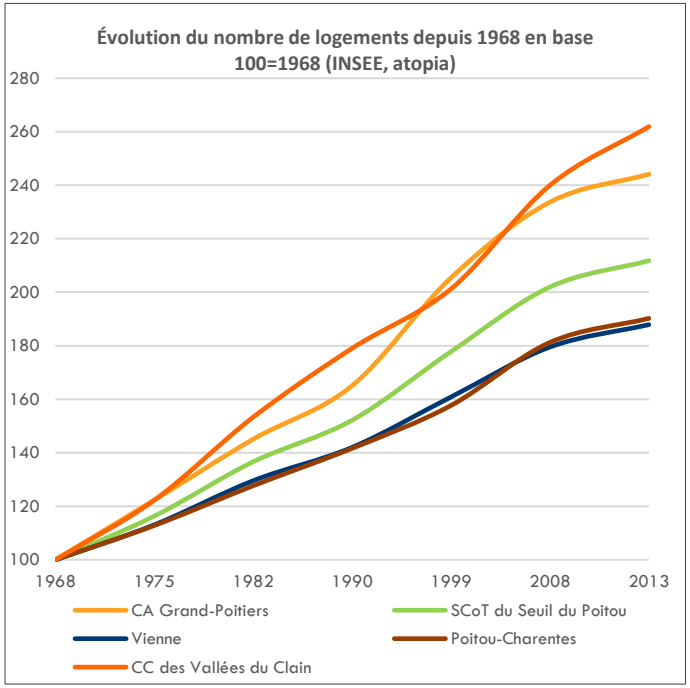
Un secteur public qui attire de nouvelles populations sur le territoire

- La proximité de gros pôles d'emplois dans le secteur public (Université, CHU…) a permis d'attirer un nombre important de nouveaux actifs sur le territoire. 24 % des actifs qui se sont installés dans la communauté de communes en 2012, travaillent dans le secteur public (administration, enseignement, santé humaine et action sociale)

- Presque 10 % des nouveaux actifs travaillent dans le secteur commercial.



HABITAT



Parc résidentiel – rythme de construction de logements *(INSEE, atopia)*

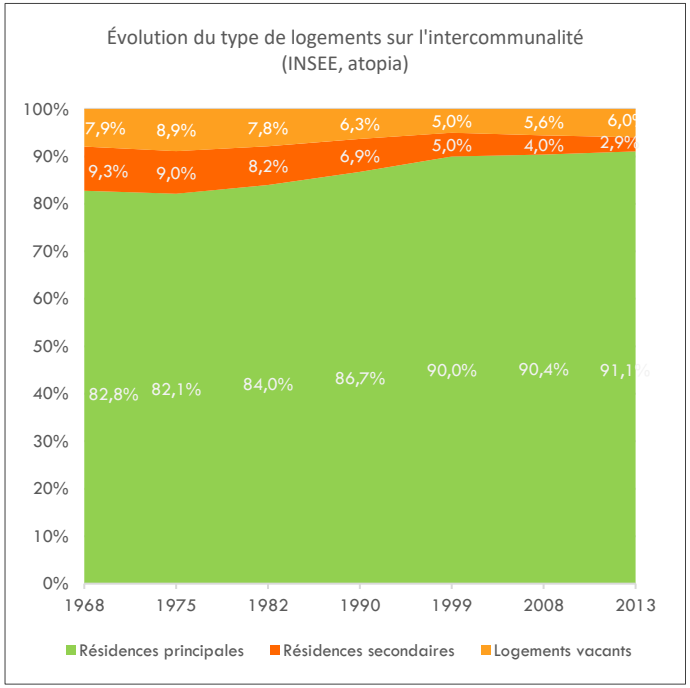
Année de recensement	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Nombre de logements	4204	5141	6446	7527	8461	10089	11011
Période intercensitaire		**1968-1975**	**1975-1982**	**1982-1990**	**1990-1999**	**1999-2008**	**2008-2013**
Évolution du nombre de logements		+937	+1305	+1081	+934	+1628	+922
Taux de croissance moyen		22%	25%	17%	12%	19%	9%
Évolution annuelle du nombre de logements		133,8	186,4	135,1	103,7	180,87	184,4
Taux de croissance annuel moyen		3%	4%	2%	1%	2%	2%

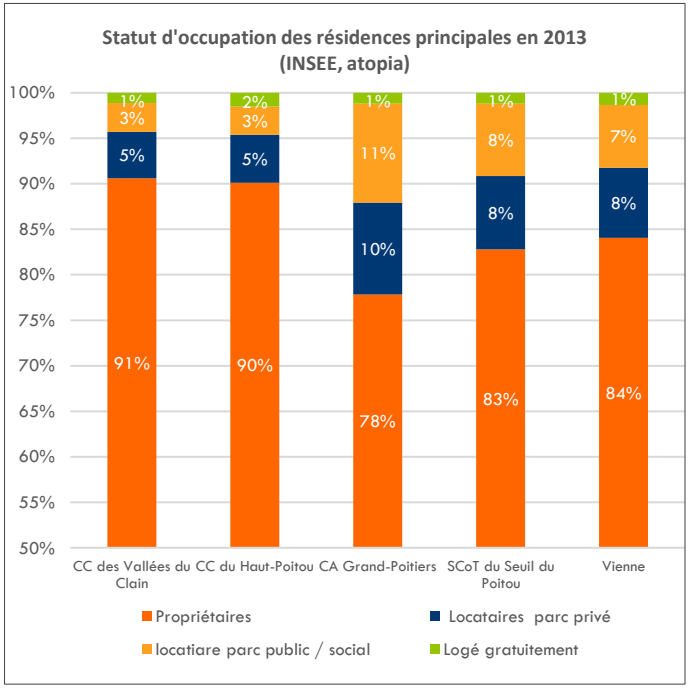
Une croissance résidentielle importante, en lien avec le développement démographique

- En 2013, la Communauté de communes des Vallées du Clain comptait 11 011 logements, soit 260% de plus qu'en 1968 (+6 807 logements).

- En termes de croissance de parc résidentiel, le territoire des Vallées du Clain et le Grand Poitiers se distinguent des autres territoires qui enregistrent une croissance plus faible.

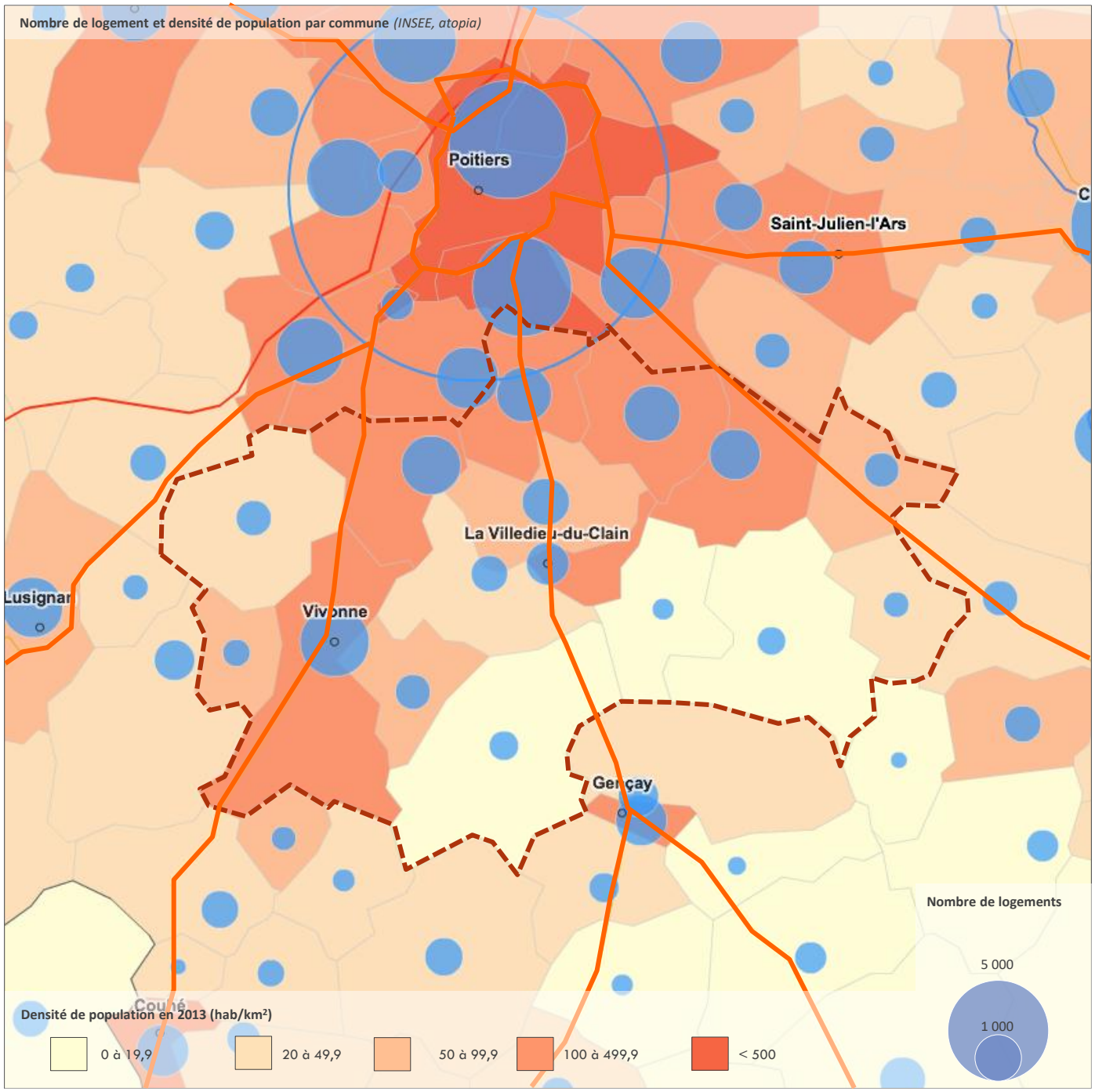
- Le parc résidentiel a connu une évolution proportionnelle à celle de la population, avec une croissance annuelle variant de 3,3 % à 1,3 %. Le ralentissement de la construction de logements est synchrone à la croissance démographique plus faible sur la période 1990-1999.





- La capacité d'accueil du territoire pour de nouvelles populations s'est donc appuyé sur la construction de nouveaux logements, mais aussi sur la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants. En effet, dans les années 1970, 17,2 % des logements étaient soit inoccupés soit occupés partiellement pendant l'année. En 2013, le nombre de résidences secondaires a été divisé par 3 par rapport à 1975.

- Comparativement aux autres territoires, la part des propriétaires de résidences principales est particulièrement importante et atteint les 91% en 2013.

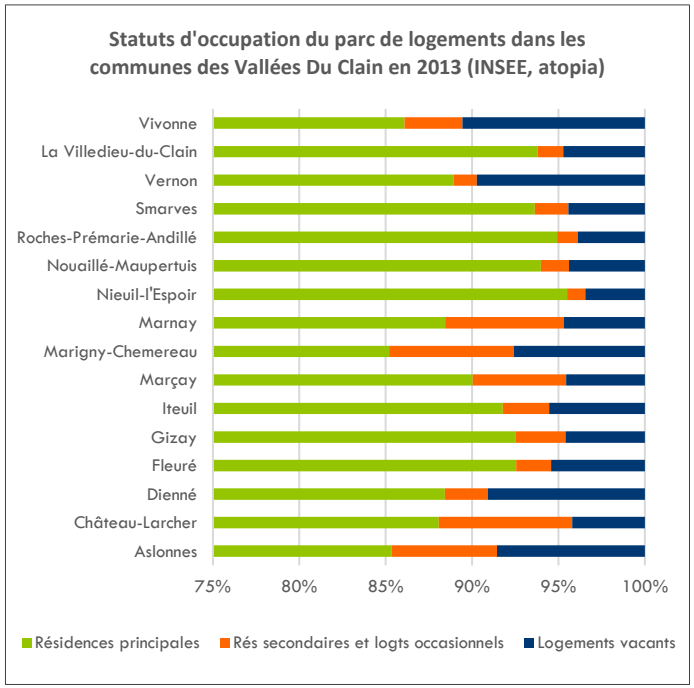


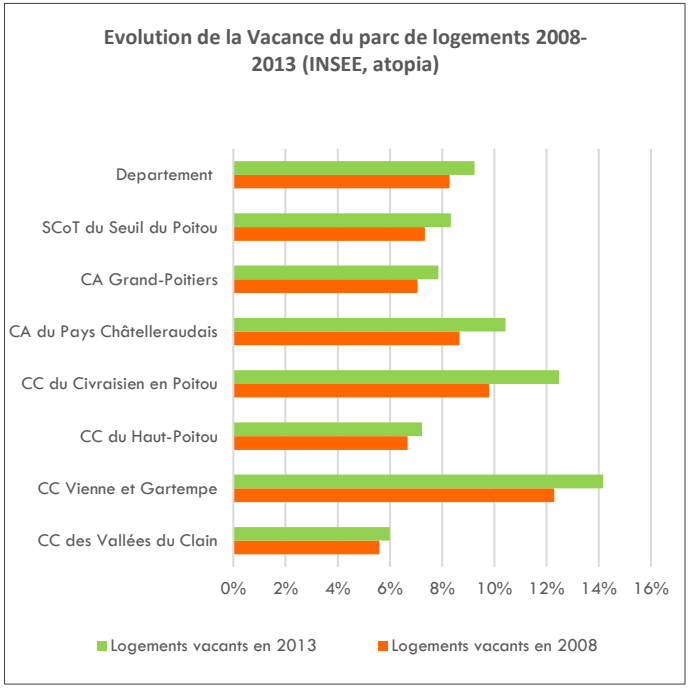
Un parc résidentiel concentré sur la première couronne de l'agglomération et sur les routes nationales

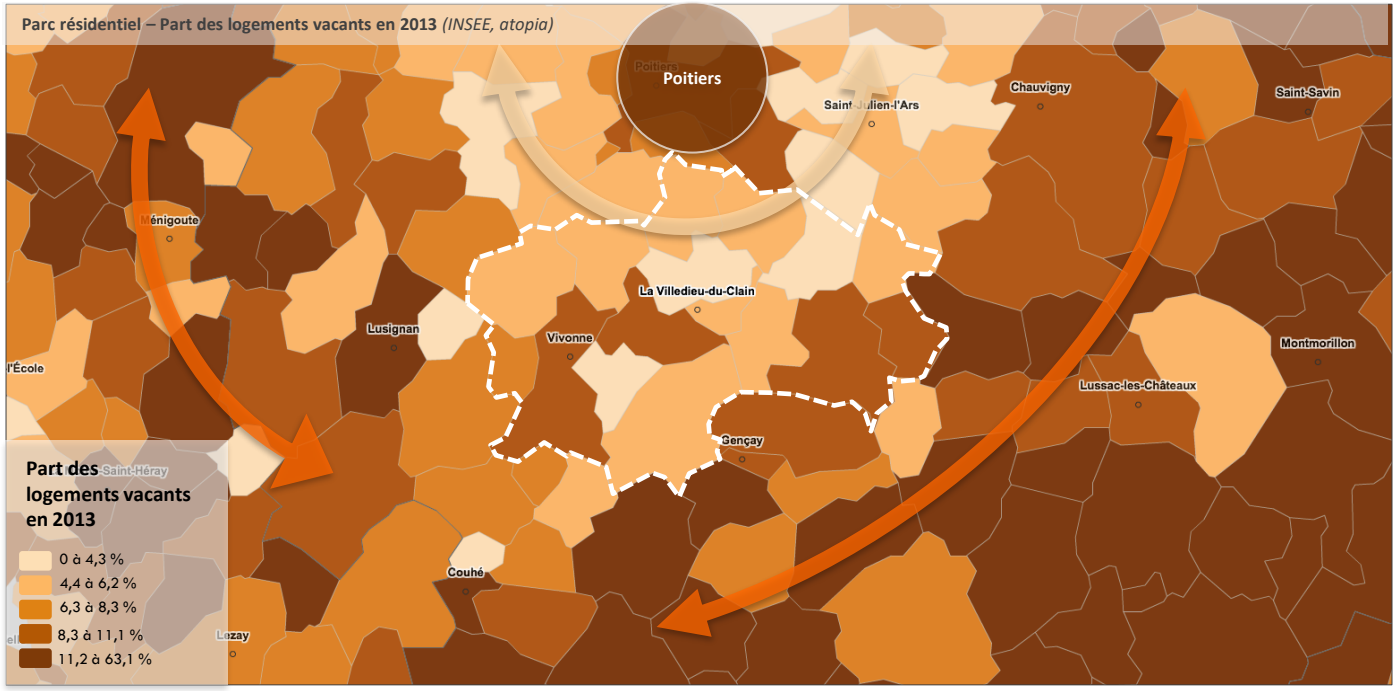
- Avec 1 792 logements en 2013, Vivonne apparaît comme la plus grosse commune en termes de logements.

- Iteuil, Nouaillé-Maupertuis et Smarves avaient respectivement 1 300, 1 165 et 1 129 logements en 2013. Ces trois communes s'inscrivent dans la tendance résidentielle de l'agglomération de Poitiers.

- Tout comme la population, le parc résidentiel est donc réparti sur les principaux axes routiers du territoire et sur la 1ère couronne de l'agglomération. Les communes situées au Sud du territoire sont donc moins peuplées et disposent de moins de logements (moins de 300).







Un taux de vacance et de résidences secondaires faible mais concentré sur quatre communes

- La tendance résidentielle de l'ensemble des communes du département montre que la vacance de logements baisse depuis 2008. Mais le taux de vacance du territoire apparait nettement inférieur par rapport aux intercommunalités voisines ainsi qu'au SCoT et au département. Le territoire des Vallées du Clain a vu son taux de logements vacants descendre à 5,6 % en 2013.

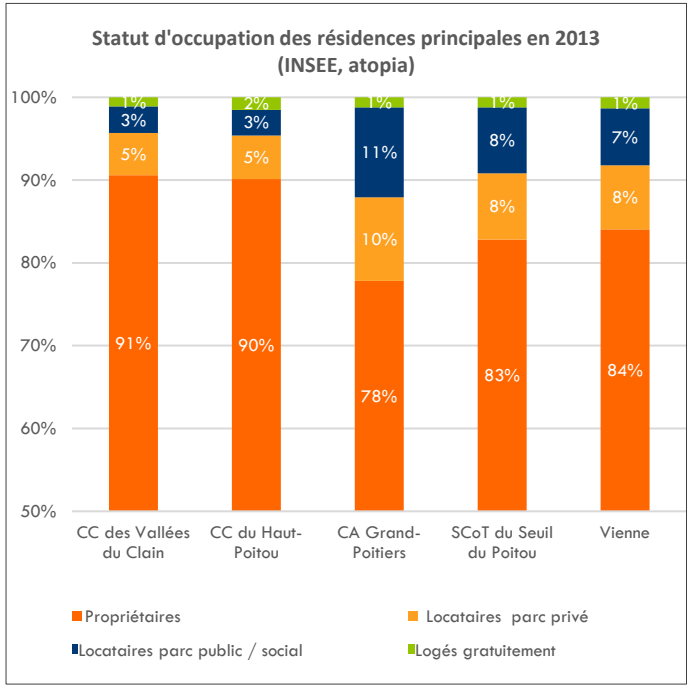
- Hormis la ville de Poitiers, l'agglomération est généralement peu touchée par la vacance résidentielle (inférieure à 6,2 %). Le taux de vacance augmente en fonction de la distance d'une commune avec la ville centre.

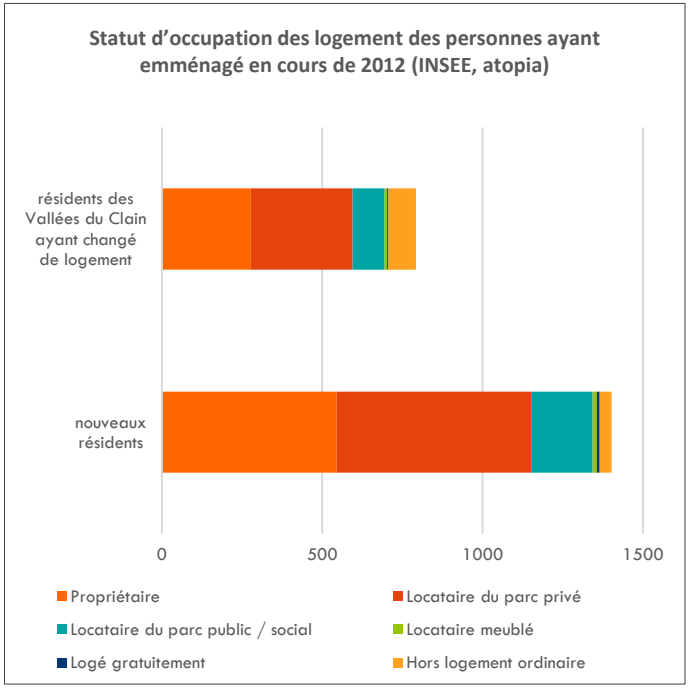
- Etant situé sur la limite Sud de l'agglomération, le territoire est partagé entre des communes au Nord qui possèdent un taux de vacance inférieur à 6 % et des villages au Sud qui subissent une vacance plus importante.

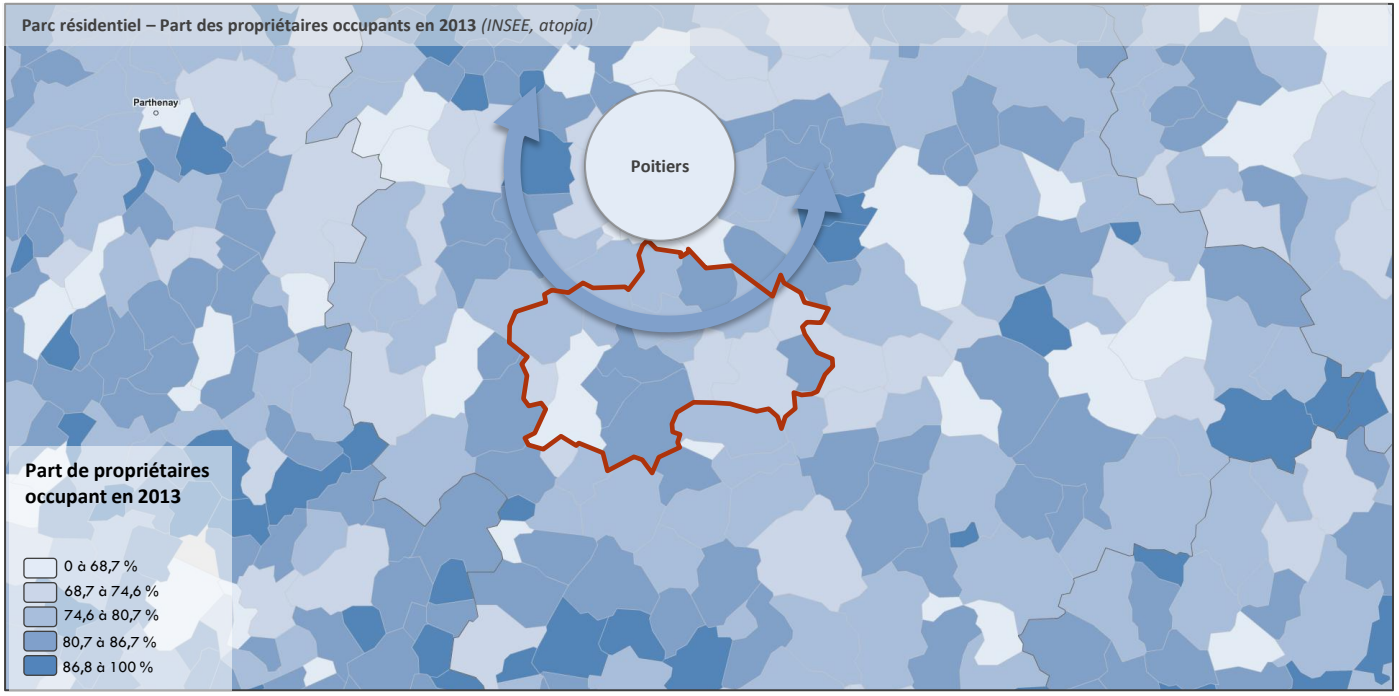
- Aslonnes, Dienné et Vernon font partie des communes du Sud du territoire qui possèdent un taux de vacance supérieur à 8 %.

- Ayant le plus grand nombre de logements, Vivonne possède aussi le taux de vacance le plus important du territoire avec 10,6 %. Celle-ci se concentre principalement dans le vieux bourg, dans les environs de la Grande Rue.

- La vacance peut s'expliquer par un habitat vieillissant, et inadapté aux besoins actuels (confort thermique, absence de jardins etc.)







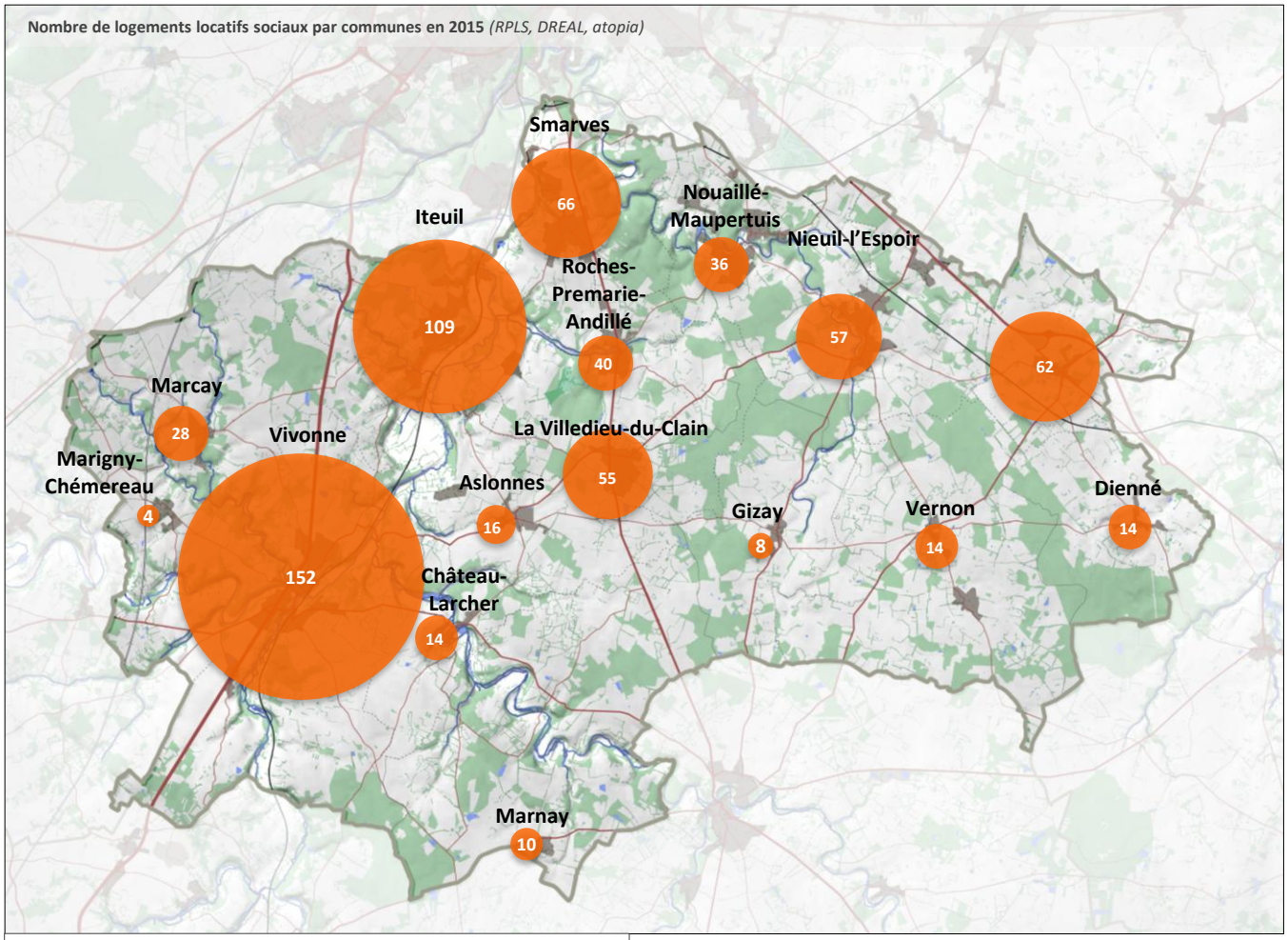
Des propriétaires occupant de grands logements

- En 2013, les résidences principales sont occupées pour 91 % d'entre elles par leurs propriétaires, contre seulement 83 % sur le territoire du SCoT du Seuil du Poitou. Ce taux résulte de l'influence du Grand Poitiers qui possède un fort taux de logements en location (21 %) et qui induit un phénomène de desserrement de son agglomération.

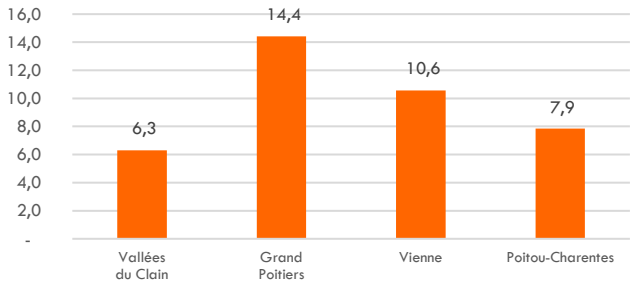
- En 2013, les propriétaires occupants sont principalement concentrés autours du Grand Poitiers, donc sur le territoire des Vallées du Clain.

- En 2012, plus de 37 % des personnes qui se sont installées aux Vallées du Clain ont choisi d'être directement propriétaires. Le territoire intercommunal apparaît donc comme un espace attractif pour les ménages voulant investir dans l'immobilier.

Nombre de logements locatifs sociaux par communes en 2015 *(RPLS, DREAL, atopia)*



Part de logements sociaux en 2015 en % (RPLS, DREAL, atopia)



État du parc social en 2017 (AFIPADE 86, atopia)

Type de logement	Nombre de logements en 2017	Nombre de logements libérés cette année	Nombre d'attributions en 2016
T1	7	0	0
T2	51	8	0
T3	204	18	1
T4	259	21	6
T5 et plus	73	8	2
Total	**595**	**55**	**9**

Un parc social concentré à Iteuil et Vivonne

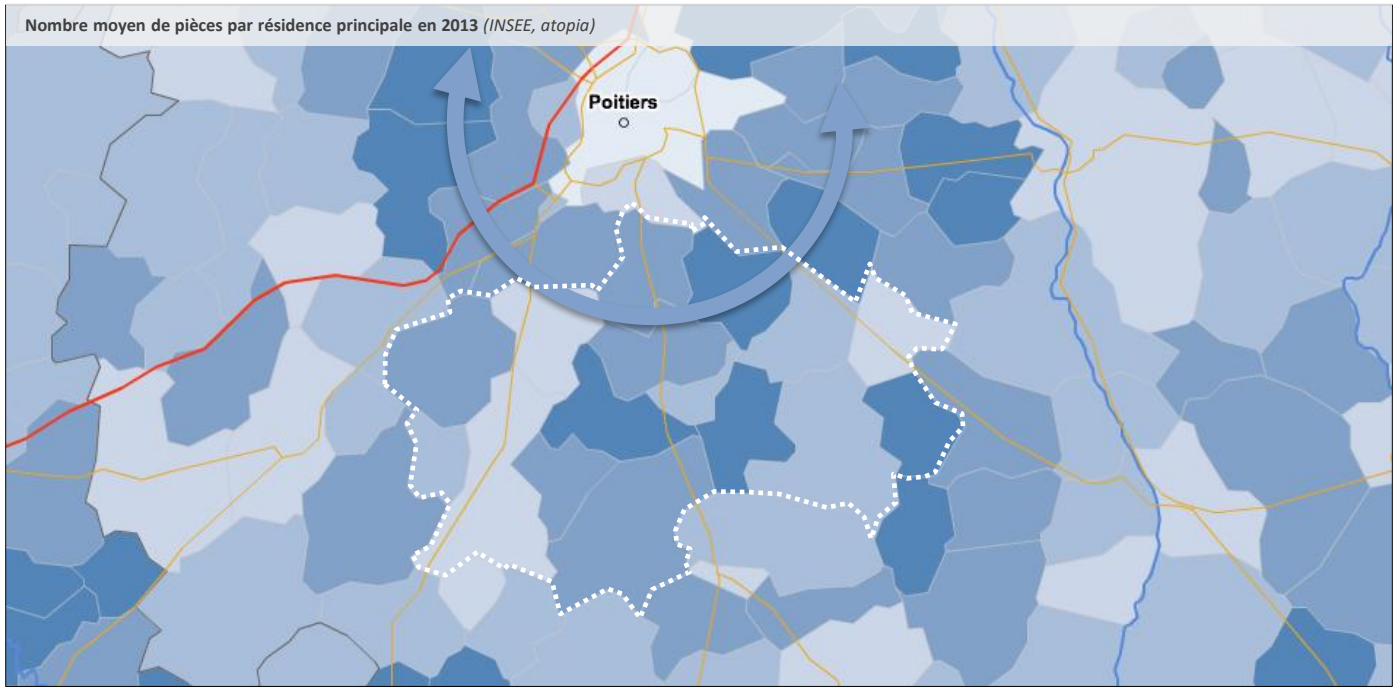
- En 2015, le territoire des Vallées du Clain comptait 694 logements locatifs sociaux, soit 34 unités (+5 %) de plus qu'en 2012. L'effort de production de ce type de logements a été porté par les communes de Vivonne et Fleuré (+ 15 et 16 logements) alors qu'il se repliait à Gizay et Nouaillé-Maupertuis.

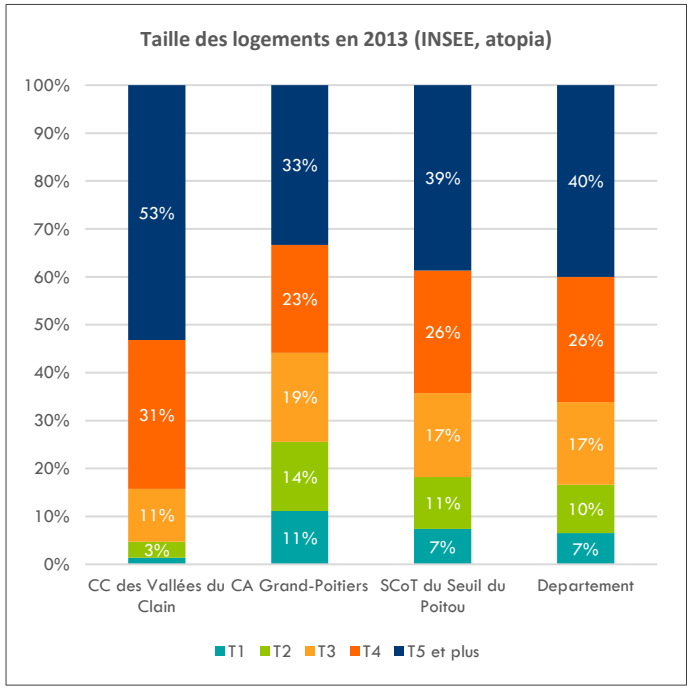
- En 2018, ce nombre est de 595 selon l'AFIPADE. Cette baisse peut s'expliquer par l'acquisition des logements par les locataires et la réduction de la construction. Cette diminution du nombre de logements locatifs sociaux peut constituer un enjeu, car à nombre de logements sociaux constant, la croissance du parc de logements occupés par leurs propriétaires entraîne une diminution de leur part dans le parc résidentiel global.

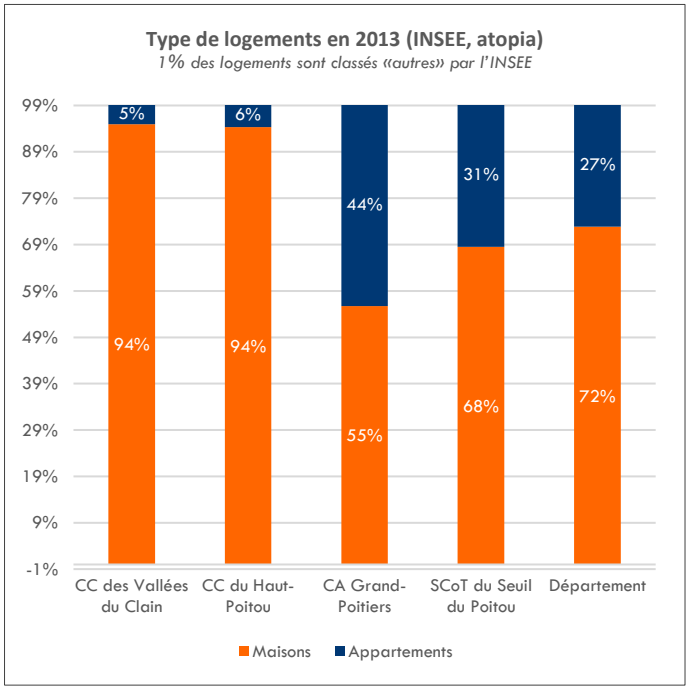
- En 2015, la part du parc social dans l'ensemble des résidences principales s'élevait, à l'échelle de l'intercommunalité à 6,3 %, avec environ 21 % du parc à Vivonne et 15,7 % à Iteuil. La part du parc social est bien inférieure à celle du département ou de la région, plus encore à celle du Grand Poitiers.

- À Vivonne, le parc est essentiellement constitué de logements de tailles moyenne et grande : les T3 représentent 31% du parc et les T4 et plus en représentent 50%. Ce parc correspond aux attentes du profil familial des habitants des Vallées du Clain.

- Le parc est assez sollicité, et les demandes sont bien plus nombreuses que les attributions, notamment pour les logements intermédiaires : sur les 22 demandes de T3 en attente au 31/12/2016, seulement une a été pourvue. Le temps d'attente pour obtenir un logement social au sein de la CC des Vallées du Clain est d'environ 10 mois au 18/08/2018.





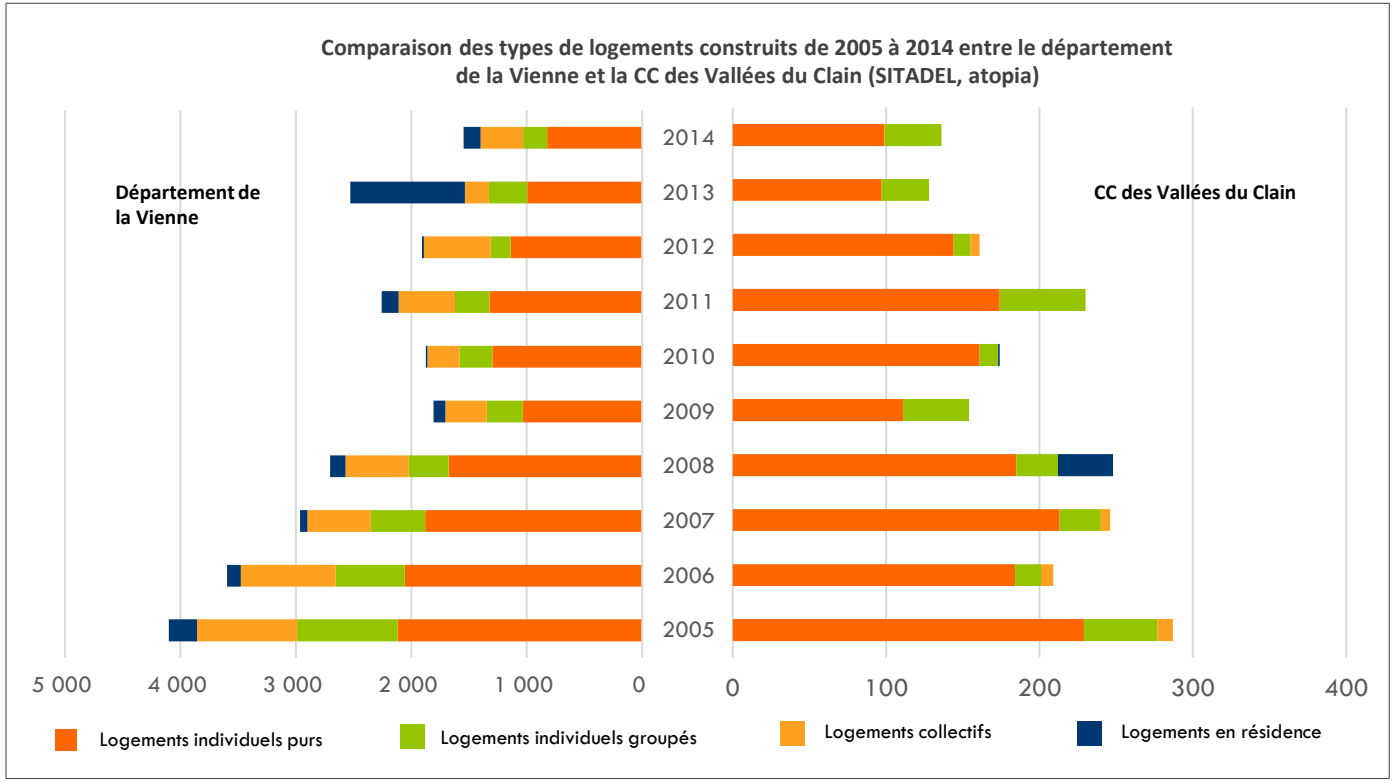


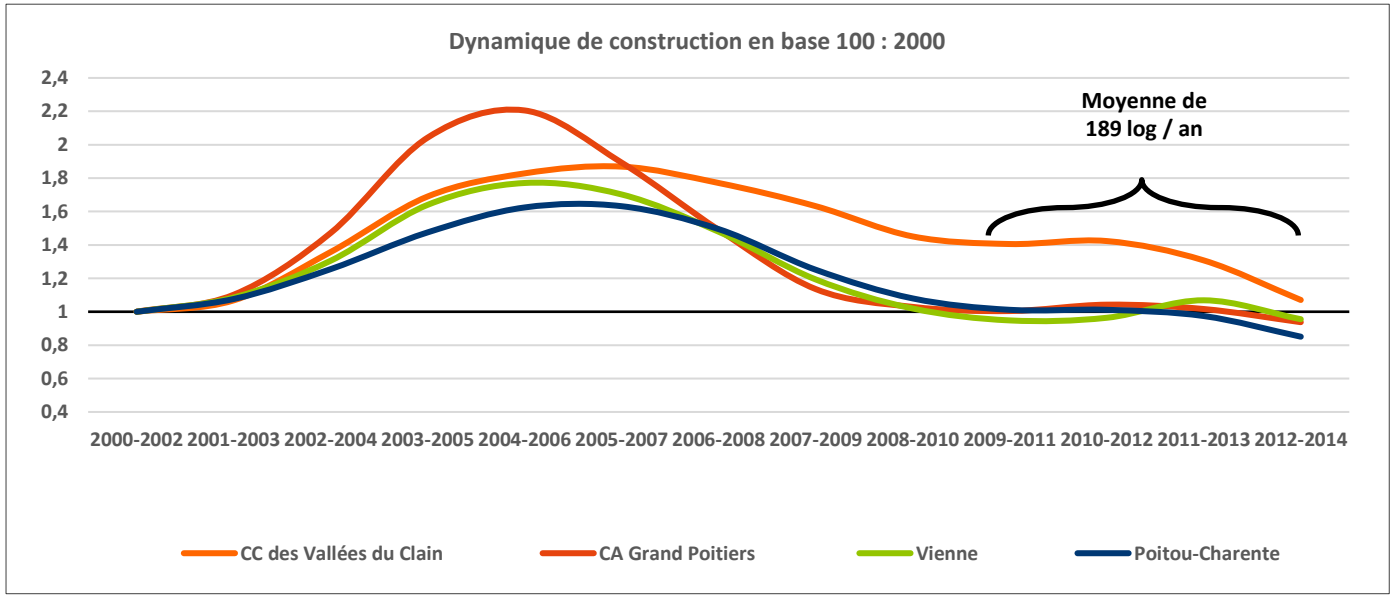
Un parc de logements composé de grandes maisons

- Les résidences principales correspondent aux besoins spécifiques des familles, avec une surreprésentation des logements de taille moyenne (3-4 pièces) à grande (5 pièces et plus), respectivement 31% et 53 %.

- Cette part importante de maisons de grandes tailles s'observe également sur les autres territoires qui bordent l'agglomération. Seules les communes de Vivonne et d'Iteuil sortent de cette tendance et disposent d'avantage de logements de plus petites tailles et d'appartements.

- En 2013, la Communauté de communes des Vallées du Clain est composée à 94% de logement en maisons individuelles. Ce taux est largement supérieur au territoire du SCoT et de la Vienne qui enregistrent des taux respectifs de 68 % et 72 %.





Une dynamique de construction supérieure aux territoires voisins sur la dernière période

La crise de 2007-2008 a moins fortement impacté la dynamique constructive des Vallées du Clain que celles des territoires de comparaison. Cela confirme une attractivité résidentielle qui se maintient.

Sur les 10 dernières années, la dynamique constructive a contribué à renforcer la spécialisation du parc résidentiel sur le logement pavillonnaire en individuel pur. Les opérations de lotissements (logements individuels groupés) sont la deuxième forme réalisée. Observant des formes urbaines très spécifiques, ils impactent les paysages et tendent à la standardisation des cadres de vie.

Cette dynamique constructive soutenue depuis 1968 se caractérise par son efficacité dans le rapport nouvelle construction / gain de population.

Parc de logement – Besoins en logement sur les deux périodes intercensitaires *(MEDDE-Soes – Sit@del2, atopia)*

Période 1999-2008 (du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2007)

construction neuve 217 logements par an

Evolution structurelle du parc (renouvellement, fusion de logements)	Evolution de la vacance et du parc secondaire	Besoins du desserrement des ménages	Accueil de nouvelles populations
36 logements	14 logements	81 logements	86 logements

Point mort 1999-2008 : 131 logements par an (60% de la construction neuve)

40% de la construction neuve

Période 2008-2013 (du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012)

construction neuve 193 logements par an

Evolution structurelle du parc (changements de destination, division de logements)	Evolution de la vacance et du parc secondaire	Besoins du desserrement des ménages	Accueil de nouvelles populations
9 logements	2 logements	35 logements	147 logements

Point mort 2008-2013 : 47 logements par an (24% de la construction neuve)

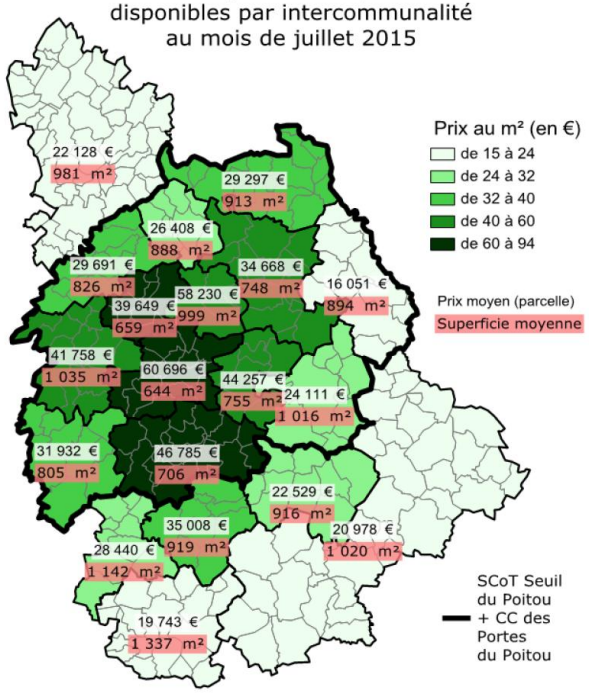
76% de la construction neuve

La construction neuve a principalement été employée au développement démographique des Vallées du Clain.

Entre 2008 et 2013, les besoins du point mort (nombre de logements à construire pour conserver le nombre d'habitants, en tenant compte des évolutions de l'habitat) se sont fortement réduits (réduction par 3,5),. Cette tendance à la baisse a permis d'accroître le nombre de logements construits pour l'accueil de nouvelles populations, et ce malgré la baisse du nombre de constructions par rapport à la période 1999-2008.

Le marché immobilier local est la base d'une attractivité résidentielle pérenne des Vallées du Clain : à valeurs immobilières quasi-équivalentes (voire supérieures), les biens immobiliers accessibles sont plus grands qu'en cœur d'agglomération.

Prix et superficie des parcelles disponibles par intercommunalité au mois de juillet 2015



Source : mairies et opérateurs privés | Traitement : ADIL 86 (reproduction interdite sans autorisation)

Habitat des gens du voyage

LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, dite loi « Besson », impose aux communes de plus de 5000 habitants de créer des aires d'accueil. Elle prévoit également que chaque département a pour obligation d'établir un schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV), qui fixe des obligations d'accueil pour l'ensemble du territoire, en fonction d'un diagnostic de territoire précis. Les communes de moins de 5000 habitants peuvent avoir également l'obligation de réaliser une aire d'accueil et de participer à l'accueil des Gens du Voyage sous différentes formes, dès lors que le Schéma Départemental en a fait ressortir la nécessité.

Le SDAHGV actuellement en vigueur dans le Vienne a été établi en 2019 et se poursuit jusqu'en 2025. Ce document présente notamment l'évolution des taux d'occupations des aires d'accueil entre 2015 et 2017. De plus le SDAHGV expose également, les recommandations des besoins en accueil et en habitat pour chaque EPCI du Département.

Pour la Communauté de Communes des Vallées du Clain, il n'y a pas de besoin identifié de place en aires d'accueil.

2.1.6. Synthèse des besoins de places en aires d'accueil

EPCI	Nombre de places existantes	Taux d'équipement (nombre de places pour 10 000 habitants)	Besoins supplémentaires identifiés à long terme (nombre de places)
Grand Poitiers communauté urbaine (189 845 habitants)	118	6,22	+ 29
Grand Châtellerault communauté d'agglomération (86 227 habitants)	112	12,99	0
CC du Haut-Poitou (41 230 habitants)	15	3,64	+ 24
CC de Vienne et Gartempe (39 730 habitants)	96	24,16	0
CC du Civraisien en Poitou (27 482 habitants)	24	8,73	0
CC de la Vallée du Clain (25 750 habitants)	0	0	0
CC du Pays Loudunais (24 400 habitants)	18	7,38	0
TOTAL ensemble EPCI (434 664 habitants)	**383**	**8,81**	**+ 53**

Source : DDCS. Nombre de places financées dans le cadre de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA).

Source : SAHIGV de la Vienne 2019-2025

Habitat des gens du voyage

LE BESOIN EN MATIERE D'HABITAT

3.2.2.6. Le territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain (16 communes)

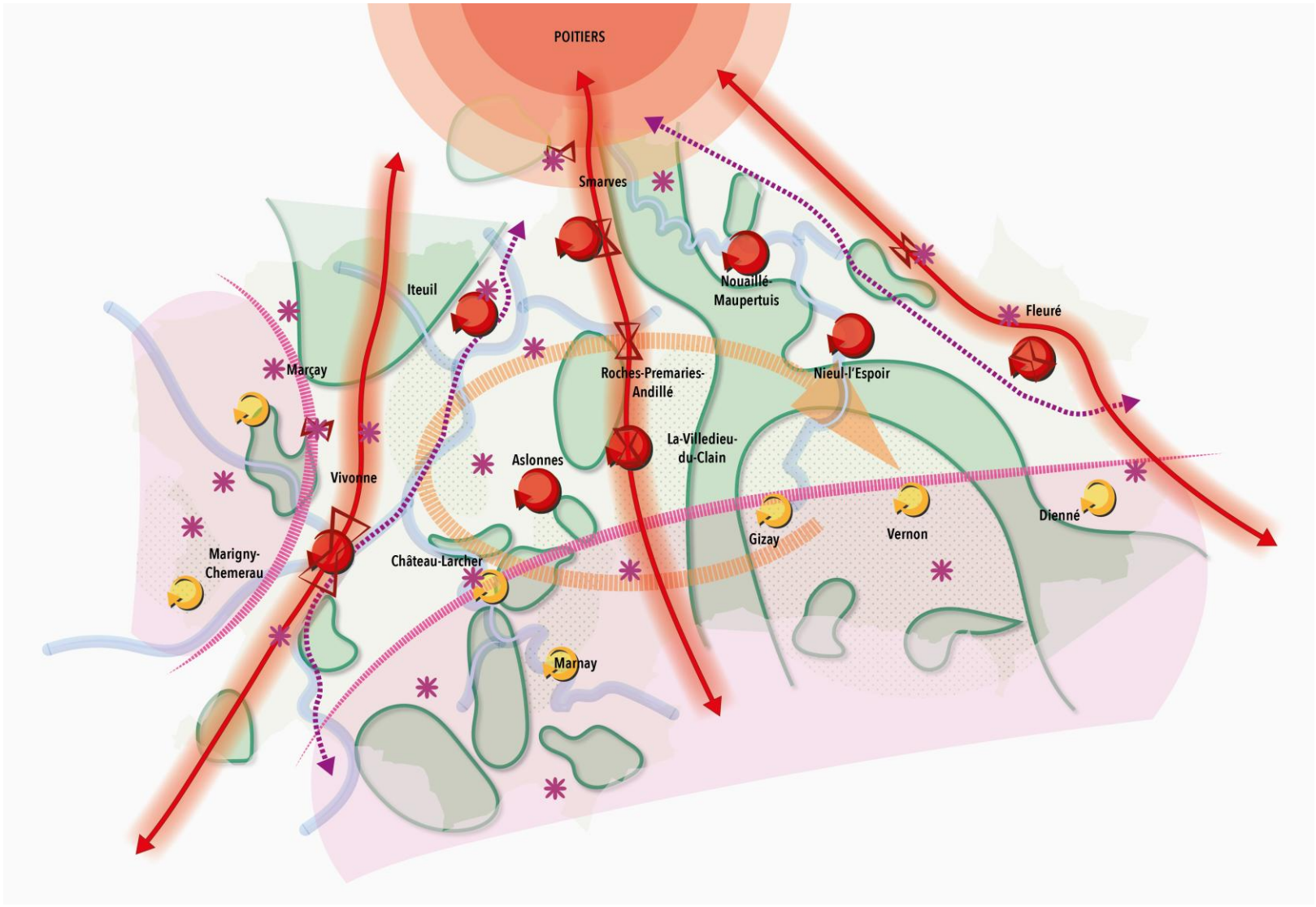
Les collectivités n'ont pas mentionné de terrains privés et les stationnements illicites semblent limités, même si certaines communes en font état, notamment Vivonne, Aslonnes et Smarves.

Le passage d'un groupe évangéliste d'une vingtaine de familles a été signalé sur la commune de Nouaillé-Maupertuis.

Suite aux différents échanges avec les collectivités comme avec l'ADAPGV 86, **il n'apparaît pas nécessaire de créer un terrain familial locatif sur ce territoire**.

Pourtant, les informations que livrent les communes devraient amener les collectivités à s'interroger, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de ses documents de planification, sur les besoins d'habitats alternatifs sur son territoire, et en particulier sur les terrains familiaux pour les gens du voyage.

Source : SAHIGV de la Vienne 2019-2025



Les voies de communication majeures, axes de développement du territoire

Desserrement de Poitiers : une attractivité résidentielle qui s'appuie sur les axes et exerce une pression urbaine forte

Les franges plus rurales du territoire, attractives sur des populations potentiellement plus modestes aux besoins spécifiques

Un développement résidentiel soutenu des bourgs connectés aux axes de communication et proches de Poitiers

Un développement urbain qui a tendance à s'orienter vers les axes de communication majeurs

Un développement résidentiel plus contenu mais bien réel des villages ruraux, garants du maintien de la vie locale

Mais un développement résidentiel qui renforce aussi les hameaux, générateur d'un besoin accru de mobilité (éloignement des lieux de proximité)

Une mosaïque forestière qui participe à la qualité du cadre de vie

Une trame bocagère qui persiste dans le sud du territoire mais menacée

Un parcours résidentiel complet à l'échelle du territoire : de nouveaux besoins à prévoir / anticiper ?

Le territoire des Vallées du Clain a bénéficié d'une attractivité résidentielle forte, soutenue par la périurbanisation de Poitiers, favorisé par son excellente desserte routière. Au sein de l'intercommunalité, on observe un lien entre structure territoriale et croissance urbaine :

- les communes les plus proches et les plus connectées à l'agglomération de Poitiers par les axes routiers importants sont soumises à une croissance démographique importante et soutenue,

- les communes du sud et de l'est du territoire, situées à une distance plus importante de Poitiers, connaissent une croissance plus modérée.

Toutefois, ce développement s'est accompagné du maintien voire du renforcement de l'offre de services et de commerces de proximité suffisant pour répondre aux besoins des nouvelles populations (effet des politiques communales et intercommunales).

Aujourd'hui, ce modèle de développement est interrogé à différents niveaux :

- une demande résidentielle sur de plus petits terrains ;

- une inconnue sur le coût futur des déplacements ;

- La conciliation du développement démographique par la construction neuve avec la qualité des paysages et le fonctionnement urbain (vitalité des bourgs) ;

- Une tendance lourde (échelle nationale) de vieillissement à prendre en compte et à anticiper en parallèle de la politique périscolaire et enfance/petite enfance.

Atouts - Opportunités

- **Un réseau routier moteur de développement résidentiel.**

- **Une attractivité résidentielle forte sur des populations formées et/ou familiales (efficacité constructions/population).**

- **Une offre en équipements et en services de proximité rendant le territoire attractif.**

- **Une demande résidentielle qui évolue.**

Faiblesses - Menaces

- **Un modèle de développement dépendant des dynamiques poitevines.**

- **Une dépendance aux mobilités carbonées et/ou individuelle et des déplacements domicile – travail importants.**

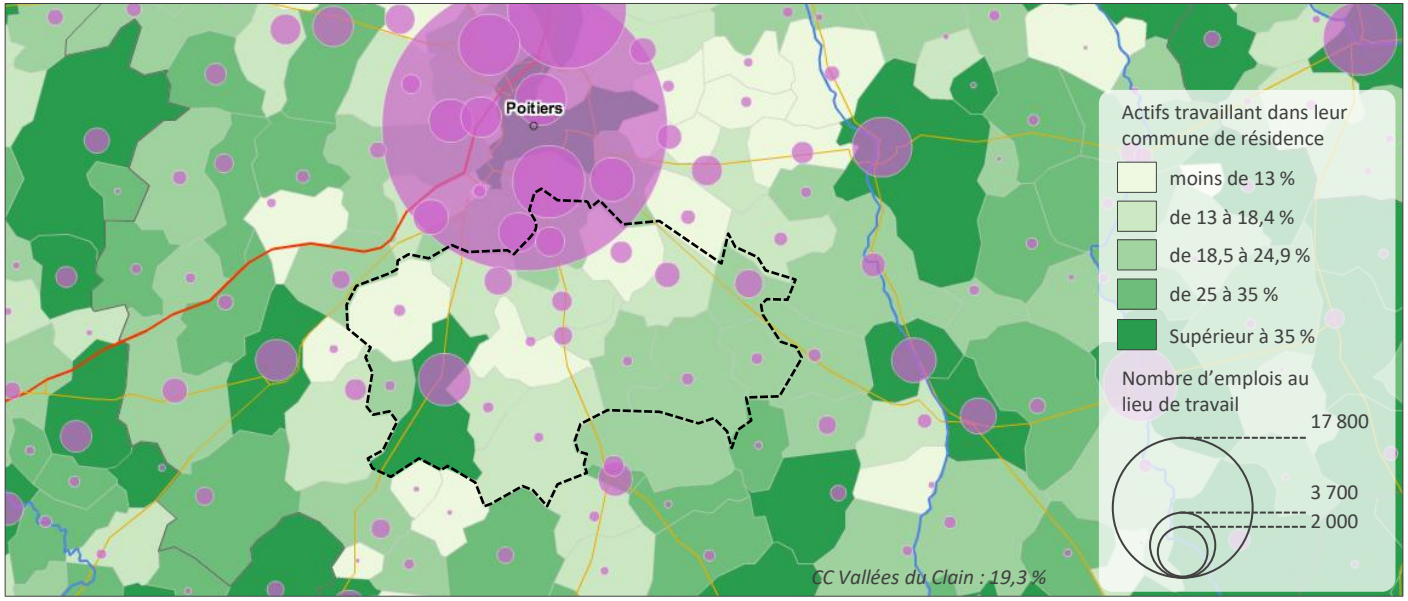
- **Une attractivité des axes qui perturbe les paysages.**

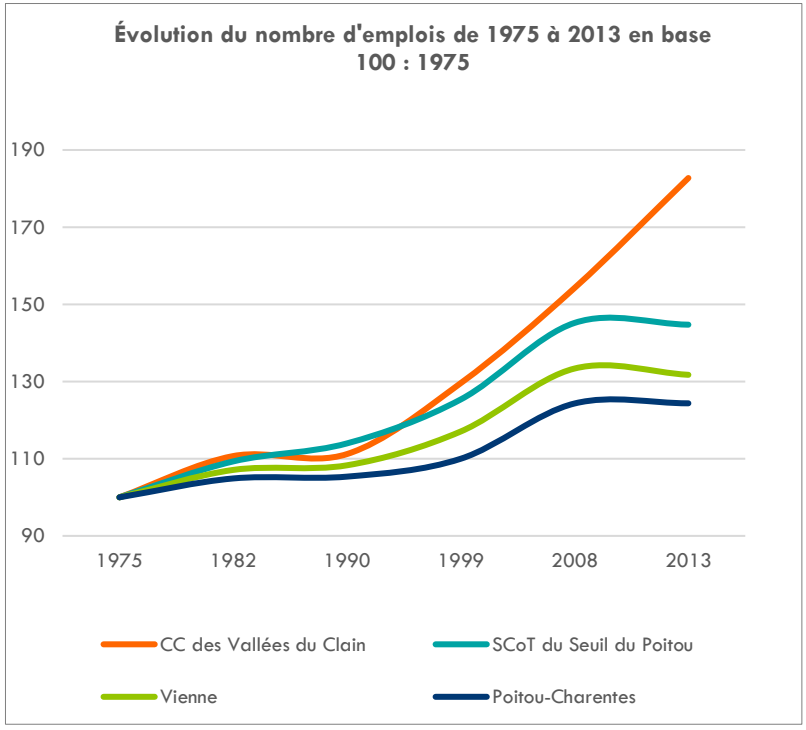
- **Un modèle de développement urbain qui peut porter à la dévitalisation des centres-bourgs.**



ÉCONOMIE

Nombre d'emplois au lieu de travail et part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, en 2013 *(INSEE, atopia)*





Evolution du nombre d'emplois communautaires entre 2008 et 2013 *(INSEE, atopia)*

	2008	2013	Evolution 2008-2013	
			Nb	%
Aslonnes	79	77	-2	-3%
Château-Larcher	88	85	-3	-3%
Dienné	62	101	39	64%
Fleuré	532	558	26	5%
Gizay	28	71	44	157%
Iteuil	635	565	-70	-11%
Marçay	58	99	40	69%
Marigny-Chemereau	70	77	7	10%
Marnay	61	70	9	14%
Nieuil-l'Espoir	335	451	116	35%
Nouaillé-Maupertuis	378	334	-44	-12%
Roches-Prémarie-Andillé	219	292	72	33%
Smarves	441	600	159	36%
Vernon	105	107	2	2%
La Villedieu-du-Clain	260	253	-7	-3%
Vivonne	1453	1951	498	34%
CC des Vallées du Clain	4805	5692	887	18%
CA Grand-Poitiers	95 876	96 484	608	1%
SCoT du Seuil du Poitou	143 445	142 987	-458	0%
Vienne	173 641	171 521	-2 119	-1%

Une dynamique de développement économique vigoureuse

En 2013, les Vallées du Clain comptaient 5692 emplois, dont un tiers dans la commune de Vivonne (1951 emplois) et 10% dans chacune des communes de Fleuré, Iteuil et de Smarves.

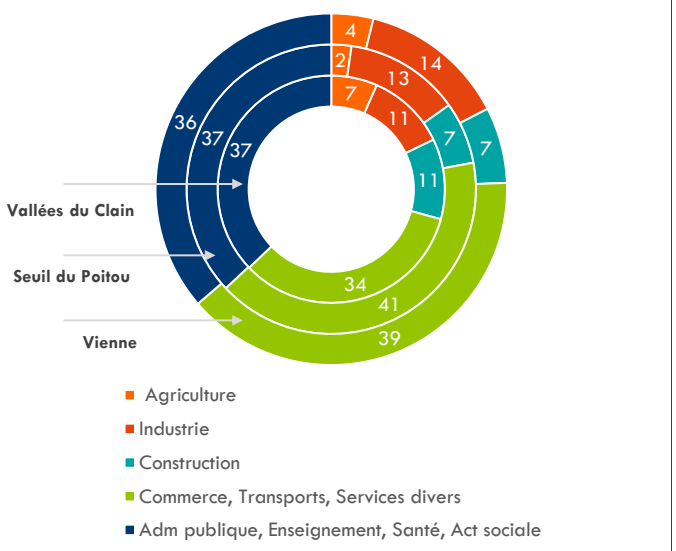
Ces pôles d'emplois bénéficient d'excellentes conditions de desserte routière et ferrée, qui les relient rapidement au cœur de l'agglomération poitevine, pôle d'emploi d'envergure régionale dont la proximité géographique contribue à la vitalité des Vallées du Clain.

Depuis 1975, l'emploi total au lieu de travail a enregistré à la fois une croissance continue plus ou moins soutenue (+16 emplois entre 1982 et 1990, contre +768 entre 1999 et 2008) mais surtout qui s'est surtout révélée contraire aux dynamiques des territoires voisins sur la dernière période : lorsque que le territoire du Seuil du Poitou comptait 458 emplois de moins, 887 postes supplémentaires étaient recensés dans les Vallées du Clain.

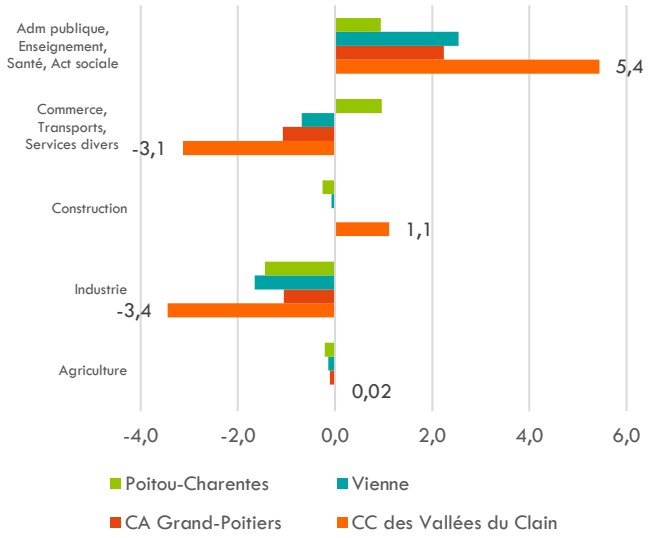
Cette croissance soutenue ne concerne pas les communes de manière indifférenciée ; elle est portée par l'installation de grands établissements à Vivonne (centre pénitentiaire), Nieuil-l'Espoir et Smarves. Dans les plus petites communes, ces installations nourrissent le tissu économique local, avec les croissances relatives des emplois à Gizay, Dienné, Marçay ou les Roches-Prémarie-Andillé.

Sources du graphique ci-contre : INSEE, Recensement de la population, données principales ; atopia

Répartition de l'emploi par domaines d'activité, en 2013 (en %)

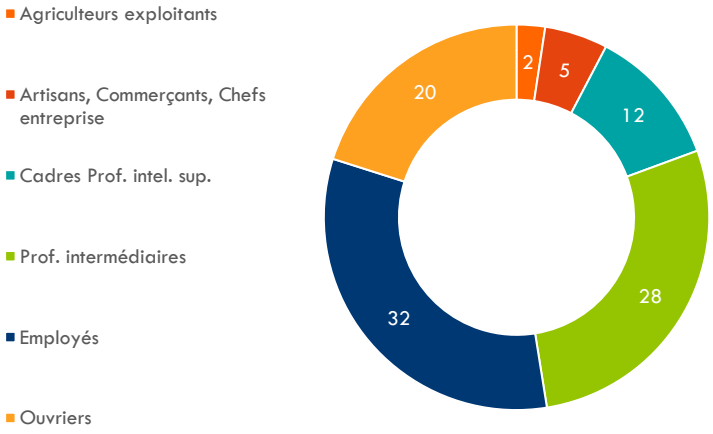


Evolution de la répartition de l'emploi au lieu de travail par domaines d'activité, entre 2008 et 2013 (en points de pourcentage)

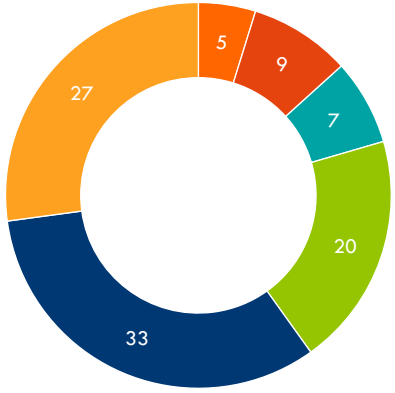


INSEE, Recensement de la population, données principales ; atopia

Professions et catégories socioprofessionnelles des actifs de 15-64 ans des Vallées du Clain, en 2013 (en %)



Professions et catégories socioprofessionnelles des emplois des Vallées du Clain en 2013 (en %)



Un tissu économique qui se tertiarise

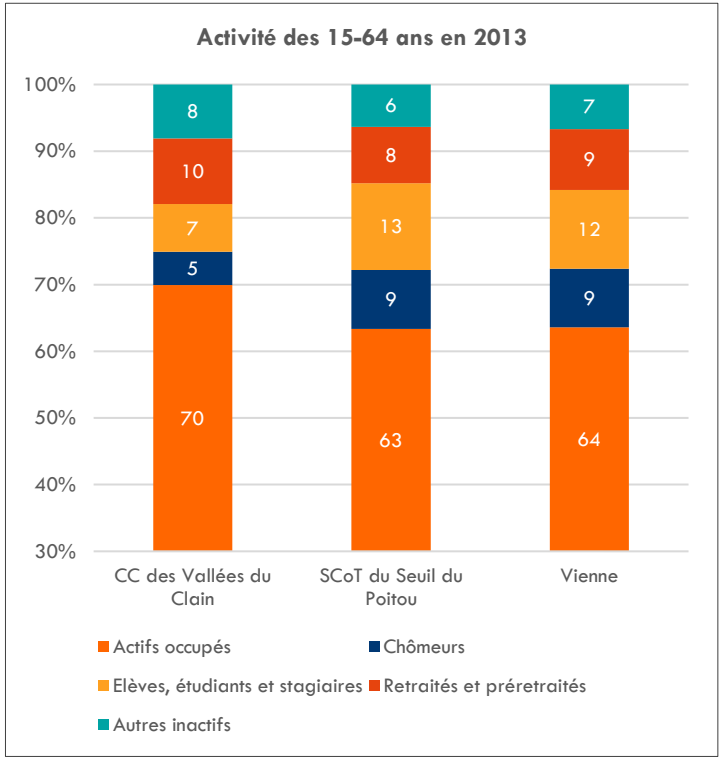
Bien que présentant un tissu de l'emploi fortement marqué par les activités de services, marchands et non marchands, les Vallées du Clain se distinguent des territoires de comparaison par une plus forte représentation des secteurs de l'agriculture et de la construction (respectivement 7% et 11%, contre seulement 4% et 7% dans la Vienne). Cette spécificité met en évidence le caractère mixte du territoire d'étude qui tire parti de la proximité de Poitiers pour héberger un certain nombre d'activités supports (dont le BTP) mais conserve une forte prégnance agricole (voir partie AGRICULTURE).

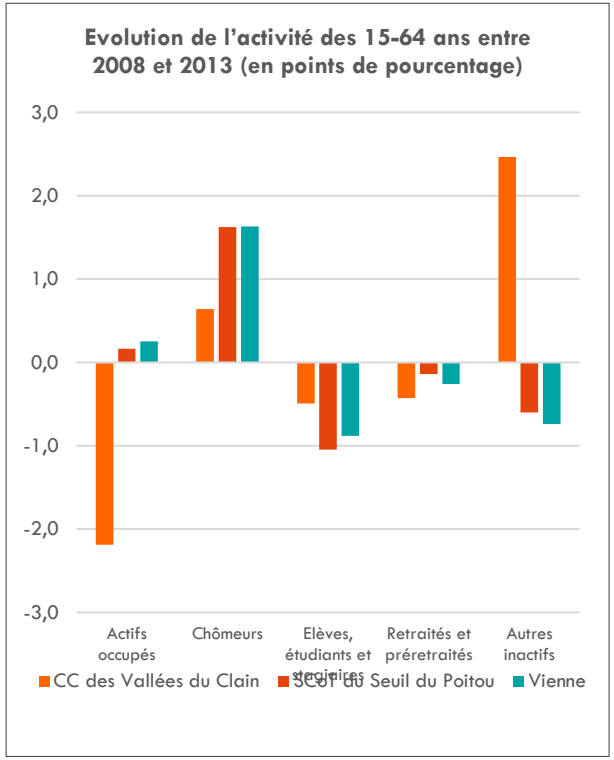
Evolution emplois 2008-2013	CC des Vallées du Clain
Agriculture	59
Industrie	-66
Construction	155
Commerce, Transports, Services divers	148
Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	591

Entre 2008 et 2013, le tissu de l'emploi local s'est profondément reconfiguré :

- A l'exception de l'industrie, l'ensemble des autres domaines économiques ont vu croître leur nombre respectif d'emplois ;
- Les Vallées du Clain enregistrent une reconfiguration de l'emploi plus contrastée que dans les autres territoires, avec une rétractation de l'industrie plus forte (-3,4 pts dans l'emploi total), au profit principalement des activités de services publics (administration, enseignement, santé, action sociale ; +5,4 pts) et une augmentation nette de 591 postes ;
- c'est le seul territoire qui voit se renforcer l'emploi agricole et de construction.

En 2013, on note enfin un certain décalage entre les professions et catégories socioprofessionnelles des emplois (ouvriers, artisans/commerçants, agriculteurs) et des actifs résidents (cadres supérieurs et professions intermédiaires).





Une population en âge de travailler, active et plus occupée qu'ailleurs

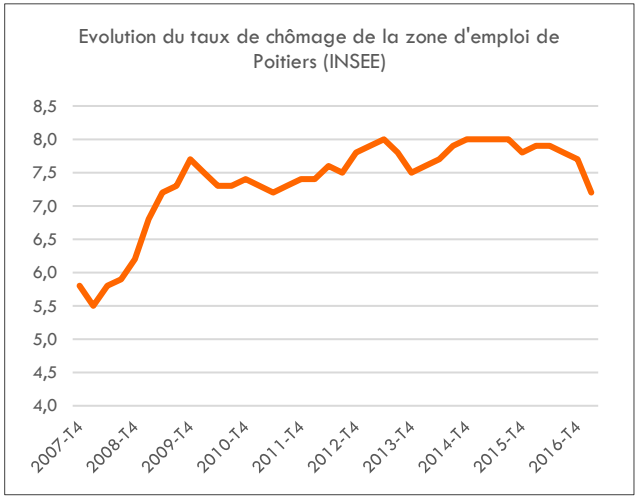
En 2013, les 15-64 ans (la classe d'âges que l'on considère comme « étant en âge de travailler ») des Vallées du Clain sont à la fois plus actifs (75%) que ceux du territoire du SCoT du Seuil du Poitou (72%) et de la Vienne (73%) et moins au chômage (4 points de moins qu'ailleurs). NB : au 1er trimestre 2017, le taux de chômage de la zone d'emploi de Poitiers était de 7,2% de la population active (9,3% en France) et entamait une réduction assez rapide.

Entre 2008 et 2013, les inactifs (retraités / préretraités, élèves / stagiaires / étudiants, autres) ont vu leur nombre croître rapidement (+595 personnes).

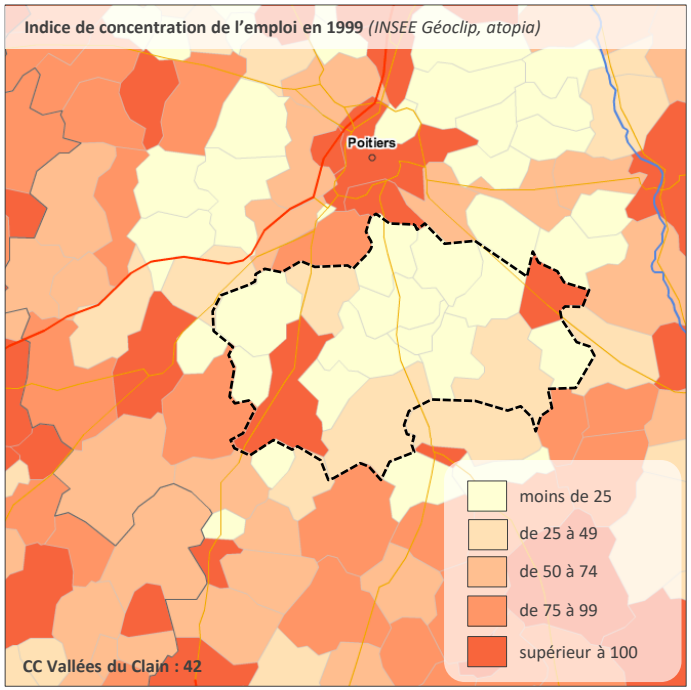
Outre l'augmentation des retraités (vieillissement de la population) et des étudiants (profil familial des ménages), ce « bond » réside surtout sur l'ouverture du centre pénitentiaire de Vivonne qui a fait augmenter le nombre « d'autres inactifs » (les détenus, dont le travail en centre n'est pas comptabilisé dans l'activité par l'INSEE).

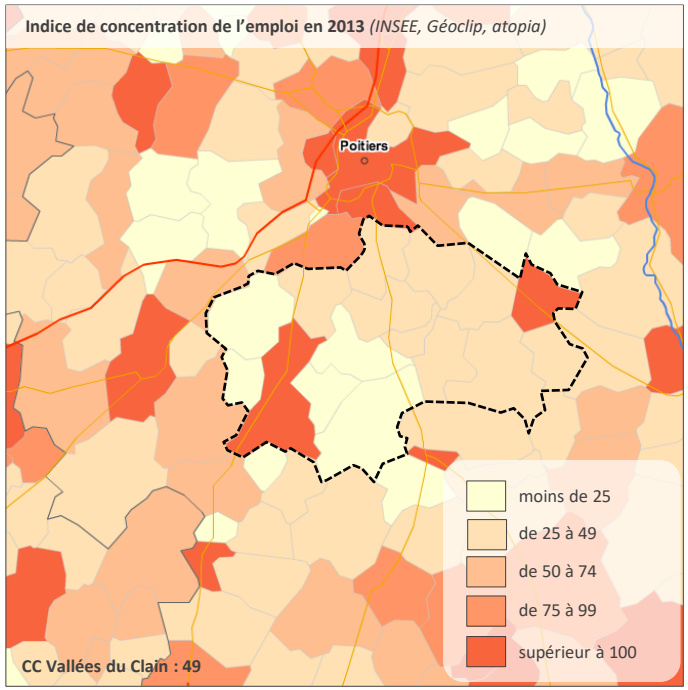
Statistiques sur l'activité et l'inactivité de la population des 15-64 ans en 2008 et 2013 et évolution entre ces deux recensements
(INSEE, Recensement de la population, données principales ; atopia)

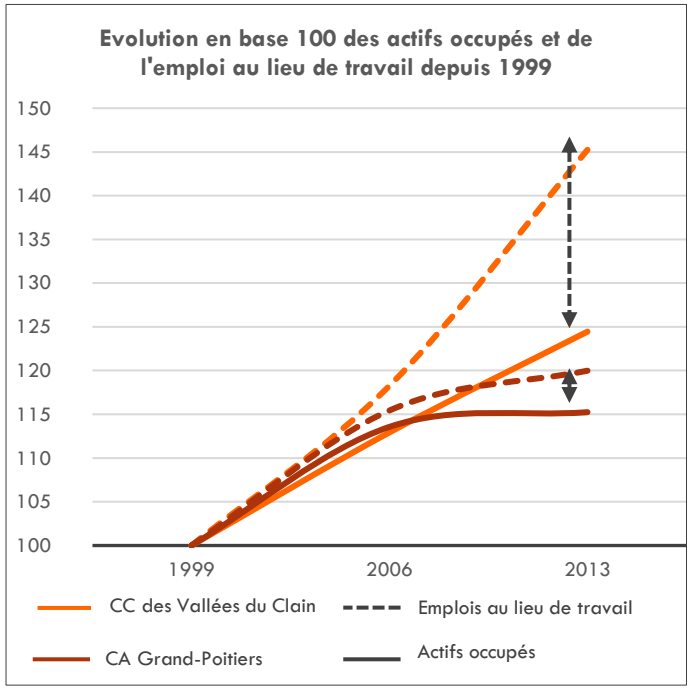
	Actifs		Evolution 2008-2013		Inactifs		Evolution 2008-2013		dont "Autres inactifs"		Evolution 2008-2013	
	2008	2013	nb	%	2008	2013	nb	%	2008	2013	nb	%
autres communes de VDC	9 965	10 560	595	6%	3 043	3 119	76	2%	731	642	-89	-12%
Vivonne	1 481	1 741	260	18%	478	998	519	109%	111	686	575	519%
CC des Vallées du Clain	**11 447**	**12 301**	**855**	**7%**	**3 522**	**4 117**	**595**	**17%**	**842**	**1 328**	**486**	**58%**
CA Grand-Poitiers	87 422	89 291	1 869	2%	42 053	38 196	-3857	-9%	8 195	7 032	-1163	-14%
SCoT du Seuil du Poitou	155 621	158 580	2 959	2%	65 424	61 085	-4338	-7%	15 367	13 952	-1415	-9%
Vienne	193 706	197 347	3 641	2%	80 998	75 246	-5752	-7%	20 380	18 211	-2169	-11%
Poitou-Charentes	783 609	802 262	18 653	2%	316 839	294 963	-21876	-7%	92 394	81 692	-10702	-12%

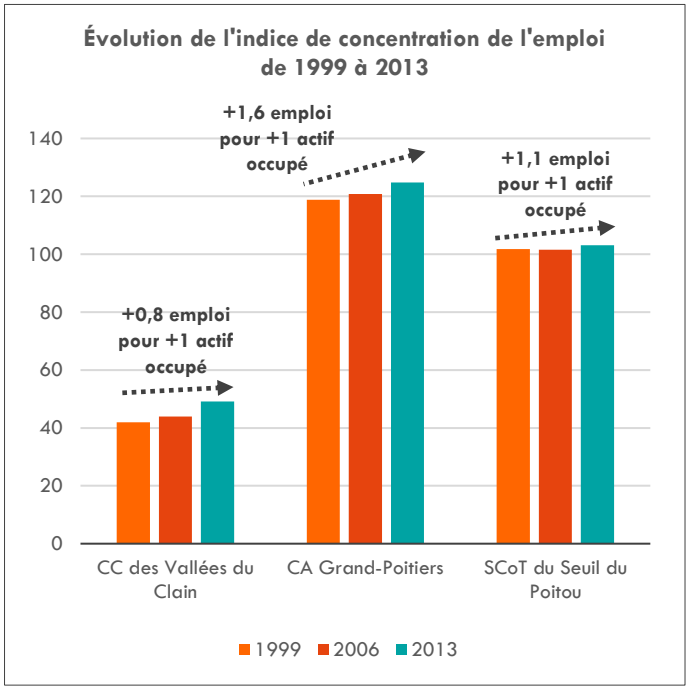


Sources des graphiques ci-contre : INSEE, Recensement de la population, données principales ; atopia









Un territoire qui fonctionne avec le tissu de l'emploi d'un vaste espace viennois

En 2013, seules les communes de Vivonne et de Fleuré présentaient un indice de concentration économique positif, c'est-à-dire qu'il y a plus d'emplois sur leur territoire respectif que d'actifs occupés. De sorte, leur tissu économique mobilise de la main d'œuvre extérieure pour fonctionner. En cela, Vivonne et Fleuré constituent des pôles d'emplois.

Toutefois, à l'échelle des Vallées du Clain, ce rapport n'est que de 49 emplois pour 100 actifs occupés, soulignant ainsi la dépendance à l'emploi extérieur, particulièrement de l'agglomération de Poitiers et sa couronne périurbaine.

Dans un contexte de stagnation de l'emploi dans le département de la Vienne, l'augmentation rapide de l'emploi local dans les Vallées du Clain contribue à diffuser l'activité économique dans l'ensemble de ses communes : avec un indice de concentration économique qui y augmente entre 1999 et 2013 (passant de moins de 25 à la classe supérieure).

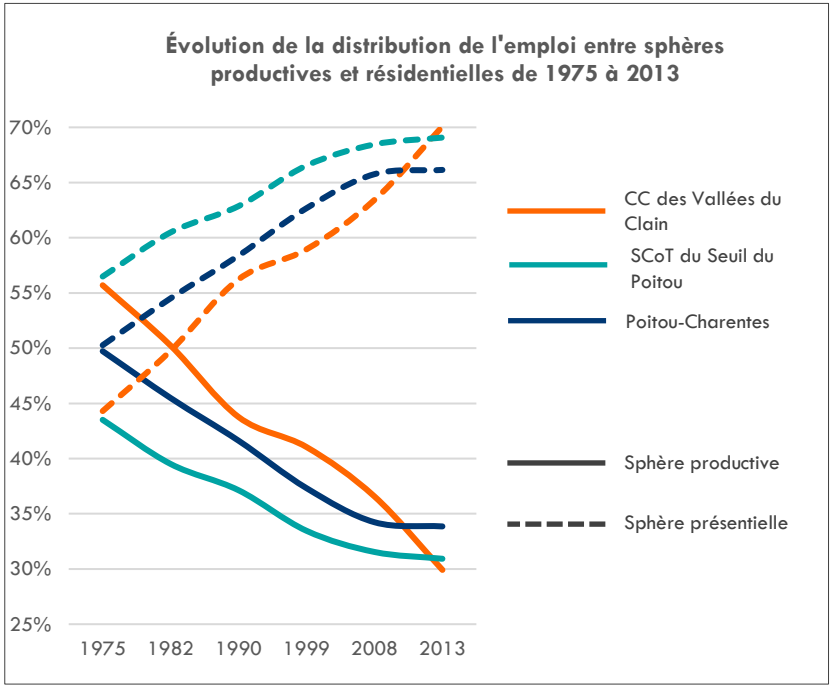
Une résidentialisation qui se confirme

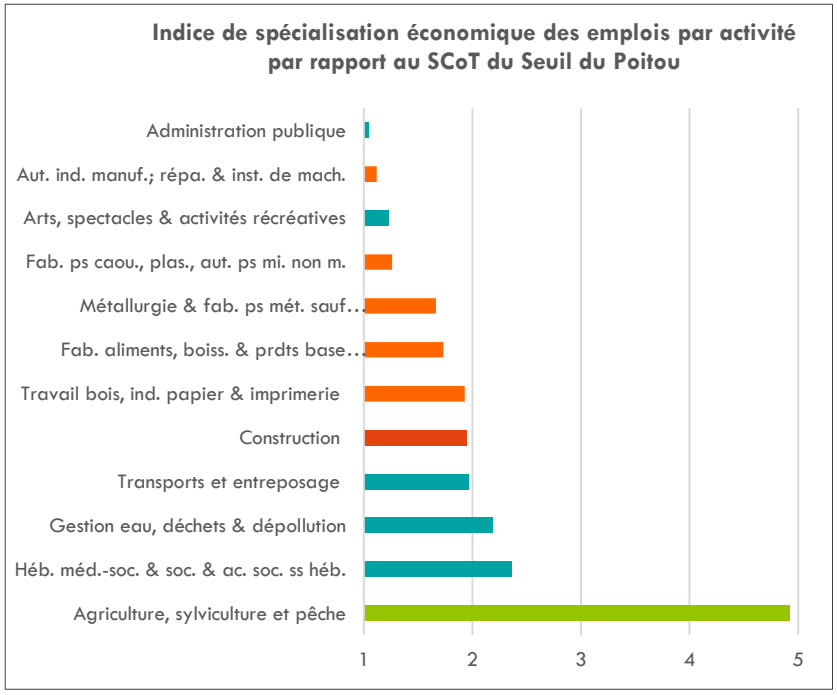
Malgré cette croissance rapide de l'emploi local, la vigueur de la dynamique démographique sur le long terme ne permet pas, malgré la croissance rapide de l'emploi depuis le début des années 1990, de rééquilibrer rapidement le déficit emplois / actifs.

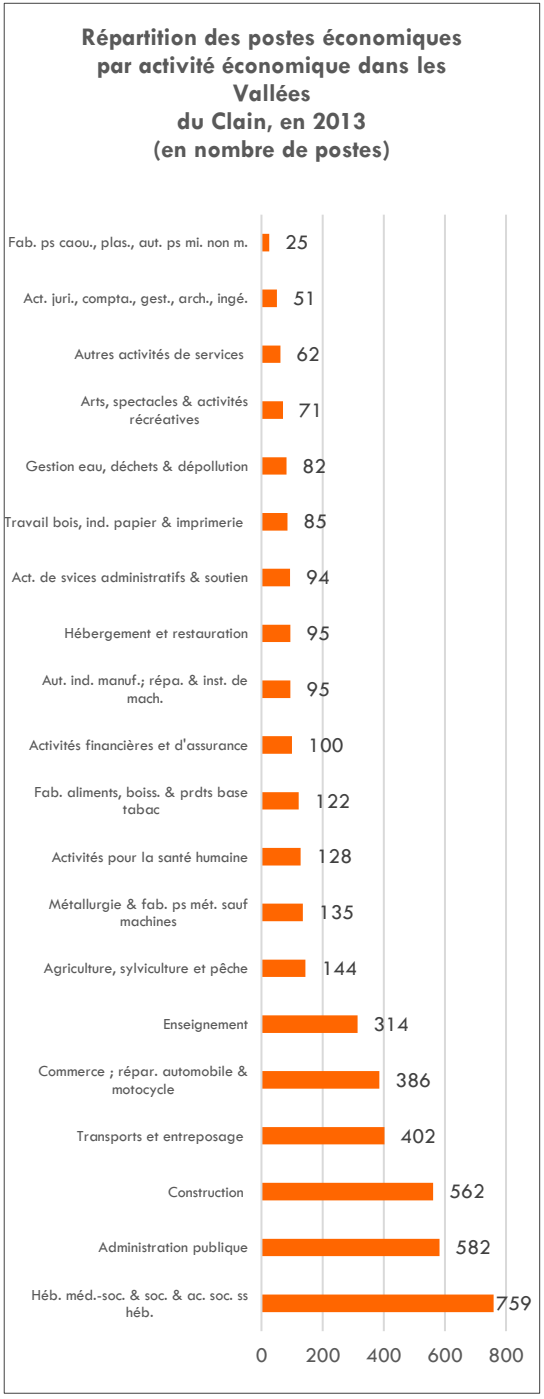
Ce rapport s'améliore pourtant plus rapidement dans les Vallées du Clain que dans la CA du Grand Poitiers (+8 points contre seulement +6 points entre 1999 et 2013).

Les Vallées du Clain demeurent donc un territoire résidentiel fonctionnant avec les emplois de l'agglomération poitevine.

Sources des graphiques ci-contre : INSEE, Recensement de la population, données principales ; atopia







Une transition tertiaire qui se poursuit

Alors que le territoire du SCoT du Seuil du Poitou avait déjà achevé sa transition économique entre sphères économiques dès 1975, les Vallées du Clain l'ont connue au recensement suivant. Ainsi, en 1990, deux tiers des emplois visaient à répondre aux besoins exprimés sur le territoire (consommation, services aux personnes et aux entreprises, etc.)

En revanche, alors que cette transition semble achevée dans le Seuil du Poitou et en Poitou-Charentes depuis 2008, elle se poursuit dans les vallées du Clain avec une évolution de 7 points sur la dernière période intercensitaire.

La sphère présentielle représente donc un grand nombre d'emplois pour les Vallées du Clain, notamment dans les secteurs suivants, secteurs pour lesquels ils apparaissent surreprésentés par rapport au Seuil du Poitou (et donc spécifique au territoire d'étude) :

- des soins : 759 emplois dans l'hébergement médicosocial et social, l'action sociale sans hébergement, 144 dans les activités pour la santé humaine,
- de besoins de la population : 582 emplois dans l'administration publique, 386 dans le commerce de détails (tissu local), 314 dans l'enseignement, 562 dans la construction,
- de services urbains et les activités liées à l'accessibilité du territoire : 402 dans les transports et l'entreposage (dont zone Anthyllis Fleuré), 83 dans la gestion des réseaux urbains (dont Veolia Gizay).

Certaines fonctions industrielles demeurent spécifiques comme la métallurgie (Baccacier), l'industrie agroalimentaire (Moulin et Vivonne Viande), etc.

Sources des graphiques ci-contre : INSEE, Recensement de la population, données complémentaires ; atopia

Répartition des emplois par fonctions économiques en 2008 et en 2013, et évolution intercensitaire *(INSEE, données complémentaires ; atopia)*

	2008	2013	% emplois en 2013	Evolution 2008-2013
Administration publique	324	526	9,2%	202
Agriculture	270	372	6,5%	101
Bâtiment-Travaux Publics	482	546	9,6%	64
Distribution	320	352	6,2%	32
Education, Formation	222	222	3,9%	0
Entretien, Réparation	377	463	8,1%	86
Fabrication	547	483	8,5%	-64
Transports, Logistique	474	552	9,7%	78
Santé, Action Sociale	386	607	10,7%	221
Services de Proximité	679	739	13,0%	60
Fonctions métropolitaines	723	830	14,6%	106
Commerce inter-entreprises	136	124	2,2%	-12
Conception, Recherche	28	35	0,6%	7
Culture, Loisirs	66	103	1,8%	37
Gestion	390	438	7,7%	48
Prestations Intellectuelles	104	131	2,3%	27
Cadres des Fonctions métropolitaines	205	248	4,4%	43
Commerce inter-entreprises	28	33	0,6%	5
Conception, Recherche	21	4	0,1%	-16
Culture, Loisirs	36	50	0,9%	14
Gestion	72	86	1,5%	14
Prestations Intellectuelles	49	75	1,3%	27
Total des Emplois	4 805	5 692	100,0%	887



Fleuré : Résidence « Saint-Thibault » de 38 lits



Nieuil-l'Espoir : Centre de cardiologie du « Moulin Vert »



Smarves : SMTL Transports, entreprise de logistique installée dans la ZAE de La Croix de la Cadoue à proximité de la D741



Fleuré : Transports Jammet, entreprise de transport alimentaire installée dans la ZAE Anthyllis à proximité de la N 147 et extension de la plate-forme de distribution prévue pour 2018



Nieuil-l'Espoir : centre-bourg commerçant



Roches-Prémarie-Andillé : services

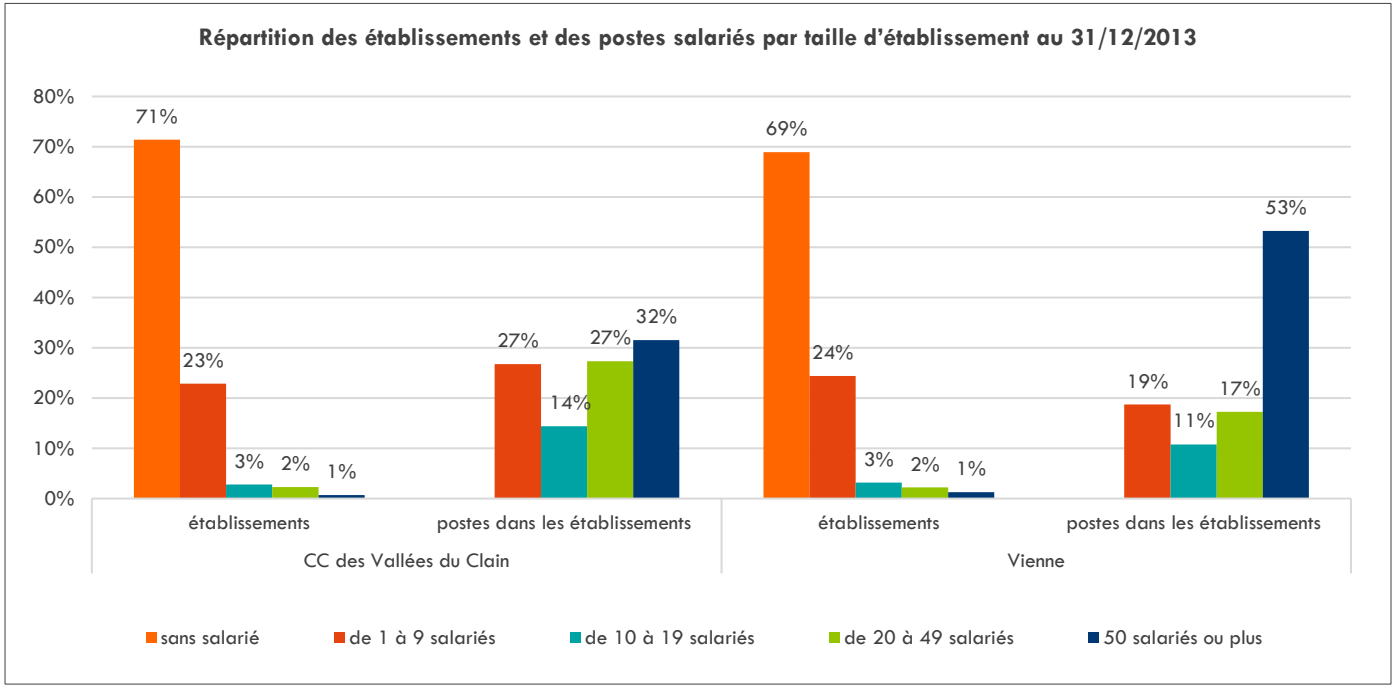
Observé sous l'angle des fonctions économiques (classification transversale de l'INSEE), le tissu économique des Vallées du Clain présente une certaine diversité, avec une répartition équilibrée : l'éducation et l'agriculture ms à part, chaque fonction économique représente 6 à 10% des emplois.

En revanche, les emplois dans les fonctions métropolitaines (14,6%) dans les Vallées du Clain sont moins bien représentés qu'ailleurs dans le Seuil du Poitou (22%) et le département de la Vienne (21%) : les activités de l'agglomération de Poitiers expliquent cette plus forte proportion, ce type d'emplois étant plus fréquent dans les milieux urbains et métropolitains (R&D, Culture – Loisirs, Gestion, Conseil, etc.)

Le tissu économique des Vallées du Clain demeure donc marqué par des fonctions d'exécution et de fabrication, et moins de décision. Toutefois, ces fonctions métropolitaines augmentent rapidement (+15% environ entre 2008 et 2013) et celles d'encadrement encore plus rapidement (+18%), marquant un certain rattrapage par rapport aux territoires de comparaison et une montée en compétence de l'appareil productif local.

Enfin, les fonctions les plus créatrices d'emplois entre 2008 et 2013 sont celles liées à la réponse aux besoins des usagers du territoire : la santé, action sociale (+221 emplois, soit un quart de la hausse totale) et l'administration publique.

Dans un contexte de vieillissement de la population, mais aussi d'une forte présence de jeunes enfants due à l'arrivée de familles, les besoins en matière de services à la personne leur étant destinées sont appelés à se développer tant en nombre qu'en diversité dans les années à venir, et avec eux, les fonctions d'accompagnement (comptabilité, gestion, etc.), fortement pourvoyeurs d'emplois.



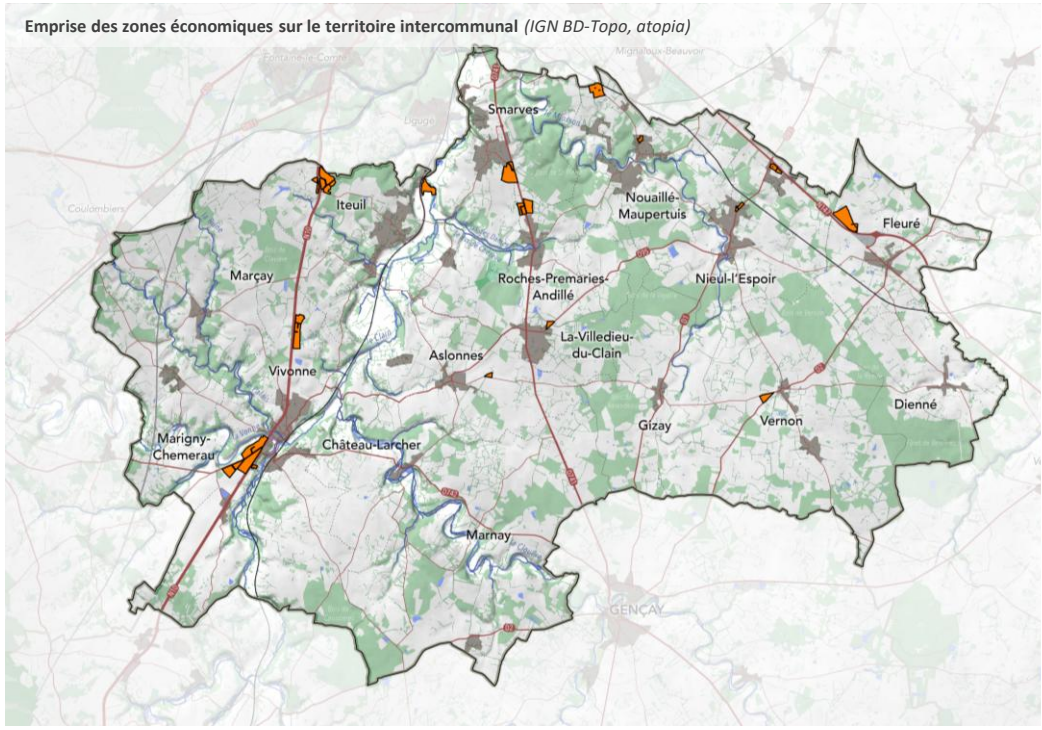
Un artisanat fort et un tissu économique peu dépendant aux évènements conjoncturels isolés

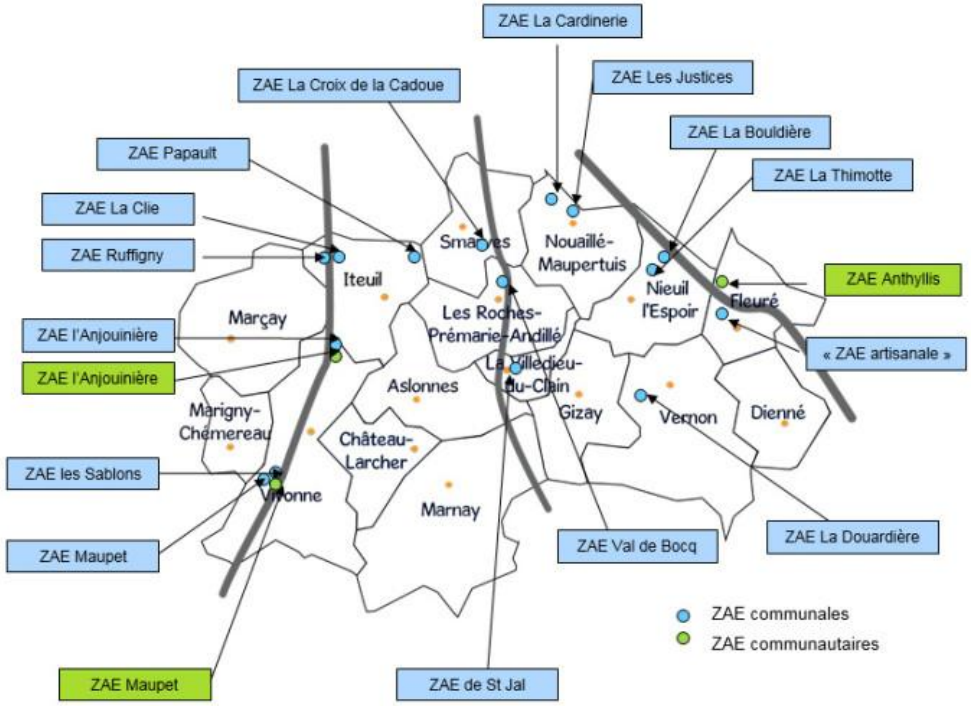
En 2013, et à l'image du tissu économique de la Vienne, la majeure partie des établissements économiques des Vallées du Clain ne comptait aucun salarié, ce qui fait référence aux artisans, aux indépendants et aux autoentrepreneurs.

Les Vallées du Clain se distinguent par une moins forte dépendance économique, dans la mesure où comparé au profil de la Vienne :

- les grands établissements (de 50 postes et plus) ne représentent qu'un tiers des postes salariés contre plus de la moitié dans le département,
- les postes dans les établissements de plus petites tailles (moins de 50 salariés) sont en proportion plus nombreux et mieux répartis.

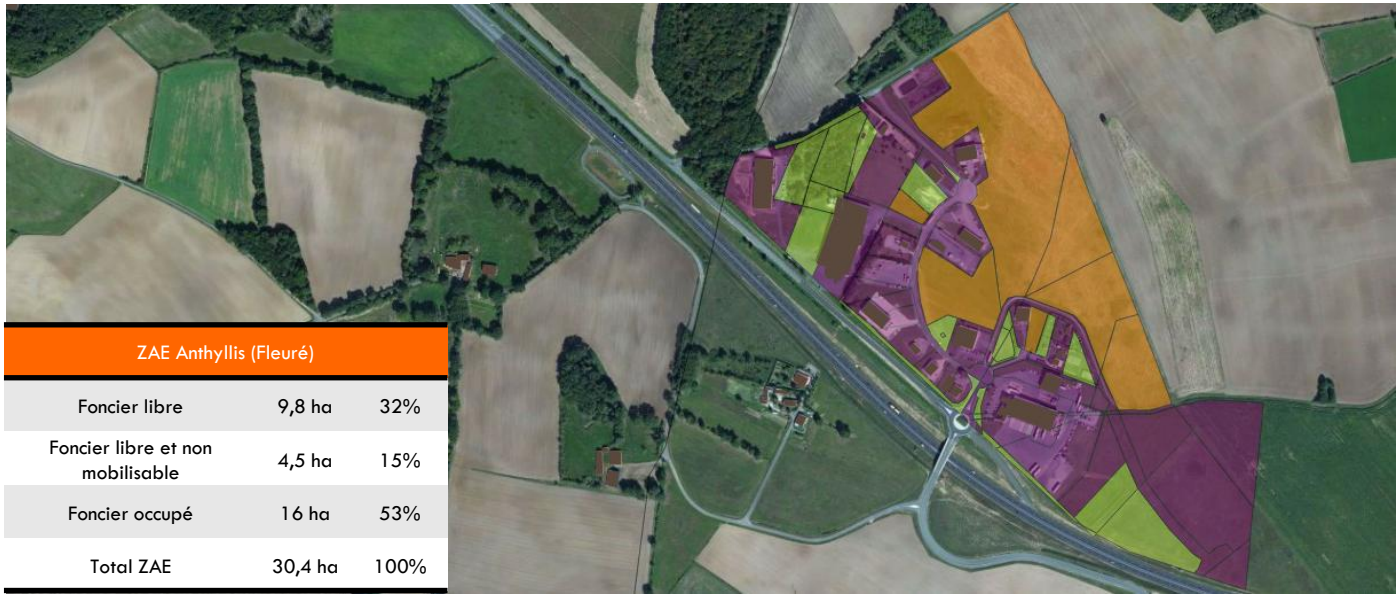
Emprise des zones économiques sur le territoire intercommunal *(IGN BD-Topo, atopia)*





Etat des lieux du foncier économique des Vallées du Clain
(données Communauté de communes)

Réserve foncière | Foncier aménagé libre | Foncier occupé

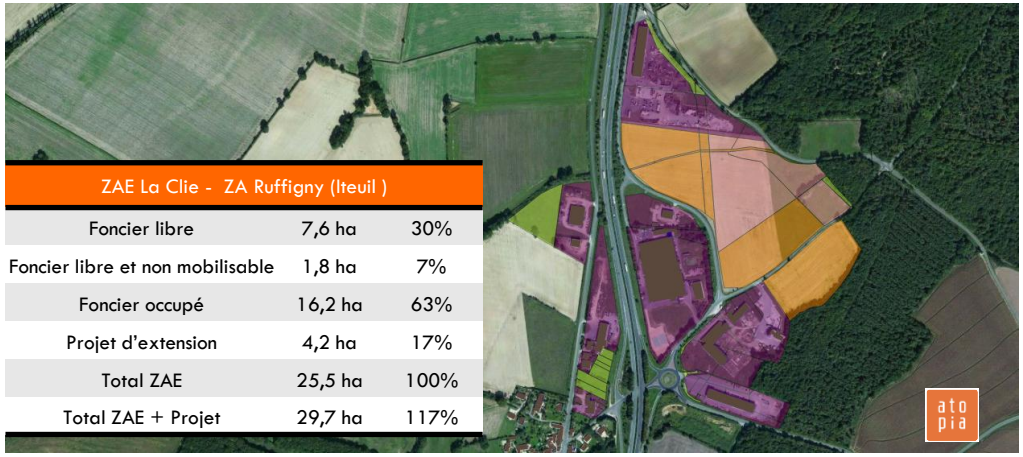


ZAE Anthyllis (Fleuré)		
Foncier libre	9,8 ha	32%
Foncier libre et non mobilisable	4,5 ha	15%
Foncier occupé	16 ha	53%
Total ZAE	30,4 ha	100%

Une offre en foncier économique vaste et diversifiée

Le territoire intercommunal dispose de 7 grands espaces dédiés à l'activité économique, répartis sur 6 communes. Situées à proximité d'axes de communication majeurs (RN10, RN147 notamment) elles accueillent des activités diversifiées (dont industries spécialisées, transports et logistique, activités du bois).

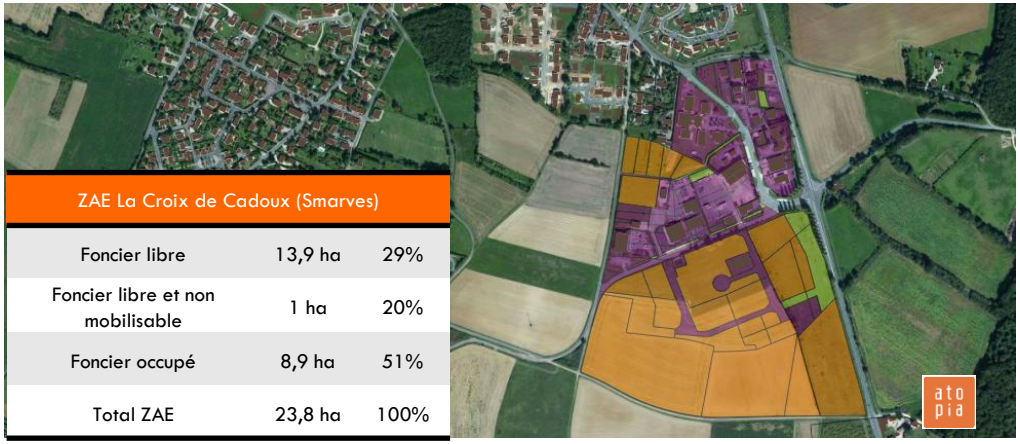
En 2017, on comptait 141 hectares de foncier économique occupé, 93 hectares de foncier aménagé disponible et 38 hectares de réserves foncières.



ZAE La Clie - ZA Ruffigny (Iteuil)		
Foncier libre	7,6 ha	30%
Foncier libre et non mobilisable	1,8 ha	7%
Foncier occupé	16,2 ha	63%
Projet d'extension	4,2 ha	17%
Total ZAE	25,5 ha	100%
Total ZAE + Projet	29,7 ha	117%



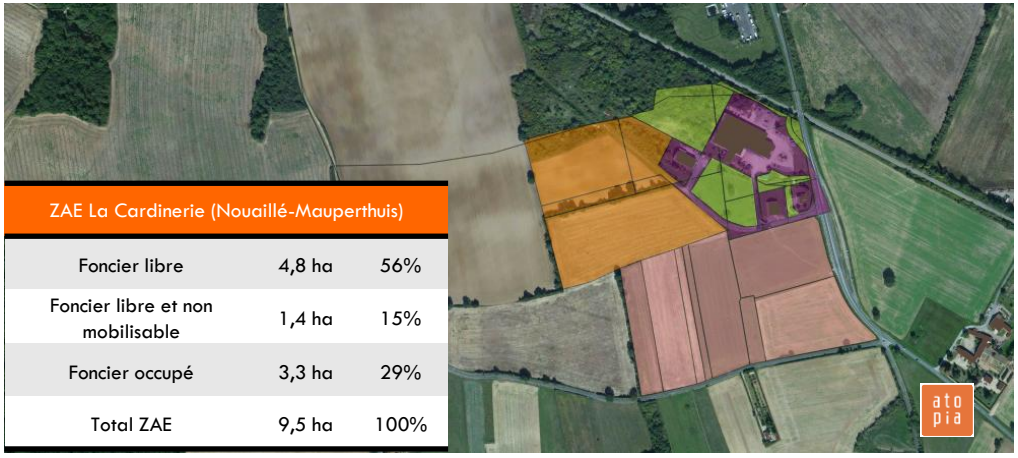
ZAE L'Anjounière (Vivonne)		
Foncier libre	5,2 ha	23%
Foncier libre et non mobilisable	1,1 ha	5%
Foncier occupé	16,9	73%
Total ZAE	23,3 ha	100%



ZAE La Croix de Cadoux (Smarves)		
Foncier libre	13,9 ha	29%
Foncier libre et non mobilisable	1 ha	20%
Foncier occupé	8,9 ha	51%
Total ZAE	23,8 ha	100%



ZAE Les Sablons (Vivonne)		
Foncier libre	27,8 ha	29%
Foncier libre et non mobilisable	18,9 ha	20%
Foncier occupé	49,2 ha	51%
Total ZAE	96 ha	100%



ZAE La Cardinerie (Nouaillé-Mauperthuis)		
Foncier libre	4,8 ha	56%
Foncier libre et non mobilisable	1,4 ha	15%
Foncier occupé	3,3 ha	29%
Total ZAE	9,5 ha	100%



ZAE La Bouldière (Nieuil-l'Espoir)		
Foncier libre	4,8 ha	44%
Foncier libre et non mobilisable	1,4 ha	15%
Foncier occupé	3,3 ha	41%
Total ZAE	9,5 ha	100%

Rue de la ZA Anthyllis, largement végétalisée mais sans cheminement piétons-cycles malgré la place disponible *(photographie atopia)*



Bâtiment industriel marquant dans le paysage *(photographie atopia)*



Une diversité d'activités au sein des ZAE

Au sein de ces ZAE, on retrouve :

- des activités industrielles et logistiques,
- des entreprises artisanales,
- des commerces, principalement dans les zones situées autour de Vivonne,
- un hôtel d'entreprises géré par la CC, dans la zone d'Anthyllis à Fleuré.

Des zones connectées aux grands axes, mais distantes des bourgs

Les zones d'activités économiques se localisent le long des radiales routières de Poitiers (RN10, RN147 et RD 741).

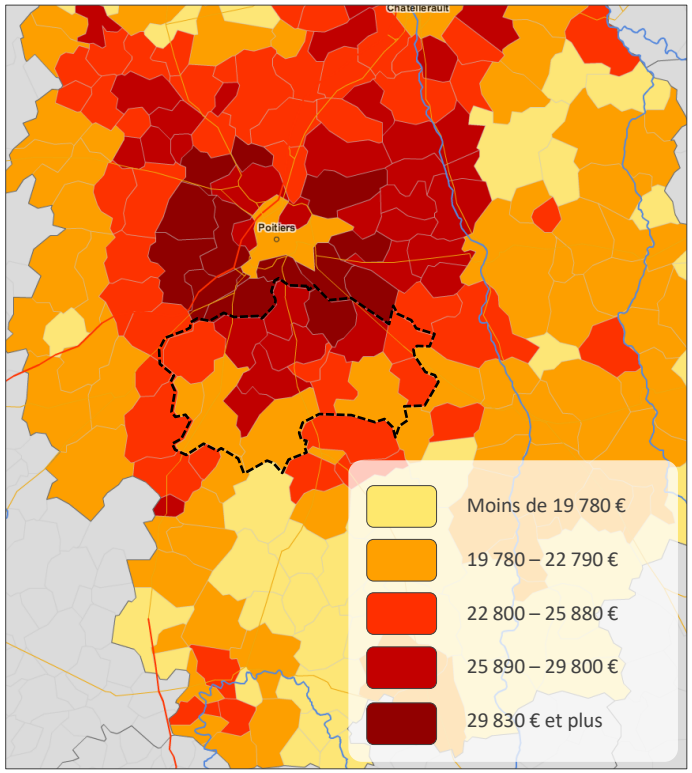
Si certaines zones d'activité sont proches des centres des bourgs (à Smarves notamment), la majorité d'entre elles sont implantées à distance des habitations pour être connectées plus rapidement aux axes routiers. De plus, les voiries des espaces d'activités ne disposent pas toujours d'aménagements pour les modes doux les reliant aux centres des bourgs. Il en résulte des trajets domicile-travail motorisés même pour les éventuels actifs résidant à proximité, en raison d'une distance importante et/ou inconfortable à parcourir à pied ou à vélo.

Des espaces à l'intégration variable au sein des bourgs et des paysages

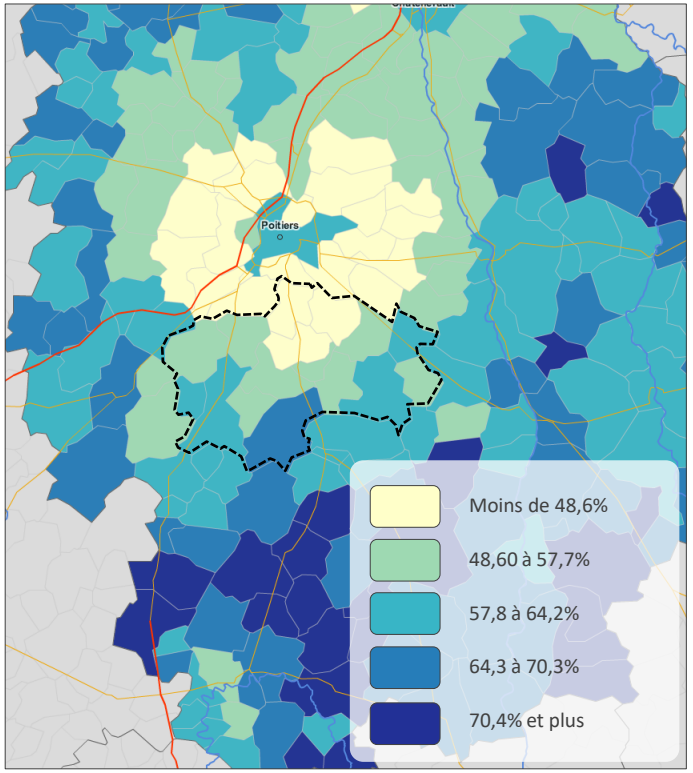
Les zones disposent d'une qualité paysagère variable selon leur date de création et les politiques décidées lors de leur conception : les espaces publics les plus récents disposent ainsi d'une qualité supérieure à ceux réalisés il y a plus de 10 ans, grâce à des alignements d'arbres, des noues végétalisées etc.

La qualité architecturale et la taille des bâtiments vient interpeller les perspectives sur les paysages agricoles dans lesquels ils s'insèrent.

Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2016 (impôt sur le revenu 2015)
(DGFIP, 2016 ; France Découverte ; atopia)



Part des foyers fiscaux non-imposables en 2016 (impôt sur le revenu 2015) *(DGFIP, 2016 ; France Découverte ; atopia)*



Imposabilité des foyers fiscaux en 20016 sur le revenu 2015
(MINFI, DGFIP, 2016 ; atopia)

	revenu fiscal moyen par foyer fiscal	part des ménages imposables	Revenu fiscal moyen des foyers imposés	part des ménages non imposables	Revenu fiscal moyen des foyers non imposés
CC des Vallées du Clain	26 419 €	47%	38 335 €	53%	15 703 €
CC Vienne et Gartempe	20 736 €	35%	34 723 €	65%	13 188 €
CC du Civraisien en Poitou	20 298 €	33%	34 510 €	67%	13 203 €
CA Grand-Poitiers	24 816 €	47%	38 828 €	53%	12 555 €
CC du Haut-Poitou	25 229 €	43%	38 274 €	57%	15 365 €
SCoT du Seuil du Poitou	24 361 €	45%	37 962 €	55%	13 269 €
Vienne	23 539 €	43%	37 431 €	57%	13 266 €

Un territoire aux foyers relativement aisés

En 2016, les foyers fiscaux des Vallées du Clain déclaraient en revenu annuel moyen de 26 420 € en 2016, soit le niveau de revenu le plus élevé des territoires de comparaison (soit 1600 € de plus que la CA Grand Poitiers et 5680 € de plus qu'en Vienne et Gartempe, espaces nettement plus rural).

C'est aussi le territoire où la part des foyers fiscaux imposables est la plus élevée et où le revenu moyen des foyers fiscaux non imposables est le plus important (15 700 € contre 13 266 € dans le département).

Des disparités socioéconomiques correspondant au gradient centre / périphérie

Toutefois, des différences subsistent entre les communes du territoire intercommunal :

- avec plus de 33 000€ par foyer fiscal à Nouaillé-Maupertuis, et 21 560 € déclaré par foyer fiscal à Marigny-Chemereau
- avec moins de 40% de foyers non-imposables à Nouaillé-Maupertuis contre près de deux tiers à Marnay (65,7%).

Ces disparités se calquent sur la capacité des ménages à accéder aux logements suivant leur niveau de revenu, l'éloignement au centre de l'agglomération poitevine étant plus abordable pour les ménages plus modestes.

Un territoire qui s'inscrit dans le bassin d'emplois de l'agglomération poitevine

Une accroche aux pôles d'emplois du sud de l'agglomération (CHU, Université, zones commerciales, etc.)

Des axes routiers porteurs d'une dymanique économique

Une bonne accessibilité ferroviaire qui reste à renforcer (fréquence, desserte, etc.)

Une diffusion de l'emploi dans le nord du territoire en lien avec le desserrement de l'agglomération

Une vie économique locale en croissance

Des pôles d'emplois qui se renforcent au sein de l'intercommunalité

Une croissance de l'emploi dans la deuxième couronne de l'agglomération poitevine

Un développement d'activités économiques au coeur des bourgs

Un maillage de zones d'activités économiques avec des potentiels de développement

De grandes zones d'activités économiques avec des potentiels de développement (supérieures à 15 ha)

Des zones d'activités économiques plus modestes dont certaines sont en gestion communale (entre 3 et 15 ha)

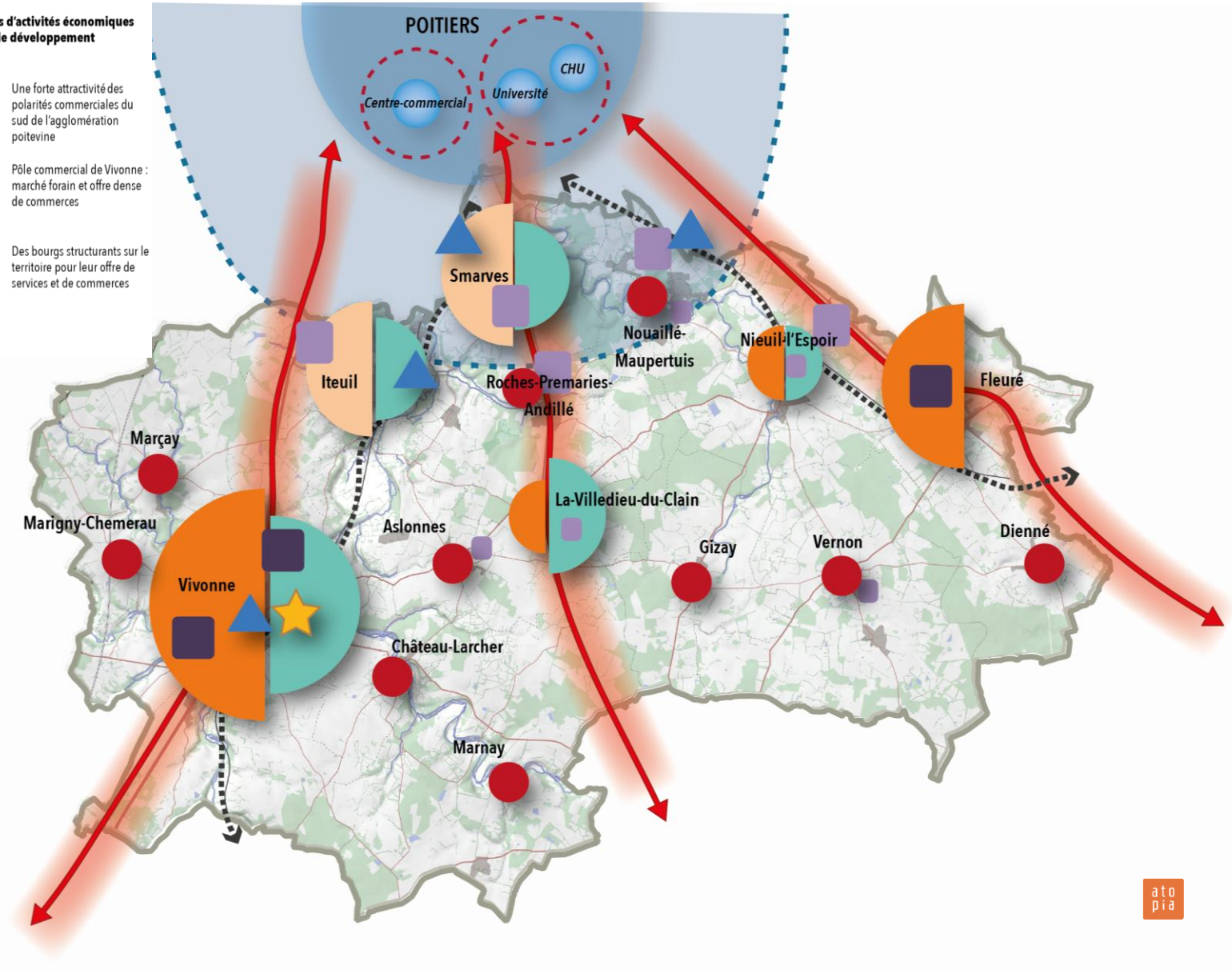
Des petites zones d'activités économiques dont certaines sont occupées uniquement par une entreprise (inférieures à 3 ha)

Un maillage de zones d'activités économiques avec des potentiels de développement

Une forte attractivité des polarités commerciales du sud de l'agglomération poitevine

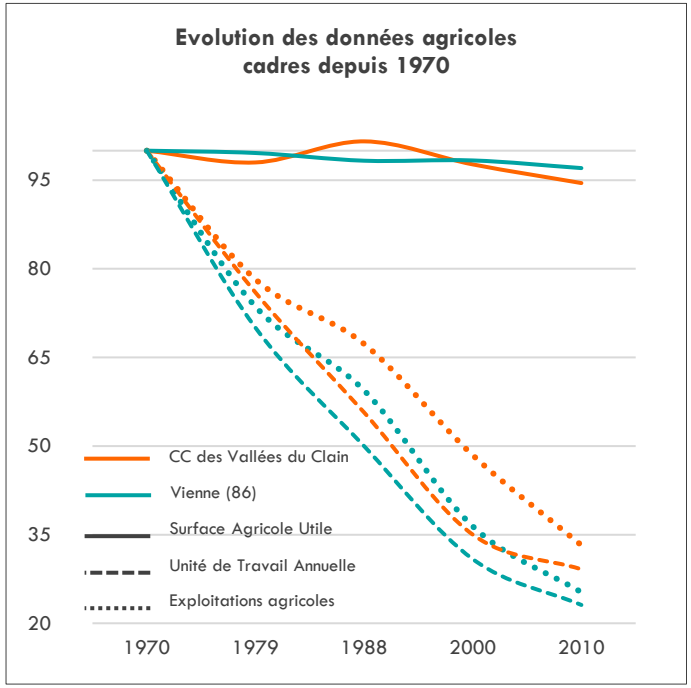
Pôle commercial de Vivonne : marché forain et offre dense de commerces

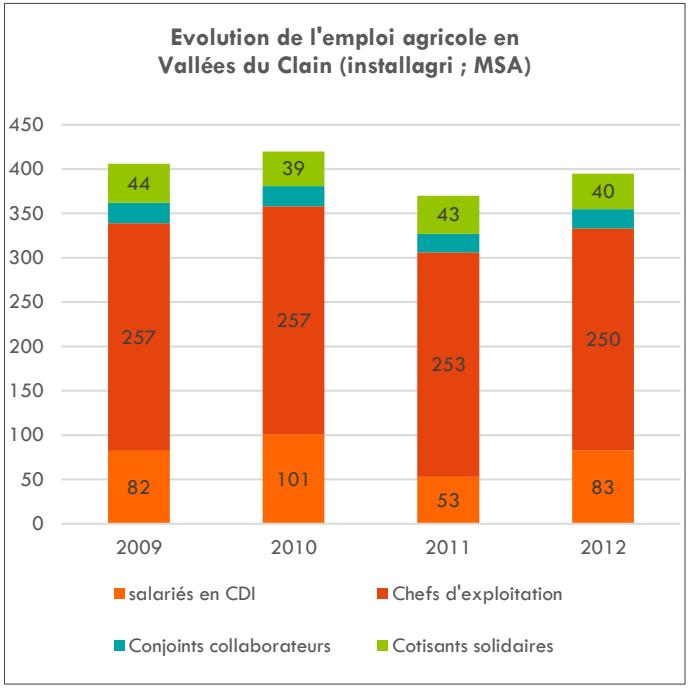
Des bourgs structurants sur le territoire pour leur offre de services et de commerces





AGRICULTURE





Des activités agricoles qui se maintiennent mais se concentrent

A l'image des évolutions des données cadres agricoles de la Vienne, depuis 1970, celles des Vallées du Clain permettent d'observer une stabilisation de la surface agricole utile, alors que le nombre d'exploitations agricoles et d'unités de travail annuelles se réduisait de près de 70% (de 813 exploitations en 1970 à 270 en 2010).

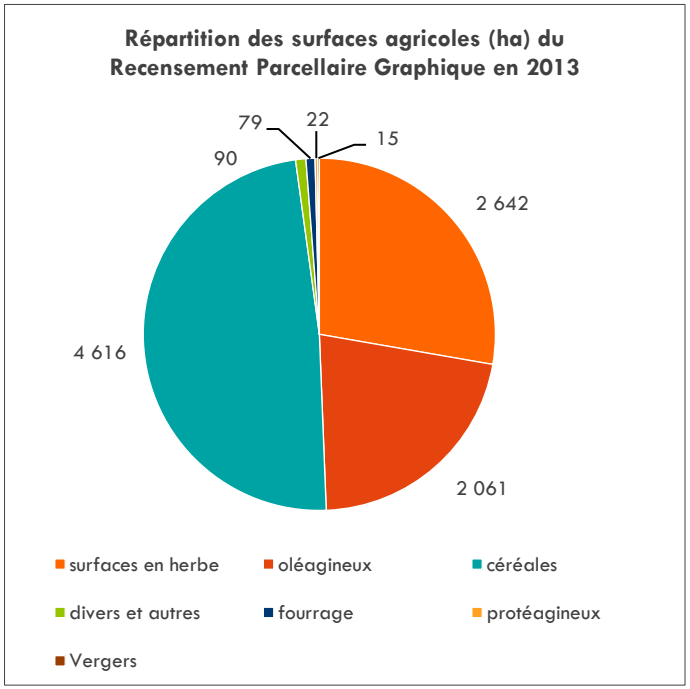
Ces éléments témoignent à la fois de la concentration de la surface agricole dans les exploitations, celles-ci devenant en moyenne nettement plus grandes, passant de 30,8 ha dans les vallées du Clain en 1970 (23,9 ha dans la Vienne) à 87,6 ha en 2010 (91,9 ha).

Au cours de la période récente, l'emploi salarié agricole s'est stabilisé autour de 400 unités, représentant principalement les chefs d'exploitations eux-mêmes. Les conjoints collaborateurs ne représentent que 10% de ces emplois contre 21% de salariés (employés agricoles).

Enfin, en 2013, la surface agricole inscrite à l'inventaire du Recensement Parcellaire Graphique montrait une majorité de terres dédiées à la culture de céréales (4620 hectares), puis de surface en herbe (à destination de l'élevage notamment, 2640 ha) et des oléagineux (2060 ha).

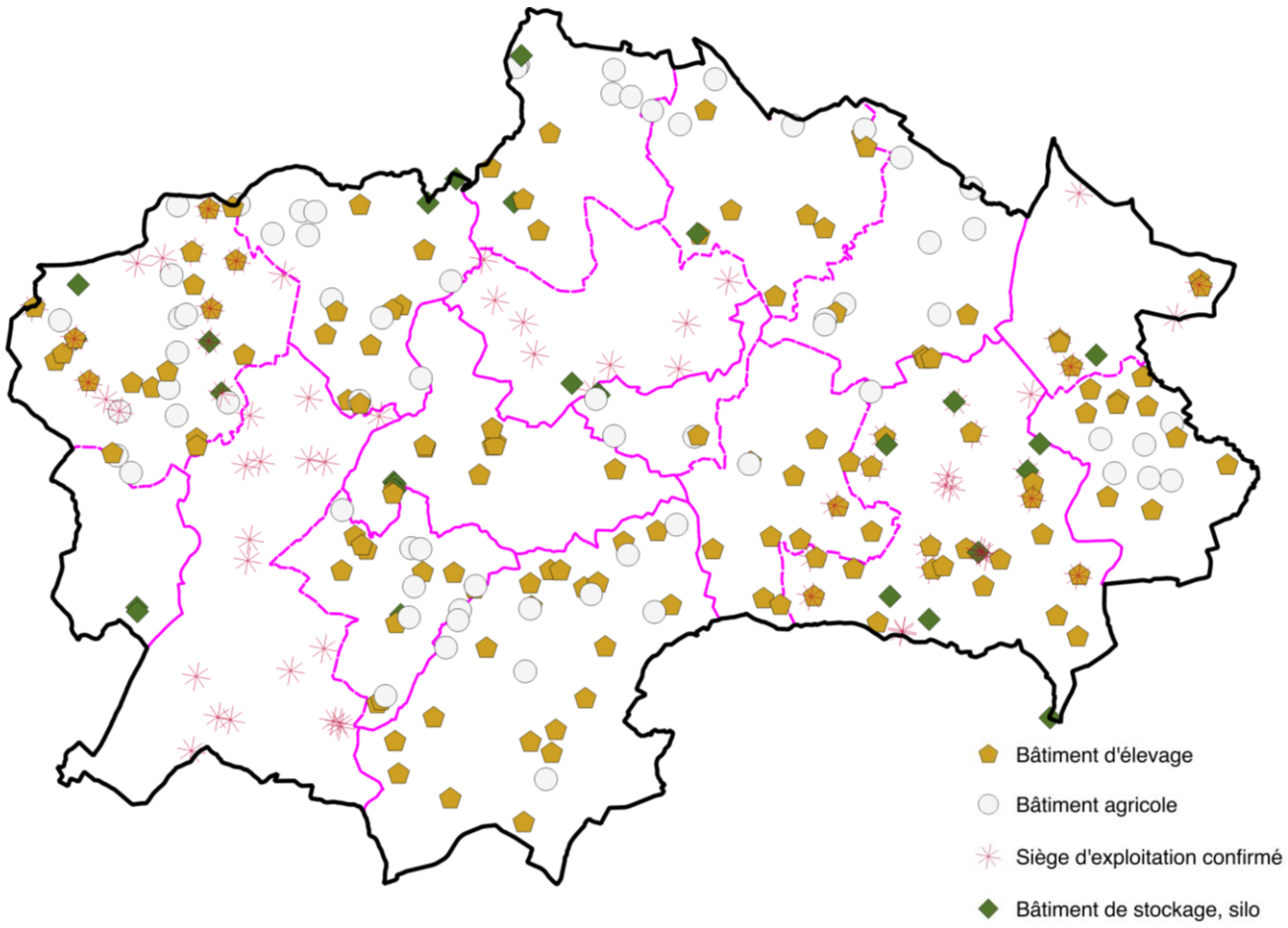
Vue aérienne des espaces agricoles et des habitations de la commune de Fleuré *(© Christian LARGEAU)*





Années RGA	SAU (ha)	exploitations agricoles	Unités de travail annuelles
1970	25 014	813	1199,3
1979	24 516	636	911,4
1988	25 408	547	667,9
2000	24 434	394	419,9
2010	23 643	270	349,4

Localisation des bâtiments agricoles et des sièges d'exploitations répertoriés par les communes *(atopia)*



Des exploitations agricoles situées en-dehors des espaces urbanisés

L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cependant, les communes les plus au sud (Château-Larcher, Marnay, Dienné, Vernon) ainsi que la frange ouest (Marçay) concentrent une densité plus importante d'exploitations et de bâtiments agricoles. Il s'agit en effet des zones les moins urbanisées du territoire, dans lesquelles les activités agricoles sont encore les plus importantes.

L'élevage est très présent au sein du territoire intercommunal, et représente un nombre important de bâtiments agricoles. Ceux-ci sont généralement construits sans recherche architecturale particulière, et en ce sens peuvent impacter le paysage et les entrées de village selon leur implantation.

Des conflits d'usage entre agriculture et urbanisation

Le développement démographique et l'extension des espaces urbanisés ont eu pour conséquences le développement de problèmes soulevés par les agriculteurs, notamment concernant le passage des engins agricoles dans les bourgs gênant certains riverains. De plus, la pression foncière sur les terres arables s'accroît : la gestion des capacités d'extension de l'enveloppe urbaine apparaît comme un enjeu essentiel au maintien des activités agricoles à proximité des espaces urbanisés.

Ferme traditionnelle *(atopia)*



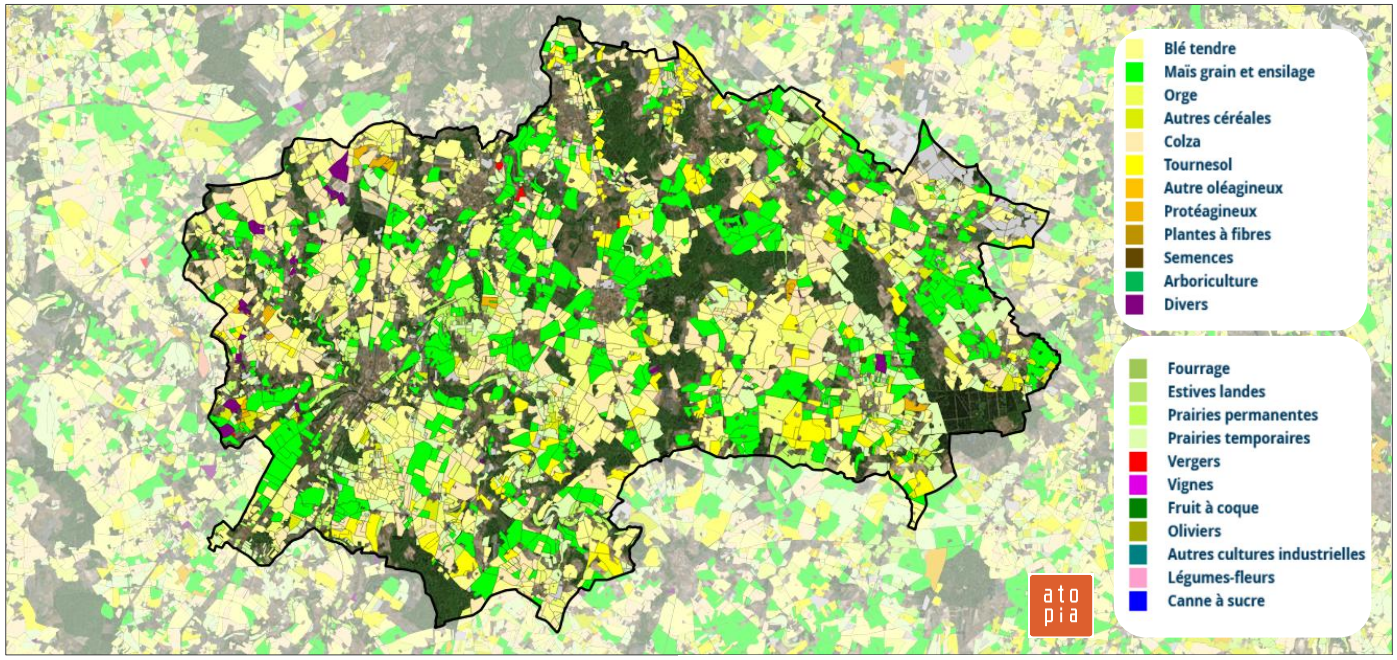
Bâtiments d'élevage imposants *(Google street view)*



Maisons neuves au pied des champs *(atopia)*



Recensement Parcellaire Graphique en 2014 *(DGFIP, 2016 ; France Découverte ; atopia)*



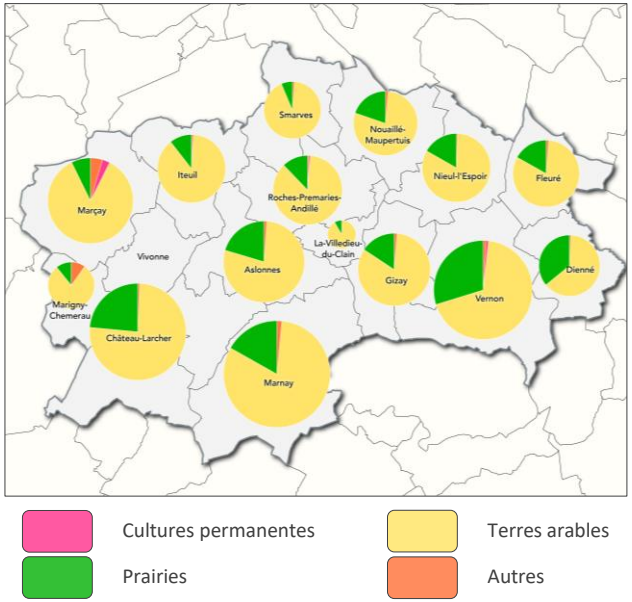
Des activités agricoles qui évoluent

L'évolution de l'orientation technico-économique principale par commune des exploitations agricoles montre qu'entre 2000 et 2010, les grandes cultures se sont développées au détriment de la polyculture / polyélevage. Cette évolution des pratiques agricoles amène un enjeu de maintien des paysages traditionnels, notamment les prairies et les bocages, qui tendent à disparaître au profit de parcelles de grande taille.

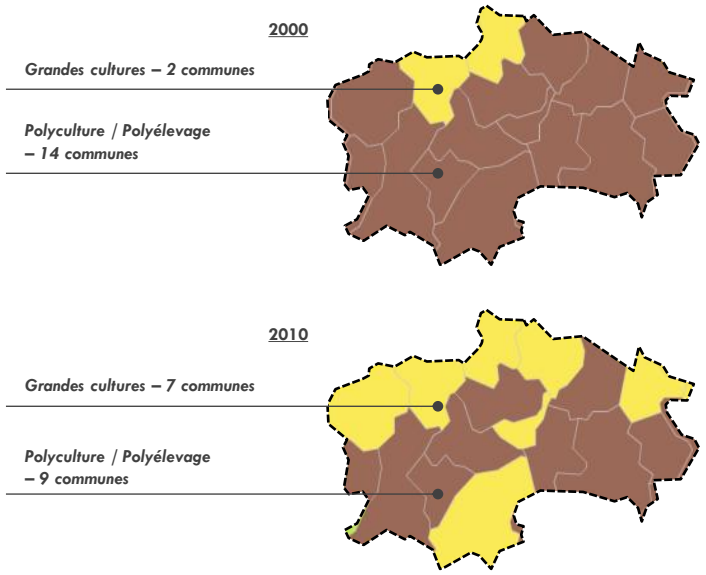
Les parcelles des terres arables sont de grandes tailles (maïs grain et ensilage, blé tendre, tournesol) lorsque les espaces prairiaux présentent une maille plus fine.

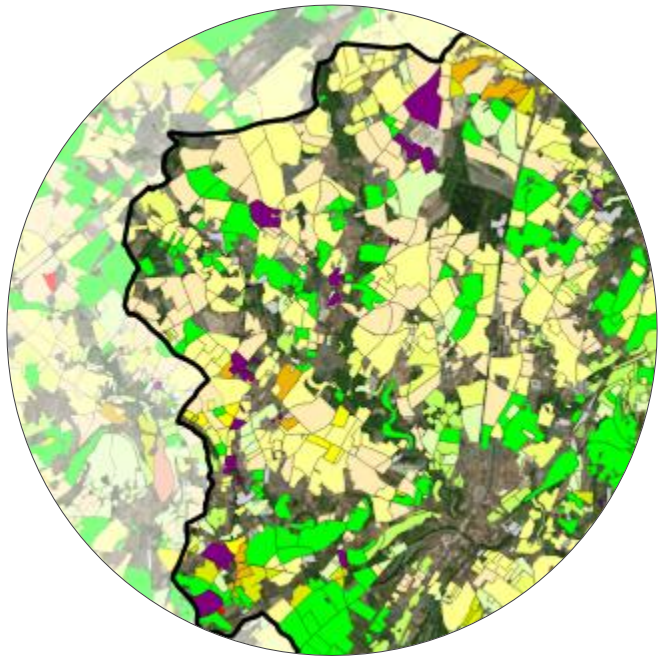
Enfin, les autres types de cultures (cultures permanentes, les semences, les protéagineux, les légumes et les fleurs notamment) sont nettement plus présentes dans le secteur ouest.

Recensement Parcellaire Graphique en 2014
(DGFIP, 2016 ; France Découverte ; atopia)

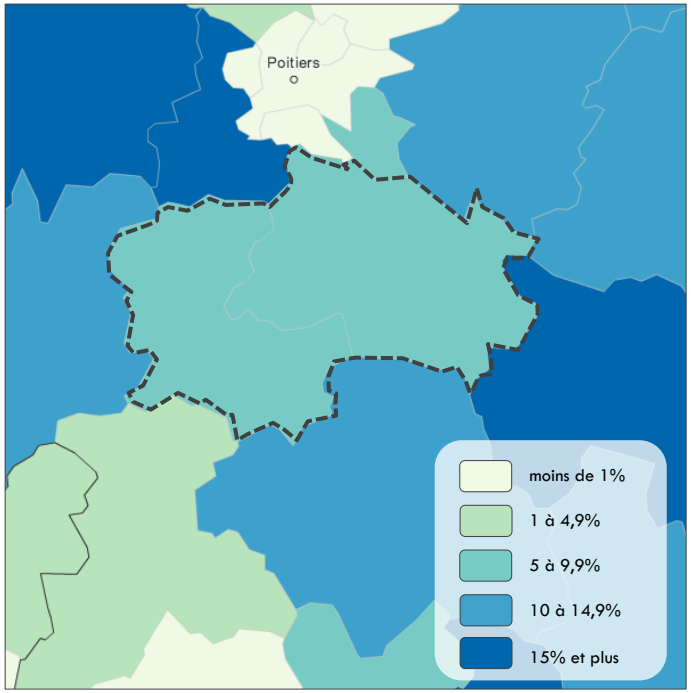


Orientations technico-économique des exploitations agricoles en 2000 et en 2010
(Agreste, Recensement Général Agricole; atopia)

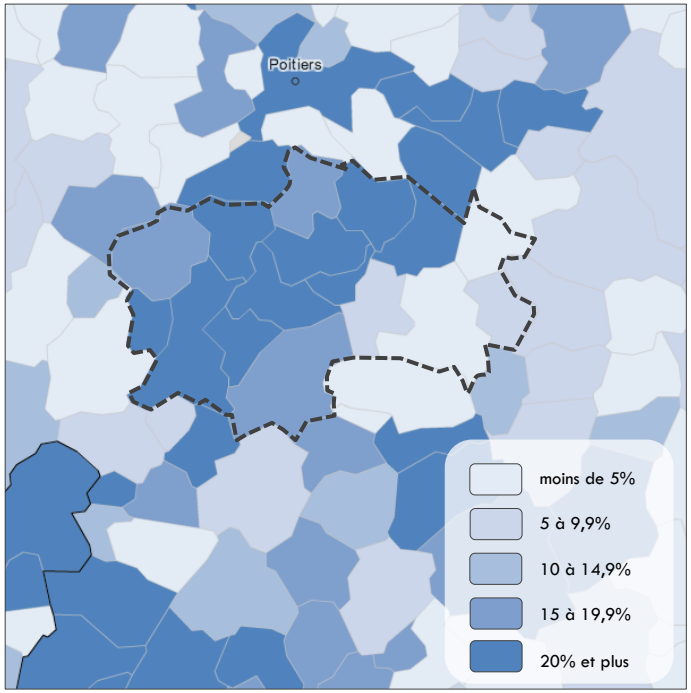




Part de la surface agricole utile drainée
(Agreste, Recensement Général Agricole ; France Découverte)



Part de la surface agricole utile irriguée
(Agreste, Recensement Général Agricole ; France Découverte)



Des terres agricoles, objets d'importants investissements en faveur de rendements accrus

En 2010, 7% de la surface agricole utile faisait l'objet d'aménagement favorisant le drainage, alors qu'un peu moins de 20% étaient irriguées (en France, 10,6%).

Sur le territoire, on retrouve ainsi une quinzaine de «bassines» d'irrigation, permettant de puiser l'eau des nappes phréatiques l'hiver et d'irriguer les terrains l'été. Leur implantation et leur utilisation sont contrôlées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Un projet de 41 bassines sur le bassin versant du Clain est projeté par un grand nombre d'agriculteurs de la Vienne, de Charente et des Deux-Sèvres. 11 des projets seraient localisés sur le territoire intercommunal. L'impact de ces bassines sur la ressource en eau est toutefois jugé très important par un certain nombre d'acteurs de la protection de l'environnement.

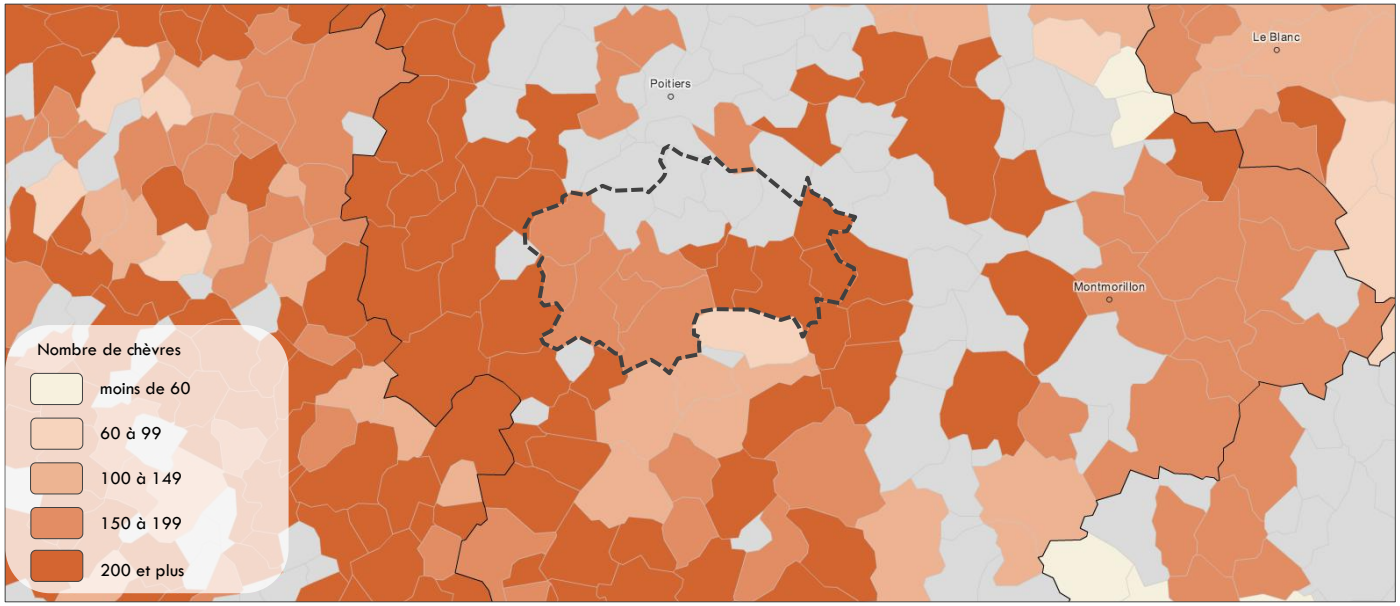




Bassine sur la commune de Nouaillé-Maupertuis *(Géoportail)*



Taille moyenne des troupeaux par exploitation en 2013 *(Agreste, Recensement Général Agricole ; France Découverte)*



L'élevage constitue une facette importante de la filière agricole, avec une forte tonalité sur de l'élevage caprins. En effet, les Vallées du Clain s'inscrivent dans l'aire d'influence poitevine, spécialisée sur des productions fromagères reconnues et protégées par les labels « Appellation d'Origine Contrôlée / Protégée » (AOC / AOP) du Chabichou et de l'Agneau du Poitou-Charentes.

Le maintien de cette filière suppose de répondre aux besoins spécifiques des élevages notamment en matière de fourrage. Cette filière est soutenue par la région Nouvelle Aquitaine via le Plan de Modernisation des élevages, qui vise notamment l'autonomie alimentaire des exploitations caprines.

Le territoire prend également place dans l'aire géographique d'appellation du Beurre de Charentes-Poitou qui mobilise les élevages bovins lait, lorsque l'entreprise Vivonne Viandes dispose d'un bassin d'élevage bovins viande assez large.

AOC - Chabichou du Poitou



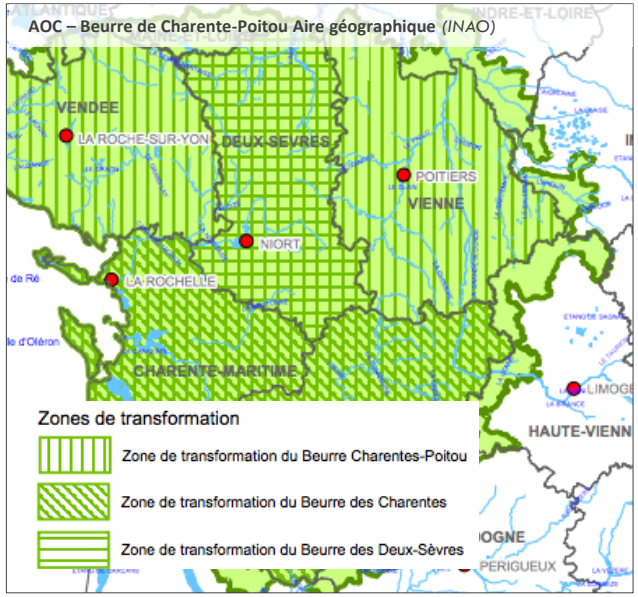
AOP – Agneau du Poitou-Charentes

l'Agneau du Poitou Charentes

AOC - Beurre de Charentes-Poitou



AOC – Beurre de Charente-Poitou Aire géographique *(INAO)*



Des enjeux de cohabitation entre le monde agricole et le développement résidentiel

Une pression sur les terres agricoles depuis le sud de l'agglomération poitevine

Un enjeu de préservation des ceintures agricoles de deuxième couronne

La problématique de la traversée des bourgs par les engins agricoles qui se pose dans toutes les communes

Une pression de l'extension urbaine des bourgs et hameaux sur les terres agricoles

Une activité agricole qui contribue au grand paysage et met sous pression les ressources naturelles

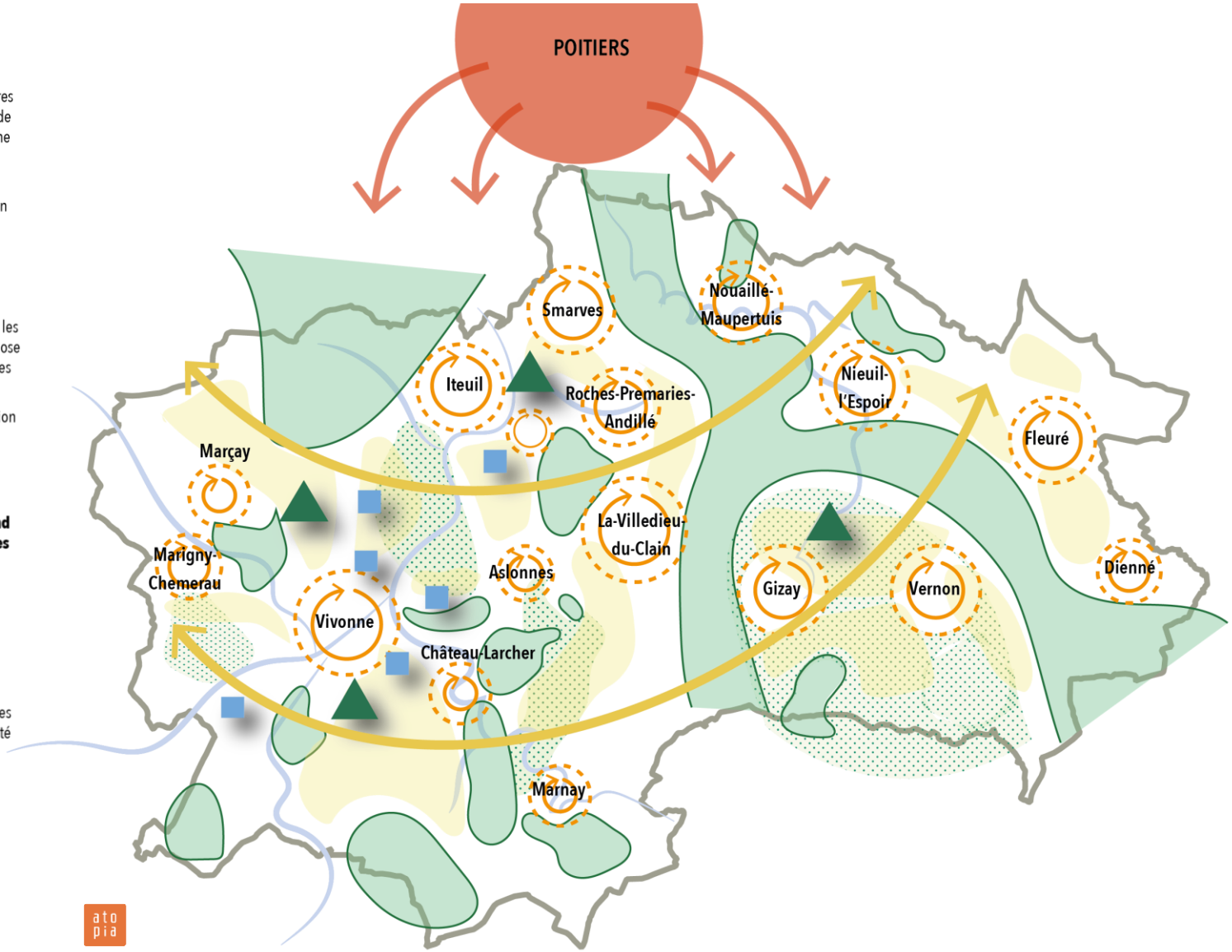
Un bocage présent sur une large partie du territoire dont l'entretien est en lien avec le monde agricole

Un enjeu de préservation des lisières forestières à proxmité des activités agricoles

Une agriculture efficiente et de qualité

Des filières de qualité (AOC Beurre de Charentes-Poitou, Chabichou du Poitou)

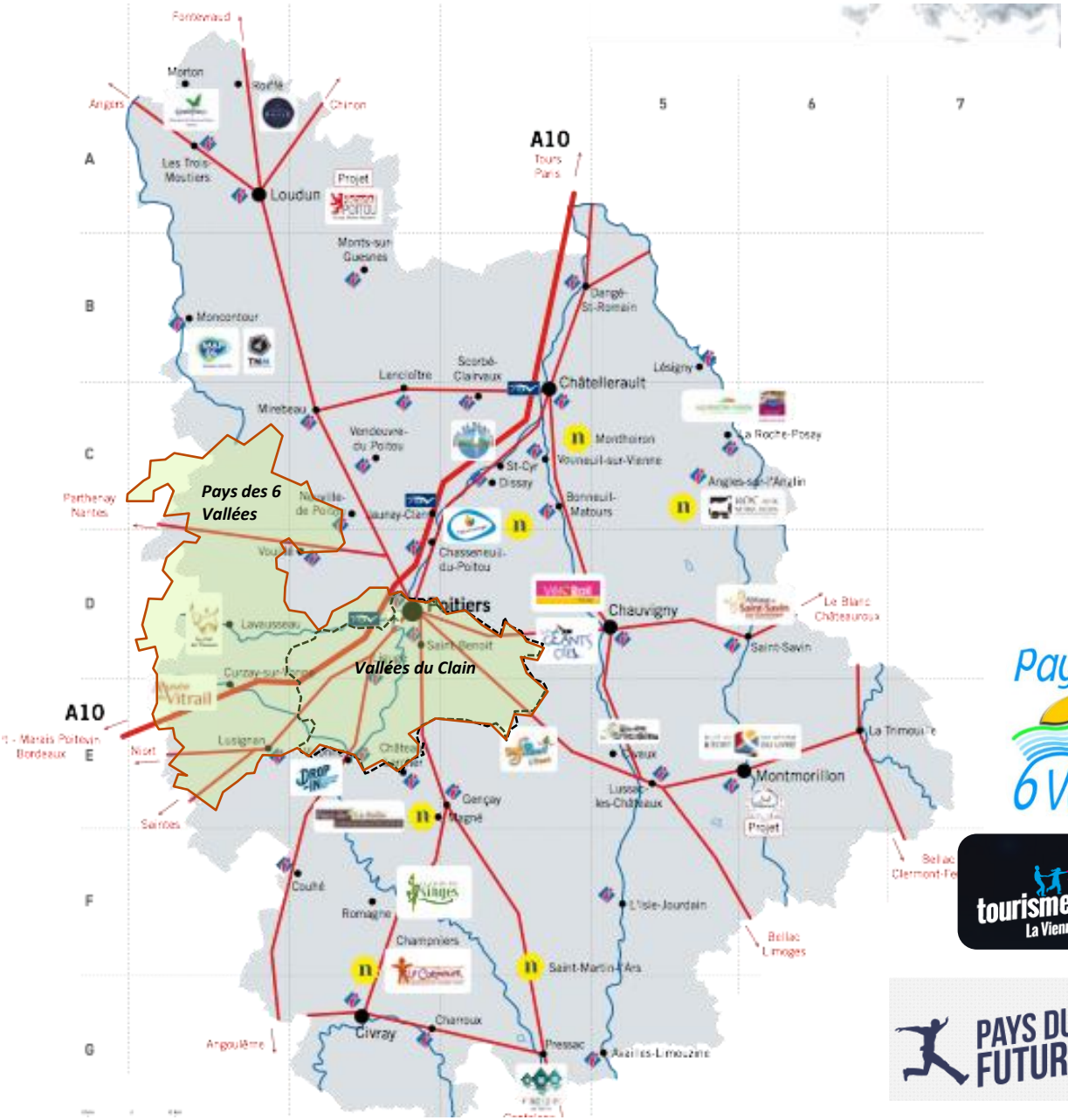
Terres agricoles qui ont connu des investissements (irrigation, drainage, etc.)





TOURISME

Carte touristique de la Vienne et principaux sites touristiques. Les Vallées du Clain se situent dans le Pays des 6 Vallées, à l'ouest du département.
(Photographies atopia, 2017)

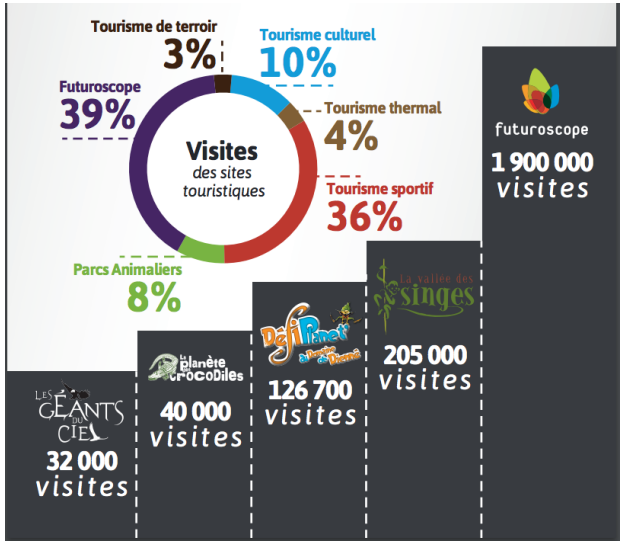


Un territoire inscrit dans les flux touristiques d'échelle départementale

Les Vallées du Clain s'inscrivent dans un contexte touristique attractif et diversifié, qui bénéficie d'une image de marque majeure, « la Vienne, Pays du Futuroscope ». Ce parc d'attraction, situé au nord de Poitiers, est l'attracteur qui sert de porte d'entrée dans le département.

L'offre touristique départementale s'appuie notamment sur deux offres situées dans le territoire d'études, à savoir le Défi Planet à Dienné (3e site touristique le plus fréquenté de la Vienne, après la vallée des singes et le Futuroscope) et le Dropln' de Vivonne, au positionnement « loisirs et insolite ».

Palmarès des fréquentations touristiques en 2016 en Vienne
Office départemental du Tourisme en Vienne - 2017





(Pays des 6 Vallées ; Vienne Tourisme)

Un territoire intercommunal au patrimoine bâti riche, contributeurs d'une qualité de cadre de vie et d'un vivier touristique important *(Photographies atopia, 2017)*

Aslonnes
Jardin du Prieuré





Vivonne





Nouaillé-Maupertuis



Une offre touristique à tonalité nature / sport / loisirs *(Photographies atopia, 2017)*

Parcours éducatif « Éco-Canoë » à Vivonne : mise en valeur des espaces naturels et développement du tourisme (*atopia*)



Base de loisir de Neuil-l'Espoir : aménagement des plans d'eau en cœur de bourg pour le loisir et le tourisme de proximité (*atopia*)

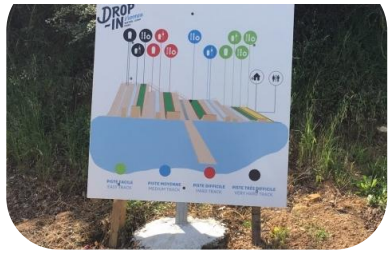


DéfiPlanet, Dienné : complexe touristique pédagogique et de loisirs *(vue aérienne ©Christian LARGEAU ; atopia)*





Base de loisir Drop'In Water Jump Parc, Vivonne : une nouvelle offre touristique de l'insolite diversifiant le « panel » d'activités à destination d'un segment jeune de la population *(atopia ; Bazeindustries)*

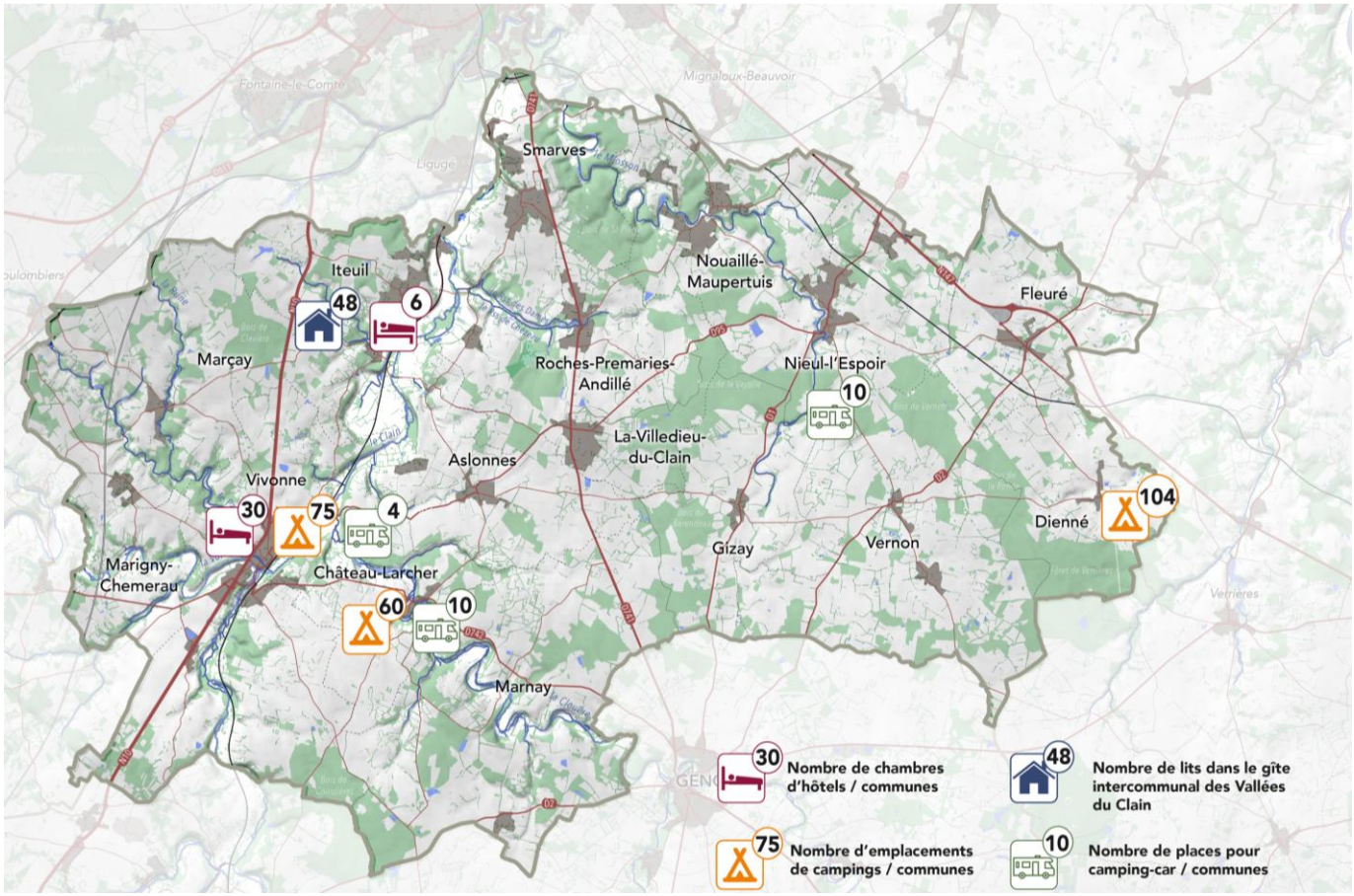


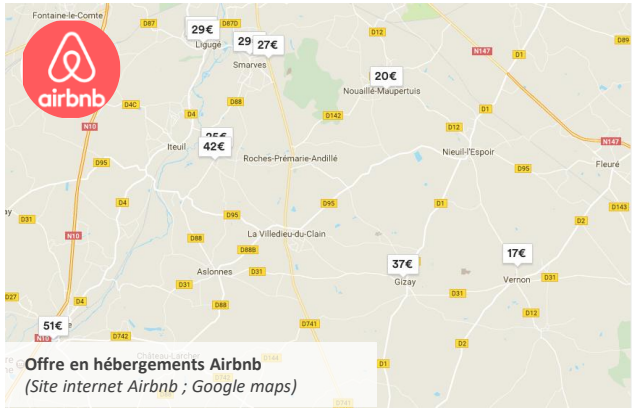




Château-Larcher : Projet de labellisation « Petites Cités de Caractère »

Capacité d'accueil hôtellerie / chambres d'hôtes dans les Vallées du Clain
(INSEE, Recensement de la population ; IGN BDTOPO© ; Corine Land Cover 2012 ; réalisation atopia)





Offre en hébergements Airbnb
(Site internet Airbnb ; Google maps)



Offre en hébergements Gîtes de France
Site internet Gîte de France ; Google maps)

Outre le positionnement loisirs / nature / insolite, les Vallées du Clain bénéficient d'un vaste patrimoine architectural et naturel qui contribue à la diversité de son offre qui en font :

- Un territoire « Poumon vert » pour l'agglomération poitevine toute proche : les massifs boisés et les grands espaces naturels (bois Saint-Pierre en particulier, appartenant à la CA du Grand Poitiers) sont les supports d'une activité touristique de proximité, accessible rapidement depuis les radiales routières,

- Un territoire structuré par les rivières, les vallées et les espaces d'eau (Clain, Miosson, Clouère, Vonne, etc.) qui sont autant d'écrins naturels de qualité pour les pratiques de sports nautiques (base de canoë - kayak de Vivonne, base de loisirs de Nieuil-l'Espoir) et de détente (pêche : vivacité de l'association le Gardon Vivonnais),

- Un territoire de patrimoines (voir partie PATRIMOINE infra), avec les cœurs villageois anciens notamment de Vivonne autour de l'ancien château, Nieuil-l'Espoir avec son champ de foire, de Château-Larcher (Petite cité de caractère), de Nouaillé-Maupertuis (Site Patrimonial Remarquable) ou encore du Jardin remarquable du Prieuré d'Aslonnes.

Hormis l'offre spécifique de DéfiPlanet, en 2017, la capacité d'hébergement touristique est concentrée à Vivonne, Château Larcher, Iteuil et Marnay, avec plus de 200 emplacements de camping et 36 chambres d'hôtels. D'autres formes d'hébergement constituent une ressource touristique importante : les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes, présents dans une grande partie des communes, et l'hébergement chez l'habitat (plateforme Airbnb).

Ces nouvelles formes d'hébergement touristique constituent une opportunité pour la réhabilitation du patrimoine bâti ancien / délaissé.

Un territoire qui s'intègre dans un espace touristique large

Des flux touristiques depuis l'agglomération et un territoire plus large : tourisme de proximité et en destination « court séjour »

Jardin Prieuré de Laverré Aslonnes

Les grands sites patrimoniaux comme « portes d'entrée » du territoire

L'enjeu de la préservation du patrimoine bâti historique des bourgs comme potentielle ressource touristique

Drop In Vivonne

Le « tourisme insolite » : vecteur de développement sur le territoire

Des grands espaces naturels à valoriser comme espaces récréatifs

Des grands espaces boisés propices aux activités de plein air

Les fonds de vallée et les espaces humides : une mise en valeur touristique à accompagner

Bois de Saint-Pierre Smarves

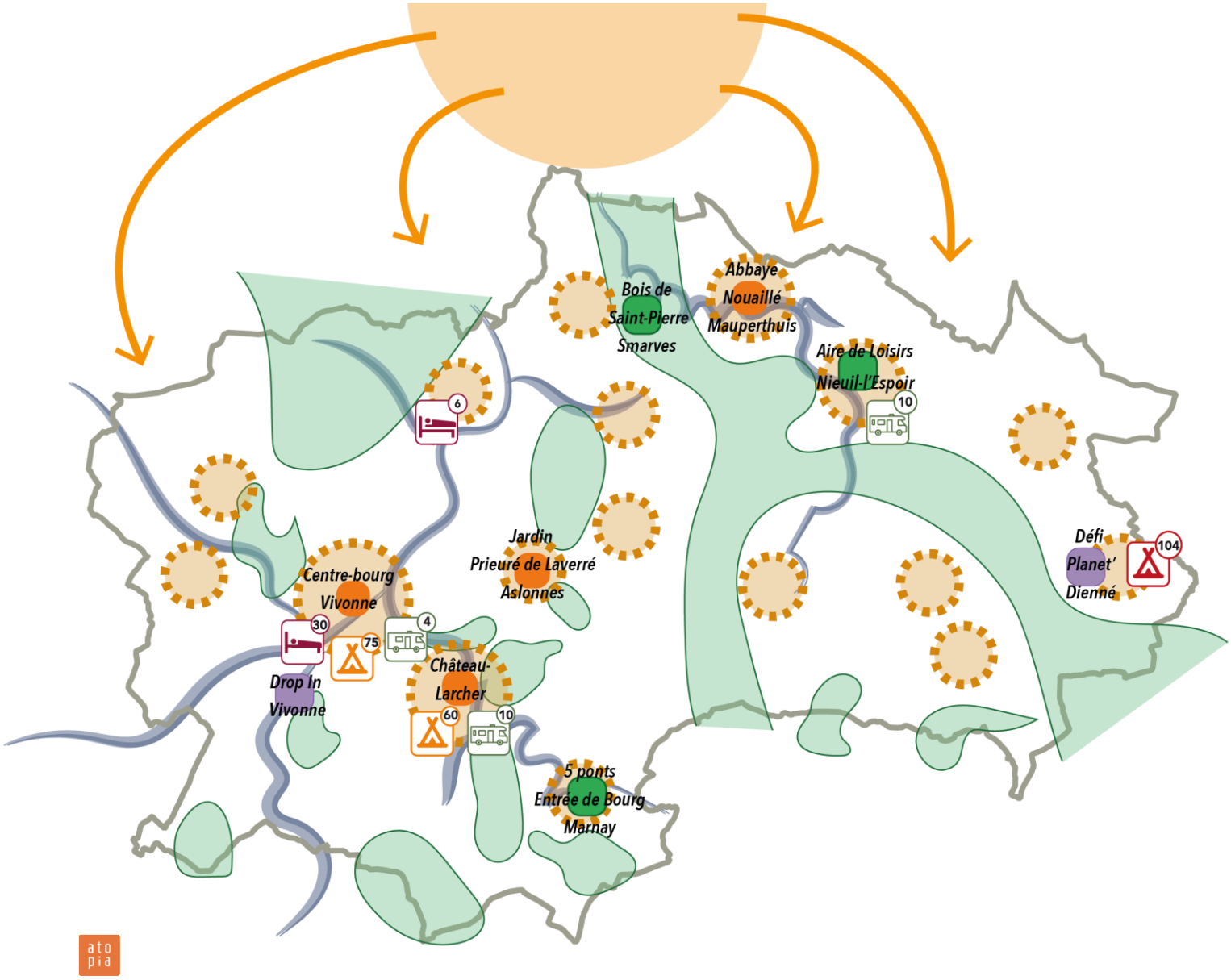
Des aménagements extérieurs à valoriser

Une offre en hébergement touristique à renforcer sur le territoire

Une offre d'hébergement présente surtout dans la Vallée du Clain (hôtels : nombre de lits, campings nombre d'emplacements..)

Un dense maillage de stations de camping-car situées dans les centres-bourgs

Une offre « insolite » d'hébergement qui connaît un développement soutenu



Synthèse

- **Le desserrement de l'agglomération de Poitiers s'est traduit par une dissociation des lieux de résidence et de travail.**
- **Malgré une résidentialisation forte (déséquilibre emplois LT / actifs occupés), l'apport massif de nouvelles populations a suscité une nouvelle dynamique économique (services publics et privés, commerces, artisanat) sur le territoire des Vallées du Clain, en complément des grandes activités économiques déjà présentes.**
- **Parmi les filières économiques porteuses :**
 - **les services à la population, par la réponse aux besoins différenciés des différentes classes d'âges ;**
 - **le tourisme, qui valorise les patrimoines naturels et bâtis, et contribue à la qualité du cadre de vie ;**
 - **l'agriculture, qui maintient et façonne les grandes caractéristiques paysagères et dispose de marges de manœuvre d'évolution (nouveaux débouchés, valorisation des savoir-faire, nouvelles pratiques).**
- **Un développement économique qui suppose des besoins et des aménagements : internet très haut débit, solution de mobilité, foncier et immobilier spécifique, etc.**

Atouts - Opportunités

- Accessibilité favorisée du territoire par des grands axes routiers et ferrés
- Une attractivité résidentielle.
- Une croissance forte des activités et emplois en lien avec les services paramédicaux.
- Offre touristique en développement avec de la création d'emplois.
- Une activité agricole avec de nombreuses perspectives.

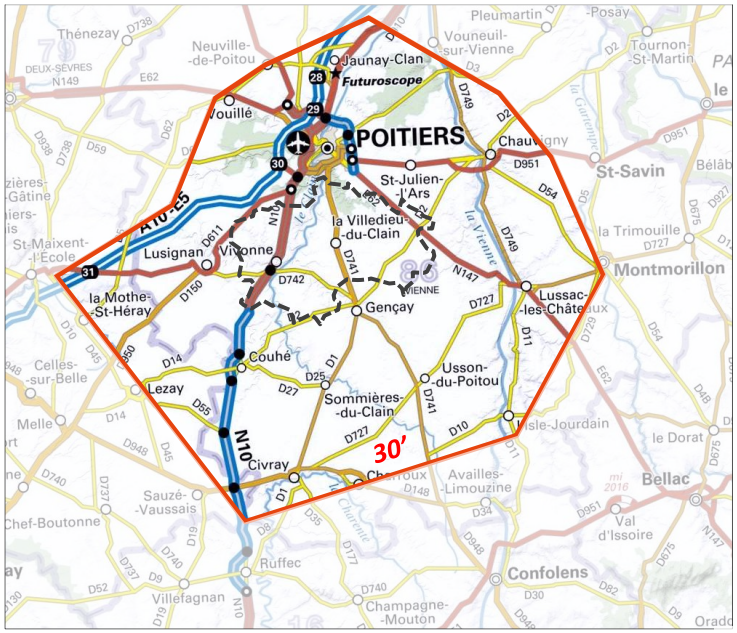
Faiblesses - Menaces

- **Une attractivité des axes de flux qui peut dévitaliser les cœurs de bourg (commerces grandes surfaces, etc.)**
- **Des déplacements domicile-travail importants pour les actifs du territoire.**
- **Des conflits d'usages autour du foncier (habitat, agriculture, économie, espaces naturels, etc.)**



EQUIPEMENTS ET MOBILITES

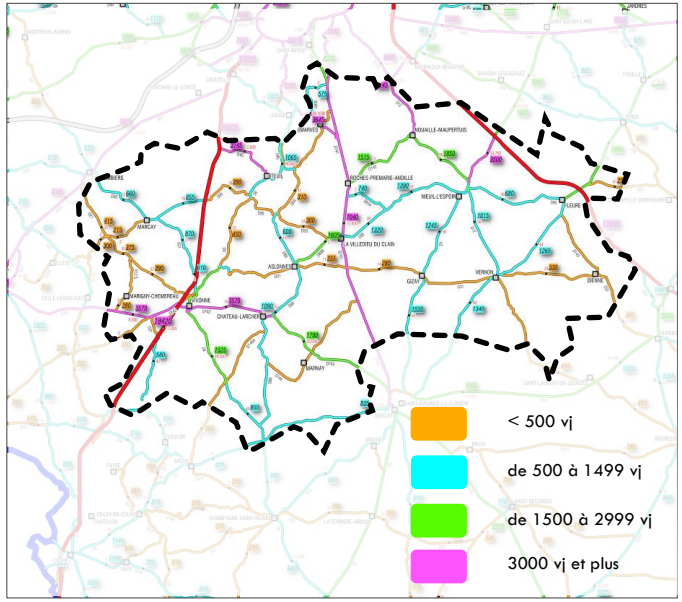
Réseaux routiers importants et accessibilité en voiture depuis les Vallées du Clain *(IGN ; BD TOPO©)*



Route nationale 10 à Vivonne (rue de Goupillon) *(atopia, avril 2017)*



Infrastructures routières – des trafics routiers importants
(recensement de la circulation sur les routes de la Vienne ; CD86)



D'excellentes conditions de desserte par les infrastructures routières

Les Vallées du Clain sont desservies par 3 grandes radiales routières qui les relient rapidement au cœur de l'agglomération de Poitiers : là l'est, a RN10, axe historique reliant au sud Ruffec (Charente) via Vivonne, la RD741 qui traverse le territoire du nord au sud et débouche sur Gençay, et la RN147, qui le borde à l'ouest et est le support d'espaces économiques.

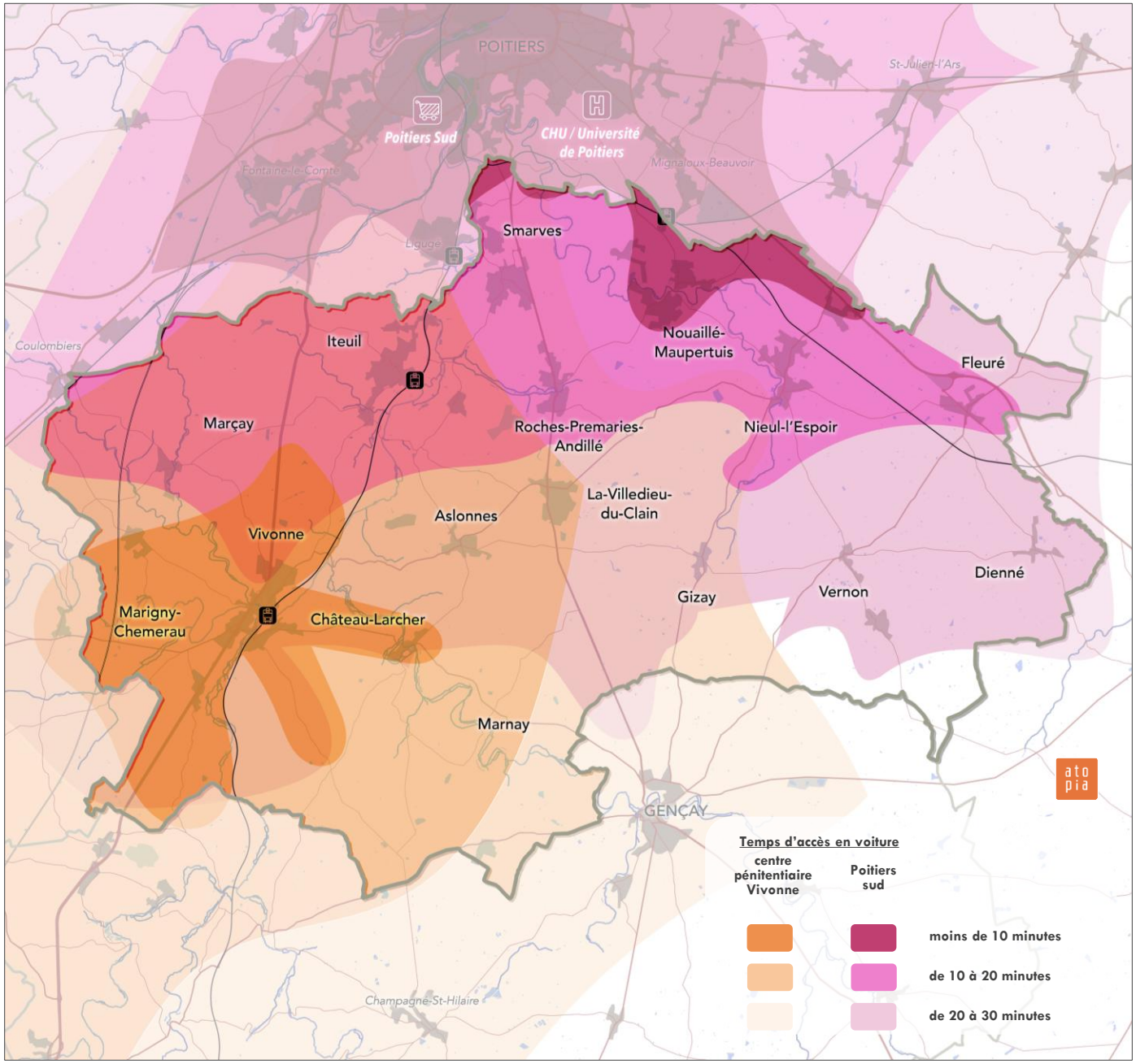
Elles sont également bordées à l'ouest par l'autoroute A10, qui relie l'agglomération parisienne à Bordeaux en passant par Tours, Poitiers et Nantes, mais aussi par la RD611 (autre radiale poitevine).

Ces axes routiers contribuent à l'attractivité résidentielle du territoire en permettant aux populations d'accéder en 30 minutes en voiture à la plupart des pôles d'emplois proches : Chasseneuil-du-Poitou, Poitiers centre, Poitiers Sud ; au-delà, les agglomérations angoumoises et niortaises sont à moins d'une heure en voiture.

Des grandes infrastructures qui impactent leur environnement

En ce qui concerne les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, et la qualité de l'urbanisme et des paysages. Les RN10, RD741, 742 et 147 sont classées routes à grande circulation (classement par décrets).

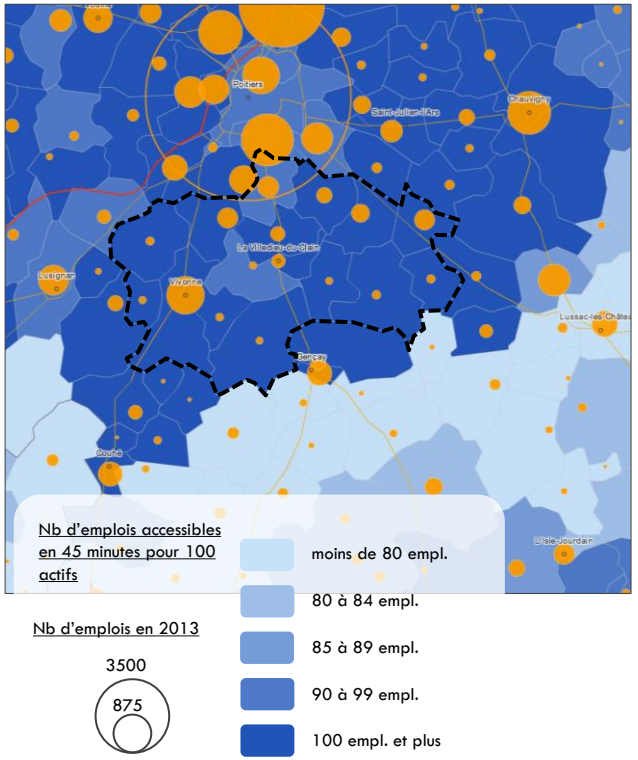
Accessibilité voiture à deux principaux pôles d'emplois locaux : le centre pénitentiaire de Vivonne et le sud de Poitiers (zones commerciales, Centre hospitalier universitaire et Université de Poitiers) *(BDTopo©, IGN ; Google maps, atopia)*



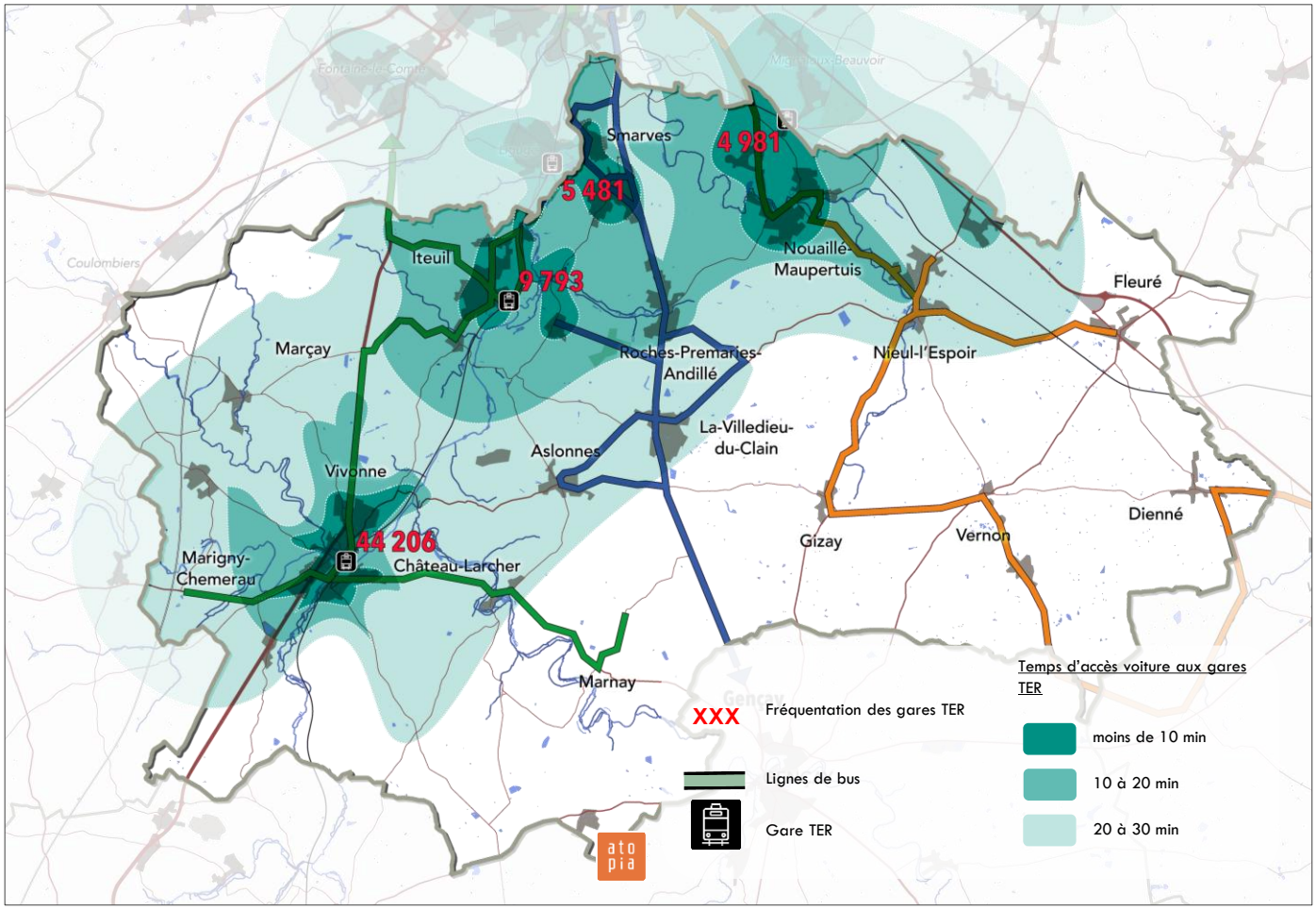
Des accès rapides à la diversité des pôles d'emploi

A proximité de l'agglomération de Poitiers, les populations actives des Vallées du Clain bénéficient d'un accès rapide à un large bassins d'emplois diversifiés (CHU, pôle d'affaires de Poitiers centre-ville, commerces, distribution, centre pénitentiaire, etc.)

Accessibilité à l'offre d'emplois en 2007 et nombre d'emplois au lieu de travail en 2013 *(INSEE recensement de la population 2007 et 2013)*



Desserte des Vallées du Clain par les réseaux de transports collectifs TER & bus – accessibilité aux gares en voiture *(IGN BDTopo© ; atopia ; SNCF data)*





Gare TER d'Iteuil
Dissociation centre-bourg / gare
Capacités de stationnement aux abords : 40 places
Poitiers / Angoulême : 4 A/R par jour

Gare TER de Vivonne
En bordure du centre-bourg
Capacités de stationnement immédiates : 85 places
Proximité d'autres espaces partagés (potentiel conflits d'usage)
Poitiers / Angoulême : 8 A/R par jour



IGN BDTopo© ; atopia ; SNCF data

Une offre en transport collectif surtout utilisée dans les communes TER

Les Vallées du Clain sont desservies par deux lignes de TER : Poitiers / Niort / La Rochelle (3 gares , dont une à Ligugé en dehors du territoire) et par la ligne Poitiers / Limoges (1 gare, située à la commune de Mignaloux-Beauvoir).

En 2013, la moitié de la population se situait à moins de 20 minutes en voiture d'une de ces trois gares, dont la fréquence de desserte contribue surtout à répondre aux besoins des migrations pendulaires (missions pour Poitiers le matin, et dans le sens inverse le soir).

En 2015, la fréquentation des gares du territoire dépendait de cette desserte sélective : à Vivonne, l'on décomptait 44 206 voyageurs sur un an, cette gare étant desservie 7 à 8 fois par jour, contre 4 fois moins à Iteuil (9790 voyageurs annuels) et 8 fois moins dans les deux gares extérieures mais accessibles aux habitants des Vallées du Clain.

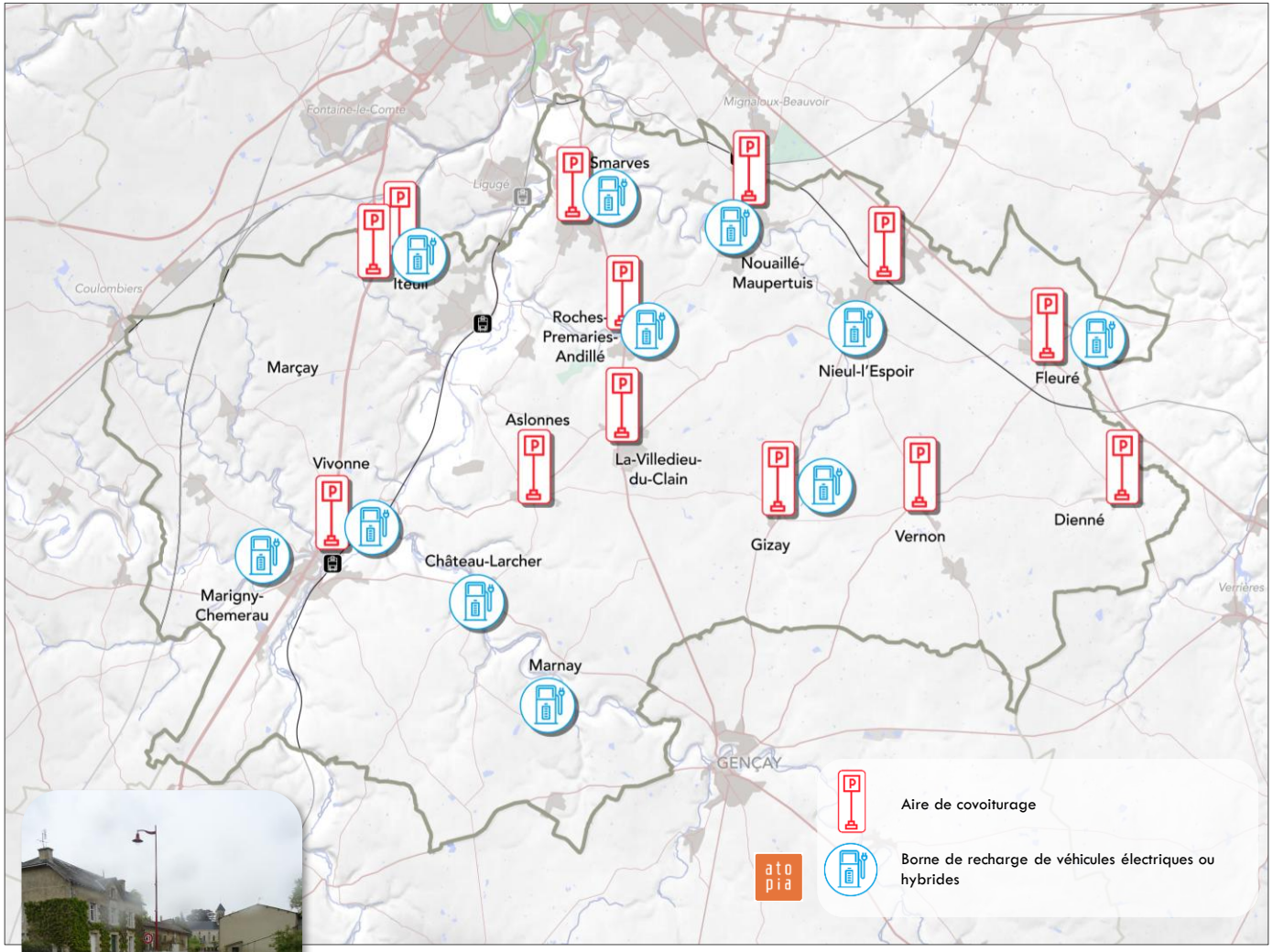
En complément de cette offre en transport collectif ferré, l'ensemble des communes est desservi par le réseau de cars départementaux, à l'exception de Marigny-Chémereau à l'extrême sud-ouest du territoire.

Des aménagements en faveur de l'intermodalité encore peu nombreux

Les capacités de stationnement aux abords des gares TER sont assez faibles au regard du potentiel (déplacements pendulaires).

Une intermodalité Car/TER et Vélo/TER qui se met en place, mais qui nécessite peut-être des aménagements : pistes cyclables jusqu'à la gare, parc vélo, quais sécurisés, qualité des espaces publics, liaison gare/centre-ville etc.

Nouvelles mobilités – Réseaux d'aménagements spécifiques : aires de covoiturage & bornes de recharge
(Sorégies ; covoiturage.poitou-charentes.fr ; IGN, BDTopo© ; atopia)









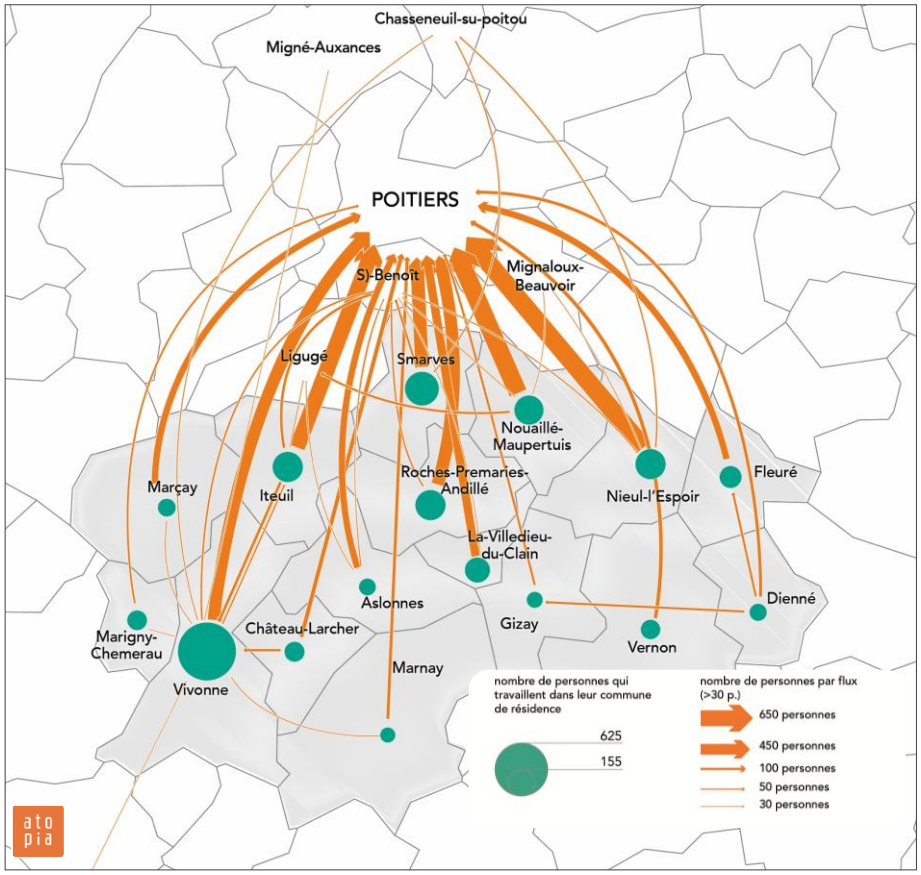
Un territoire maillé par les réseaux des nouvelles mobilités

L'ensemble du territoire des Vallées du Clain est couvert par un réseau d'infrastructures permettant d'aborder et de concevoir les mobilités sous de nouveaux angles :

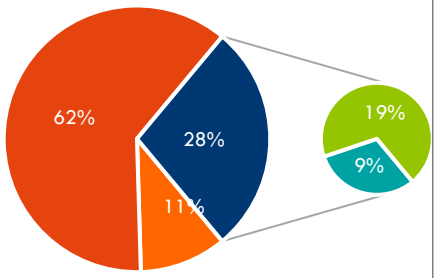
- Des aires de covoiturage, dont l'utilisation dépend de la localisation par rapport aux flux domicile / travail : succès voire saturation de celles situées sur la RN147 à Fleuré et à Nieuil-l'Espoir notamment, et au contraire faible utilisation dans les secteurs moins bien connectés (aire de covoiturage en centre-ville à Aslonnes) ;

- Des bornes de recharge, qui ont bénéficié des investissements publics régionaux en faveur des modes de déplacement plus propres. Ces investissements, aujourd'hui peu utilisés, doivent à terme susciter l'intérêt des automobilistes et contribuer à rendre les modes de déplacement non-carbonés plus attractifs.

Flux domicile – travail supérieurs à 30 déplacements par lien en 2013 *(GeoFlat©, IGN ; INSEE, MOBPRO 2013, atopia)*

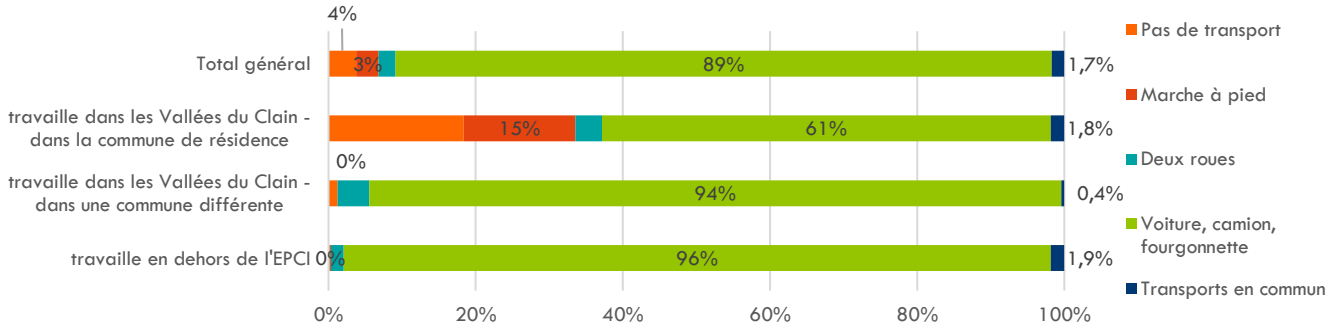


Lieu de travail des actifs occupés des Vallées du Clain en 2013



- autres territoires
- CA du Grand Poitiers
- autre commune des Vallées du Clain
- communes de résidence et de travail identiques

Mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler



Des mobilités domicile / travail essentiellement liées à l'agglomération poitevine

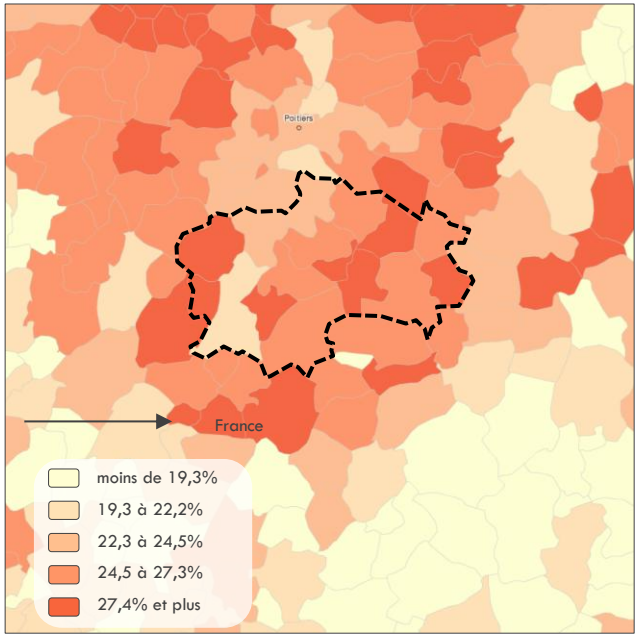
Les flux domicile / travail sont réalisés :

- aux deux tiers vers la communauté d'agglomération du Grand Poitiers (principalement la commune de Poitiers et celle de Saint-Benoit)
- Seulement 28% des actifs travaillent et résident dans les Vallées du Clain, dont 19% dans la même commune.

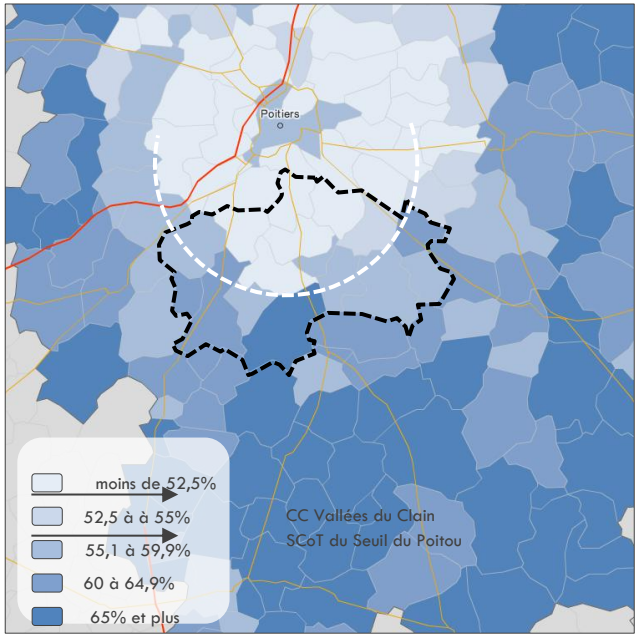
Une dépendance à la voiture pour les déplacements domicile / travail

Ces statistiques se traduisent quotidiennement en grande partie sur les routes : malgré la desserte du territoire par 2 lignes TER le reliant avec le centre de Poitiers, 89% des déplacements domicile / travail sont réalisés en véhicule motorisé, contre seulement 1,7% en transport collectif.

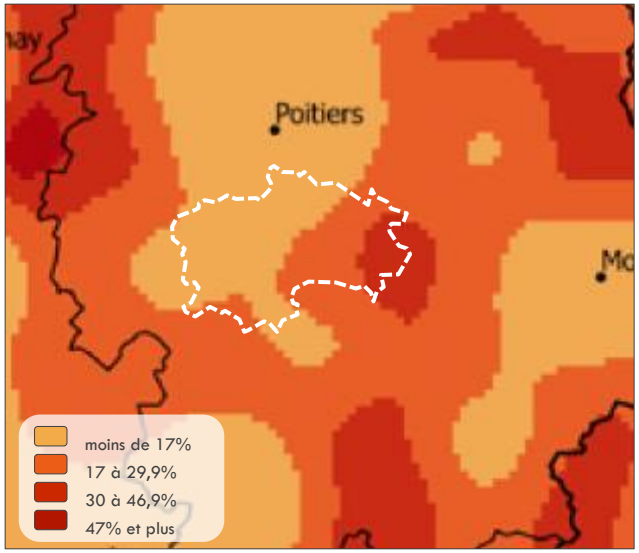
Part des moins de 20 ans dans la population en 2013
(INSEE, recensement de la population ; atopia)



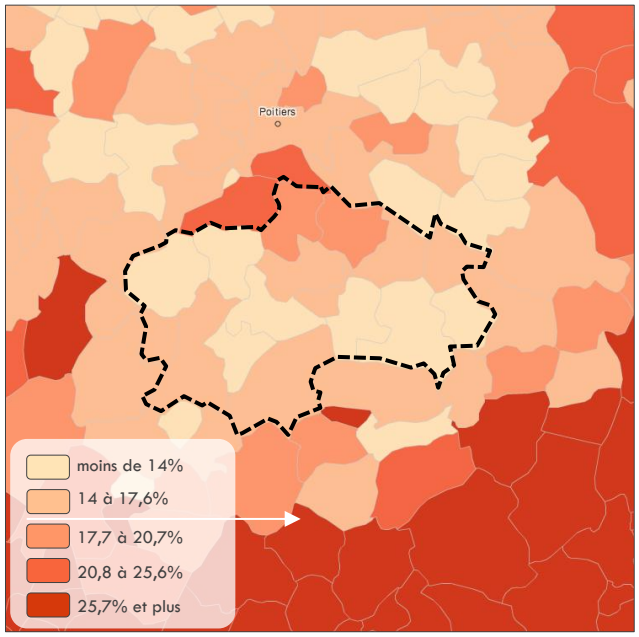
Part des ménages fiscaux non imposables en 2016
(MINFI, impôt 2016 sur le revenu 2015 ; atopia)



Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (carte lissée) - en matière de carburant
(« En Poitou-Charentes, plus d'un ménage sur quatre est exposé à la vulnérabilité énergétique », INSEE Analyses, janv.2015 ; INSEE, RP2008 enquêtes revenus fiscaux et sociaux, RDL ; SOeS ; Anah)



Part des 65 ans et plus dans la population en 2013
(INSEE, recensement de la population ; atopia)



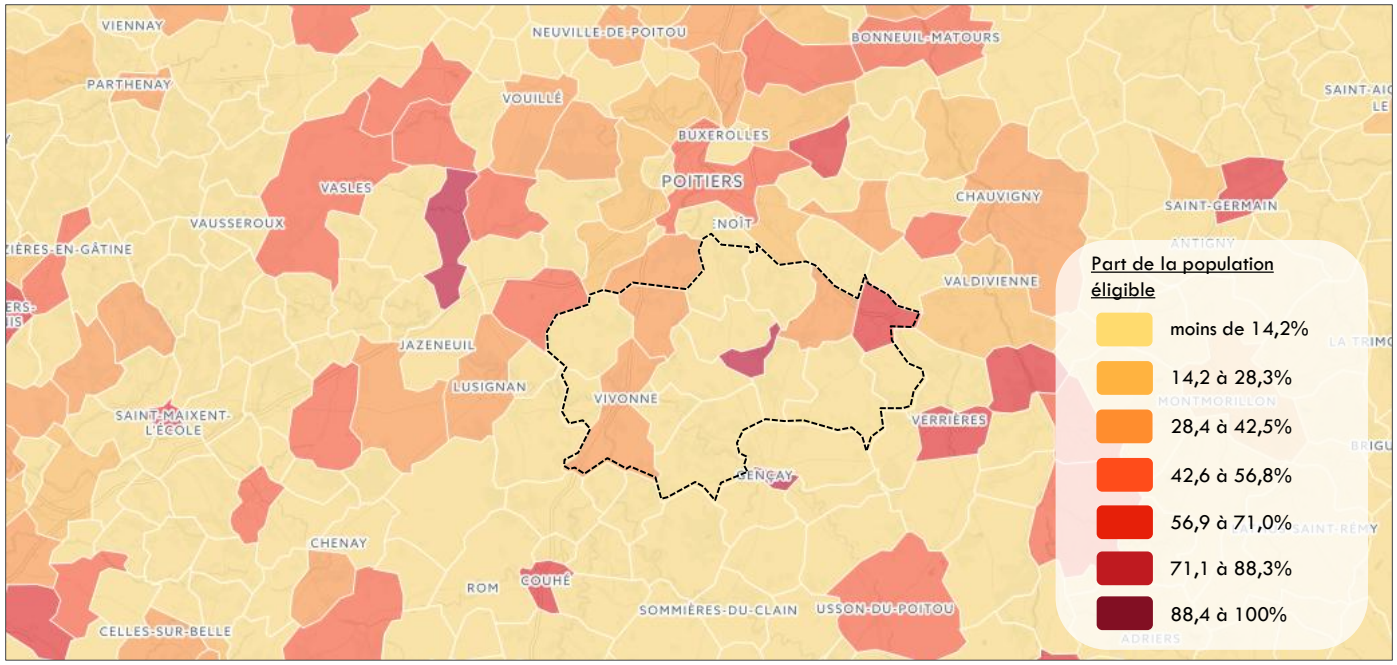
Des populations ayant potentiellement plus besoin d'offres en déplacement collectif

Certaines caractéristiques de la population des Vallées du Clain font émerger un potentiel important en matière d'offre en transport collectif :

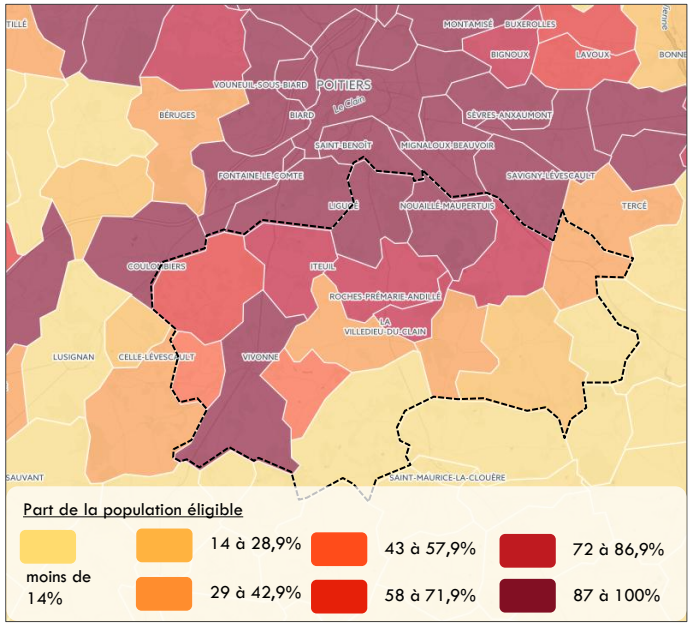
- Une dépendance à la voiture personnelle : les ménages sont fortement dépendant de l'automobile individuelle, avec 94% d'entre eux équipés d'au moins une voiture. Cette dépendance est à aborder sous l'angle d'un surenchérissement du coût des carburants sur le budget des ménages les plus modestes,
- Un profil moyen en matière d'imposabilité : 52,7% des ménages fiscaux des Vallées du Clain sont non imposables, et jusqu'à deux tiers à Marnay. Certaines communes, situées dans le secteur le plus rural et le plus isolé du territoire intercommunal, peuvent donc être concernées par un isolement des ménages les plus modestes,
- Des populations dites « captives » (moins de 20 ans, et 65 ans et plus) très nombreuses en raison de la grande quantité d'enfants des familles du territoire, et de la tendance au vieillissement de la population.

En raison de déplacements plus longs et le plus souvent réalisés en voiture, 22 % des ménages habitant dans les couronnes urbaines sont en situation de vulnérabilité vis à vis des dépenses de carburant. C'est trois fois plus que dans les pôles urbains (7 %), qui concentrent l'emploi et où le réseau de transports en commun est plus développé.

Eligibilité DSL pour un débit supérieur ou égal à 30 Mbit/s (% de la population) *(2017, DataFrance)*



Couverture 4G par au moins un opérateur (% de la population)
(2017, DataFrance)



Une couverture internet terrestre des zones d'activités du territoire

Le déploiement du très haut débit internet est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire national (Plan France Numérique). En 2017, seule une partie des communes situées le long de la RN10 (Vivonne, Iteuil) ainsi que Fleuré et La Villedieu-du-Clain disposent d'un accès au très haut débit. Toutefois, une seule partie de la population est concernée. En effet, le SDTAN de la Vienne donne la priorité à la desserte des zones d'activités économiques, ainsi qu'au collège de Vivonne.

Ce document cadre organise la montée en débit d'ici 2022 (STAN Vienne) (mobilisation de technologies alternatives à la fibre optique).

Enfin, la commune de Marigny-Chémereau s'est déjà équipée, du fait des contreparties à la LGV SEA.

Une couverture internet 4G performante mais inégale

Caractérisée par une population plus nombreuse et une proximité au cœur de l'agglomération de Poitiers, la moitié nord et nord-ouest des Vallées du Clain dispose d'un taux de couverture en très haut débit mobile (4G) important (50% de la population et plus), à la différence de la moitié sud, nettement plus rurale.

Ces éléments de couverture numérique, mobile comme internet, constitue des facteurs différenciants en matière d'attractivité sur les jeunes ménages.

Un territoire marqué par de grandes infrastructures routières

Une accessibilité favorisée aux pôles d'emplois qui induit de nombreux déplacements domicile-travail

Une forte empreinte des trois radiales routières dans le paysage avec des enjeux de traversées de celles-ci par les différents modes de déplacement (piétons, vélo, etc.)

Un enjeu de sécurité de circulation sur les axes Est-Ouest notamment sur les modes doux

Une desserte efficiente en transports en commun qui reste à compléter

Temps d'accès aux gares TER en voiture (en minutes)

5 min
10 min
15 min

Une organisation de la chaîne de déplacements jusqu'aux gares TER qui reste à organiser

Des gares aménagées pour favoriser le report modal (parking-relais, abri vélo, etc.)

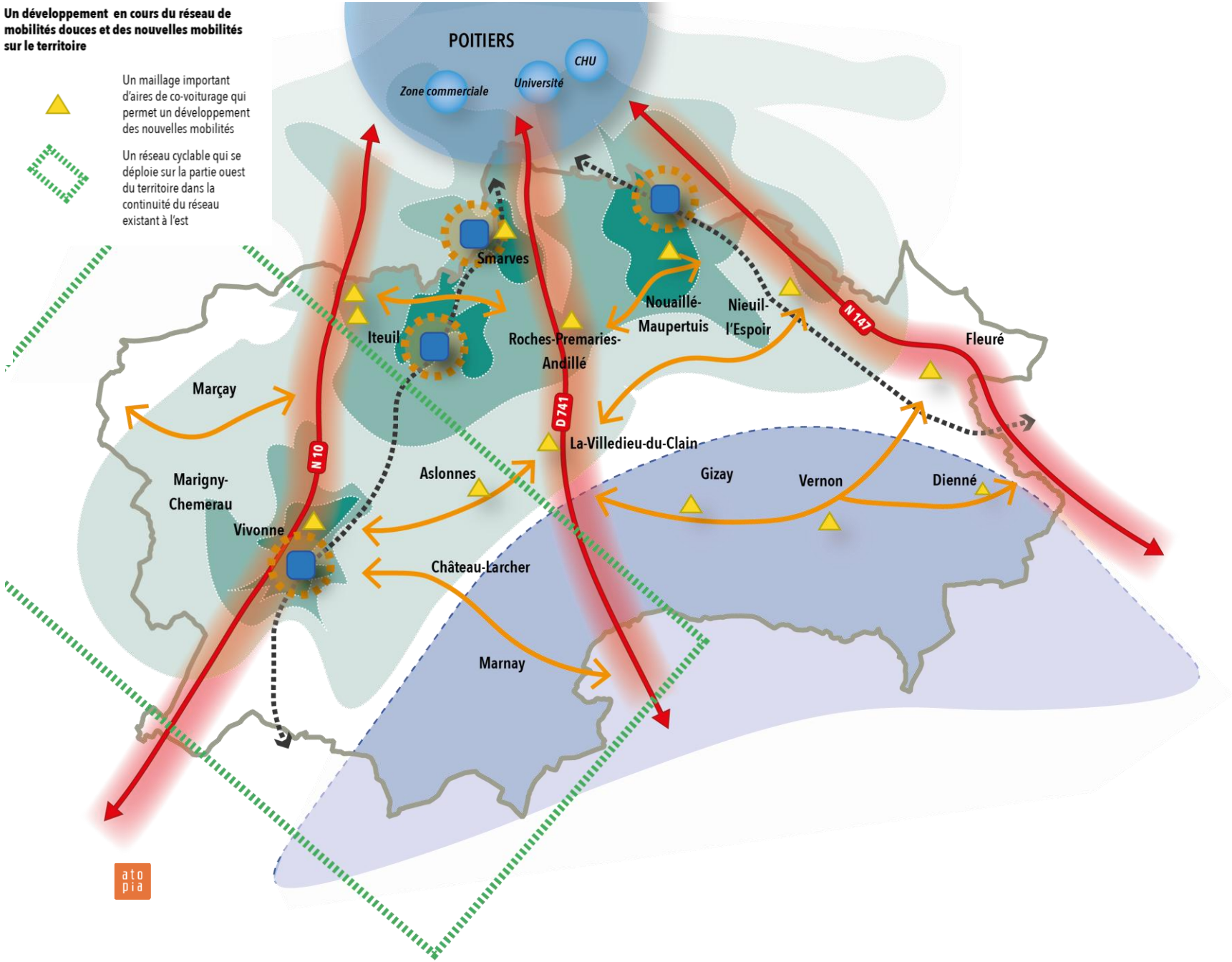
Dans les centres-bourgs, un enjeu de conciliation des différents usages des aires de stationnement (clientèle commerce, usagers transports, etc.)

Un arc sud du territoire qui a une accessibilité moindre et une offre en transports en commun limitée

Un développement en cours du réseau de mobilités douces et des nouvelles mobilités sur le territoire

Un maillage important d'aires de co-voiturage qui permet un développement des nouvelles mobilités

Un réseau cyclable qui se déploie sur la partie ouest du territoire dans la continuité du réseau existant à l'est



Synthèse Infrastructures et Mobilités

Le territoire des Vallées du Clain est structuré par trois radiales (N10, D741 et N147) à grande circulation qui permettent d'accéder rapidement (moins de 30 minutes) aux pôles d'emplois du sud de Poitiers et à l'autoroute A10 qui ouvre le territoire au reste de la région. Cet excellent niveau d'accessibilité est un facteur de l'attractivité résidentielle que connaît le territoire depuis la fin des années 1960 mais qui se traduit par des déplacements domicile-travail nombreux.

Avec une demande croissante et diversifiée, notamment des populations captives (jeunes publics, séniors, populations modestes, etc.), les transports en commun sont plutôt bien développés avec le réseau TER (gares de Vivonne d'Iteuil et des communes limitrophes) et les lignes de bus départementales qui desservent tout le territoire. Reste la question de l'optimisation de l'intermodalité et des aménagements supports.

À l'échelle des bourgs, des politiques sont menées depuis les dernières décennies en faveur du développement des déplacements piétons, avec une pacification des voies piétonnes, la mise en accessibilité des établissements recevant du public et une réflexion sur des réseaux de voies douces à l'échelle de la commune.

Pour le reste des mobilités actives, un schéma de voies cyclables est en cours de développement sur la moitié ouest de la Communauté de communes, en prolongement de celui qui existe à l'est (action de l'ancienne CC de la Villedieu-du-Clain). Les « nouvelles mobilités » occupent également une place centrale avec un maillage important d'espaces dédiés au covoiturage et de bornes de recharges pour voitures électriques, qui restent aujourd'hui à utiliser.

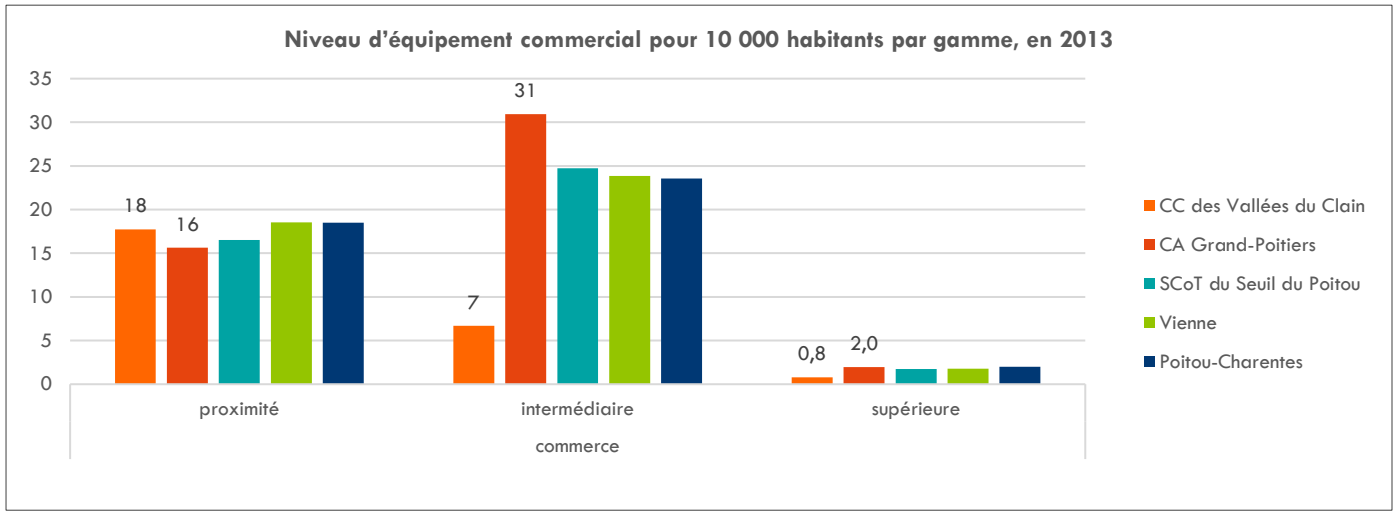
Les enjeux de mobilité et d'accessibilité occupent alors une large place dans les projets de planification, autant à l'échelle des déplacements piétons en cœur de bourg que dans leur mise en réseau à l'échelle de l'intercommunalité et dans la mise en œuvre de projets plus conséquents (nouvelles lignes de transports, TAD notamment).

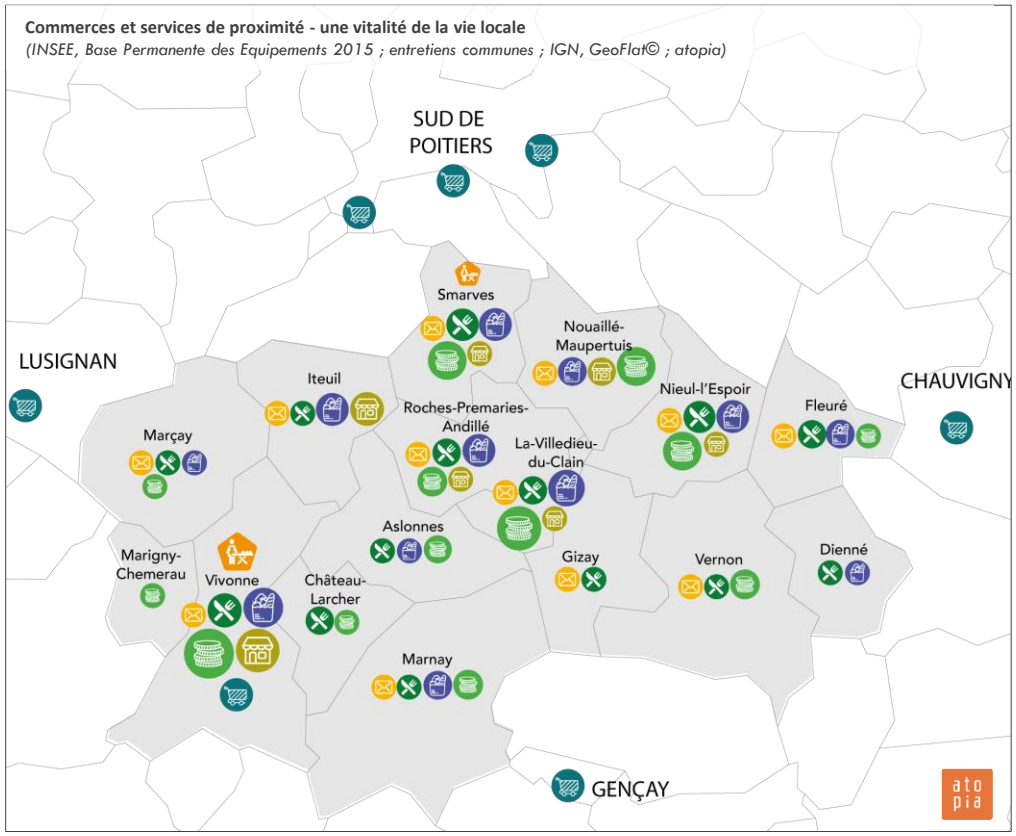
Atouts - Opportunités

- **Un territoire desservi par des grandes radiales routières depuis le sud de l'agglomération poitevine.**
- **Deux lignes de chemin de fer et une bonne accessibilité aux gares TER.**
- **Différents modes de déplacements qui appellent des besoins différenciés**
- **À l'échelle des bourgs, des opérations d'aménagement définies pour valoriser les déplacements piétons.**

Faiblesses - Menaces

- **Une grande dépendance sur le territoire au véhicule individuel pour une majeure partie des déplacements.**
- **Un réseau routier qui ne permet pas des traversées est-ouest sécurisées pour tous les modes.**
- **Une intégration horaire non mise en œuvre qui limite la fréquentation des gares TER.**
- **Un modèle de développement urbain qui entraine une dilution des modes de vie et des difficultés de cohabitation des différentes modes de déplacements (engins agricoles, mobilités douces, etc.)**







marché de Vivonne : 2nd marché de la Vienne en termes de Chiffres d'Affaires

Un tissu commercial de proximité fort

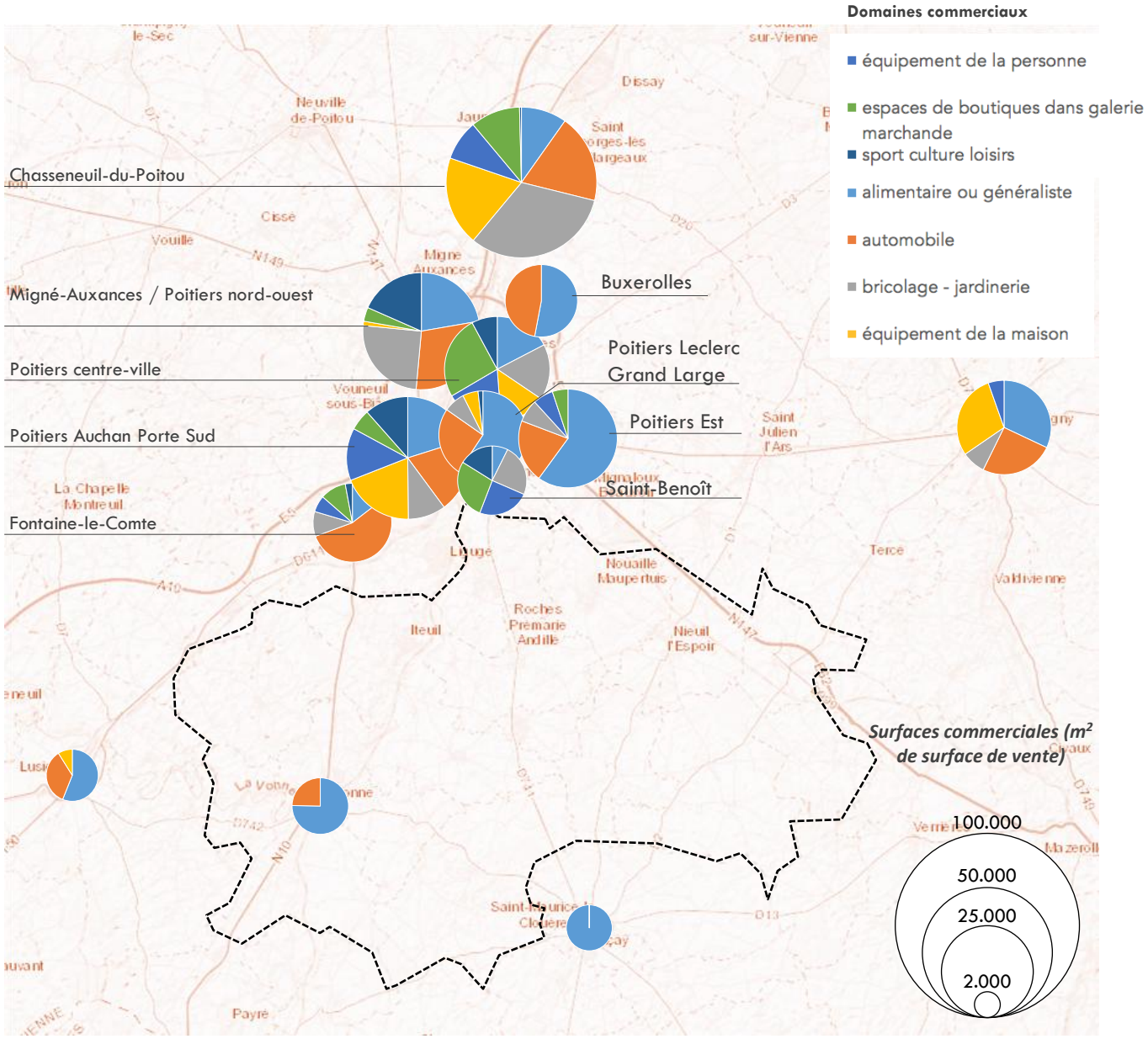
L'appareil commercial des Vallées du Clain se distingue par une plus forte présence de la gamme de proximité : le territoire en compte 18 pour 10 000 habitants, contre respectivement 16 et 17 dans la CA du Grand Poitiers et du SCoT du Seuil du Poitou. En revanche, l'offre en équipements commerciaux de gammes intermédiaires et supérieures (supermarché, grandes et moyennes surfaces spécialisées, hypermarché) sont très peu présents dans les Vallées du Clain et se concentrent principalement dans la commune de Vivonne.

Grâce à son accessibilité et l'importance des flux domicile / travail, les Vallées du Clain sont entièrement couvertes par les zones de chalandise des différents ensembles commerciaux de Poitiers Sud (Migné-Auxances, St-Benoit).

L'armature commerciale des Vallées du Clain a donc vocation à répondre aux besoins du quotidien de la population locale, avec plus particulièrement deux grandes polarités commerçantes : Vivonne et La Villedieu-du-Clain, qui concentrent la moitié des commerces du territoire intercommunal.

Au-delà de ces deux pôles, l'ensemble des communes entend soutenir le maintien voire le renforcement de l'offre de proximité, avec des actions publiques vigoureuses en la matière : recherche de repreneurs, portage foncier des locaux commerciaux, stratégie de maintien d'une offre de base dans les points les plus reculés avec la vitalité des tournées d'itinérants (coiffeur, boulanger, boucher notamment).

Offre commerciale en grandes et moyennes surfaces dans l'environnement large des Vallées du Clain
(Inventaire commercial de la Vienne ; avis CDAC 2008-2016 ; fond ESRI France ; atopia)

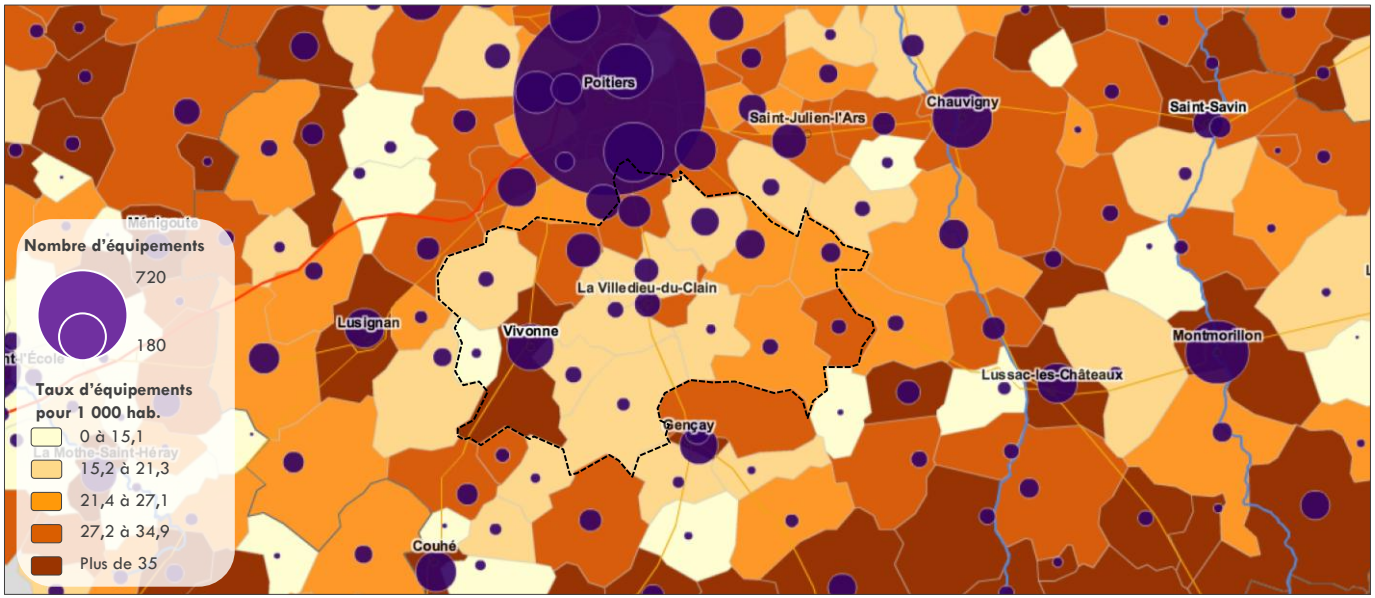


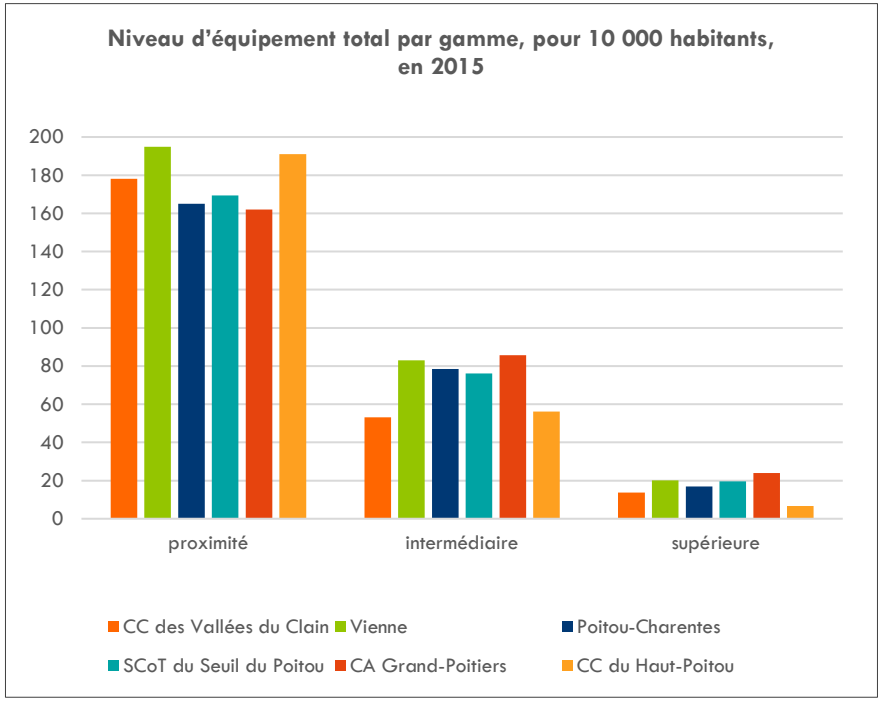
Une offre commerciale spécialisée concentrée dans Poitiers et sa couronne périurbaine

En effet, les grandes et moyennes surfaces sont rares sur le territoire des Vallées du Clain : elles ne sont représentées que par le supermarché Super U et les deux magasins de bricolage / jardinerie Briconautes et Gedimat de Vivonne. En comparaison, la zone de Poitiers Porte Sud (Auchan) représente 55 600 m² de surface de vente, contre seulement 5 995 m² à Vivonne.

Les ensembles commerciaux qui entourent le cœur de l'agglomération poitevine développent des offres relativement diversifiées, le pôle de Chasseneuil-du-Poitou apparaissant comme un véritable attracteur avec une offre différenciée (hypermarchés, grands magasins de bricolage, de plus de 10 000 m² de surface de vente).

Nombre total d'équipements et de services en 2015, et taux d'équipements (pour 10 000 habitants)
(Base Permanente des équipements, INSEE ; France découverte)





Base Permanente des équipements, INSEE ; traitement atopia

Un vivier d'équipements et de services de proximité qui accompagnent le développement résidentiel des Vallées du Clain

En 2015, les communes les plus peuplées disposent de plus d'équipements et de services que les communes plus rurales ; en revanche, celles du secteur sud-est, bien de que petite taille, disposent au ratio d'une offre plus « dense » avec 27,5/1000 habitants à Dienné contre 19,6 seulement à Nouaillé-Maupertuis, soit un 5 points de moins que la moyenne des Vallées du Clain (24,5 équipements et services pour 1000 habitants).

A titre de comparaison, la CC du Haut Poitou présente un niveau d'équipement similaire aux Vallées du Clain avec ratio de 25,4 /1000 habitants.

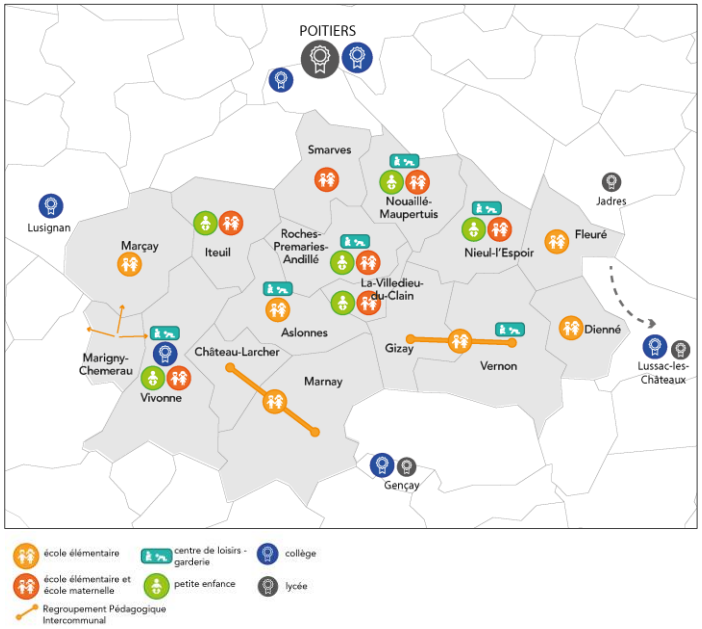
Notre territoire apparaît moins bien doté que les autres en matière d'offre globale, mais c'est sans compter la spécialisation des espaces en matière de hiérarchie des équipements et des services.

En effet, en 2015, les Vallées du Clain se distinguent des territoires de comparaison par :

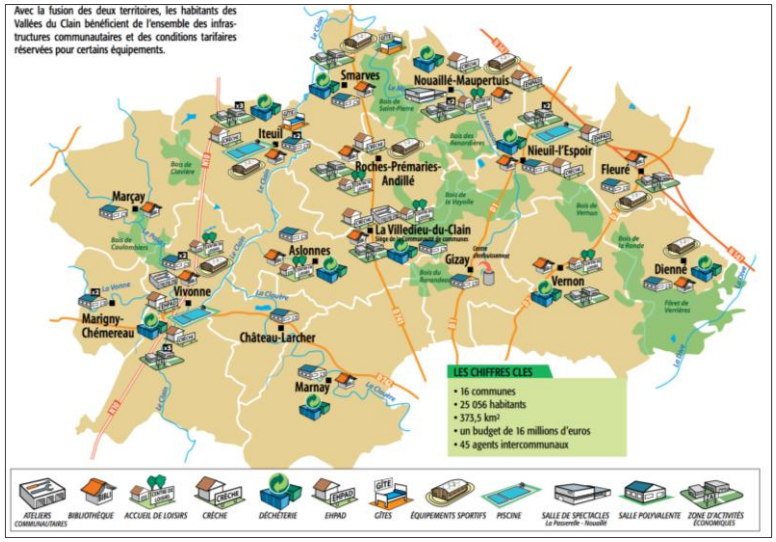
- Un tissu d'équipements et de services de proximité vigoureux et plus fourni que dans les territoires plus urbains (SCoT Seuil du Poitou, CA du Grand Poitiers).
- Alors que la CC du Haut Poitou se distingue par une offre de proximité encore plus forte, les Vallées du Clain présentent un niveau d'équipement supérieur plus élevé notamment du fait des nombreux équipements sportifs et les services sociaux d'accompagnement.

Nombre total d'équipements et de services en 2015, et taux d'équipements (pour 10 000 habitants)

(Base Permanente des équipements, INSEE ; France découverte)



Equipements communautaires structurants *(CC VDC)*



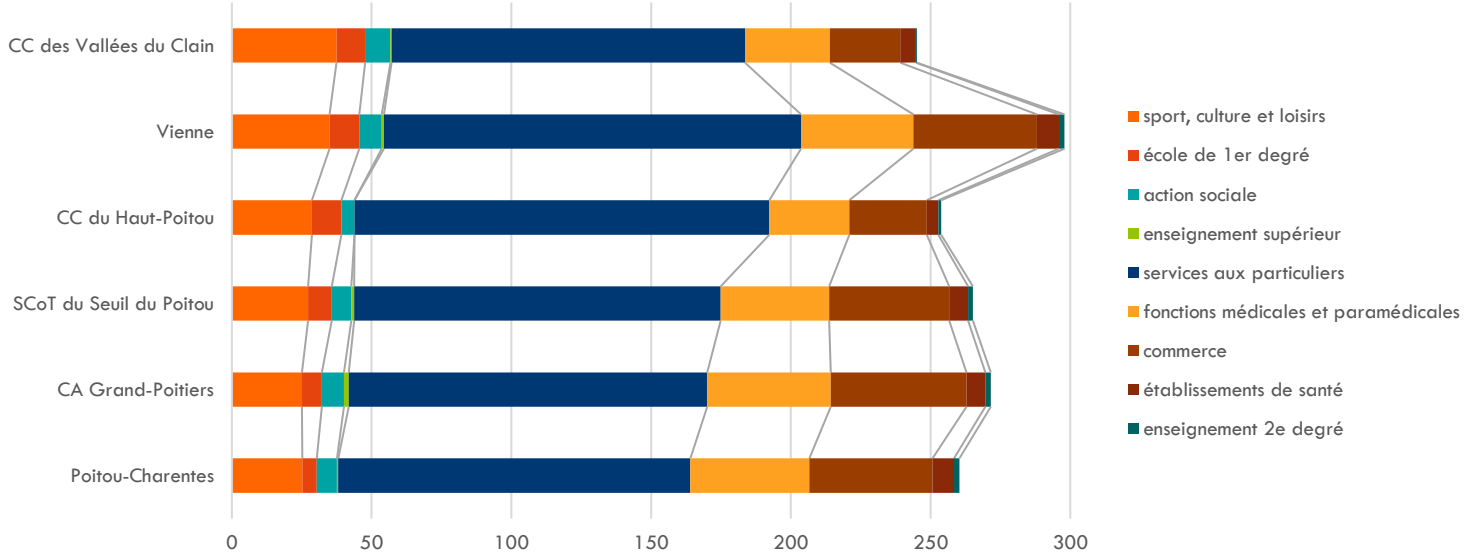
Un territoire attractif en matière d'équipements et de services

Les Vallées du Clain disposent d'un maillage fin en matière d'équipements scolaires du 1er degré, favorisant l'installation de ménages en âge d'avoir des enfants : crèche, garderie, etc.

En revanche, elles demeurent dépendantes des équipements des communes voisines (notamment Poitiers) pour l'enseignement secondaire et supérieur.

Enfin, les Vallées du Clain disposent d'un vaste réseau d'équipements sportifs, que ce soit des piscines, ou d'autres infrastructures nécessitant un fort investissement des communes et de l'intercommunalité. Ce type d'équipement accompagne les besoins des populations jeunes et dynamiques telles que les familles.

Comparaison du niveau d'équipement dans les différents domaines en 2015 pour 10 000 habitants



(Base Permanente des équipements, INSEE ; traitement atopia)

Une attractivité du cadre de vie qui repose sur :

- Une organisation territoriale des Vallées du Clain polarisée et interpelée par plusieurs bassins de vie (Poitiers, Vivonne, Gençay, Chauvigny) : Vivonne constitue une polarité de proximité mais ne rayonne pas sur tout le territoire intercommunal

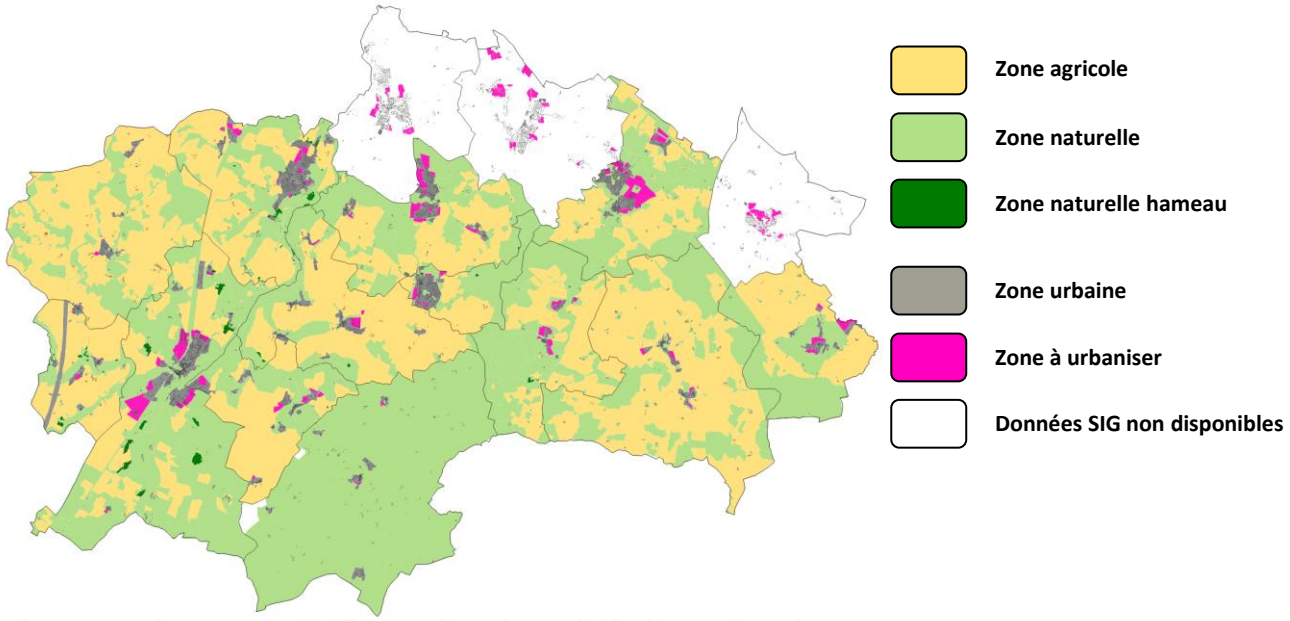
- Une offre en équipements « scolaire - petite enfance » très développée, répondant à une échelle de proximité et qui constitue un atout pour le territoire dans l'accueil de nouvelles populations.

- La présence de services et commerces de proximité et/ou de niveau intermédiaire sur l'ensemble des communes. Une offre en commerces de gamme supérieure portée par les grandes surfaces au sud de Poitiers.

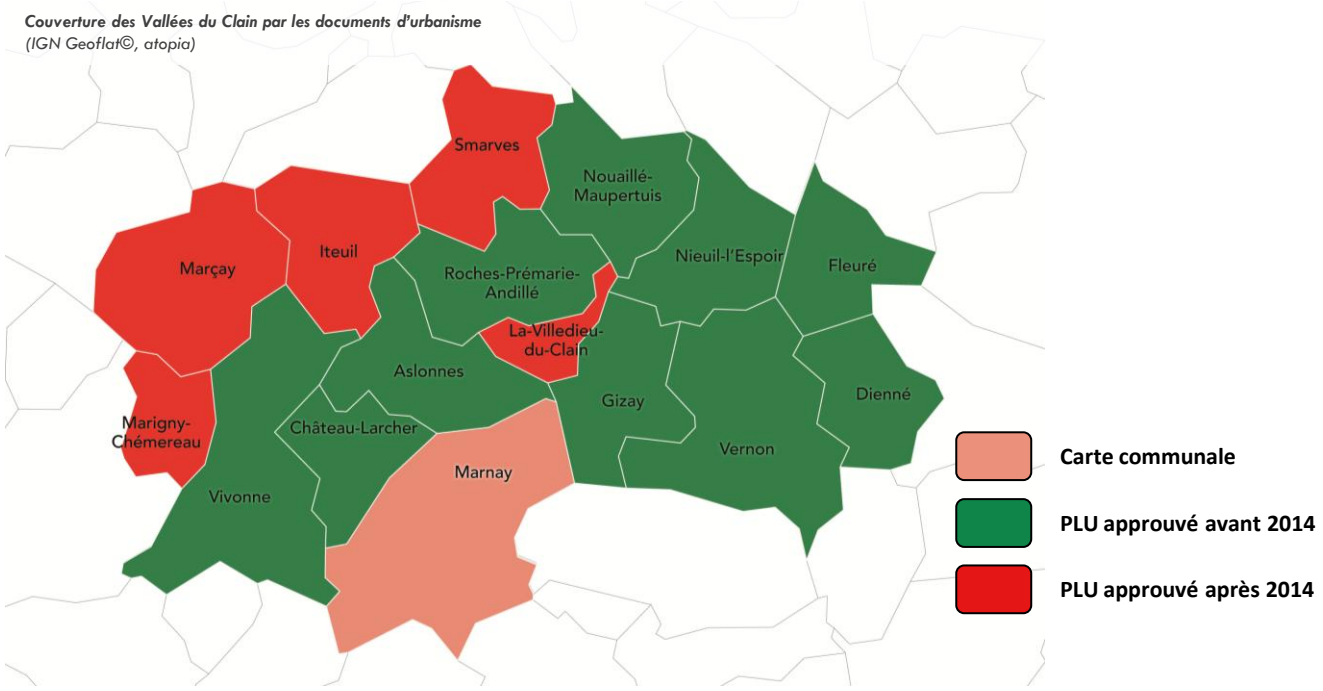


BILAN FONCIER

Zonages des documents d'urbanisme actuels dans les Vallées du Clain
(DDT 86 ; atopia)



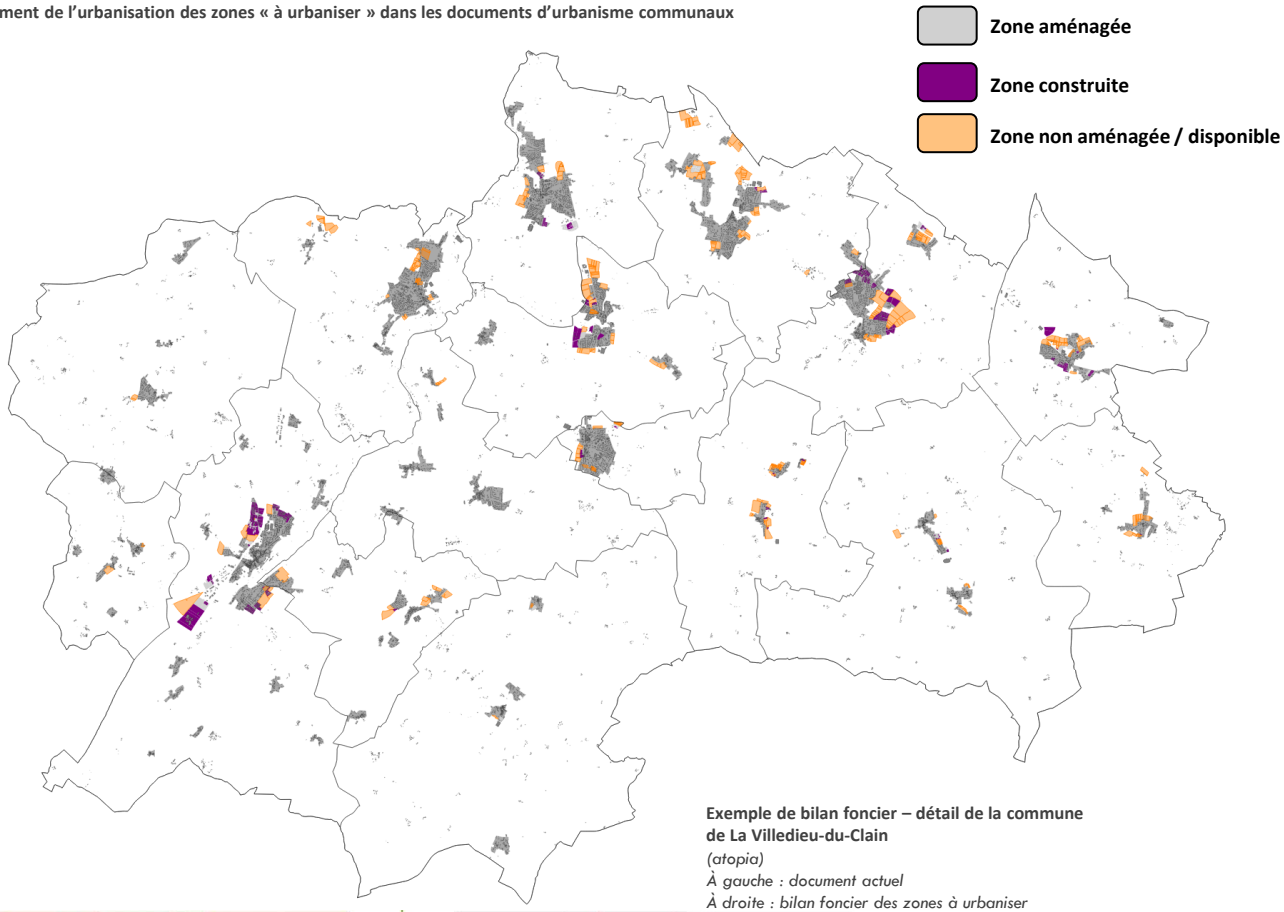
Couverture des Vallées du Clain par les documents d'urbanisme
(IGN Geoflat©, atopia)



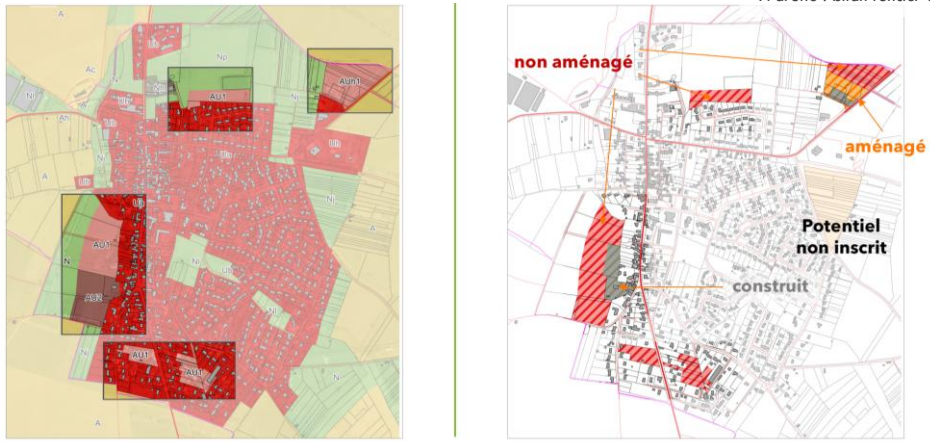
Jusqu'à l'approbation du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Vallées du Clain, les 16 communes sont couvertes par des documents d'urbanisme de générations très variables, entre des documents très récents (Marçay, Iteuil, Marigny-Chemereau) et des documents beaucoup plus anciens (Nouaillé-Maupertuis, Vernon, Dienné par exemple).

Cette différence entre documents d'urbanisme est aussi perceptible dans le plan de zonage avec de plus vastes espaces dédiés à l'urbanisation dans les communes au document ancien (plus de 50 ha de zones à urbaniser encore disponible à Nieuil-L'Espoir par exemple), lorsque dans les communes ayant réalisé récemment leur document, les surfaces en extension sont plus limitées, en lien avec l'évolution du cadre réglementaire (loi Grenelle, ALUR, etc.)

Avancement de l'urbanisation des zones « à urbaniser » dans les documents d'urbanisme communaux
(atopia)



Exemple de bilan foncier – détail de la commune de La Villedieu-du-Clain
(atopia)
À gauche : document actuel
À droite : bilan foncier des zones à urbaniser



Des disponibilités foncières importantes du fait du caractère récent des documents d'urbanisme locaux

Sur les 16 communes des Vallées du Clain, on comptabilise en 2018 un total de 485 ha de zones à urbaniser, dont :

- 122 sont depuis aménagées et construites,
- et 363 ha disponibles.

Les disponibilités foncières concernent toutes les communes, avec une nuance toutefois, un vaste secteur est depuis Iteuil jusqu'à Dienné présentant de plus vastes disponibilités.

Bilan des zones à urbaniser en 2018
(atopia)

(en ha)	vocation mixte	vocation économie	Total
espaces libres	270	93	363
non aménagés	251	76	327
aménagés non occupés	19	17	36
espaces occupés	89	33	122
Total	**359**	**126**	

Exemples de densités de logements brutes dans des opérations réalisées depuis les années 2000 *(géoportail ; atopia)*

Aslonnes – dernier quartier 6,7 log/ha



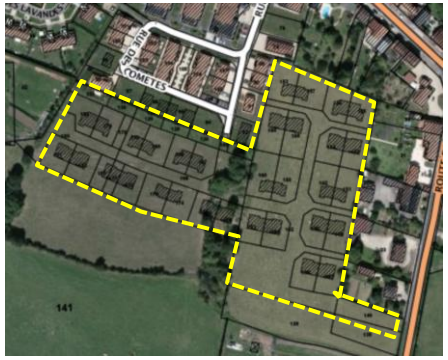
Vivonne – ZAC Nord 21 log/ha



Nieuil l'Espoir – Rés le Sainfoin **16 log/ha**



Fleuré – rue des Etoiles 17 log/ha



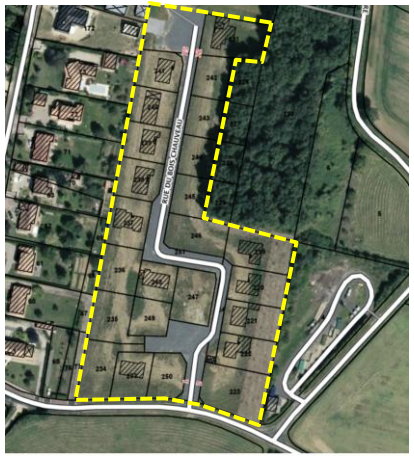
Nieuil l'Espoir – Les Bouaudes 16 log/ha



Marçay – rue de Montauban 10 log/ha



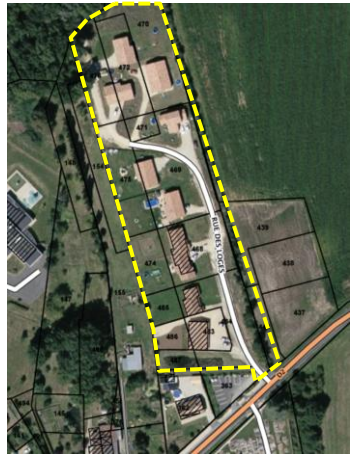
Smarves – rue du Bois Chauveau
13 log/ha



Dienné – Lot la Gabillière
9 log/ha



Vernon – rue des Loges
8 log/ha



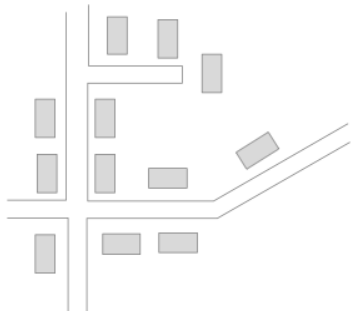
Des densités brutes bâties du simple au triple

Sur les 15 dernières années, les opérations d'aménagement réalisées dans les Vallées du Clain présentent des densités brutes bâties diversifiées selon que l'on se trouve :

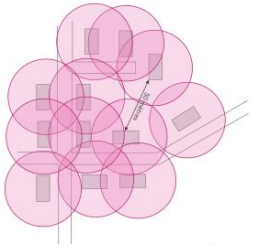
- Dans les communes de première couronne pictavienne, avec des densités brutes importantes : de 21 log/ha à Vivonne dans la ZAC Nord à 16 log/ha à Nieuil-l'Espoir ou 17 log/ha à Fleuré.

- Dans la seconde, avec des densités bâties plus faibles telles qu'à Aslonnes (6,7 log/ha), Dienné (9 log/ha) ou Vernon (8 log/ha).

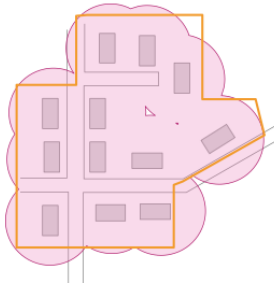
Présentation de la méthodologie d'évaluation du potentiel foncier mobilisable en enveloppe urbaine



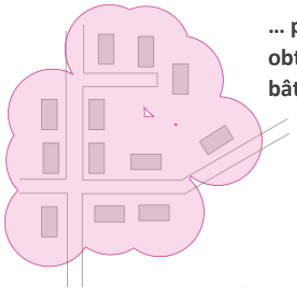
État initial : groupement de bâtiments



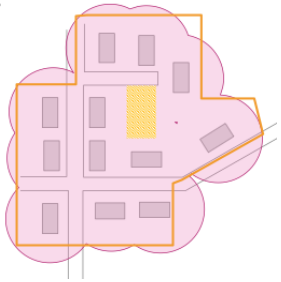
Espace tampon autour des bâtiments…



Tracé de l'enveloppe urbaine sur les agglomérats répondant aux critères



… puis fusion pour obtenir une tache bâtie



Identification des disponibilités foncières ay au sein de cette enveloppe urbaine

1) DÉFINITION DE L'ENVELOPPE URBAINE

C'est le périmètre qui délimite un groupement de constructions d'un seul tenant présentant une taille suffisante pour être conforté.

Elle permet d'identifier les potentiels de densification à privilégier pour le DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL choisi par le PLUi, en lien avec les objectifs de modération de la consommation du foncier agricole, naturel et forestier.

Elle accueille :

- le bâti à destination d'équipements publics, d'habitations et de jardins attenants,
- les parcelles sur lesquelles un permis de construire, un permis d'aménager ou un dossier de création de ZAC a été déposé ou autorisé,
- un nombre suffisant d'habitations,
- la dernière construction d'un groupement constitue la limite du contour urbain. Il ne correspond donc pas à la limite parcellaire.

Son contour privilégie les limites parcellaires.

Une discontinuité bâtie correspond à :

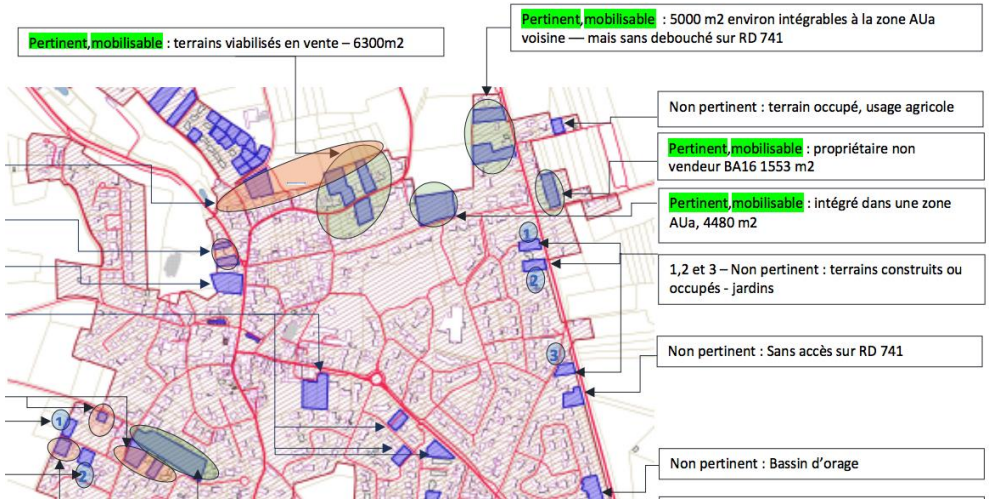
- Une distance de 80 mètres et plus entre deux constructions.
- La seule coupure entre 2 groupements de bâtiments (2 enveloppes) et non entre 1 groupement constitué et quelques bâtiments isolés.
- Des éléments naturels infranchissables, à forte valeur environnementale (cours d'eau, forêt, boisement).

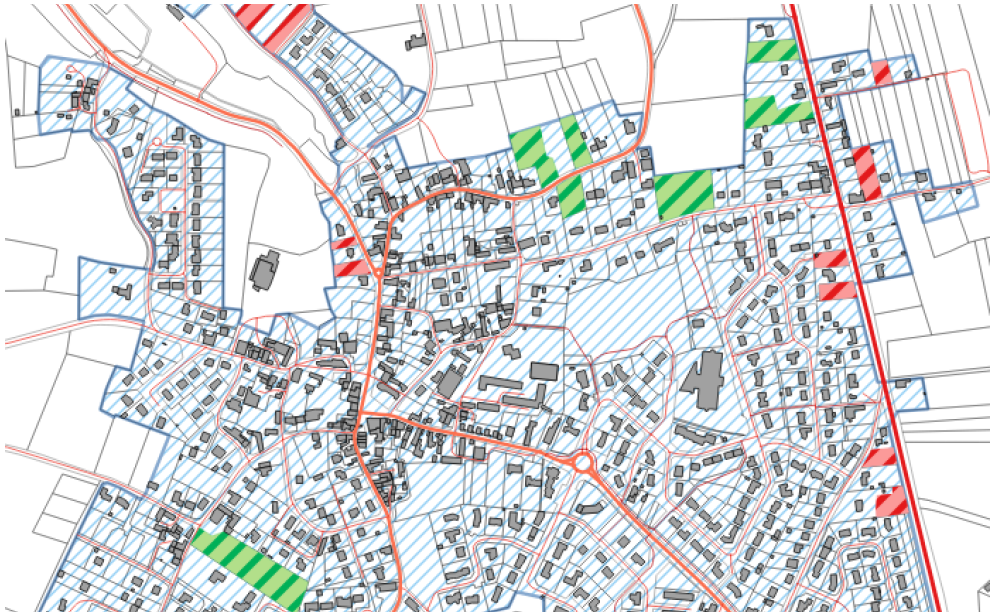
La définition des enveloppes bâties :

- ne prend pas en compte les zonages des documents d'urbanisme existants,
- ne prend pas en compte les contraintes incontournables : PPRI, distance de recul par rapport à certains sites ICPE, etc.

Présentation de la méthodologie d'évaluation du potentiel foncier mobilisable en enveloppe urbaine

Exemple : arbitrages commune de Smarves – intégration au SIG





2) IDENTIFICATION DU POTENTIEL FONCIER VERITABLEMENT DISPONIBLE EN ENVELOPPE URBAINE

L'ensemble des potentiels fonciers identifiés avant arbitrage sont tous les ESPACES LIBRES au sein des enveloppes bâties :

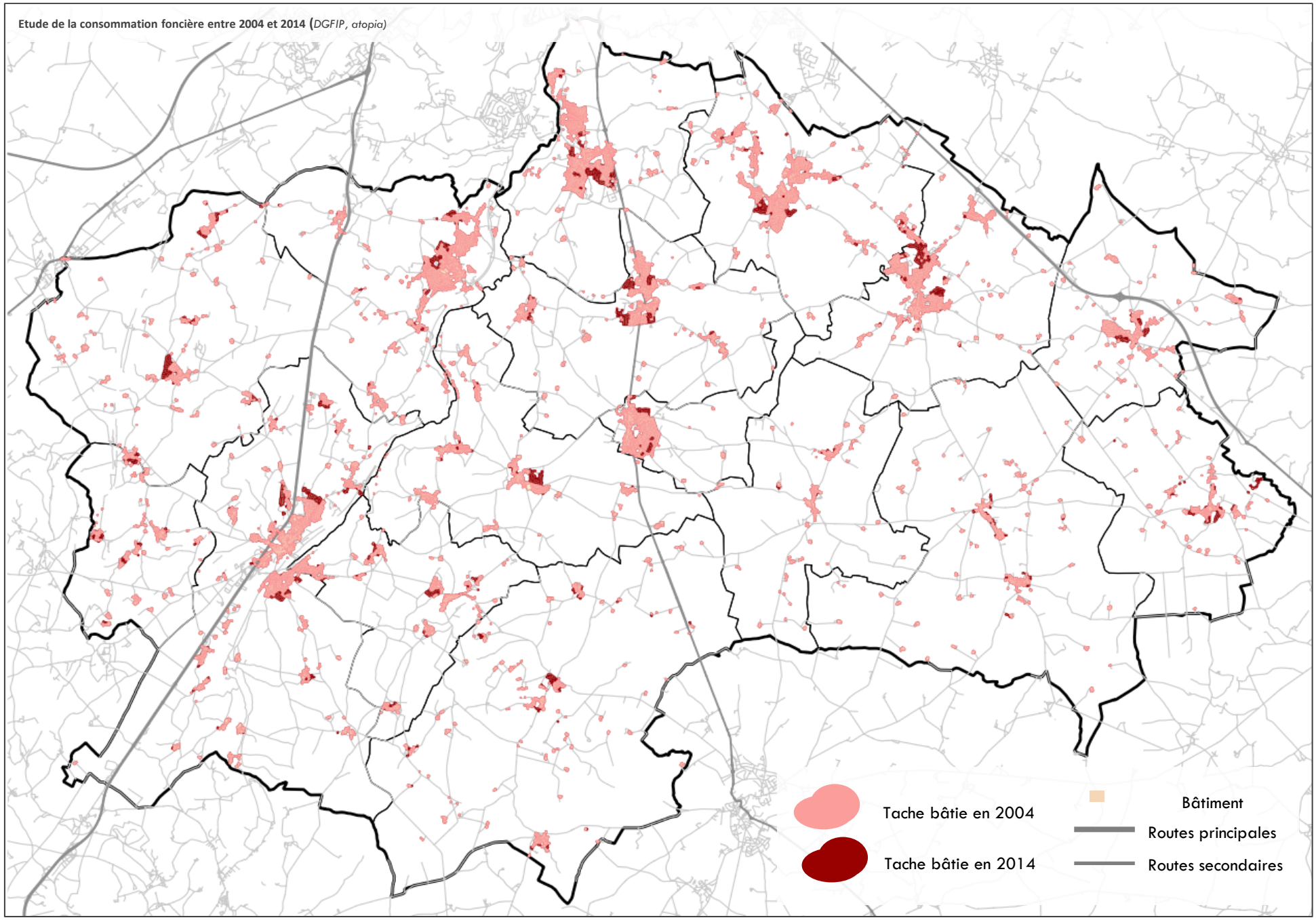
- Ils doivent être suffisamment vastes pour accueillir au moins une construction,
- Ils peuvent des îlots d'un seul tenant composés d'une ou plusieurs parcelles.

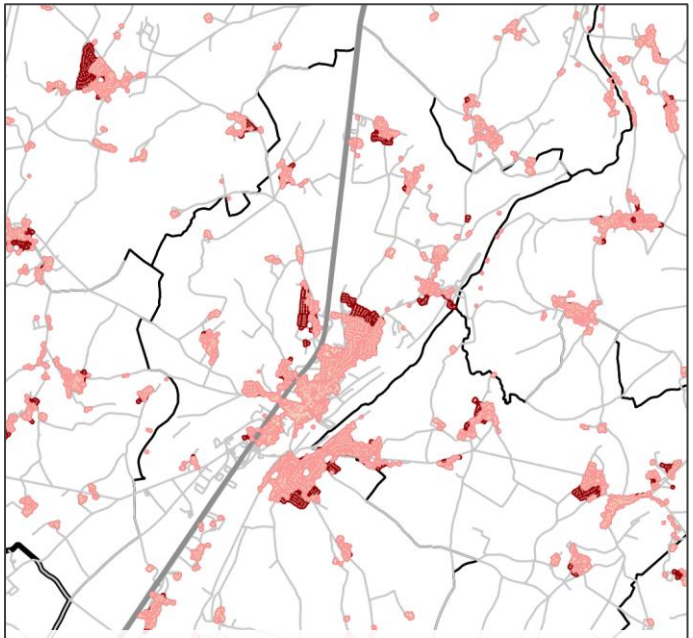
Les élus ont ensuite identifié le potentiel foncier véritablement mobilisable en enveloppe urbaine suivant une grille de critères croisés s'appuyant sur deux grandes entrées :

- La pertinence de son aménagement : forte (terrain libre, accessible, aménageable rapidement), moyenne (terrain occupé tel que des vergers, des boisements, etc.), ou faible (risque, topographie, proximité d'infrastructures génératrices de nuisances, proximité d'une exploitation agricole induisant des reculs) ;
- La capacité de rétention foncière : mobilisable (terrain nu, lot déjà aménagé, absence d'usage), occupé mais semble mobilisable (peu valorisé, espace en enveloppe sans tonalité naturelle apparente), ou difficile (terrain ayant déjà un usage tel qu'espace de stationnement, jardin aménagé et clos, etc.)

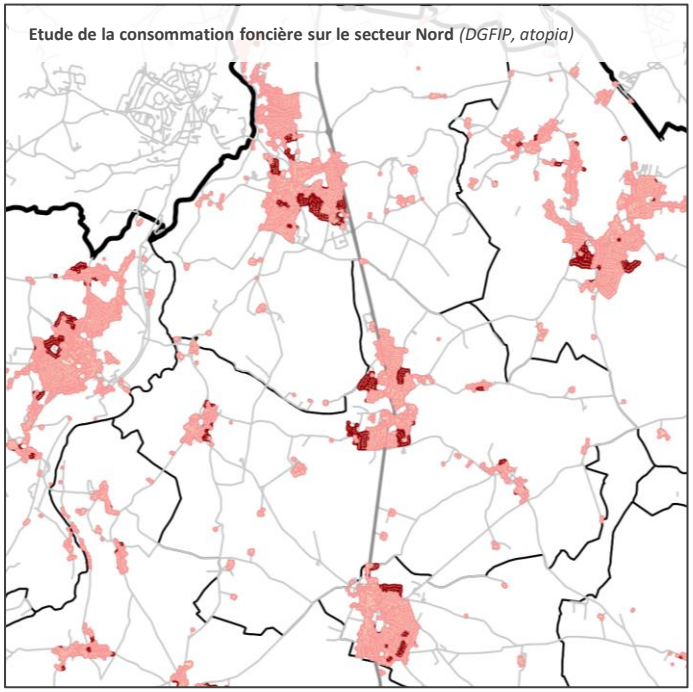
Communes	Total potentiel foncier identifié	dont non disponible	dont disponible
Aslonnes	4,4	3,0	1,4
Château-Larcher	7,1	5,1	2,0
Marçay	3,7	1,6	2,1
Marigny-Chemereau	2,6	1,6	1,0
Marnay	8,7	5,9	2,9
Vivonne	8,4	0,9	7,5
Dienné	1,9	1,0	0,9
Fleuré	5,6	2,4	3,2
Gizay	2,9	2,7	0,2
Iteuil	5,4	3,5	2,0
Nieuil-l'Espoir	9,6	7,2	2,4
Nouaillé-Maupertuis	10,5	3,7	6,9
Roches-Prémarie-Andillé	3,4	1,3	2,1
Smarves	6,6	3,7	2,9
Vernon	4,1	1,1	3,0
La Villedieu-du-Clain	3,8	2,0	1,8
Total Vallées du Clain	**89**	**47**	**42**

Etude de la consommation foncière entre 2004 et 2014 (*DGFIP, atopia)*





Etude de la consommation foncière sur le secteur de Vivonne et Marçay *(DGFIP, atopia)*



Etude de la consommation foncière sur le secteur Nord *(DGFIP, atopia)*

Tache bâtie en 2004

Tache bâtie en 2014

Bâtiment

Routes principales

Routes secondaires

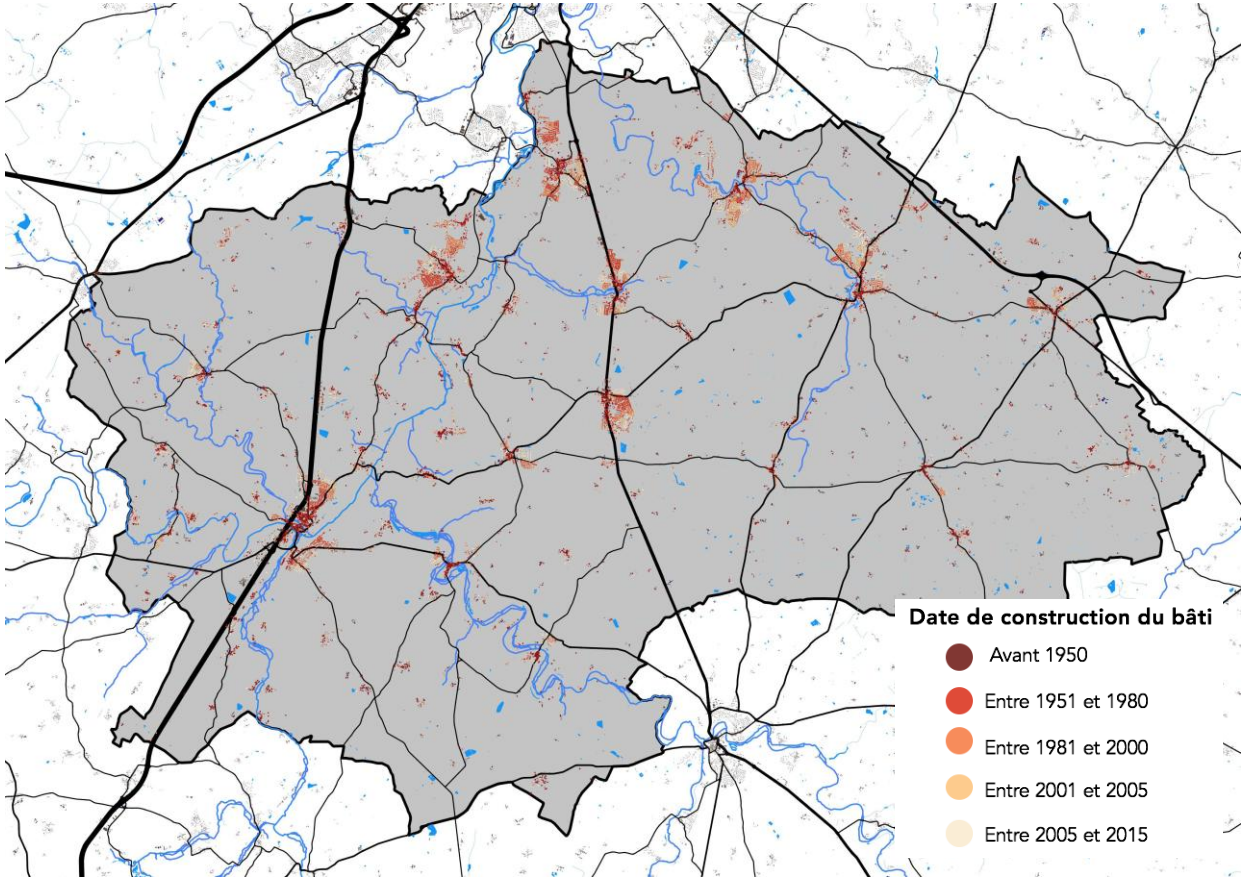
Evolution de la tache bâtie entre 2004 et 2014 (données DGFIP)	
Tache bâtie en 2004 en ha	1910,6
Tache bâtie en 2014 en ha	2166,6
Consommation en 10 ans en ha	256,0
Consommation foncière annuelle moyenne en ha	25,6
Croissance de la surface de la tache urbaine en 10 ans	+13%

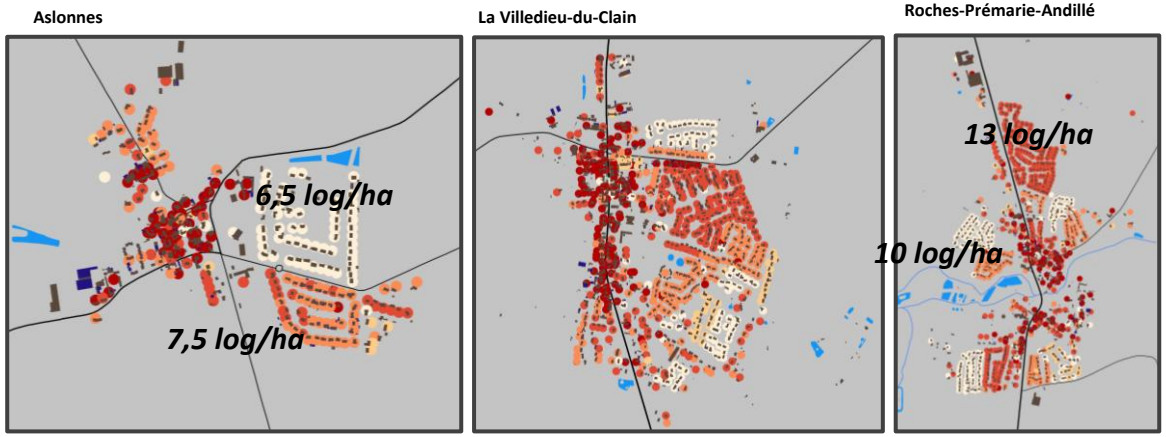
Une dynamique d'extension de la tache urbaine sur 10 ans

- L'augmentation du nombre de logements (notamment de maisons individuelles) sur l'intercommunalité accompagne le développement des zones urbanisées. Entre 2004 et 2014, la tache urbaine (associée à un espace tampon de 25 mètres autour de chaque bâti) a augmenté de 256 ha. Ces extensions sont principalement répartis sur les communes de la première couronne de l'agglomération et celles qui sont traversé par les grands axes routiers (ex : Vivonne).

- En 2004, la tache urbaine de l'intercommunalité était de 1910,6 hectares. Celle-ci s'est développée pour atteindre 2166,6 hectares. La consommation moyenne d'espace annuelle s'élève donc à 25,6 hectares soit 13% de l'espace déjà urbanisé en 2004.

- Cette tendance, causée par le desserrement de l'agglomération poitevine, traduit une évolution des paysages et des usages des espaces, notamment en ce qui concerne les activités agricoles et les espaces naturels.





Des formes urbaines récentes fortement consommatrices d'espaces

Les exemples ci-contre illustrent la diversité des implantations bâties au sein des villages et des bourgs, que l'on se situe dans le centre ancien, très dense, ou que l'on se situe dans un quartier réalisé dans les années 1980 ou encore plus récemment.

Plus les extensions urbaines sont récentes, plus les densités bâties semblent faibles, avec par exemple à Aslonnes une moyenne de 6,5 log/ ha, hors espaces verts centraux, alors que la précédente opération comptait un logement supplémentaire par hectare.

UN MODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL QUI VALORISE LES QUALITÉS DES VALLÉES DU CLAIN

Le territoire des Vallées du Clain bénéficie d'une attractivité territoriale forte, qui réside sur les bases suivantes :

- Un **écrin paysager de qualité** qui s'organise autour de la vallée du Clain et de ses affluents, où se succèdent les espaces de ses affluents et de vastes espaces agricoles, les collines de Brandes.
 - Les villes et les bourgs les plus importants aujourd'hui prennent appui sur des implantations humaines anciennes prenant place sur les rives des vallées les plus importantes (Clain, Vonne, Miosson).
 - Le territoire communautaire apparaît comme le « poumon vert » de l'agglomération poitevine, avec notamment le Bois de Saint-Pierre, l'arc boisé et les grands espaces naturels supports d'une richesse biologique à forte tonalité « nature ordinaire » et de pratiques sociales (tourisme vert, pratiques sportives et aqualudiques).
 - la diversité des espaces et des milieux qui le compose participe à son attractivité en mêlant deux ensembles paysagers distincts : les paysages de plateaux ouverts incisés par les vallées boisées à l'ouest, ceux plus ondulés de clairières bocagères aux horizons forestiers à l'est. La marqueterie culturale participe à façonner l'image d'un territoire tel une campagne authentique qu'il faut prendre le temps de découvrir.

- Un **cadre de vie aux avantages comparatifs nombreux par rapport au cœur de l'agglomération de Poitiers** :
 - un **marché immobilier attractif pour les familles** (des biens plus grands et moins chers que dans le centre pictave, tant à la location qu'à l'accession à la propriété),
 - et **un tissu d'équipements et de services publics très fourni**, résultat de l'investissement ancien des collectivités locales dans une offre adaptée à la multiplicité des publics (toutes les communes sauf une ont une école, force des équipements sportifs, du commerce de proximité).

- Une **accessibilité rapide aux attracteurs voisins** et un excellent niveau de desserte par 3 axes majeurs que sont les N10, N147, et la RD741 qui permettent aux habitants du territoire d'accéder rapidement aux pôles d'emplois du sud de Poitiers, et les réseaux de transport collectif, tant le TER Nouvelle Aquitaine que le car départemental.

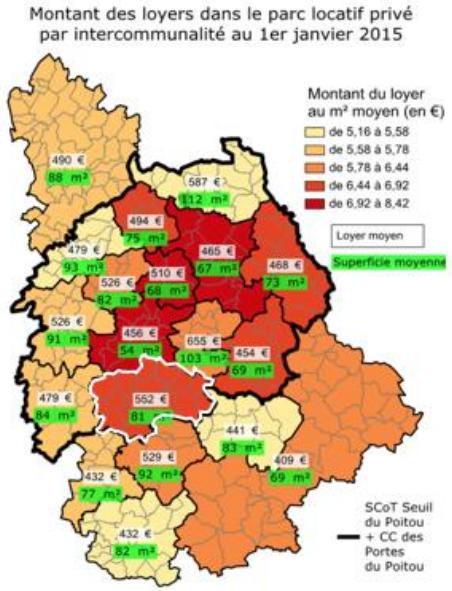
- Une **proximité aux pôles d'emplois de Poitiers** : le territoire fonctionne quotidiennement avec cet espace, et intègre ainsi sa couronne périurbaine, mais qui implique une forte dépendance à l'automobile individuelle. Au total, lorsqu'ils sont 28% à résider et travailler dans les Vallées du Clain, les actifs occupés résidents sont 62% à travailler dans la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers.

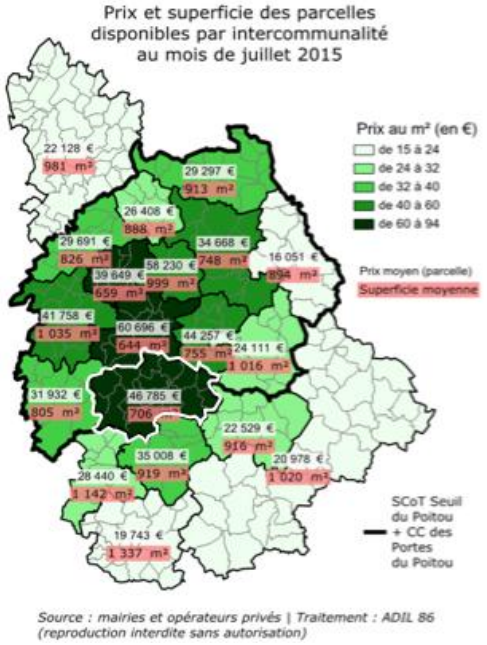












(Etudes préparatoires au SCoT du Seuil du Poitou)

LES LIMITES ET RISQUES DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À L'ŒUVRE

La pérennité du modèle de développement des Vallées du Clain est aujourd'hui interrogée au regard de l'évolution des contextes qui l'impactent :

Un parc de logements caractérisé par des niveaux de vacance ou de résidences secondaires faibles, et en deçà des autres territoires, soit des marges de manœuvre dans l'existant très limitées et qui appellent par conséquent un développement résidentiel qui focaliserait sur la construction neuve.

Depuis 1990, l'urbanisation a été très importante (surtout dans les communes de la moitié nord et Vivonne), avec en miroir une pression moindre sur les espaces agricoles (légère diminution de la Surface Agricole Utile, -5%, entre 1970 et 2010) que sur le réseau écologique (effets de coupure des corridors biologiques par les grands axes de communication nord-sud) et la limitation des horizons ruraux bouchés.

La juxtaposition de la carte des axes de communication et de celle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique met en évidence ces effets de coupures, mais interpelle aussi certains projets portés par les communes.

La question du développement futur est également soulevée tant en matière de pression sur la ressource en eau en termes quantitatifs que qualitatifs (pollutions aux nitrates et aux pesticides) qu'en matière de localisation du développement futur (tendance à une urbanisation « orientée » par les axes) qui amènerait à accroître les nuisances sonores et les sources d'accidents routiers aux abords des grands axes et les itinéraires communaux (conflits d'usage).

La spécialisation du parc résidentiel sur les grands logements individuels est interrogée par la tendance au vieillissement de la population et l'émergence de nouvelles formes d'habiter pour les différentes classes d'âges (services, localisation, spécificités du logement, etc.)

Une vulnérabilité énergétique en matière de carburants potentiellement importante dans le secteur est du territoire.

ENJEUX DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

En conclusion, peut-on encore entretenir cette dynamique florissante reposant sur des moteurs qui sont réinterrogés au regard :

- d'une plus faible réceptivité du milieu au regard de l'état des ressources en eau, d'une disponibilité foncière appelée à se réduire (ALUR, SCOT du Seuil du Poitou), d'une urbanisation qui fragmente et de paysages porteurs de l'identité locale mais fragilisés ?
- d'une certaine dépendance vis-à-vis du pôle de Poitiers, génératrice de mobilités individualisées carbonées impactant le fonctionnement des bourgs et augmentant la dépendance énergétique des ménages ?

 Elle se traduit aussi par un fonctionnement en « fuseaux » en appui des axes structurants : toutes les communes regardent vers Poitiers et se regardent moins les unes les autres, entretiennent un rapport de dépendance. Or, une cohésion territoriale apparaît être un préalable au « droit au développement » revendiqué par les Vallées du Clain au sein du SCOT Seuil du Poitou,

 Il est nécessaire pour se défaire de cette dépendance d'organiser l'aménagement des « autoroutes du numérique »,

 Elle interpelle le devenir des Vallées du Clain dans différents scenarios quant au dynamisme de l'agglomération de Poitiers.

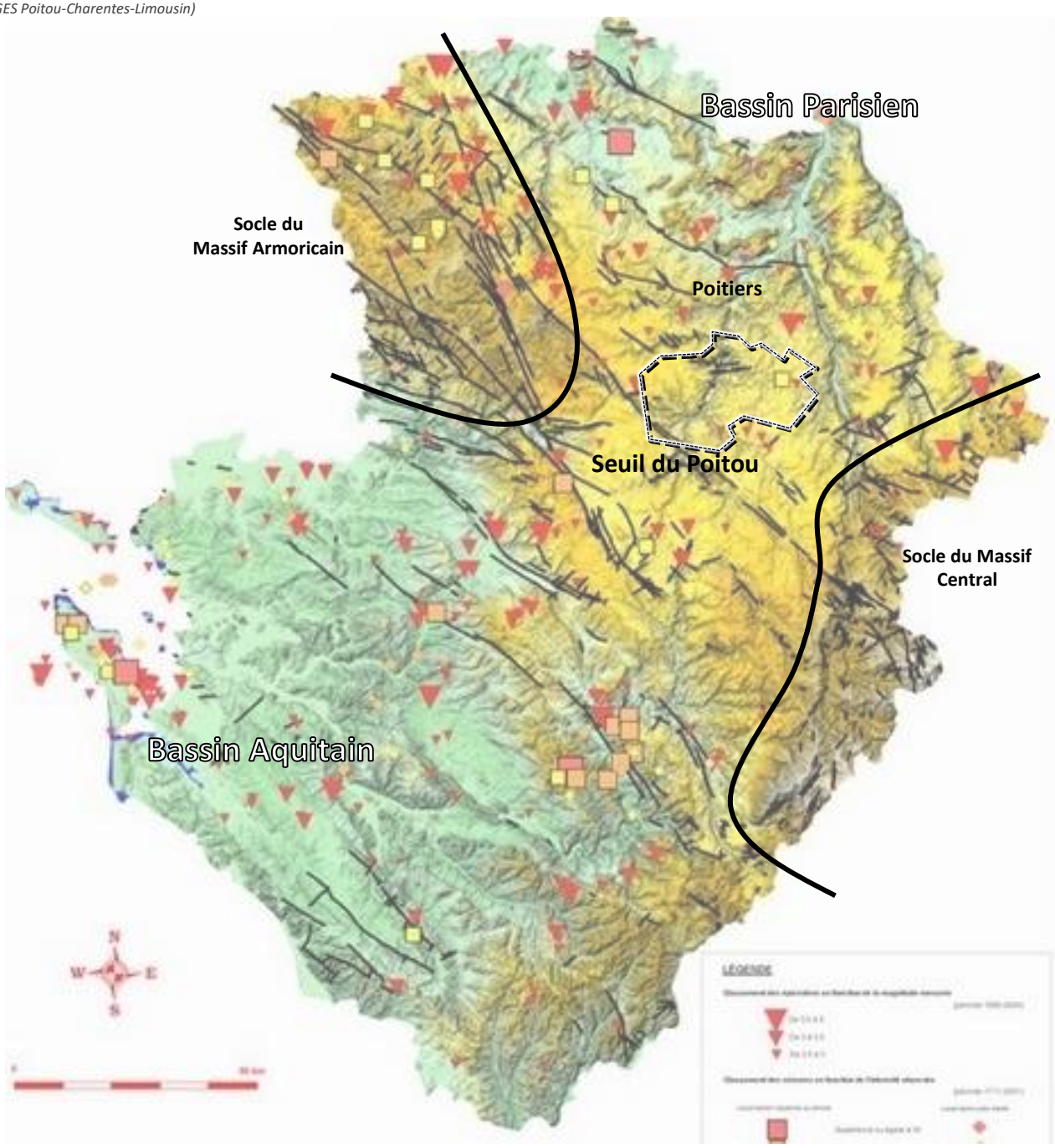






COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Carte géologique du Seuil du Poitou *(SIGES Poitou-Charentes-Limousin)*



Terre de passage mettant en relation deux étendues sédimentaires : un seuil entre Bassin Parisien et Bassin Aquitain

- Le territoire des Vallées du Clain prend place sur le seuil du Poitou, dans un paysage de transition entre Bassin parisien et Bassin aquitain. Le Seuil du Poitou est une interface entre deux étendues sédimentaires (les bassins), cadré par deux socles granitiques montagneux : le massif armoricain au nord-ouest et le massif central au sud-est.

- Le Seuil du Poitou est une voie de communication nord-sud privilégiée à la croisée de ces quatre entités. Contournant la barrière physique des massifs montagneux, le Seuil du Poitou est un lieu de passage stratégique entre deux bassins de vie majeurs historiques : la région Aquitaine et le Bassin de Paris.

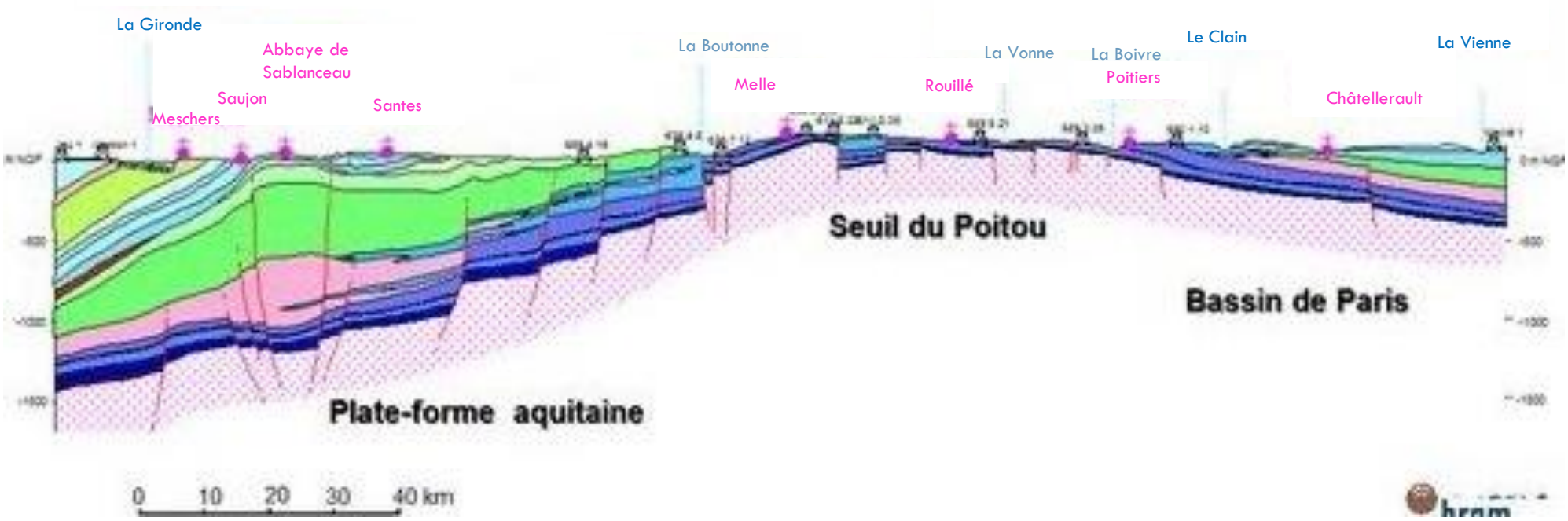
- Le Seuil du Poitou est le témoin de la continuité du socle entre les deux massifs granitiques anciens Armoricain et Central. Situé à l'amorce des bassins-versant, Le sol est constitué d'un empilement très fin de roches sédimentaires, principalement calcaire. Les couches de sol sont très fines car elles reposent sur le socle granitique encore très proche de la surface.

- Le territoire se trouve sur la ligne de partage des eaux entre les deux bassins. Au nord de cet axe les eaux s'écoulent vers la Loire à l'instar des eaux des vallées du Clain ; au sud de cet axe les eaux s'écoulent vers la Sèvre Niortaise ou la Charente.

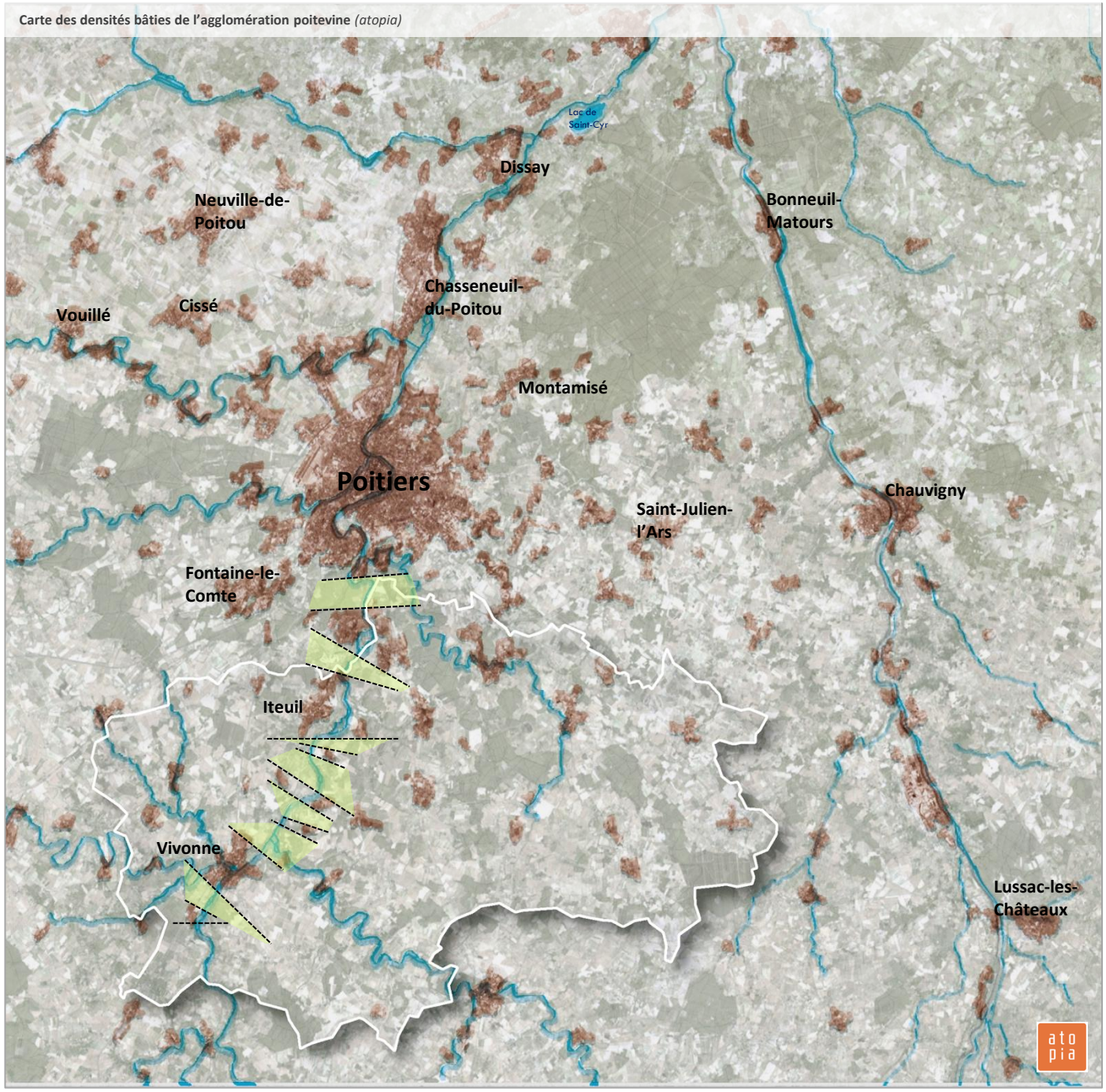
- Le territoire est marqué par des mouvements tectoniques de direction sud-armoricaine NW-SE déterminant l'orientation des vallées secondaires NW-SE perpendiculaires à l'axe de communication principale N-S de la vallée du Clain. Ce mouvement se poursuit au delà du territoire et l'inscrit donc dans les paysages caractéristiques du Seuil du Poitou.

- Ces mouvements tectoniques influent sur la dynamique urbaine du territoire : les vallées secondaires se placent dans une direction contraire, venant contrecarrer la fluidité de la communication N-S entre les bassins et constituent autant de barrières et d'obstacles rendant ce territoire moins accessible et donc plus préservé.

Une structure en voûte du socle ancien portant une mince pellicule sédimentaire *(SIGES Poitou-Charentes-Limousin)*



Carte des densités bâties de l'agglomération poitevine *(atopia)*



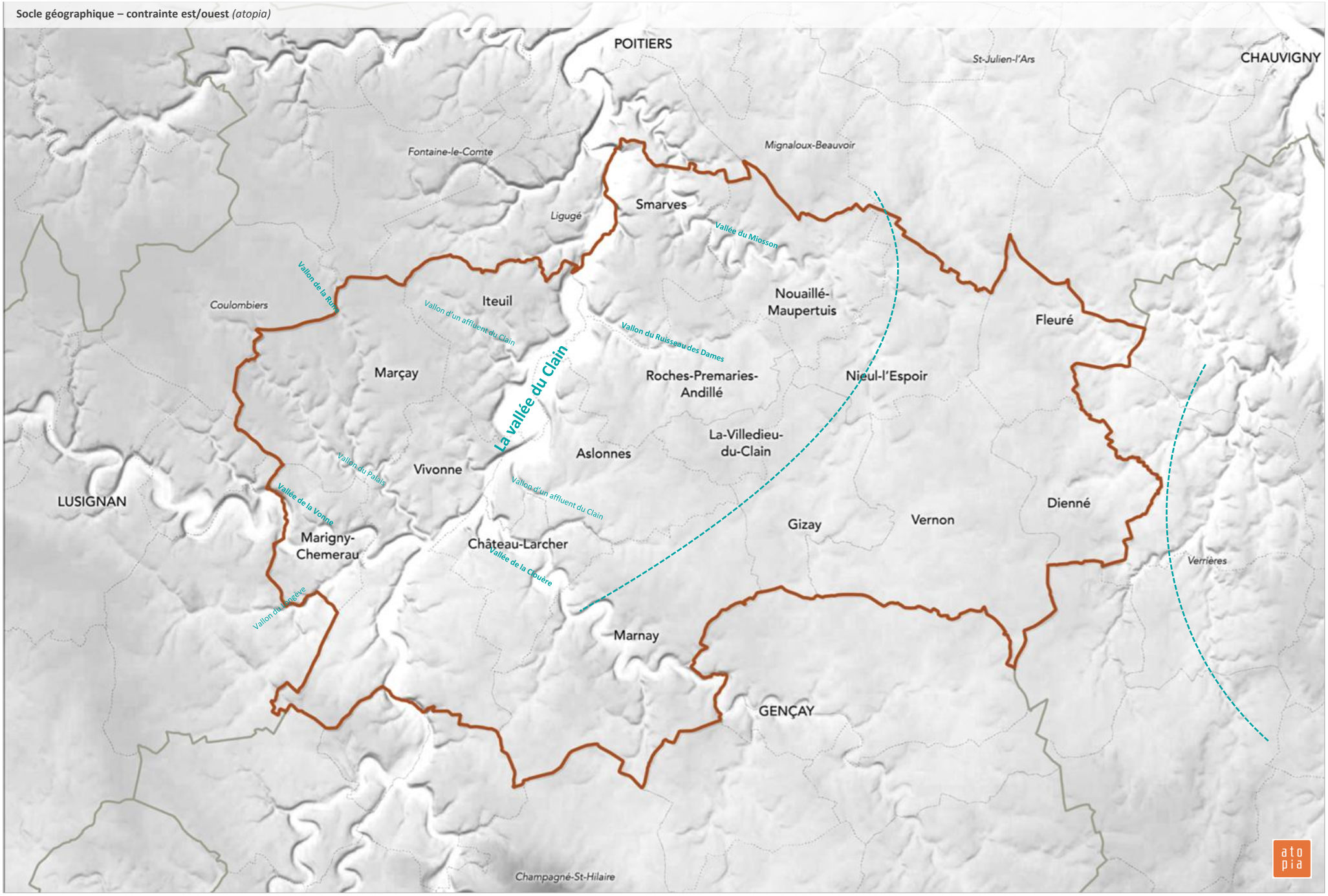
Une position en amont de la vallée du Clain, au caractère plus naturel et rural que la séquence de vallée au Nord de Poitiers. Un caractère différenciant et qualitatif.

- La vallée du Clain est touchée par la pression urbaine issue de la dynamique poitevine. Cette pression est plus forte au nord de Poitiers qu'au sud. Ceci s'explique en partie par la situation géographique en périphérie de bassin de vie et par l'orientation NW-SE des vallées secondaires du territoire (que nous détaillerons dans la partie hydrographie) entrainant plus d'obstacles de relief à la fluidité d'une communication avec Poitiers au nord ou avec les villes du Bassin aquitain au sud. Ainsi la périphérie nord est plus urbaine, de façon presque ininterrompue, tandis que les bourgs de la périphérie sud sont entrecoupés de vastes espaces naturels et ruraux conférant au paysage des variations profitables à la qualité de vie et un aspect plus champêtre.

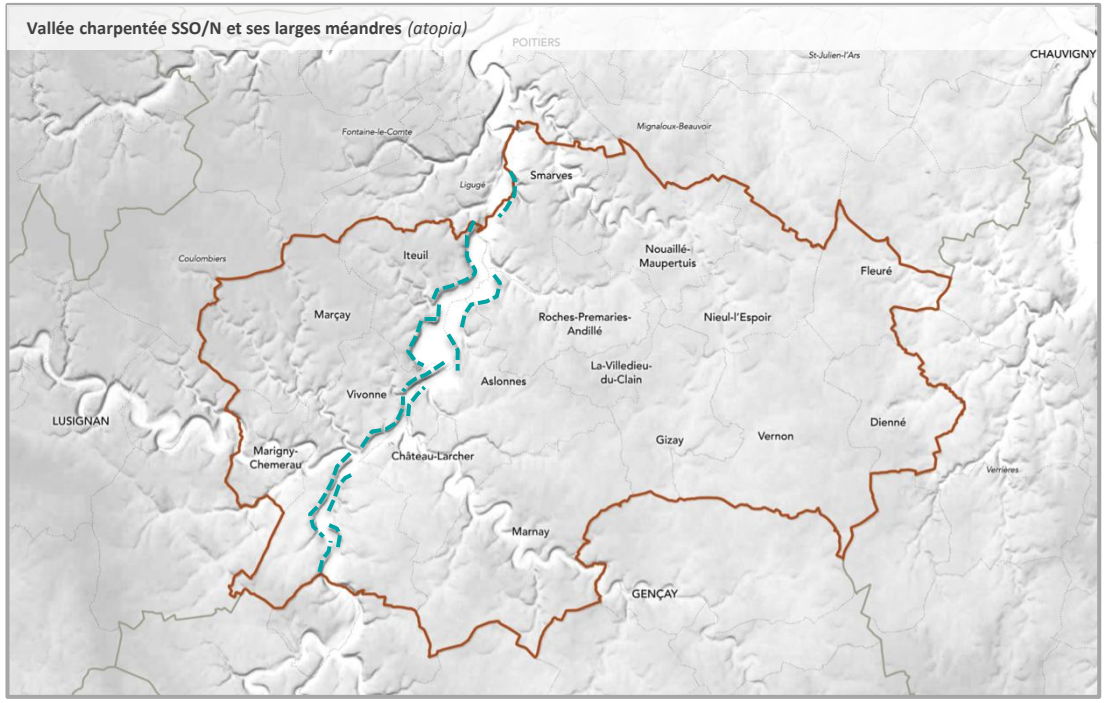
- La vallée du Clain est donc fortement urbanisée/agglomérée sur la séquence Poitiers-Châtellerault. Il se forme un continuum bâti traduisant un fort développement urbain.

- À contrario, sur le territoire intercommunal, la vallée du Clain est plus préservée et conserve une lisibilité. La vallée a une tonalité plus rurale au sud de Poitiers, les respirations paysagères entre les urbanisations permettent la lecture et la perception des falaises. Les développements urbains parfois importants (comme Iteuil et Vivonne) n'interfèrent pas dans la lecture des motifs paysagers (eau, coteau) et conservent un site d'inscription urbain de qualité.

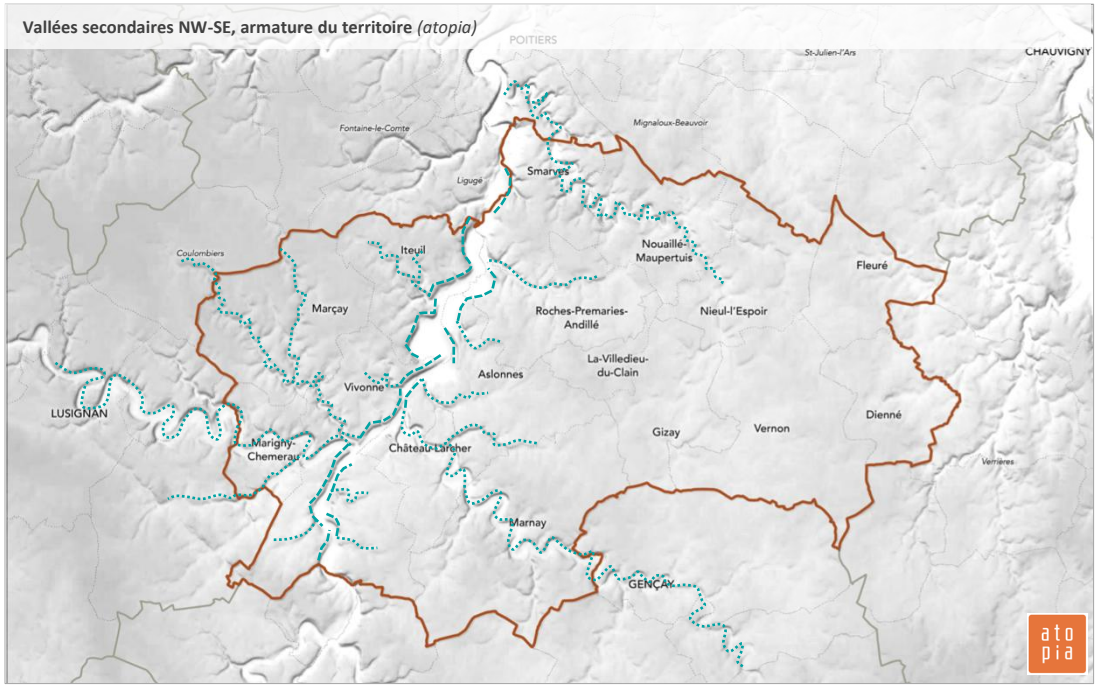
Socle géographique – contrainte est/ouest *(atopia)*



Vallée charpentée SSO/N et ses larges méandres *(atopia)*



Vallées secondaires NW-SE, armature du territoire *(atopia)*



Une structuration du territoire à partir de la vallée du Clain, une partie ouest au relief prononcé et une partie est aux ambiances « vallonnées », ondulées

- La vallée du Clain et ses larges méandres incisent, du sud au nord, la partie ouest de la communauté de communes. Ainsi, le relief y est plus prononcé, dessiné par plusieurs vallées profondes aux profils caractéristiques de la formes des méandres où se dessine alternativement sur la rive concave des pentes fortes, et sur la rive convexe des pentes plus douces remontant vers les plateaux. La nature du sol (calcaire karstique) entraîne ponctuellement des accidents géologiques particuliers (falaises, horsts, affleurements rocheux).

- Les profils marqués de parois et de falaises du Clain, de la Clouère et de la Vonne animent et marquent le paysage de l'intercommunalité (Château-Larcher, Vivonne, Iteuil), sans prendre toutefois des proportions spectaculaires. Cependant, l'abondance de la végétation tend à masquer ces évènements géologiques.

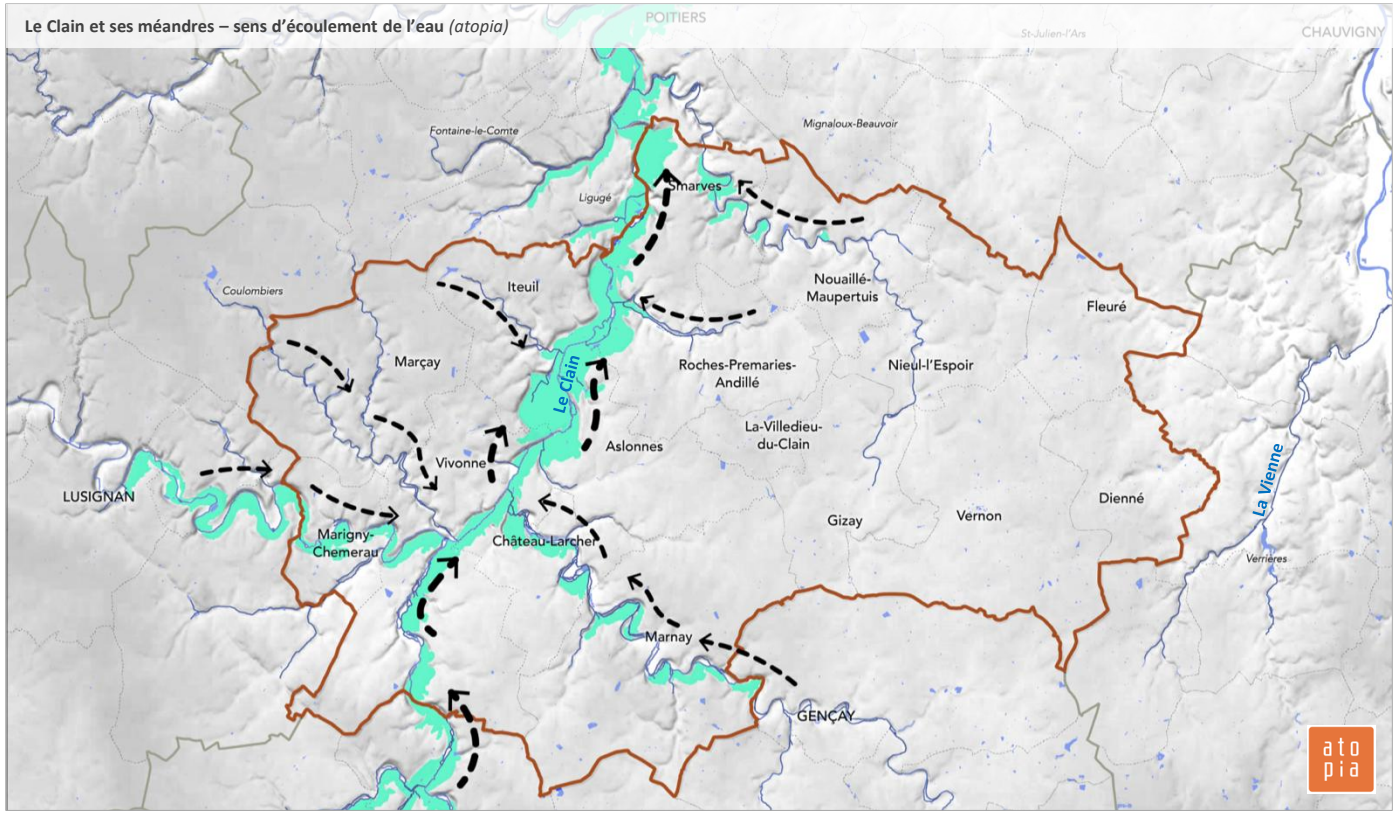
- Les falaises abruptes des coteaux des vallées, les sinuosités des méandres créant ces sites d'oppidums se rehaussant de murailles, ajoutent à la dramaturgie des lieux, caractérisent le territoire et amorcent, dans le grand paysage, l'arrivée en ville de Poitiers.

- Depuis la vallée du Clain, orientée SSO-N, une série de vallées affluentes d'orientation sud-armoricaine NW-SE constituent l'armature du territoire. Du sud au nord, dans le sens de l'écoulement des eaux vers la Loire : la vallée de la Vonne, la vallée de la Clouère, le vallon du Palais, des petits vallons affluents du Clain, le vallon du Ruisseau des Dames, et le cas particulier de la vallée du Miosson dont l'orientation première du sud au nord s'infléchit ensuite dans la direction NW-SE.

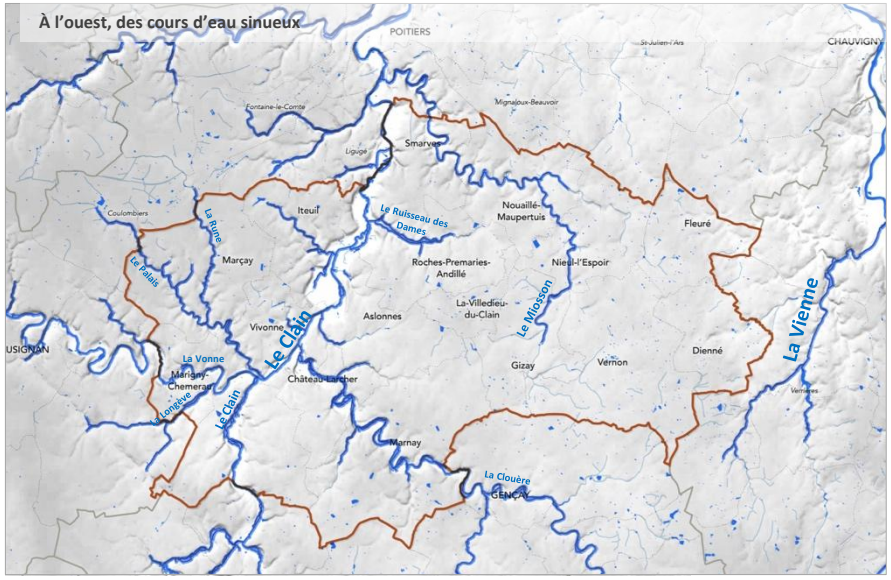
- Cette orientation NW-SE confère aux coteaux exposés au sud, une luminosité particulière, plus intense, influençant sur la végétation.

- La partie est du territoire, elle, a un relief plus ténu et discret, doucement ondulé. Ce plateau est légèrement modelé par les micro-vallons annonçant la naissance des cours d'eau qui alimentent les vallées du Clain et de la Vienne.

Le Clain et ses méandres – sens d'écoulement de l'eau *(atopia)*



À l'ouest, des cours d'eau sinueux



À l'est, de nombreuses mares et étangs



Un motif paysager prégnant et très présent « l'eau »

- L'eau donne des spécificités et une identité à chacune des séquences du territoire. On peut voir un contraste entre l'ouest et l'est. À l'ouest le chevelu hydrographique est dense, à l'est, il est ponctué par les petits plans d'eau, il se distingue par la présence de nombreuses petites mares.

- Les cours d'eaux prennent leur source ou récoltent les eaux venues depuis les hauteurs granitiques des deux massifs montagneux au nord-ouest et sud-est.

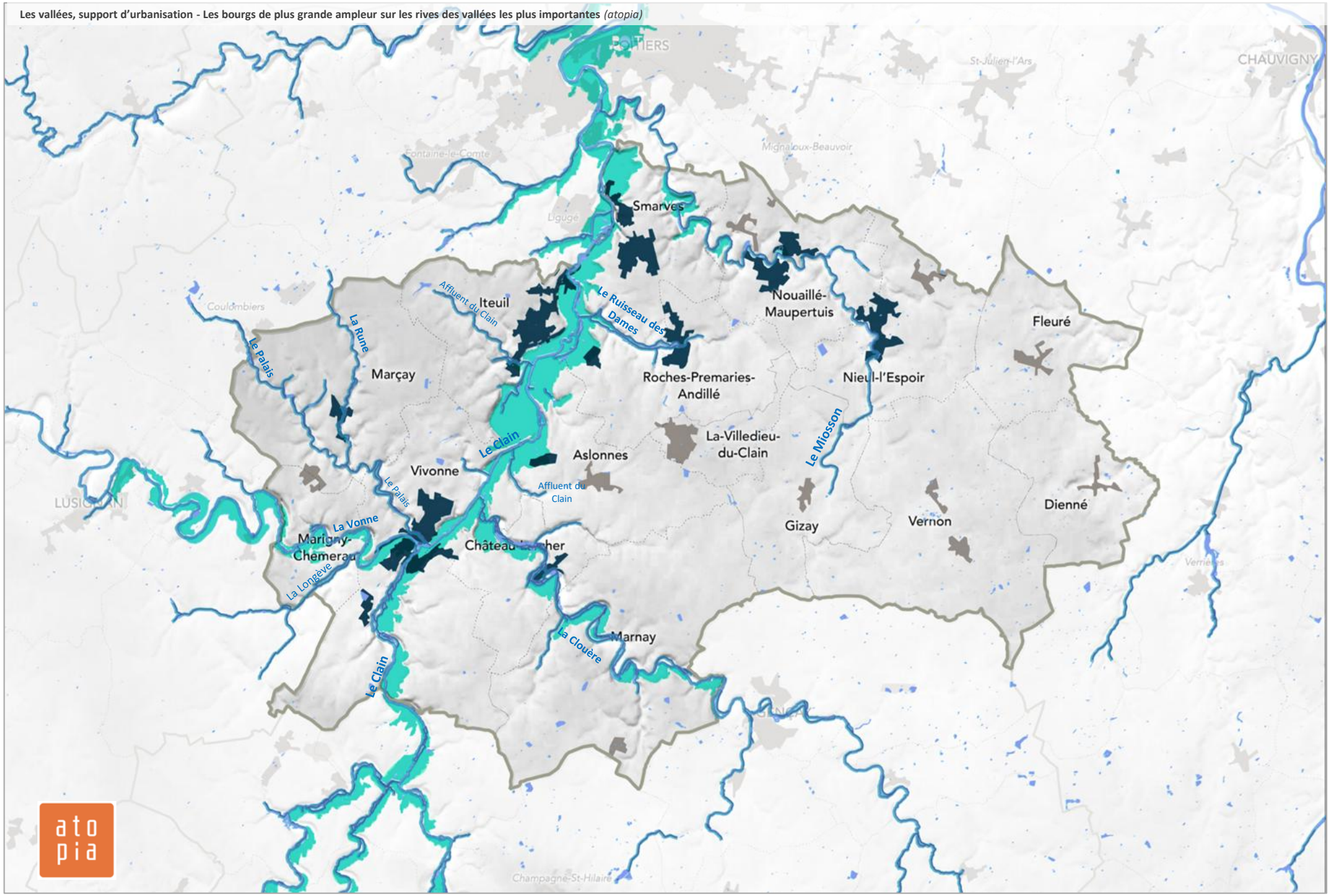
- Les vallées sont sinueuses et tracent des méandres caractéristiques des terres planes telles que celles, comme ici, situées au niveau de la ligne de partage des eaux. En effet, le socle du Seuil du Poitou globalement plat, en balance entre deux bassins, ne détermine pas d'orientation prononcée au chemin de l'eau, c'est pourquoi l'eau hésite, cherche son chemin, serpente au gré des subtiles variations d'inclinaison du socle et de la dureté de la roche.

- La richesse paysagère du territoire repose sur ces profils de vallées sinueux qui rythment le paysage, successivement découvre et occulte les panoramas (montrer/cacher) créant des effets de surprise. Le paysage n'est donc pas monotone.

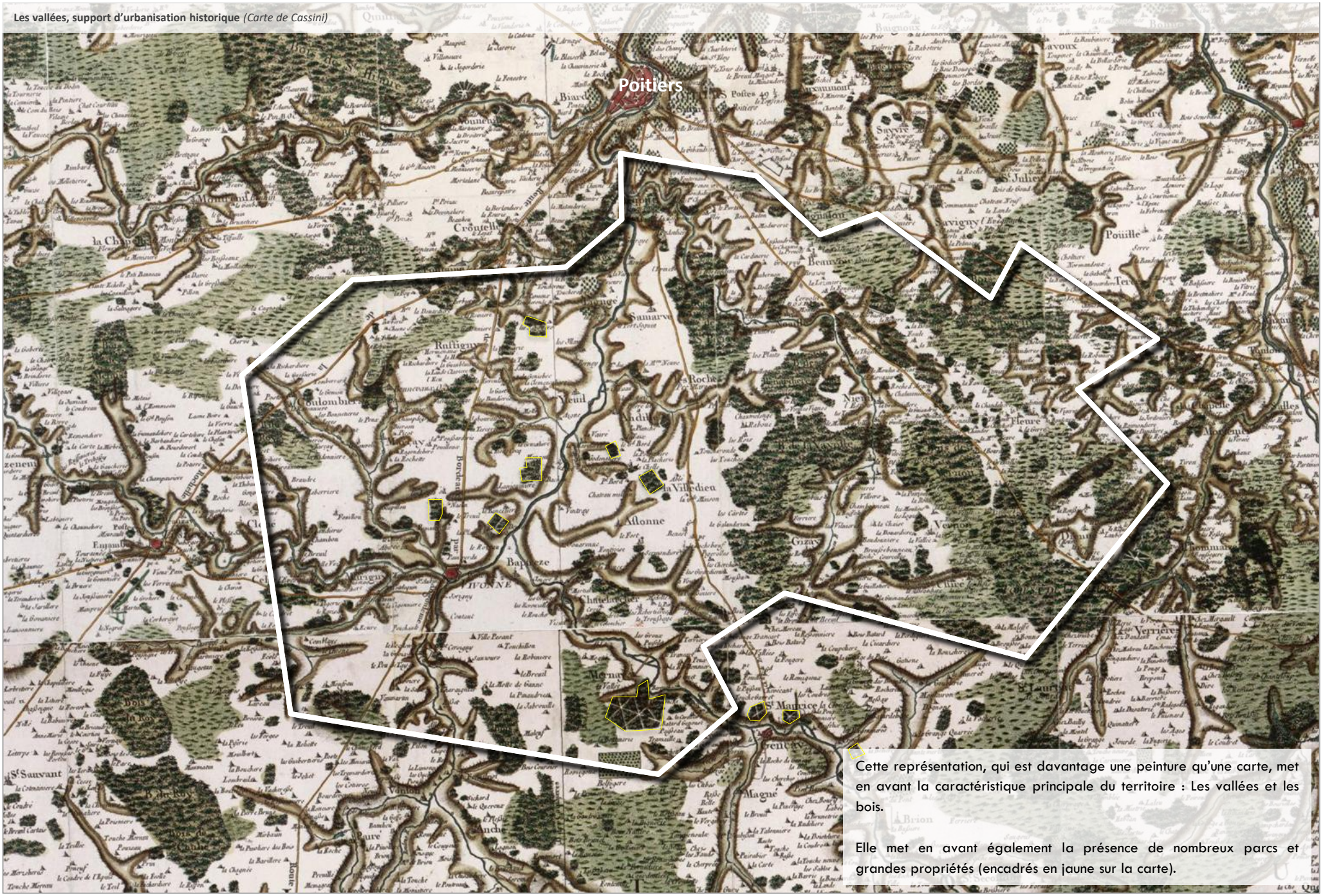
- Les vallées restent difficilement perceptibles depuis le réseau routier qui les longe. Seules quelques perceptives peuvent être aperçues lorsque la route les traverse.

- À l'est, le terrain naturel est plus proche du socle granitique, imperméable, où l'eau s'y écoule mais n'y creuse pas son lit. Les plateaux sont alors occupés par de nombreux étangs et de nombreuses mares. Créées pour les besoins agricoles et humains, elles servent à capter l'eau sur ces terres où cette ressource vient à manquer.

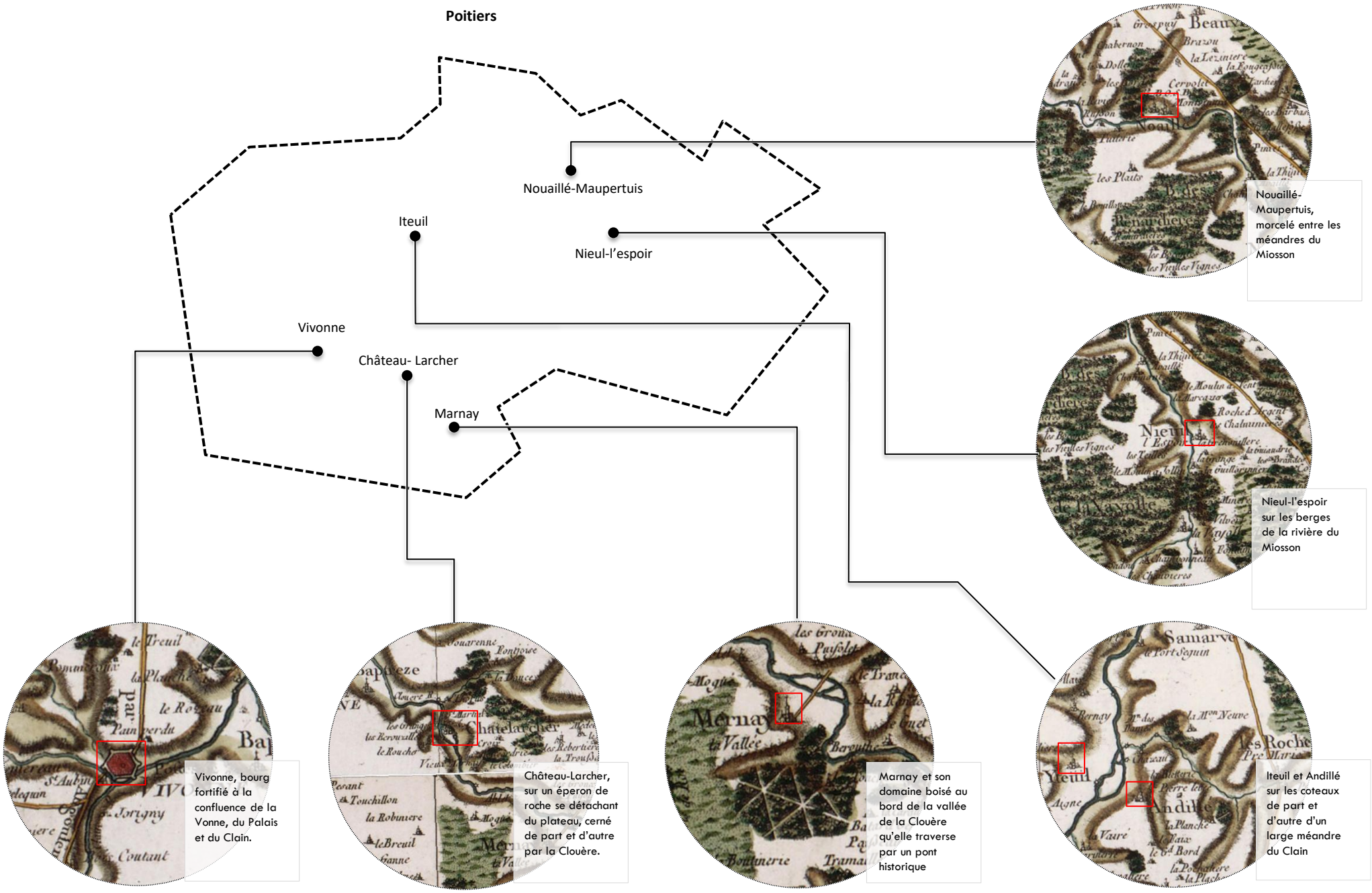
Les vallées, support d'urbanisation - Les bourgs de plus grande ampleur sur les rives des vallées les plus importantes *(atopia)*



Les vallées, support d'urbanisation historique *(Carte de Cassini)*



Les vallées, support d'urbanisation historique *(Carte de Cassini)*



Falaise creusée par l'eau et rehaussée par le château de Château-Larcher *(photographie atopia)*



Falaise creusée par l'eau et rehaussée par le château de Vivonne *(photographies atopia)*





Moulins de Vivonne *(photographie atopia)*



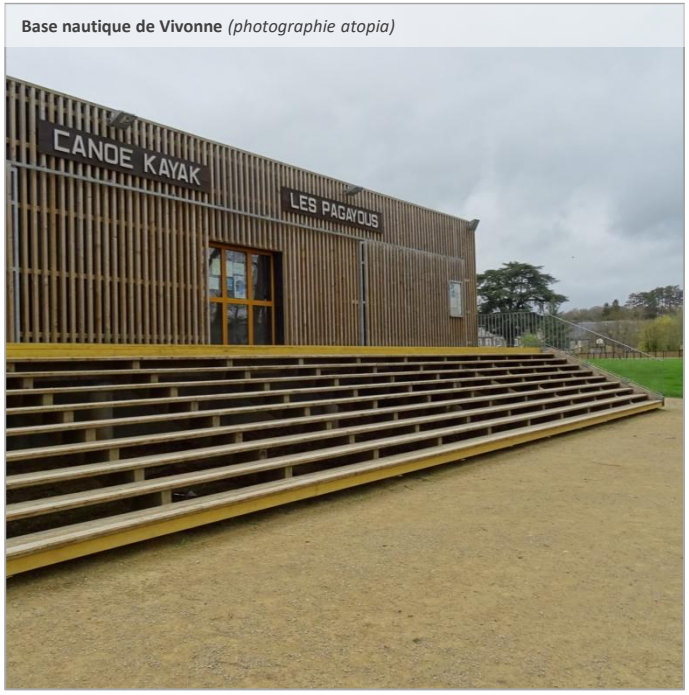
Pont de Marnay *(photographie atopia)*



Base de loisirs de -l'Espoir *(photographie atopia)*



Base nautique de Vivonne *(photographie atopia)*



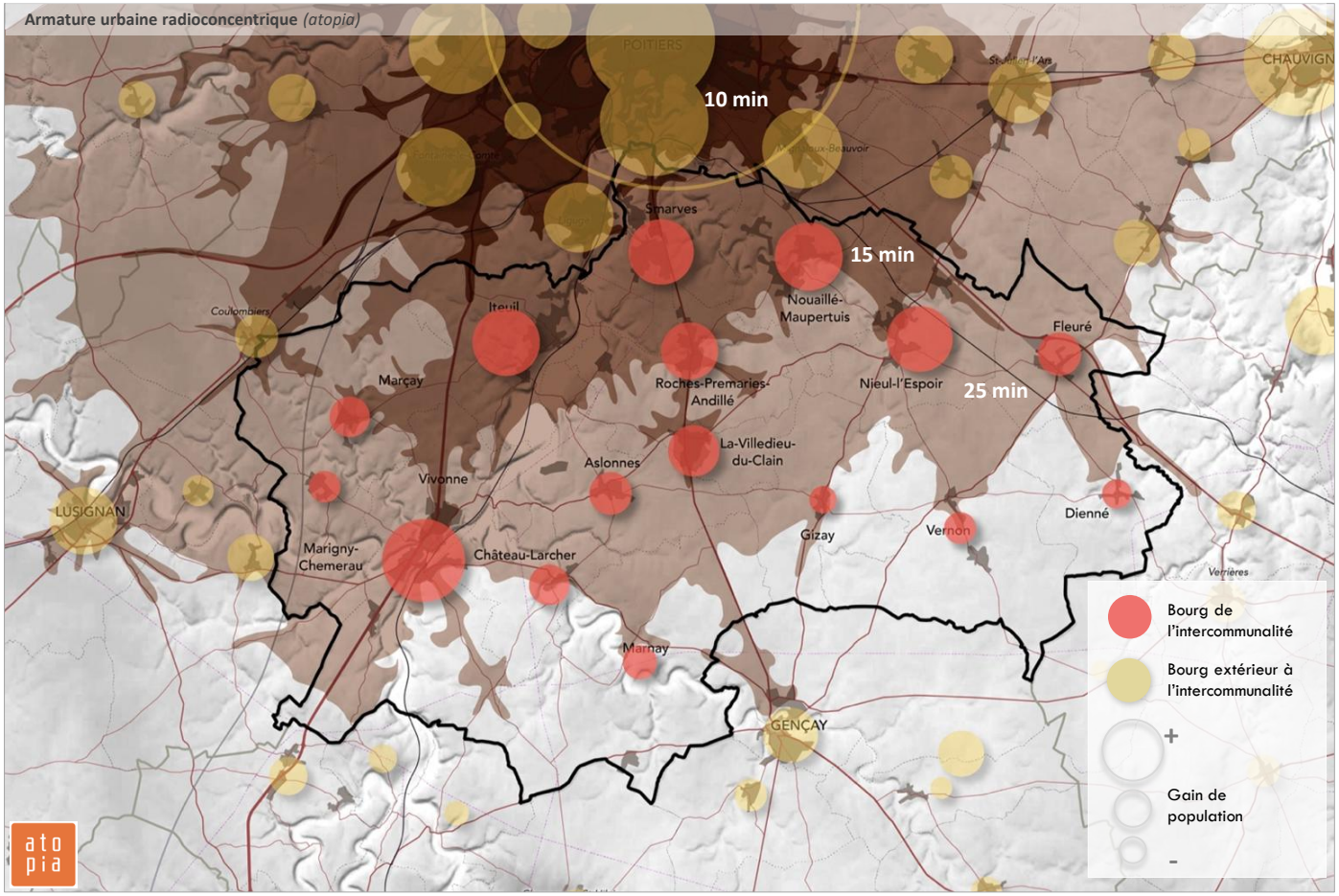
L'eau, un rôle et une fonction historique dans les aménagements ; une fonction et une valorisation qui perdurent aujourd'hui

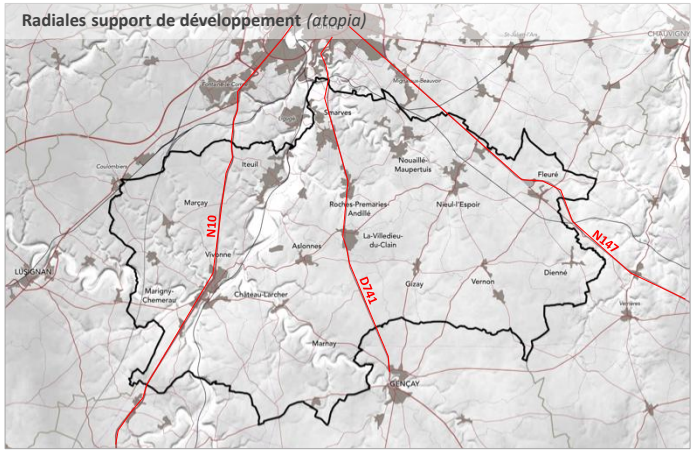
- Le paysage du territoire a été façonné par l'eau. Historiquement, l'eau a organisé les implantations bâties et les développements des bourgs-centres, des villages et des hameaux. Lorsque l'eau manquait, l'homme à alors creusé des mares pour conserver cette précieuse ressource et pouvoir cultiver, façonnant alors le paysage agricole.

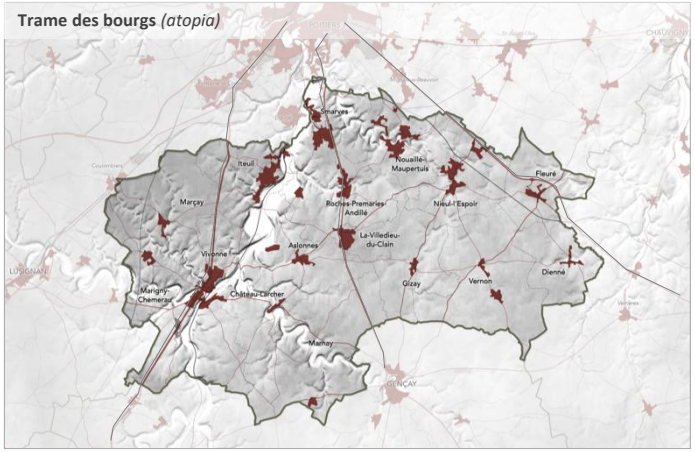
- Aujourd'hui, le rapport entre les communes et l'eau est mis en scène, valorisé : secteur récréatif, espace public, aire de jeux, promenades, entretien du petit patrimoine lié à l'eau, gestion et valorisation des traversées urbaines et villageoises des cours d'eau.

- La mise en scène de l'eau dans le paysage des bourgs et des villes constitue un élément important et attrayant du cadre de vie, des ambiances dans les bourgs et villages (passage discret de l'eau, accessibilité des berges…)

- En conclusion, une relation des communes à l'eau et une prégnance de l'eau dans les paysages du quotidien qui confèrent au territoire une richesse paysagère et environnementale, une identité…







Une organisation radioconcentrique de l'armature des bourgs et des villages depuis Poitiers

L'importance des bourgs diminue de façon radioconcentrique à mesure que l'on s'éloigne de Poitiers. L'accessibilité en terme de distance/temps des premières couronnes fait de ce secteur une zone de développement résidentiel et économique immédiat pour l'agglomération Poitevine, créant alors un paysage bâti typique et caractéristique d'un territoire rurbain où la tonalité rurale s'accentue au sud.

Des villages isolés

Certaines localités urbaines, moins accessibles, plus distante d'une voie naturelle de communication ou d'une voie de circulation importante ont alors très peu évolué. La dernière couronne au sud a donc un paysage plus rural et champêtre : Dienné, Vernon, Gizay.

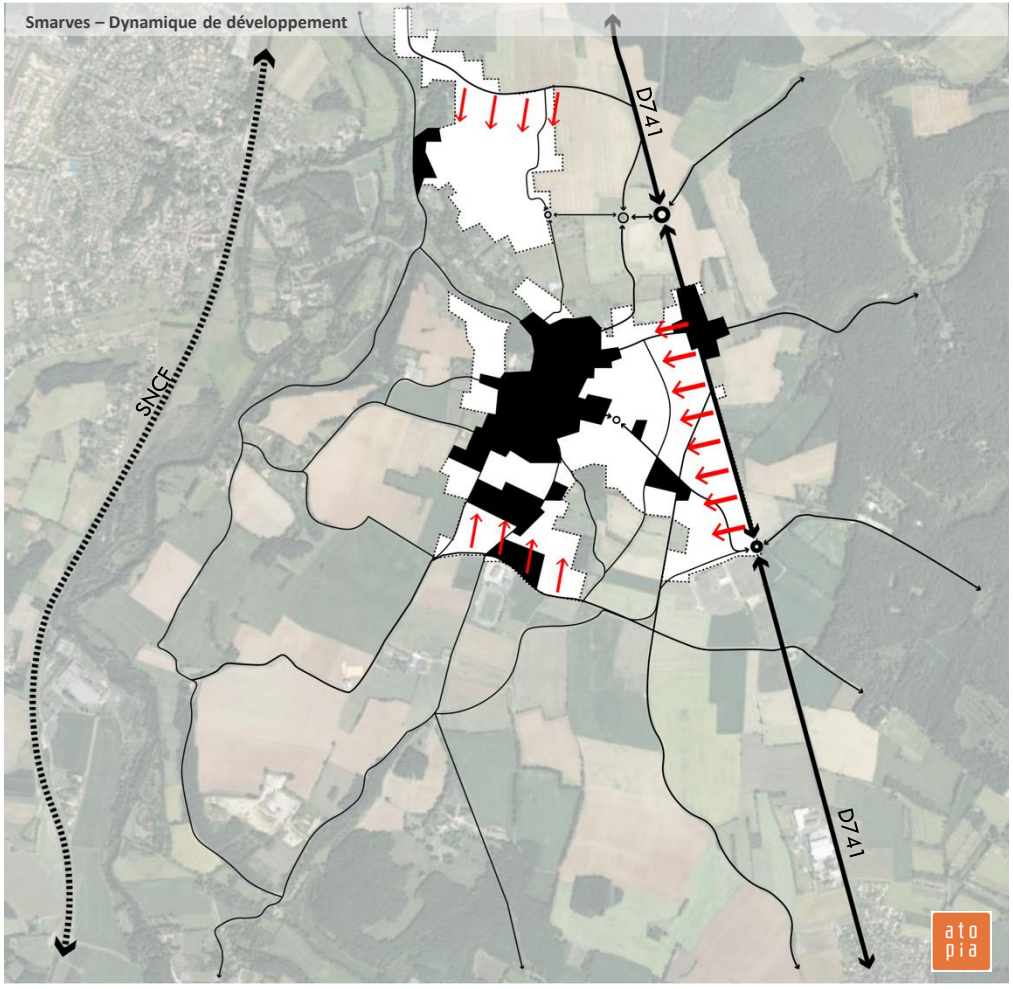
Une dynamique portée par trois axes routiers majeurs RN10, RD741 et RN 147

Le développement des communes est dynamisé par la proximité des principaux axes routiers (RN10, RD 741 et RN147). Le long de ces axes, on observe un développement urbain des hameaux de type résidentiel et économique (parcs d'activités), dont l'importance grandit alors vis-à-vis des bourgs-centre.

La dynamique de l'axe Vivonne/Iteuil

Vivonne et Iteuil se sont établis dans la vallée du Clain, voie naturelle de communication historique entre la région Aquitaine et le bassin de Paris. Cette situation géographique a induit un développement urbain plus marqué sur le passage de la RN10 qui relie Poitiers à Angoulême. La proximité de cette importante voie de communication a alors conforté leur évolution, notamment par rapport aux autres communes.

Smarves – Dynamique de développement



Extension contemporaine
Cœur de bourg ancien
Influence d'une route

Vivonne – Dynamique de développement

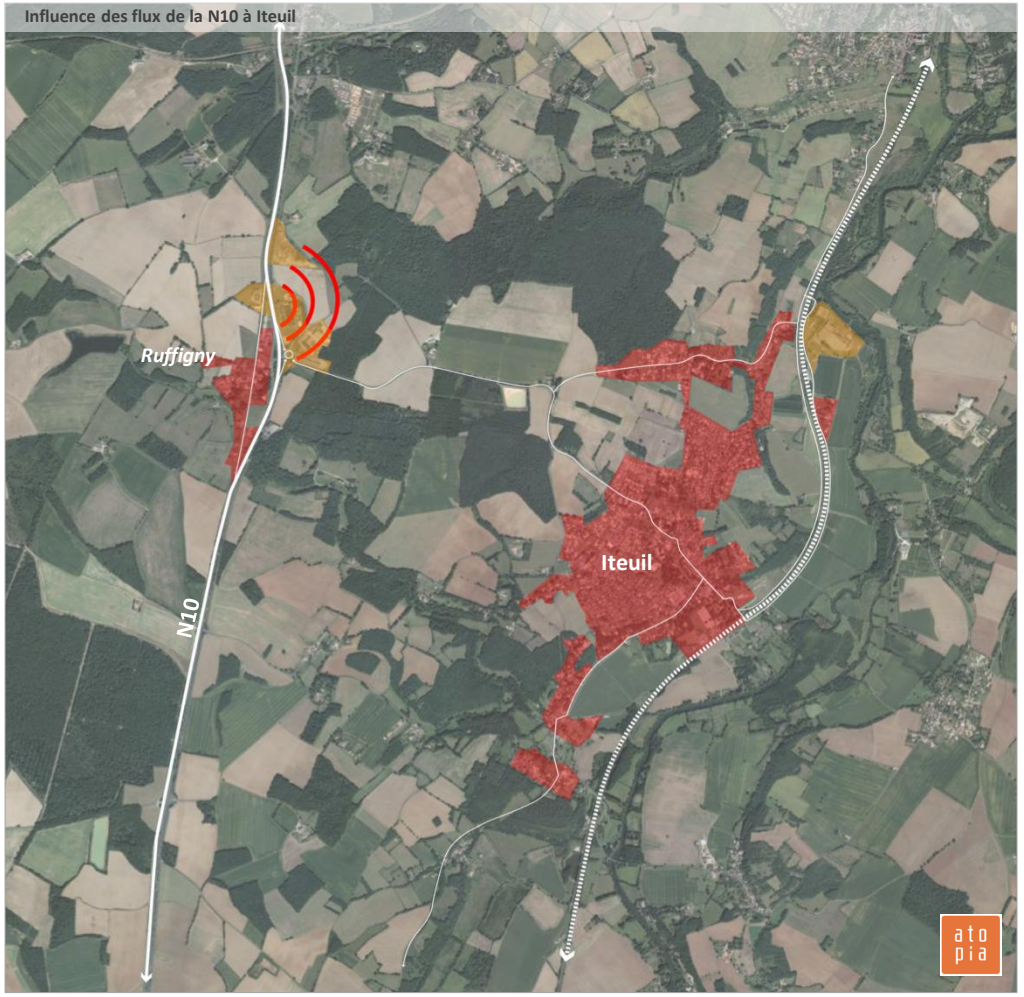


Extension contemporaine
Cœur de bourg ancien
Influence d'une route

Les routes porteuses d'une dynamique urbaine plus récente

- Smarves, tangenté par la route départementale 741 liant Poitiers à Gençay, voit son développement urbain s'accoler à cette voie de communication majeure du territoire.
- Vivonne, tangenté, elle, par la route nationale 10 liant Poitiers à Angoulême, se développe peu à peu de part et d'autres de cet axe.



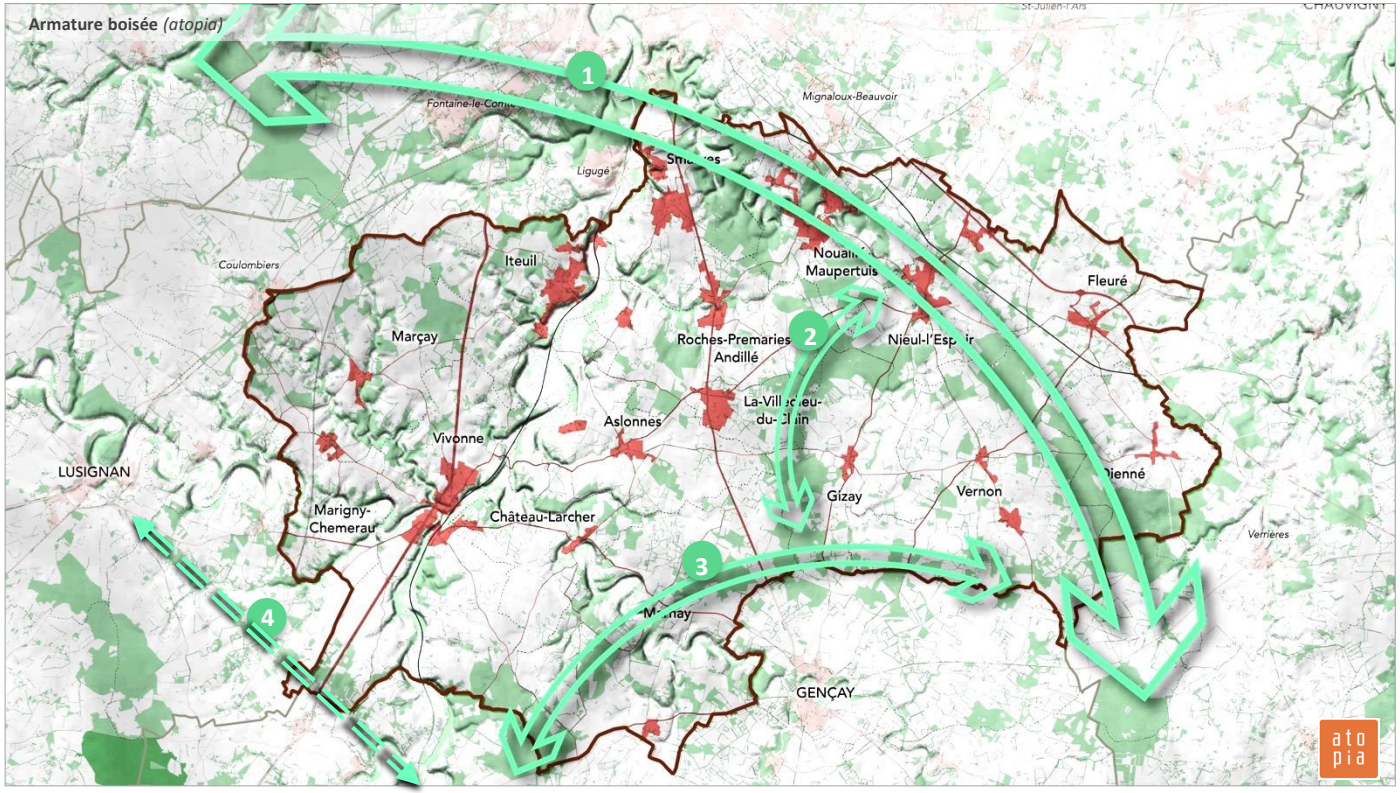


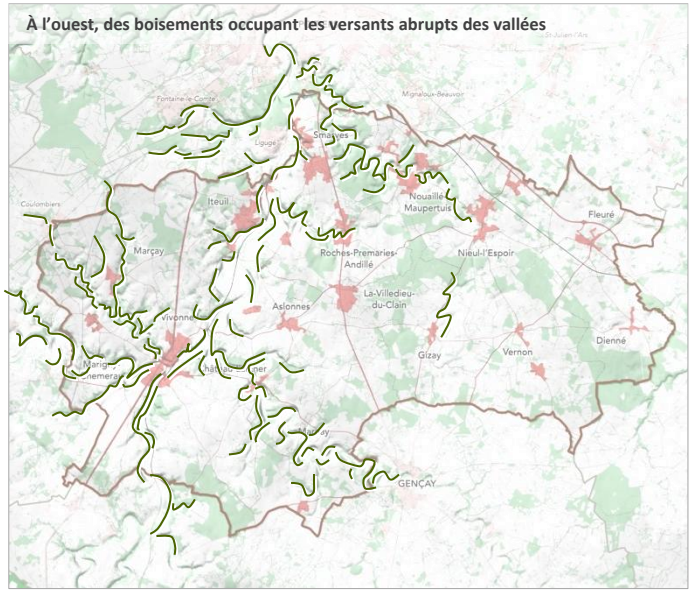
urbanisation
Zone d'activité
Influence d'une route

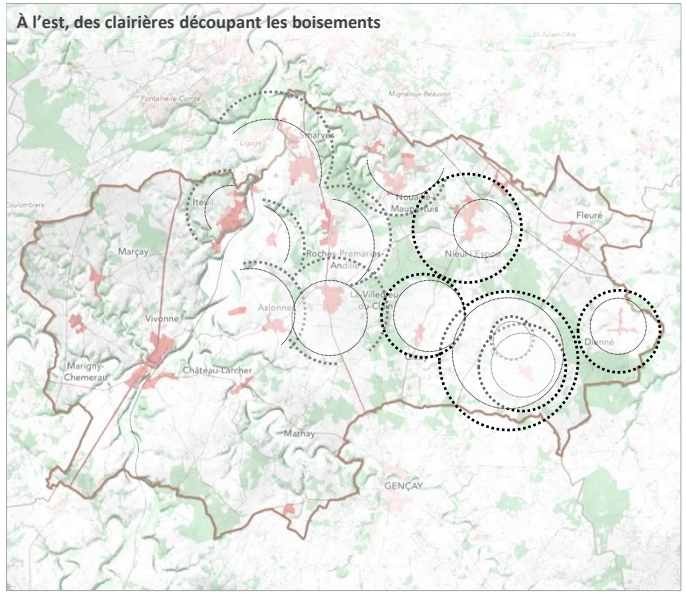
urbanisation
Zone d'activité
Influence d'une route

L'influence des flux sur les dynamiques urbaines

- Aux abords des routes à fort flux se développent des zones d'activité dont l'intégration dans le paysage reste à travailler. Ces zones d'activités, peu intégrées, en position de vitrine sur ces importantes voies de circulation donnent au paysage un aspect plus industriel, peu qualitatif et manquant de cohérence (exemple du parc d'activité d'Anthyllis à Fleuré et celui de Ruffigny à Iteuil).
- Ces routes entraînent le développement de hameaux. Ceux-ci, situés en périphérie du bourg-centre, sont à proximité plus immédiate d'une voie de circulation majeure. Cette évolution contrebalance la prépondérance du bourg-centre dans les communes (exemple de Foulle à Nieul L'Espoir et de Rufigny à Iteuil).







Une armature boisée structurante : un effet et une fonction de seuil du territoire

1 La ligne de boisement occupant l'espace du nord-ouest au sud-est se poursuit au-delà du territoire. Elle suit les contours d'une couche marneuse dessinant les pourtours du Bassin parisien. Elle a donc un intérêt structurant à une plus large échelle.

- Cette ligne boisée marque une séparation, un effet de seuil avec la ville de Poitiers et opère donc une transition dans le paysage entre l'agglomération poitevine plus urbaine, et le territoire des Vallées du Clain et son caractère plus rural.

2
- L'arc boisé médian dessine le pourtour ouest du bassin-versant du Miosson et détermine une limite entre la partie est du territoire et ses grands massifs boisés et la partie ouest du territoire où les plateaux sont plus ouverts.

3
- L'arc boisé sud-est souligne la limite méridionale de la communauté de communes et l'entrée sur le territoire de Gençay.

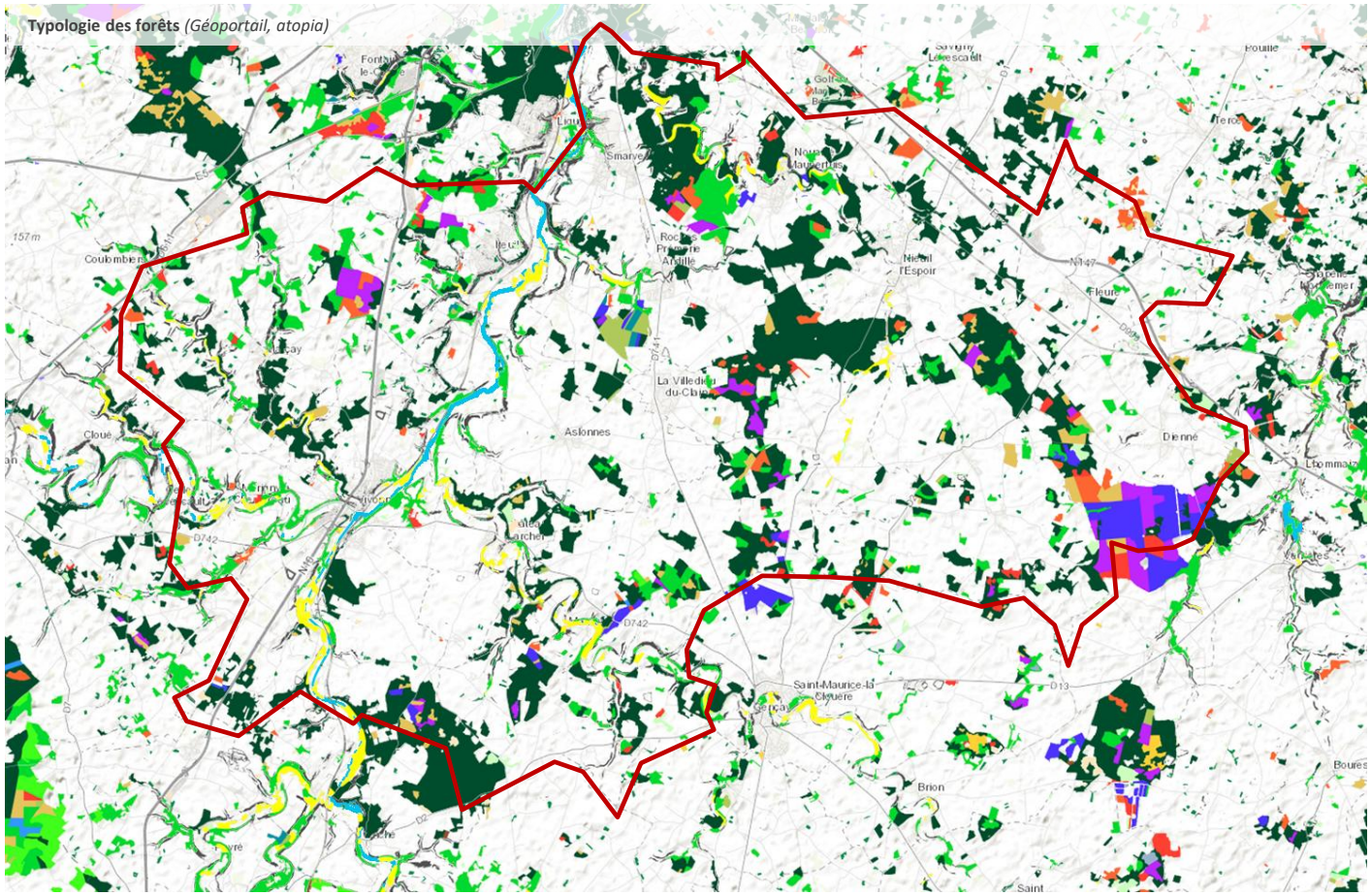
4
- La ligne boisée sud-ouest, droite et rectiligne, signale la présence d'une faille géologique dont les boisements marquent les reliefs escarpés. Cette ligne définit la limite sud-ouest du territoire.

Au sein d'un territoire fortement marqué par les bois, deux ambiances se font sentir

- Les boisements occupent les versants des vallées plus abrupts à l'ouest, laissant les plateaux plus ouvert, occupés par les champs.

- À l'est des clairières se découpent au sein de la ligne boisée (1). Ces clairières agricoles abritent en leur centre un noyau urbain.

Typologie des forêts *(Géoportail, atopia)*



- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Forêt fermée de chênes sempervirents purs
- Forêt fermée de hêtre pur
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Forêt fermée de robinier pur
- Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Peupleraie
- Forêt fermée de pin maritime pur
- Forêt fermée de pin sylvestre pur
- Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- Forêt fermée de pin d'Alep pur
- Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur
- Forêt fermée d'un autre pin pur
- Forêt fermée à mélange de pins purs



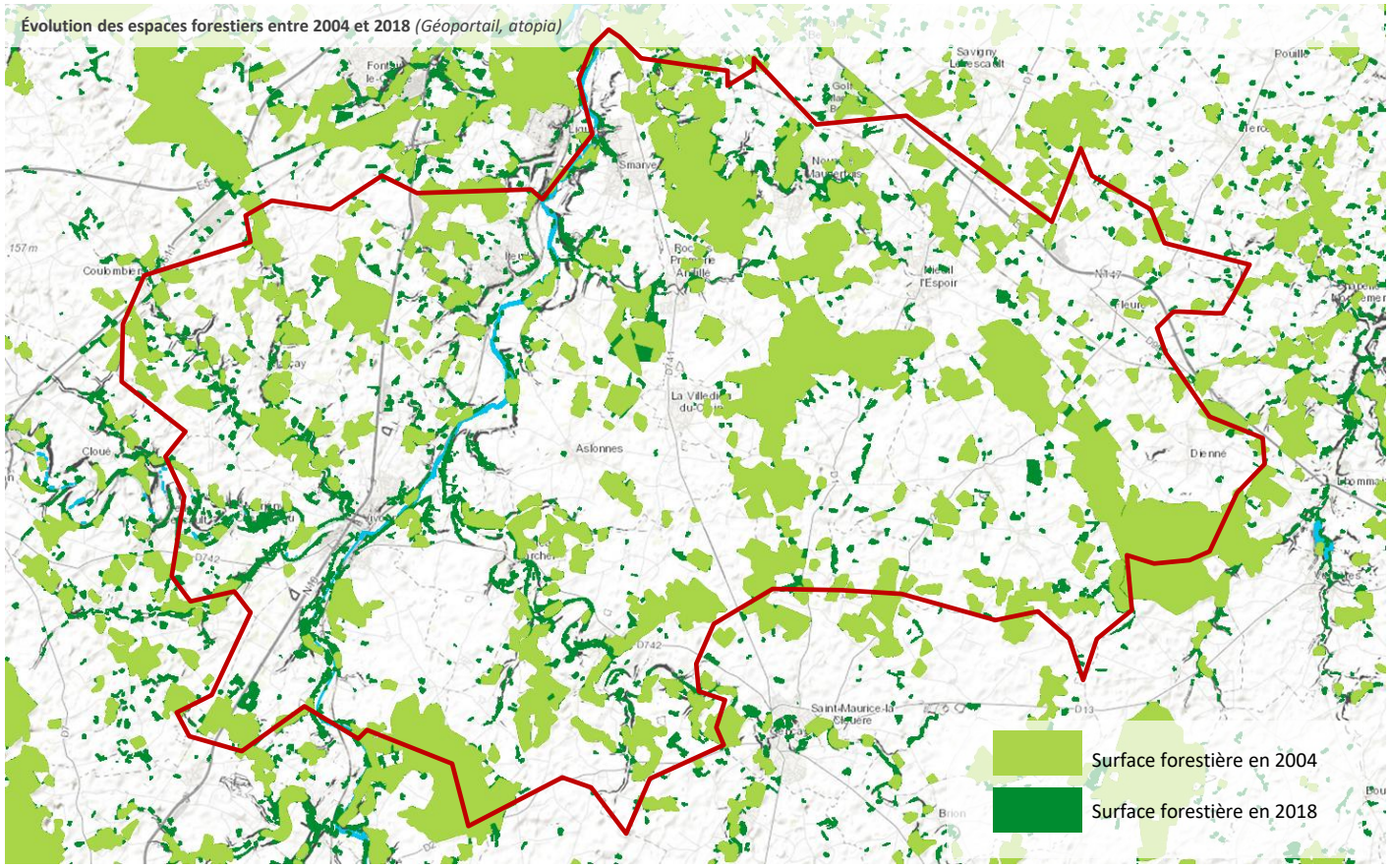
Des forêts de plaines et de vallées

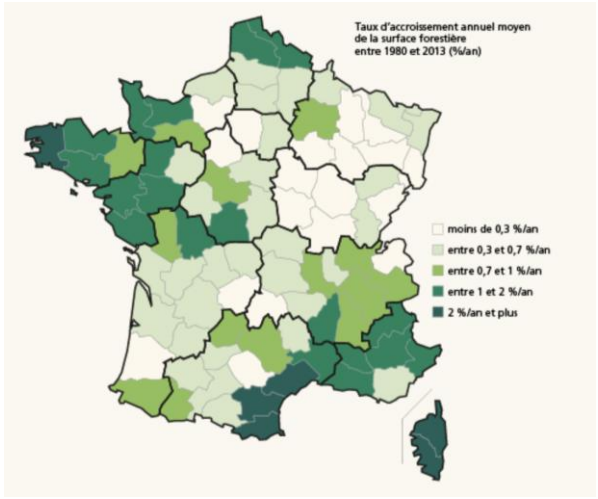
Au sein du territoire, les massifs forestiers sont principalement composés de feuillus, en lien avec le climat océanique doux corrélé à l'altitude modeste de la région. On peut toutefois distinguer deux grands types de formations forestières, en lien avec les deux ambiances évoquées précédemment :

- les forêts situées sur les plateaux,. Le chêne y est l'arbre le plus présent, il est mêlé ponctuellement à d'autres essences de feuillus (hêtre, châtaigner etc.) ou plus rarement de conifères. La forêt du sud de Dienné se distingue des autres, car composée essentiellement de pins.

- Les forêts et boisements sur les coteaux et le long des rivières. Ces massifs forestiers sont composés presque exclusivement de feuillus d'essences diverses, dont le hêtre, le bouleau et surtout le peuplier en fond de vallée.

Évolution des espaces forestiers entre 2004 et 2018 *(Géoportail, atopia)*







Une surface forestière qui augmente

Entre 2004 et 2018, on constate une extension des zones couvertes par les forêts sur le territoire. Il s'agit d'une tendance nationale : selon l'ONF, la forêt s'accroît de 0,7% par an pour l'ensemble du territoire français. Entre 1980 et 2013, la surface forestière de la Vienne a progressé à un rythme plus soutenu que le niveau national, avec un taux de 1 à 2% par an.

Des vallées qui tendent à se boiser

Devenues peu pratiques pour l'agriculture contemporaine, certaines pentes des coteaux et fond de vallons se boisent. Les vallées sont alors presque entièrement cernées par le boisement sur leur flanc. Ces boisements donnent un caractère intimiste et secret aux paysages de fond de vallées qui ne se laissent que peu ou pas appréhender par la route. Certains boisements peuvent empêcher la vue sur des éléments de patrimoine ou des perspectives sur le paysage de vallée permettant la compréhension du territoire, ou encore sur des affleurements de roches et falaises caractéristiques du site.

Découlant de la perte d'une pratique agricole de fond de vallée, l'apparition de boisements peut avoir un effet bénéfique car il apparaît alors des friches et zones humides d'intérêt écologique. Parfois, au contraire, le lieu est envahi par une espèce invasive et devient un milieu monospécifique desservant la diversité écologique et paysagère.

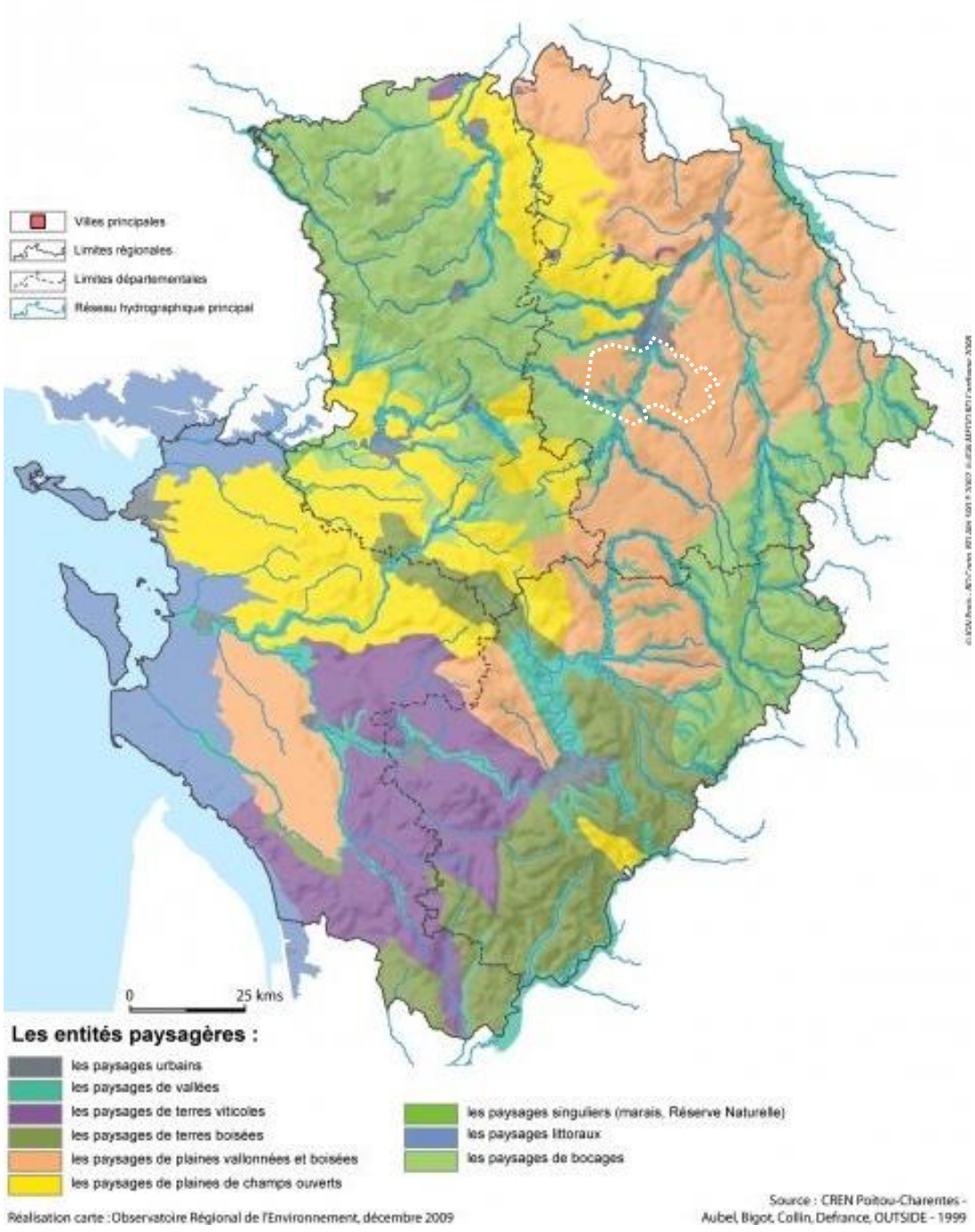
En conclusion, l'apparition de boisement lié à la disparition d'une pratique agricole entraîne la fermeture des paysages mais peut apporter un intérêt environnemental en fonction des situations.

Fonds de vallées avec développement de boisements *(photographie atopia)*









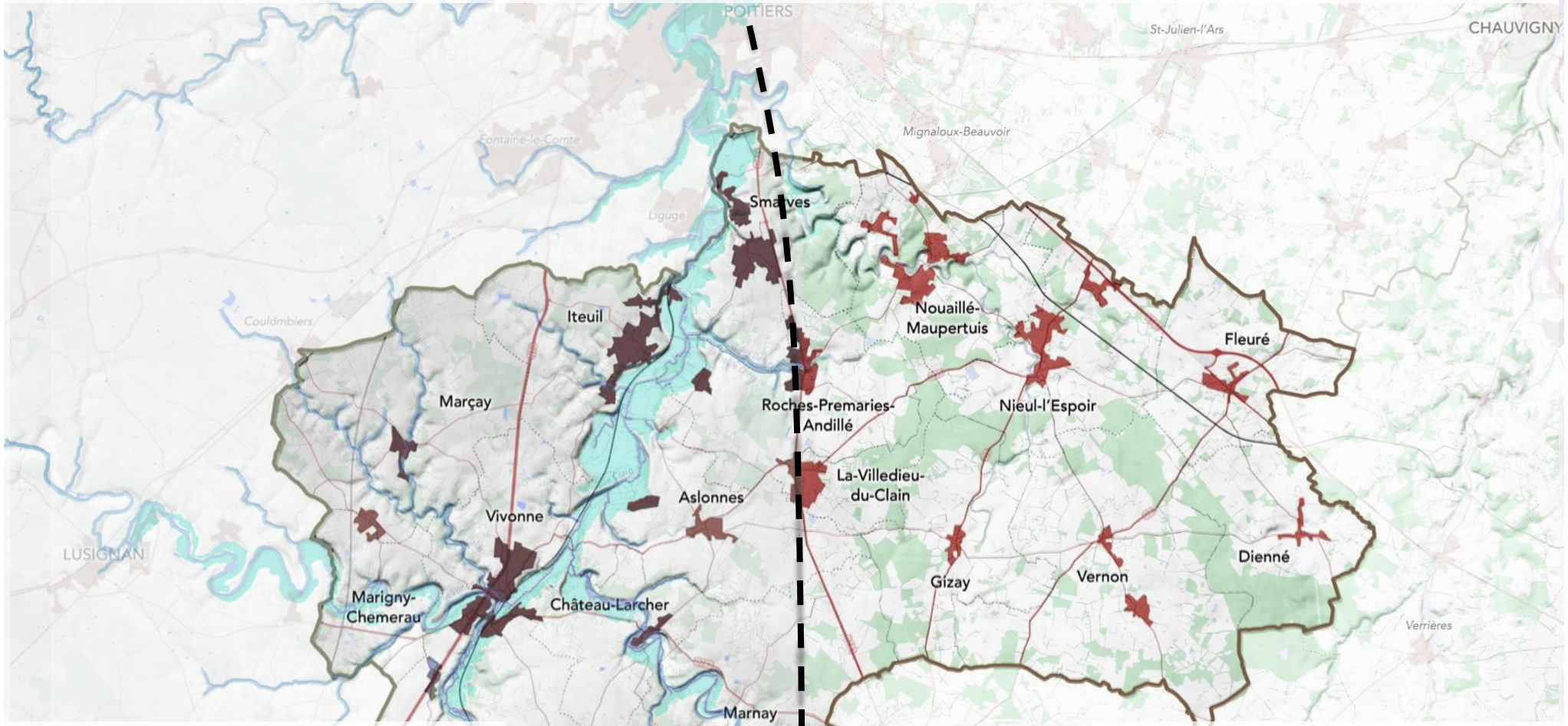
En banlieue sud de Poitiers, un paysage de vallées au sein de plaines vallonnées et boisées

Le territoire des vallées du Clain, au sud de l'ensemble urbanisé de Poitiers, s'inscrit dans un paysage plus vaste appelé « Terres de brandes » ou « Montmorillonnais ». La terre de brande, une appellation typique de la géographie agraire du Poitou, est un sol pauvre, maigre, siliceux, très acide, sur des épandages de sables et grès issus du Massif Central. Situé à l'amorce du bassin versant, la couche sédimentaire y est donc fine car elle repose sur le socle granitique encore très proche de la surface. La brande est une formation végétale de type lande de déforestation très ancienne. Traditionnellement, les brandes fournissaient la litière et un pacage extensif pour chèvres et moutons. Actuellement, les terres de brandes sont souvent cultivées, malgré leur faible fertilité.

La perception des paysages des plateaux vallonnés est principalement conditionnée par la platitude du relief, qu'occupent des cultures et des prairies. La campagne est hérissée de nombreux motifs végétaux qui interviennent entre l'observateur et l'horizon. Bosquets, haies, arbres isolés, s'articulent entre eux et aux cultures avec une certaine variété mais ils ne semblent pas véritablement former de composition cohérente en dehors des séries linéaires de massifs boisées plus importants qui dessinent les pourtours des bassins versants ou marquent les accidents géologiques.

Une des principales caractéristiques du secteur des terres de brandes est d'être griffé de vallées qui induisent un fort contraste. Le relief marqué des coteaux, brusquement creusés dans le plateau, les falaises, les changements d'ambiance, de types de végétation, une plus grande présence du bâti, la présence des agglomérations, tout concourt à produire des évènements qui animent le territoire. Les vallées sont emblématiques du territoire, elles composent les voies de communication historiques du Seuil du Poitou et proposent, en creux, les principaux événements de relief dans une région dénuée de volumes en éminence. L'organisation typique de vallée est comme un véritable code d'appréciation des paysages. Il se rend cependant peu perceptible depuis les plateaux : les occasions sont rares du fait du réseau de communications, et du développement d'une végétation de fond de vallée généralement dense (ripisylve, réseau de haies dense le long des chemins, peupliers plantés sur les terres humides des fonds)

La corrélation entre les différentes composantes du paysage décrites précédemment permet de déterminer deux ensembles aux ambiances contrastés *(atopia)*



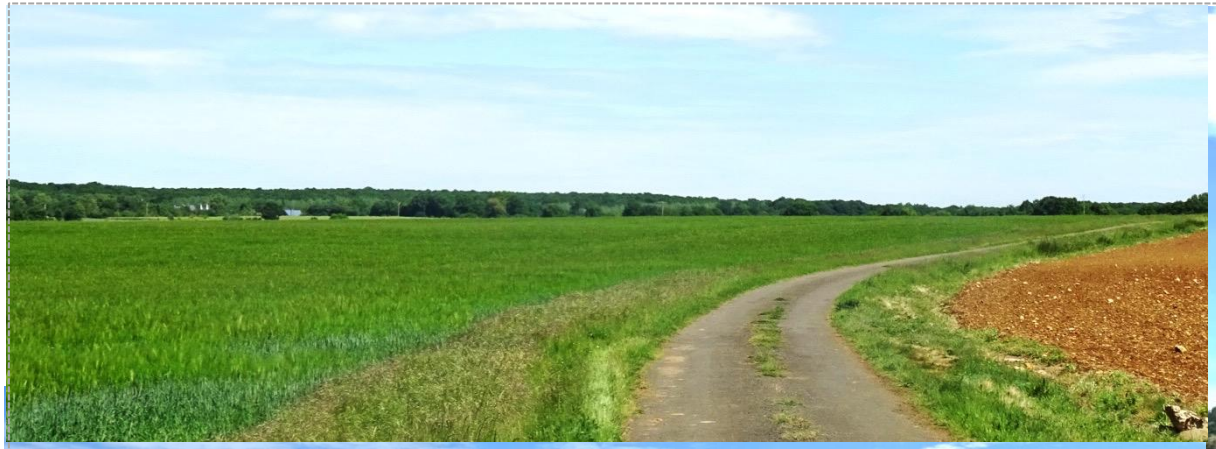
À l'ouest, des paysages de plateaux ouverts incisé par les vallées boisées

- Horizons lointains, ouverts, hérissés de motifs végétal
- Vallées boisées
- Falaises et affleurements rocheux
- Coteaux habités
- Fonds de vallées cultivés

À l'est, des paysages ondulés de clairières bocagères aux horizons forestiers

- Grands massifs boisés
- Larges clairières cultivées
- Bocages
- Mares et étangs
- Silhouettes de bourgs entre les collines

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – A l'ouest, des paysages de plateaux ouverts incisés par les vallées boisées









Plateau ouvert descendant sur une vallée boisée	Coteau boisé de vallée
Plateau ouvert jalonné de quelques arbres	
Plateau ouvert et bosquets de bois	











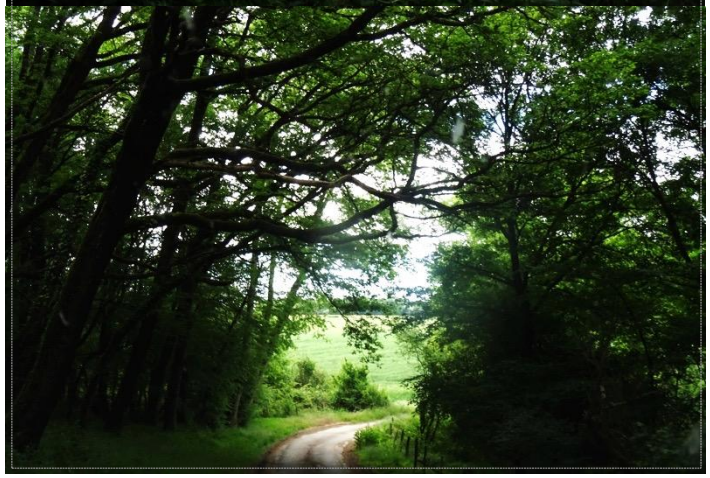


Étagement du bâti	Coteau bâti
Pied de coteau bâti	Berges habitées
Lavoir	Fond de vallon prairie arborée
	Maraîchage de fond de vallon

Falaise et affleurement rocheux	Falaise et affleurement rocheux







GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – A l'est, des paysages de clairières bocagères aux horizons forestie





Agriculture de fond de vallée secondaire	Grand champ ouvert	Route forestière
Larges clairières cultivés aux horizons forestiers		Clairière étroite au sein des bois
		Percée lumineuse à travers le boisement

Silhouette de bourg	Silhouette de bourg









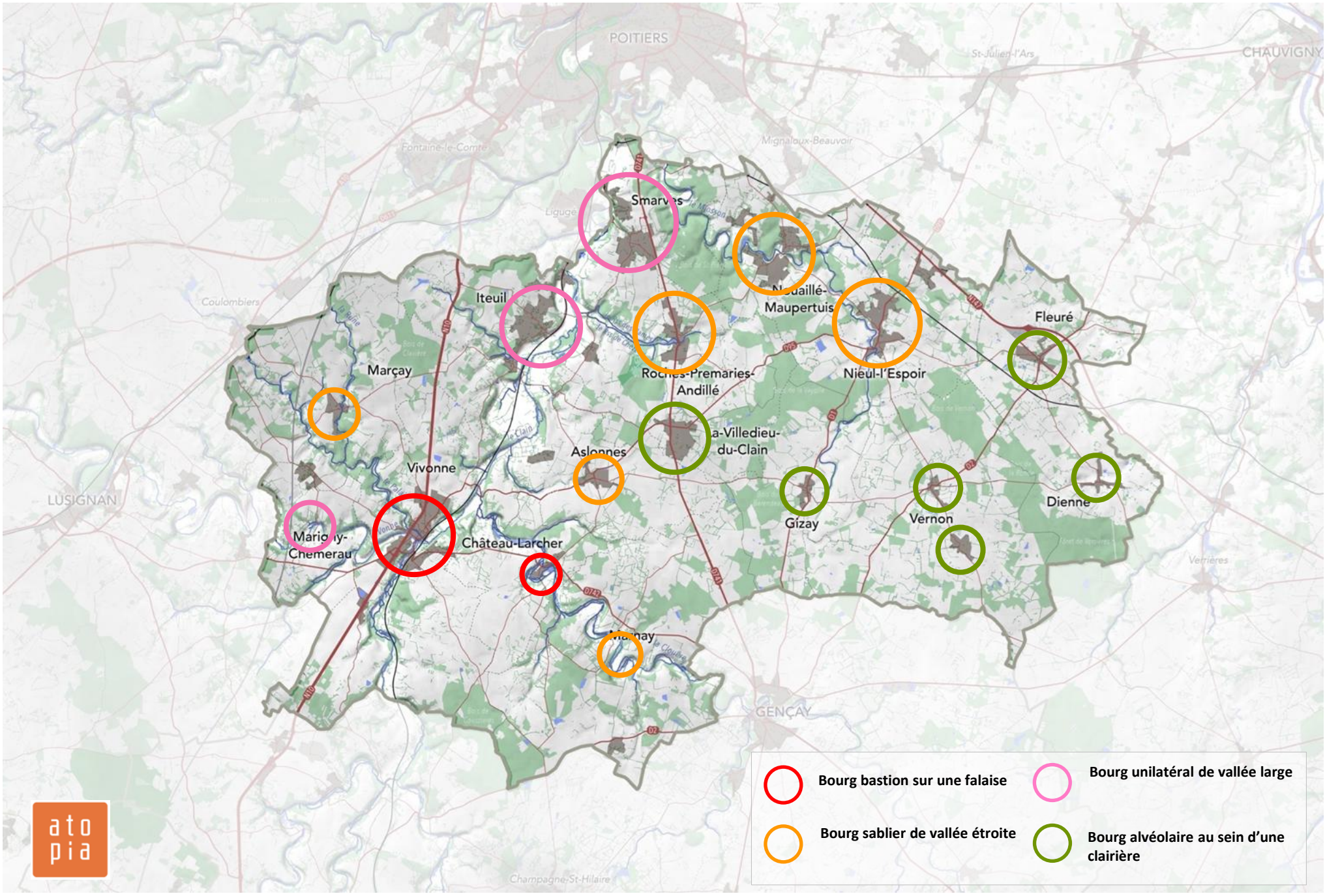
Haies bocagères et horizon boisé	Mare
Vallonnement bocager	
Lisière bocagère de boisement	



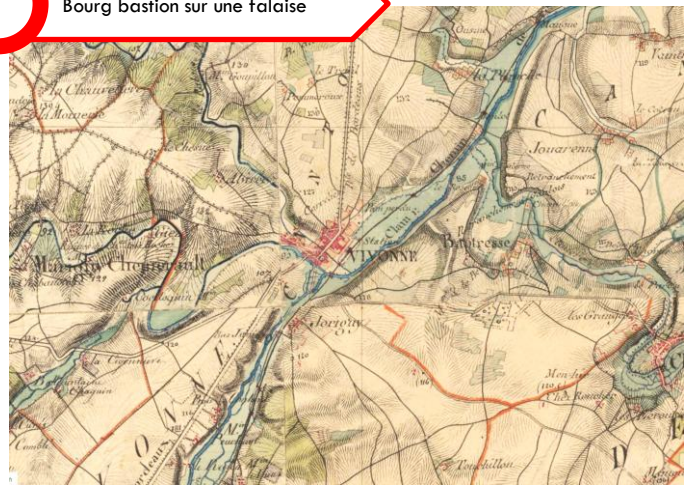




COMPOSANTES URBAINES


POITIERS
CHAUVIGNY
LUSIGNAN
GENÇAY
Iteuil
Marçay
Vivonne
Château-Larcher
Aslonnes
Roches-Prémaries-Andillé
Nieul-l'Espoir
Fleuré
Gizay
Vernon
Dienne
Bourg bastion sur une falaise
Bourg unilatéral de vallée large
Bourg sablier de vallée étroite
Bourg alvéolaire au sein d'une clairière

Bourg bastion sur une falaise



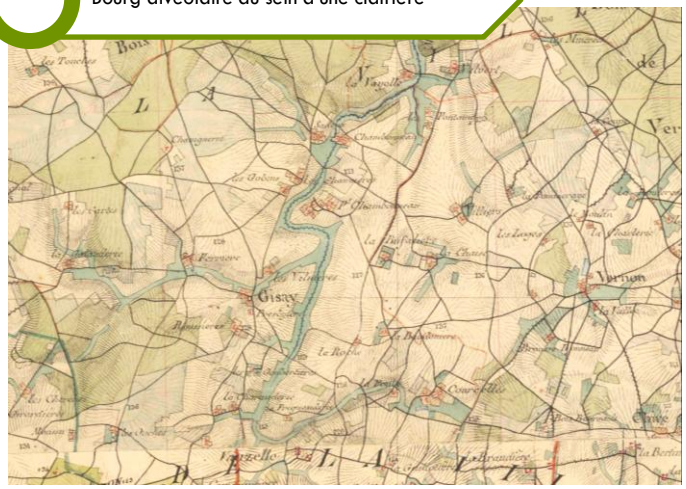
Bourg unilatéral de vallée large



Bourg sablier de vallée étroite



Bourg alvéolaire au sein d'une clairière



Typologie de bourgs

Les bourgs de l'intercommunalité peuvent être classés selon quatre types urbains rassemblant des caractéristiques communes.

Ces caractéristiques ont pour fonction de définir le motif identitaire de chaque ensemble, ce qui fait leur spécificité dans le paysage et ce que leur forme particulière implique dans leur fonctionnement urbain.

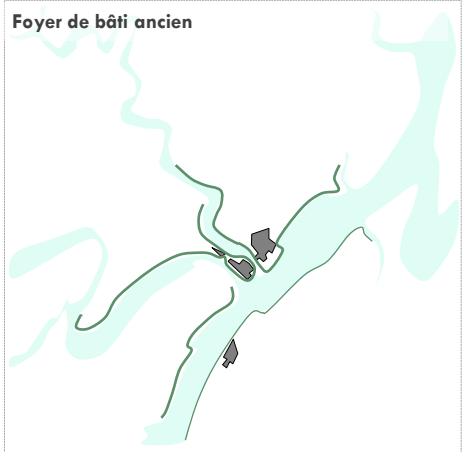
Ces différents modes d'occupation de l'espace et leur évolution sont liés à des éléments de topographie, de paysage, de situation géographique et de proximité d'axes de circulation importants.

On note quatre ensembles distinctifs :

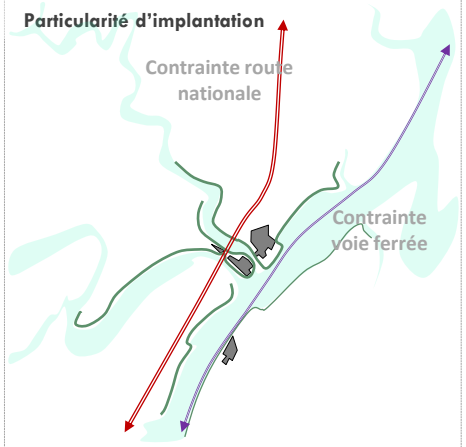
- Le bourg « bastion » sur une falaise
- Le bourg « unilatéral » de vallée large
- Le bourg « sablier » de vallée étroite
- Le bourg « alvéolaire » au sein d'une clairière

On détaillera cette typologie sur quatre exemples : Vivonne, Iteuil, Nouaillé-Maupertuis et Gizay.

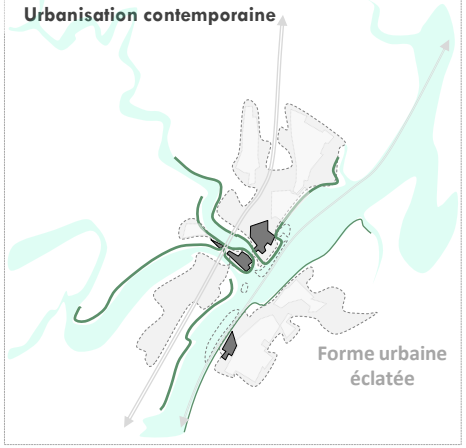
Foyer de bâti ancien



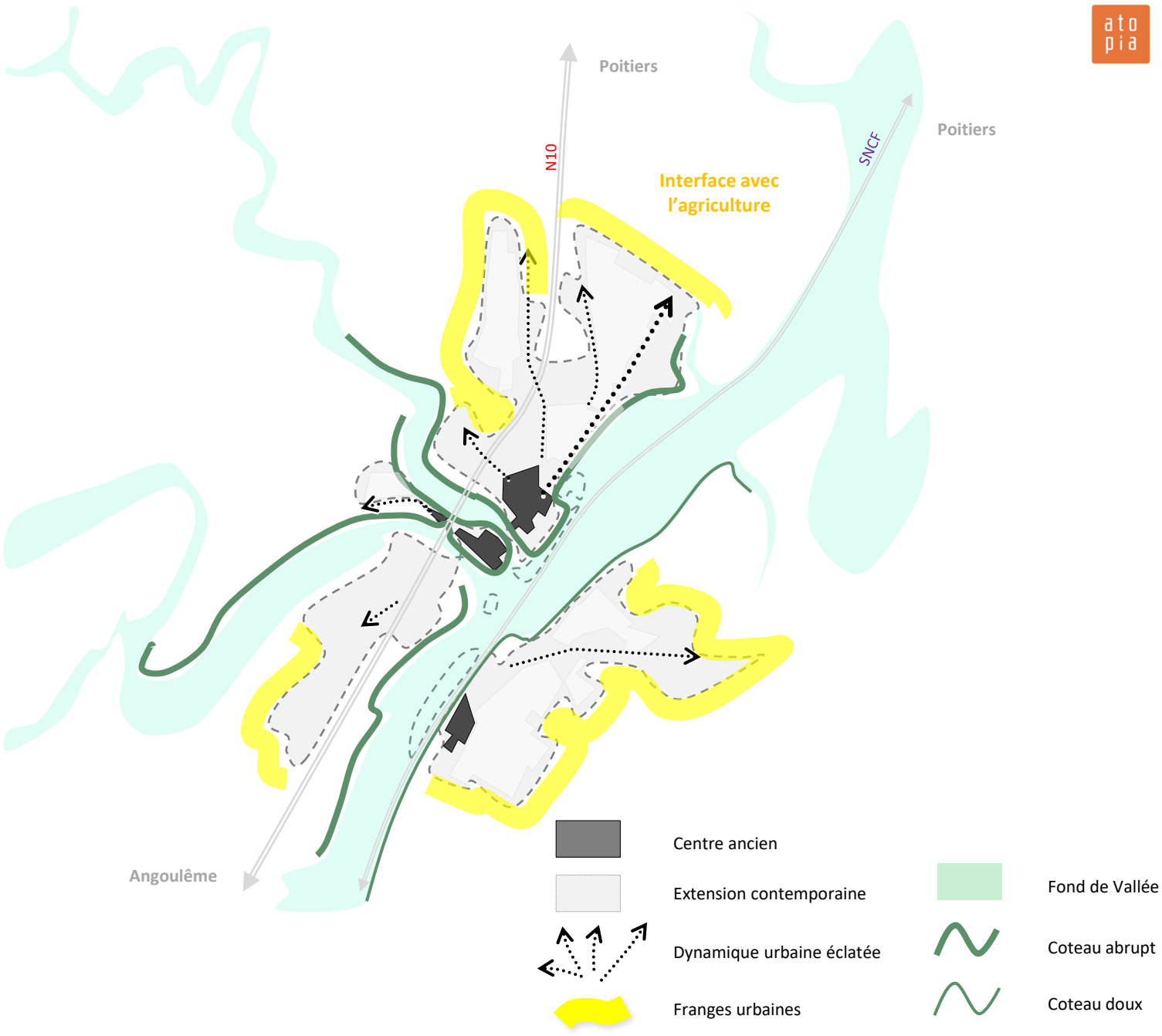
Particularité d'implantation



Urbanisation contemporaine



Bourg bastion sur une falaise : l'exemple de Vivonne



1. Vivonne, bourg bastion, citadelle enserrée dans les reliefs abrupts

 Les remparts que forment les falaises sont renforcés par les murailles. Dans la vallée du Clain, lieu de traversée militaire, cette position est stratégique pour se protéger, se rendre inaccessible, et avoir une vue plus lointaine sur le paysage.

2. Un bourg historique contraint par les reliefs et les voies de circulation : une identité enserrée.

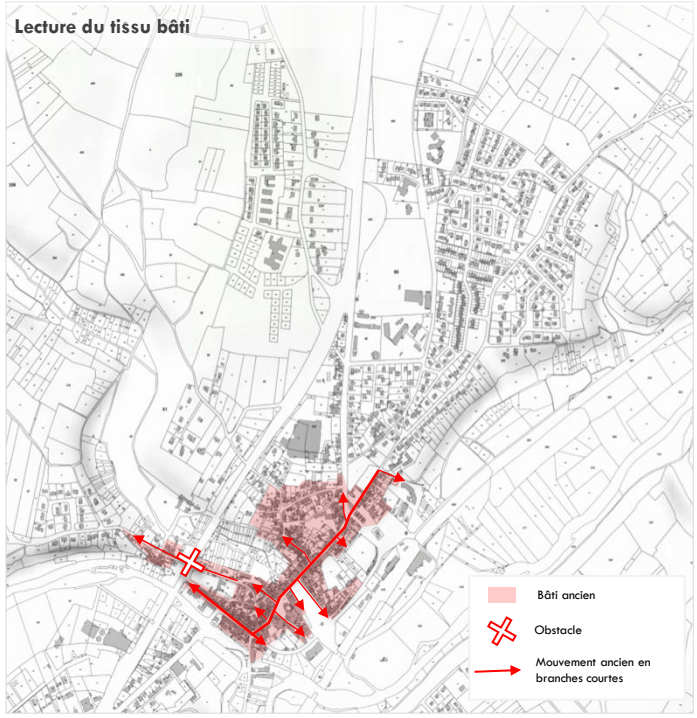
 Le centre-bourg ancien, contraint par les reliefs, est ensuite confiné dans son expansion par les voies de circulation formant une limite entre la ville et le paysage.

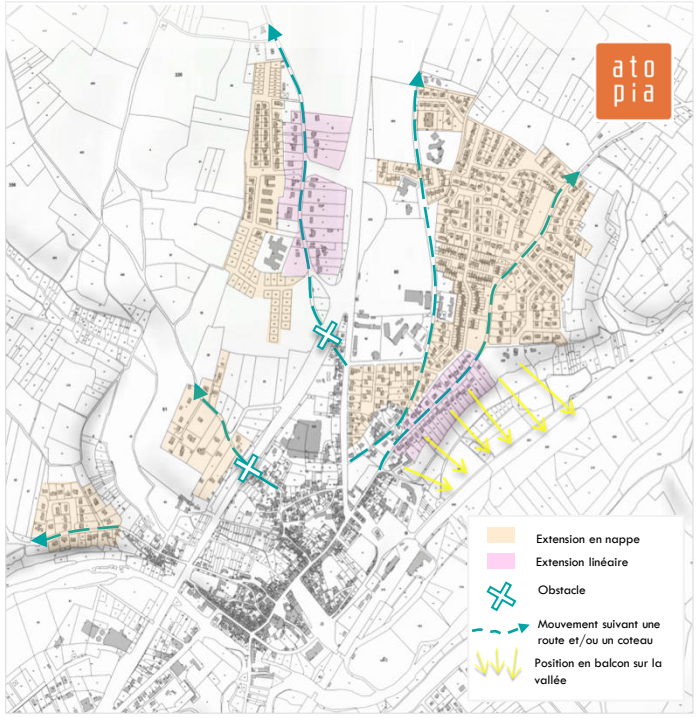
3. Une dynamique urbaine qui s'affranchit des contraintes et « éclate » au delà du site d'implantation originel

 Au fil du temps, le bourg s'est affranchi de ses limites physiques naturelles et anthropiques, il les dépasse et se développe en tout sens, sans cohérence apparente et de manière plus distendue. Cette dynamique résidentielle est plus forte en direction du nord, vers Poitiers et sur la rive est du Clain au niveau des hameaux de Jorigny et Fontrable le pas de Saint-Georges en direction de Château-Larcher puis Gençay.

4. Des limites physiques séparant les quartiers entre eux et une pression urbaine sur les paysages des plateaux

 Les limites physiques se retrouvent alors au sein même de la ville et séparent les différents quartiers contemporains et anciens qui ne fonctionnent alors pas les uns avec les autres. L'éclatement urbain au-delà des limites, sa plus faible densité et sa plus forte étendue rompent avec le caractère identitaire enserré du bourg et questionnent l'interface avec l'agriculture du plateau.





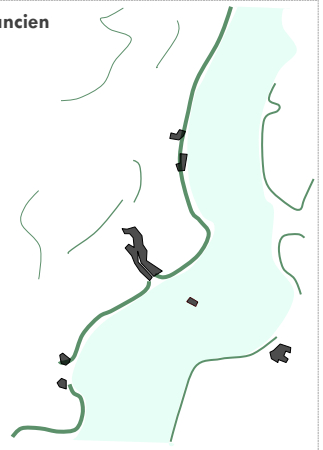




- La trame bâtie ancienne est très compacte et dense, enserrée entre les falaises. Sa forme se compose en branches courtes de part et d'autre d'une voie principale. Le linéaire bâti est continu. Les constructions et leurs façades sont alignées à la rue, dégageant à l'arrière de l'espace pour des petits jardins et cours. Le parcellaire est très étroit avec un profil en longueur.

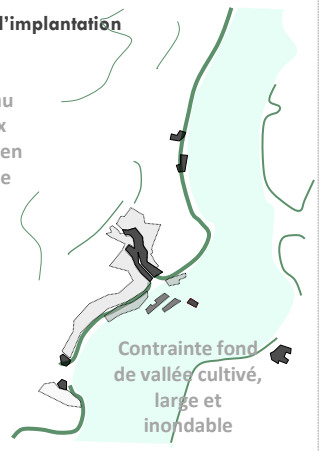
- Le tissu contemporain s'organise en lotissement pavillonnaire sur le plateau. Elle s'écarte des logiques d'implantation traditionnelle à flanc de coteau. Les constructions sont en retrait de la voie et des limites parcellaires. La trame parcellaire développe des surfaces plus importantes et un découpage normé et rationnel. Les différents quartiers sont séparés les uns des autres par des obstacles de relief ou de voie de communication à fort flux. Il y a un fort contraste entre le tissu ancien et le tissu récent posant la question du lien entre organisation ancienne et compacte et organisation contemporaine et distendue.

Foyer de bâti ancien



Particularité d'implantation

Haut plateau et plateaux secondaires en pente douce

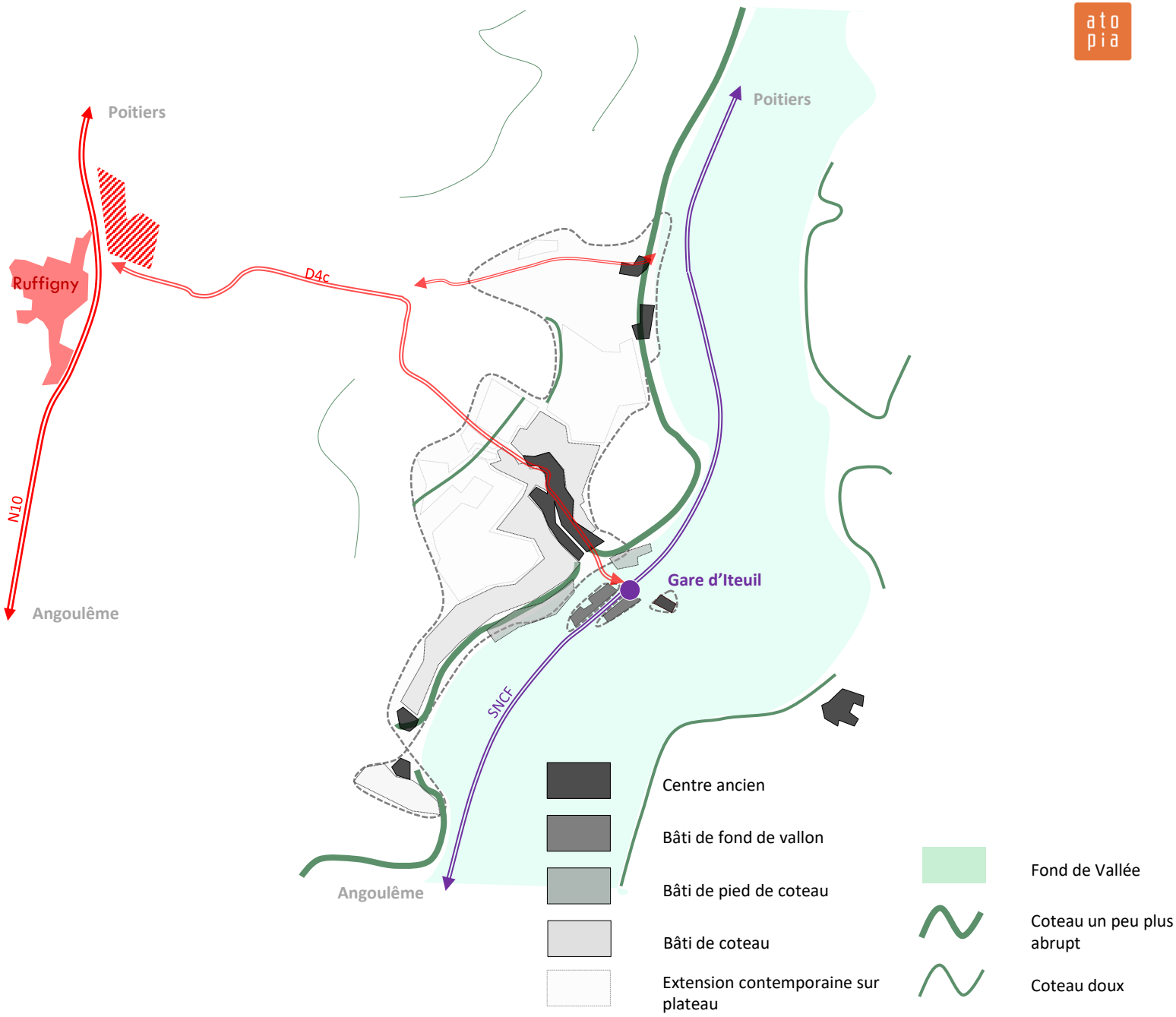


Urbanisation contemporaine

Forme urbaine étendue vers l'Ouest



Bourg unilatéral de vallée large : l'exemple d'Iteuil



1. Un bourg sur les rives d'une large vallée

Le bourg d'Iteuil prend place sur la rive ouest du Clain, sur le versant le plus haut du profil de la vallée, au creux d'un talweg permettant de récolter les eaux de ruissellement.

2. Une identité de bourg étagé

La composition du bourg est étagée du fond de vallée jusqu'au plateau : moulins, ouvrages hydrauliques, puis quelques maisons et parcelles jardinées en pied de coteau surmonté par le flanc de talweg cœur de bourg et sa progression le long du coteau. Cet étagement est une caractéristique qualitative et identitaire au bourg.

3. Un bourg s'inscrivant au creux des plateaux secondaires

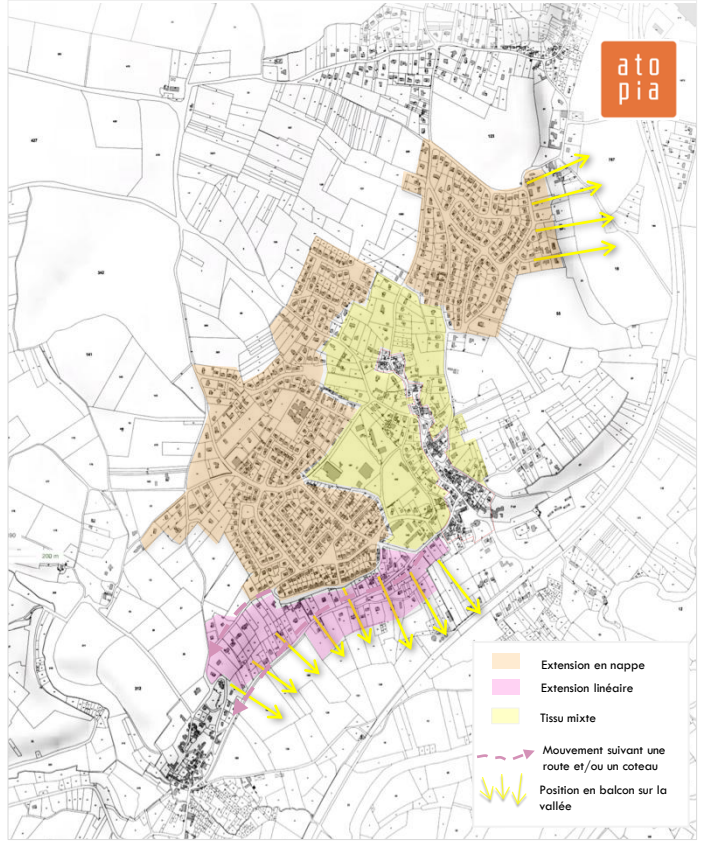
Cette portion de la vallée du Clain étant très large, le développement du bourg n'est pas allé investir la rive est, bien trop éloignée, il a donc progressé naturellement vers l'ouest de façon unilatérale. Le modelé de cette rive est formé de plusieurs niveaux de plateaux successifs, des hauts plateaux jusqu'à des plateaux secondaires s'inclinant doucement vers la vallée. L'expansion récente d'Iteuil s'inscrit en épaisseur au niveau de ces plateaux secondaires, lui conférant alors une bonne intégration dans le grand paysage.

4. Un bourg tangenté par de grands axes de circulation ; une influence entraînant le développement parallèle du hameau de Ruffigny et sa zone d'activité

Iteuil est tangenté par la N10 et la voie de chemin de fer, toutes deux menant à Poitiers. Au carrefour stratégique entre la nationale et la voie principale D4c menant au bourg-centre et à la gare, se développe le hameau de Ruffigny. Cette évolution questionne l'équilibre des rapports entre le bourg centre et ses hameaux.



- Le noyau ancien se trouve au creux d'un talweg, il est constitué d'une série de quatre micro-noyaux de bâti dense. Le tissu bâti ancien est compact, et la trame parcellaire irrégulière, suivant les aspérités du relief. Au sein de ces noyaux, le bâti est globalement continu et aggloméré avec quelques rares jardins. La continuité bâtie dessine un espace public principal à l'embouchure du talweg, ouvert sur la vallée, dans lequel trône l'église.

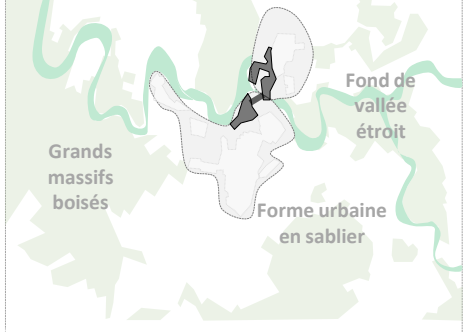


- Le bâti contemporain s'organise en vastes quartiers pavillonnaires sur les plateaux secondaires. Bien que leur intégration globale soit satisfaisante, l'orientation des constructions, la forme de leur trame et donc leur organisation urbaine n'épouse pas la forme des lignes topographiques et semble déconnectée. Le positionnement des constructions au centre d'une parcelle à la surface plus importante et normée, rend le tissu urbain plus lâche et peu dense. Ces quartiers sont séparés du tissu ancien par un tissu lâche et mixte d'équipements publics, maisons individuelles, immeubles, entremêlés dans les boisements de coteau. L'évolution globale du bâti progresse en épaisseur et rejoint les bords de la plaine dès que les inclinaisons du relief le permettent, rejoignant alors les cœurs anciens au nord et au sud du bourg.

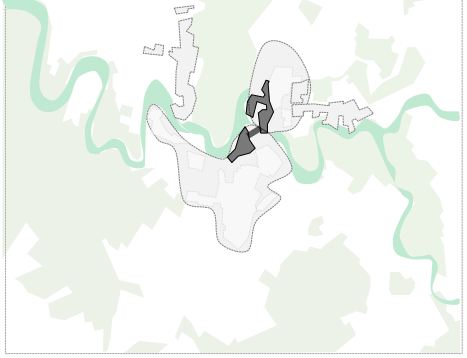
Foyer de bâti ancien



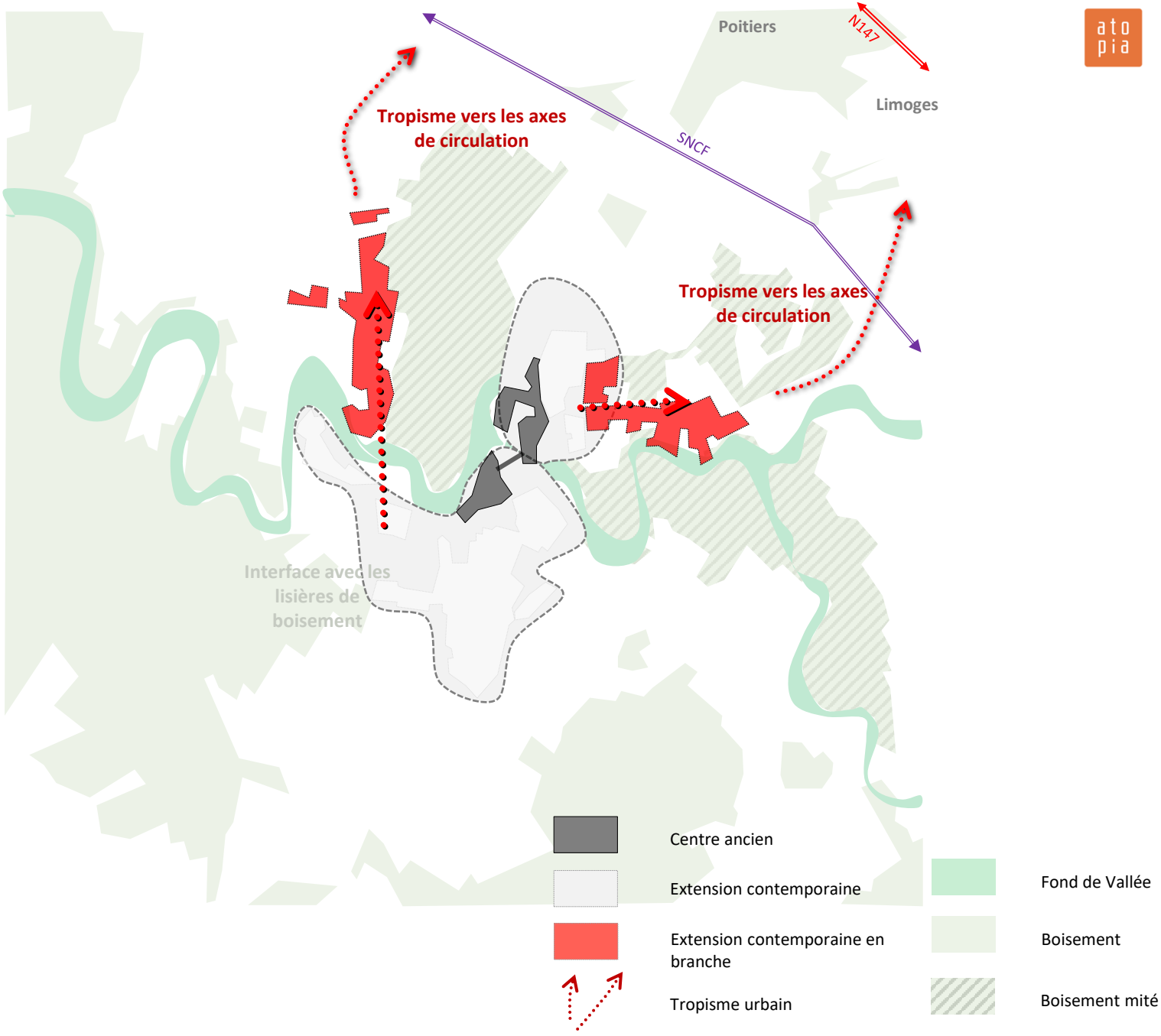
Particularité d'implantation



Urbanisation contemporaine



Bourg sablier de vallée étroite : l'exemple de Nouaillé-Maupertuis



1. **Un bourg aux deux noyaux urbains se rejoignant en un point pour traverser la vallée**

 Nouaillé-Maupertuis est établi sur les deux rives d'une vallée étroite. L'étroitesse de la vallée du Miosson permet d'en habiter naturellement les deux rives en concomitance. Les deux rives au caractère urbain, en vis-à-vis, sont mises en relation en un point : un pont traversant le cours d'eau.

2. **Une identité de bourg en sablier de part et d'autre de la vallée, se mêlant aux bois**

 Le bourg se développe en sablier, il est entouré par des grands massifs boisés et s'en approche jusqu'aux lisières. Le vis-à-vis des deux rives, le rapport avec le cours d'eau encadré par l'urbain et la façon dont l'eau, la forêt et la ville s'entremêlent sont autant de caractéristiques identitaires.

3. **Un développement contemporain en branches linéaire**

 Les extensions récentes du bourg progressent en branches linéaires le long d'une route et troublent l'intégrité de la forme en sablier organisé en vis-à-vis autour du cours d'eau. Contraint par les bois, le développement du bourg n'évolue plus de proche-en-proche, mais, selon une stratégie de l'évitement des bosquets ; se mêle aux boisements, contourne des morceaux de forêt.

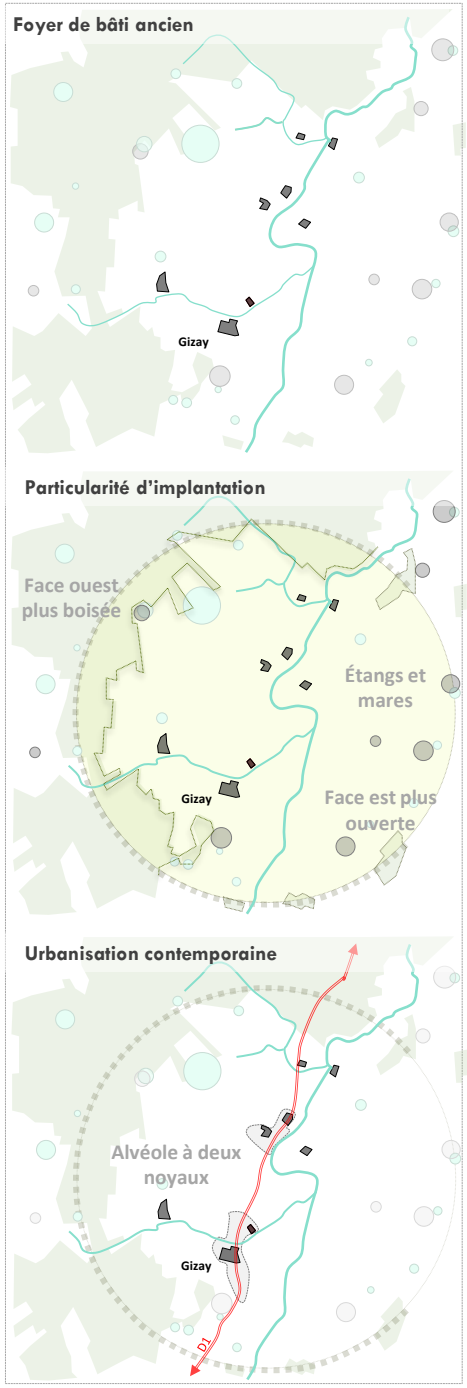
4. **Un tropisme vers les axes de circulation et un mitage des massifs forestiers**

 Le bourg est tangenté par deux grandes voies de circulation : successivement la voie de chemin de fer et la RN147. Cette proximité entraîne un tropisme de l'urbanisation en branche linéaire en direction de ces axes venant alors miter les boisements. Ce phénomène pose la question du rapport que le bourg entretien avec la forêt par rapport à ces urbanisations linéaires qui la mite et plus largement aux lisières forestières globales jouxtant le bourg.

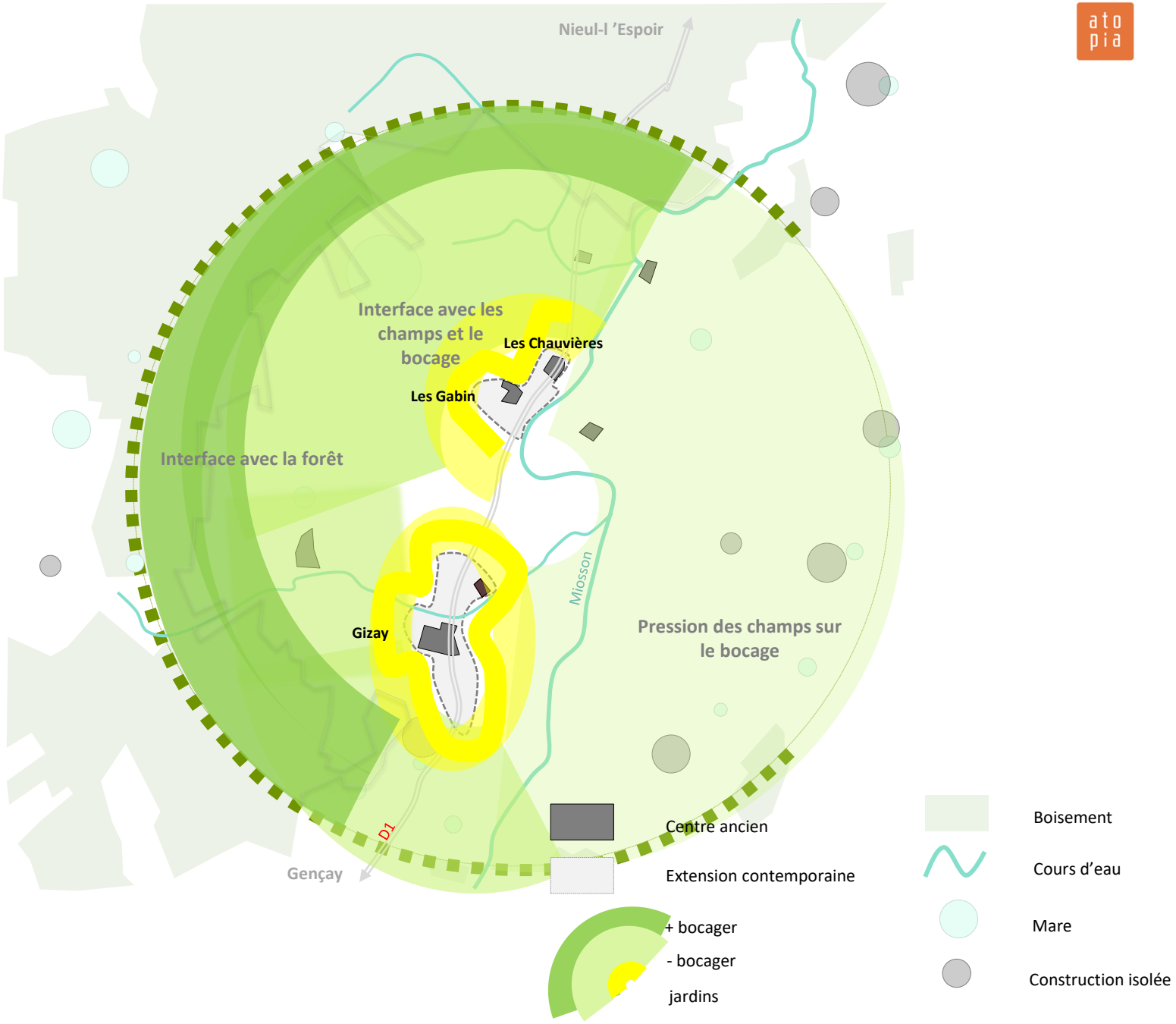


- Le centre ancien se construit sur les berges d'un méandre étroit. Il se compose de deux parties principales et une partie secondaire, reliées par des ponts : les berges est et sud, et l'île du méandre occupée par une abbaye fortifiée. La trame parcellaire suit les mouvements du relief, sa forme est organique et se calque à la forme de la pente. Les constructions s'accolent aux limites parcellaires et s'agglomèrent les unes aux autres. Le tissu bâti ancien compose des îlots compacts formant un cœur de bourg aux rues étroites. Le parcellaire aux emprises réduites délimite des cours intérieurs arrières et en cœur d'îlots.

- Le tissu contemporain évolue soit en quartier pavillonnaire, soit en suivant une route. Le parcellaire de certains quartiers semble suivre légèrement l'inclinaison du relief tandis que d'autre semblent, au contraire, suivre leur propre logique. La progression en branche le long d'une route vers l'est rattrape le mouvement du coteau. Les jardins privés au sud de cette route descendent jusqu'au cours d'eau. Les constructions contemporaines sont en retrait de la voie et des limites parcellaires. Les parcelles sont de surfaces plus importantes, et leur découpage est normée et rationnel.



Bourg alvéolaire au sein d'une clairière : l'exemple de Gizay



1. **Des petites localités urbaines au bord d'un cours d'eau, entouré de fermes isolées et de mares**

 Isolés sur les hauts plateaux, en naissance de cours d'eau, plusieurs petits villages jalonnent les abords du Miosson. Ils s'entourent de corps de fermes et autres bâtiments agricoles dispersés dans les champs s'associant eux même à de nombreuses mares et étangs pour les besoins de l'agriculture et de la vie locale.

2. **Des petits villages creusant une clairière dans les boisements : un motif identitaire.**

 Les agriculteurs, en s'établissant tout autour des petites localités urbaines ont creusé les boisements, formant alors une alvéole de champs, une clairière agricole. La clairière de Gizay est plus ouverte sur sa face est composée de quelques bosquets et se ferme sur sa face ouest par un important massif boisé.

3. **Un développement bi-nucléaire : deux noyaux urbains de tailles presque équivalentes**

 Traversé par la départementale 1, Gizay et le hameau des Gabin Chauvières sont presque de même ampleur et composent les deux noyaux urbains principaux de la clairière. Leur faible développement résulte de leur situation isolé dans le territoire.

4. **Un séquençage des centre-villages jusqu'à la forêt**

 Centre-village / jardins / champs et bocage / bocage plus dense / boisement. Les deux centre-villages sont bordés par les jardins privés à l'arrière des maisons et questionnent l'interface avec les champs et le bocage, tandis que la fin de la clairière questionne le rapport des champs à la lisière du bois. Le bocage se fait plus dense à mesure que l'on s'approche du bois et se délite lorsqu'on s'en éloigne à l'est subissant une pression des champs dont le parcellaire s'élargit.









- Le centre bourg ancien est un noyau compact s'organisant en étoile dont chacune des branches est de longueur équilibrée. La trame parcellaire est dense et les façades sont alignées sur la rue et le bâti, globalement continu, dessine d'étroites venelles et une place publique centrale.

- Le tissu contemporain progresse le long d'une route, la voie principale D1, selon une orientation Nord/Sud marquée, déséquilibrant les proportions du village. D'un noyau compact étoilé, le village se transforme progressivement en village-rue. Le parcellaire récent est moins dense, l'habitat est discontinu et se place en retrait de la rue et des limites parcellaires. L'espace public perd sa minéralité, n'est plus tenu par les continuités bâties.

Zone d'activité Anthyllis à Fleuré *(photographie atopia)*



Zone d'activité Anthyllis à Fleuré *(photographie atopia)*



Urbanisation sur les reliefs hauts *(photographie atopia)*



Urbanisation sur plateau en pente douce *(photographie atopia)*



Urbanisation sur plateau *(photographie atopia)*



Zone pavillonnaire *(photographie atopia)*



Pavillons mitoyens *(photographie atopia)*



Front urbain *(photographie atopia)*



Des développements bâti contemporains qui quittent le site d'implantation originelle des urbanisations initiales et modifient le grand paysage

- On peut voir l'apparition de parcs d'activités paraissant s'être développés ex-nihilo sans intégration dans le paysage rendant alors sa lecture plus confuse.

- Le développement d'extension bâtie récente sur les hauts plateaux se fait généralement sans recherche de cohérence avec l'organisation et le fonctionnement initial du centre-bourg.

Des paysages bâtis contemporains de moins en moins denses qui s'affranchissent des formes et des organisations bâties traditionnelles et qui n'intègrent pas la gestion des fronts urbains dans le grand paysage

- Les modes d'urbanisation contemporains ont évolué vers des densités bâties plus faibles. La continuité du bâti dans les centres anciens laisse place à un tissu plus aéré et moins compact dans les nouvelles opérations d'aménagement. Dans les bourgs et les villages, le développement de l'habitat contemporain est aujourd'hui quasi exclusivement dominée par la maison de constructeur. Cette dernière est une construction "normée" et compose un tissu moins compact.

- Sans être systématiquement normées, les implantations témoignent de la recherche d'individualité et d'intimité. Les constructions sont implantées en retrait par rapport à la voie et quasi- systématiquement en retrait des limites séparatives.

- Ces nouveaux quartiers interrogent alors leur relation avec les anciens quartiers et leur relation avec le grand paysage dont elles n'intègrent pas l'interface.

Place de l'église de Nieul-l 'Espoir *(photographie atopia)*



Terrasse d'un petit commerce à Fleuré *(photographie atopia)*



Pôle de services de proximité de Roches-Prémarie-Andillé *(photographie atopia)*



Place de la poste à Fleuré *(photographie atopia)*



Traversée à Fleuré *(photographie atopia)*



Chemins aménagés à Nieul-l 'Espoir *(photographie atopia)*



Sentier longeant la ZAC Anthyllis *(photographie atopia)*



Large rue pavée à Nieul-l 'Espoir *(photographie atopia)*



Des aménagements de centre-bourg vecteurs d'urbanité

Les centre-bourgs de la plupart des communes du territoire des Vallées du Clain disposent d'aménagement améliorant leur esthétique, leur fonctionnalité et la qualité de vie globale du quartier ancien. Certaines places peuvent manquer de recherche en terme de matériau, de végétalisation et de spatialité.

Des traversées piétonnes améliorant le confort des riverains

Divers cheminements doux de qualité traversent les bourgs. Cette place laissée au piéton est à encourager dans les futurs aménagements.

Smarves
Iteuil
Nouaillé-Maupertuis
Fleuré
Marçay
Roches-Premaries-Andillé
Nieul-l'Espoir
La-Villedieu-du-Clain
Aslonnes
Vivonne
Dienné
Gizay
Marigny-Chemerau
Château-Larcher
Marnay
CHAUVIGNY
LUSIGNAN
GENÇAY

Grands sites naturels inscrits

Site inscrit

Le Château de Cercigny
Inscrit le 23/10/1944



Château d'Aigne à Iteuil *(photographie atopia)*



Château de Château Larcher *(photographie atopia)*



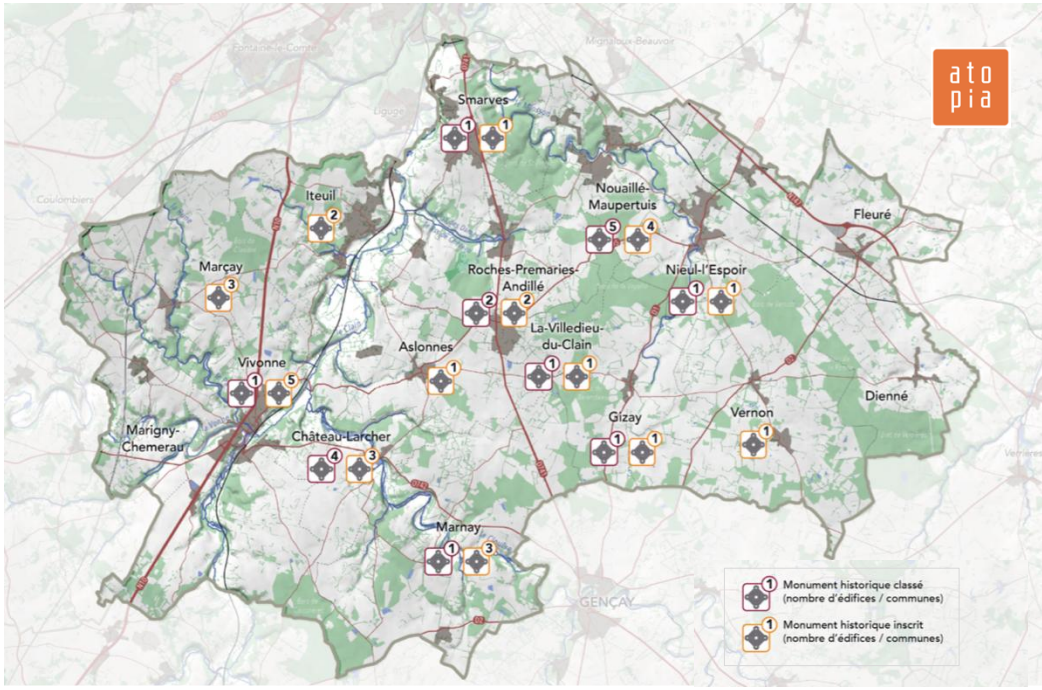
Un patrimoine bâti porteur d'identité et de qualité du territoire

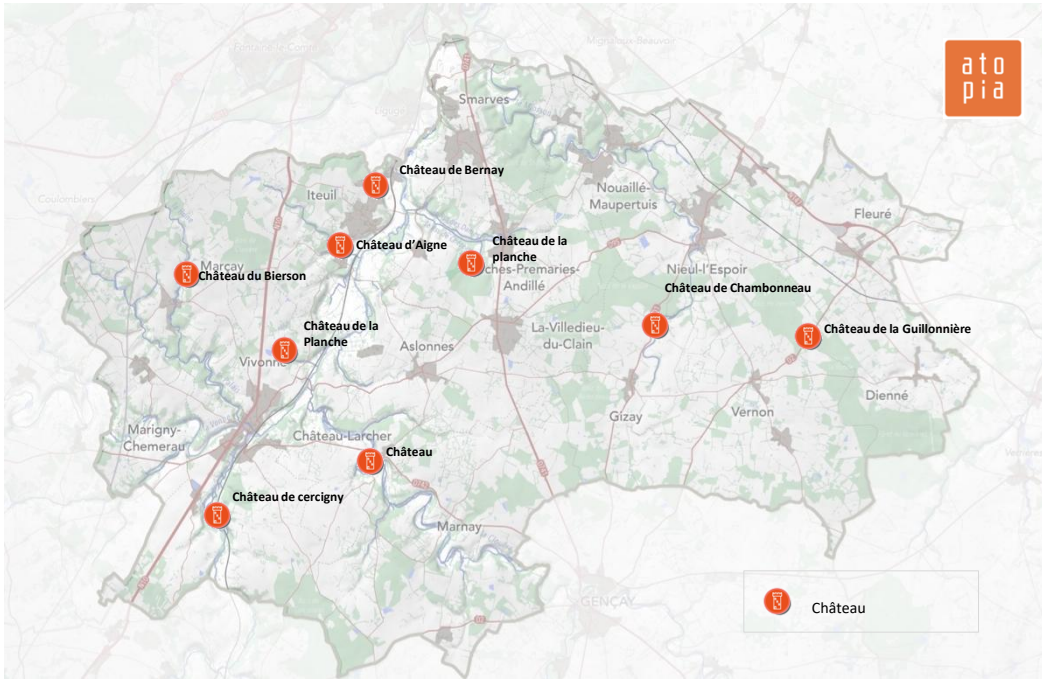
- Facteur d'appartenance, d'identification au territoire, le patrimoine bâti constitue un héritage commun à transmettre dans de bonnes conditions de préservation et de mise en valeur.

- Les vallées sont le siège d'implantation de châteaux leur donnant un caractère monumental.

- À côté de ces sites remarquables, la richesse architecturale de l'intercommunalité tient à la présence d'ensembles bâtis anciens (maisons de ville et de bourg et leurs ruelles, maisons rurales), d'implantations isolées (grandes demeures de cachet jalonnant le flanc des vallées, corps de fermes dispersés sur les plateaux…) et à la multitude des édifices et constructions qui témoignent des pratiques et d'usages anciens (dolmens, ponts, lavoirs, puits, murs…).

Commune	Édifice classé	Date de l'arrêté de protection
Aslonnes	Dolmen de Laverré (lieu-dit "La Pierre Levée »)	Liste de 1889
	Pierrier à côté du dolmen de Laverré	14 avril 1958
	Cromlech (lieu-dit « La Jument Guignard »)	Liste de 1889
Château-Larcher	Lanterne des morts	Liste de 1840
	Château	6 janvier 1912 (poterne) 18 février 1927 (ensemble)
	Eglise Notre-Dame et tour accolée à sa façade	26 octobre 1910
	Restes des ruines	6 janvier 1912
Nouaillé-Maupertuis	Ancienne abbaye	Liste de 1846
	Ensemble des bâtiments à l'intérieur de l'enceinte et vestiges de l'enceinte avec ses tours, ses ponts et ses douves	6 janvier 1945
	Immeuble nus et bâtis, parcelles n° 169p, 175p, 177, 182p, 183p, 185p, 187, 188, 195 à 198, 200, 201, 230, 211p, 212p, section D1 du cadastre	Cl. MH : 4 juin 1957
	Ancien prieuré Notre-Dame d'Availles (de Sainte-Marie) : portail	8 juillet 1924
	Chapelle de Monvinard	19 novembre 1943
La Villedieu-du-Clain	Église	13 décembre 1907
Roches-Prémarie-Andillé	Prieuré de Raboué	20 juillet 1970
	Dolmen de Pouzac	10 mars 1977
Vivonne	Église	31 octobre 1912





Commune	Édifice inscrit	Date de l'arrêté de protection
Aslonnes	Ancien prieuré de Laverré	26 avril 1938 (inscription partielle) 12 décembre 2002 (inscription de l'ensemble)
Château-Larcher	Dolmens d'Arlait (A et B)	13 juin 1975 1er septembre 1977
	Manoir : façades et toitures du manoir ; chapelle	1er juin 1973
Gizay	Château de Chambonneau	12 février 1964
Iteuil	Château d'Aigne : portail du XVIIIe siècle à l'entrée du château	12 décembre 1975
	Château de Bernay en totalité ainsi que les vestiges de la chapelle et les dépendances des XVe et XVIIIe siècle situés au sud	3 juillet 1992
Marçay	Ancienne Abbaye de Bonnevaux (galerie subsistance du cloître)	27 juin 1967
	Château de Bierson	10 juillet 1989 (vitrail) 7 octobre 1997 (façades, toitures ainsi que la terrasse et le perron)
	Basilique Saint-Benoit-Labre	4 janvier 2011
Nouaillé-Maupertuis	Façades et toitures des anciennes écuries des moines	19 juin 1946
	Parcelle n° 199 section D du cadastre	23 décembre 1957
	Restes des bâtiments, et spécialement ceux de la sacristie de la salle capitulaire, de la poterne et de la tour carré au sud-est	20 juillet 1972
	Chapelle de Montvinard	7 juin 1993
Roches-Prémarie-Andillé	Dolmen d'Andillé	2 juillet 1997
	Église d'Andillé	17 avril 1935
Vernon	Eglise : abside	12 janvier 1931
	Château : en totalité le logis, ses communs et le sol des parcelles n°315, 316, 317, section D du cadastre	26 octobre 2004
La Villedieu-du-Clain	Commanderie Gaillard : pigeonnier en totalité	8 juillet 1988
Vivonne	Château de la Planche : porte du XVIe siècle et tourelle	12 juin 1946
	Manoir de Jorigny : façades et toitures ; escalier intérieur avec sa rampe à balustres en pierre ; cheminée de la grande salle ; boiseries peintes de l'alcôve de la chambre au rez-de-chaussée	4 octobre 1973
	Maison dite "Le Prieuré" : porte et fenêtres gothiques de la façade sur jardin	15 avril 1935
	Château de Cercigny : châtelet d'entrée, en totalité	31 décembre 1993
	Chapelle et pigeonnier	23 septembre 1998

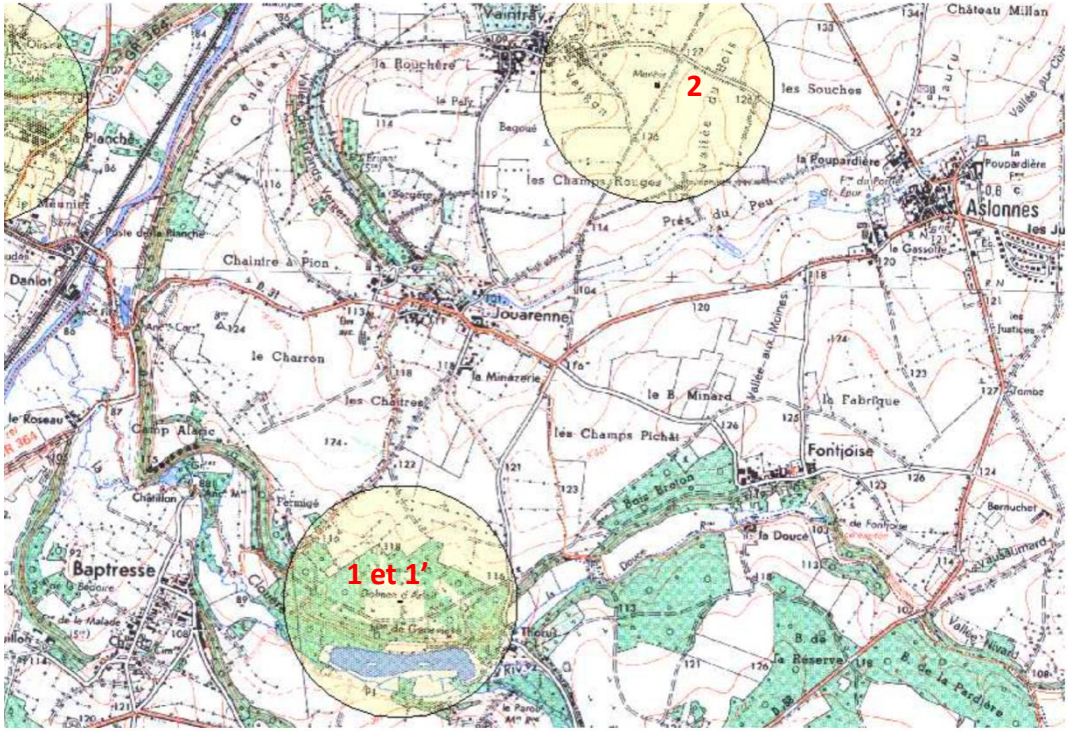
ASLONNES

1

- **Type de bâtiment : Dolmen de Laverré**
- Date de protection : classé en 1889
- Époque du Néolithique
- Situé au lieu-dit de la Pierre Levée.

1’

- **Type de bâtiment : Pierrier à côté du dolmen de Laverré**
- Date de protection : classé le 14/04/1958
- Époque du Néolithique
- Située au lieu-dit de la Pierre Levée.



1



Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine

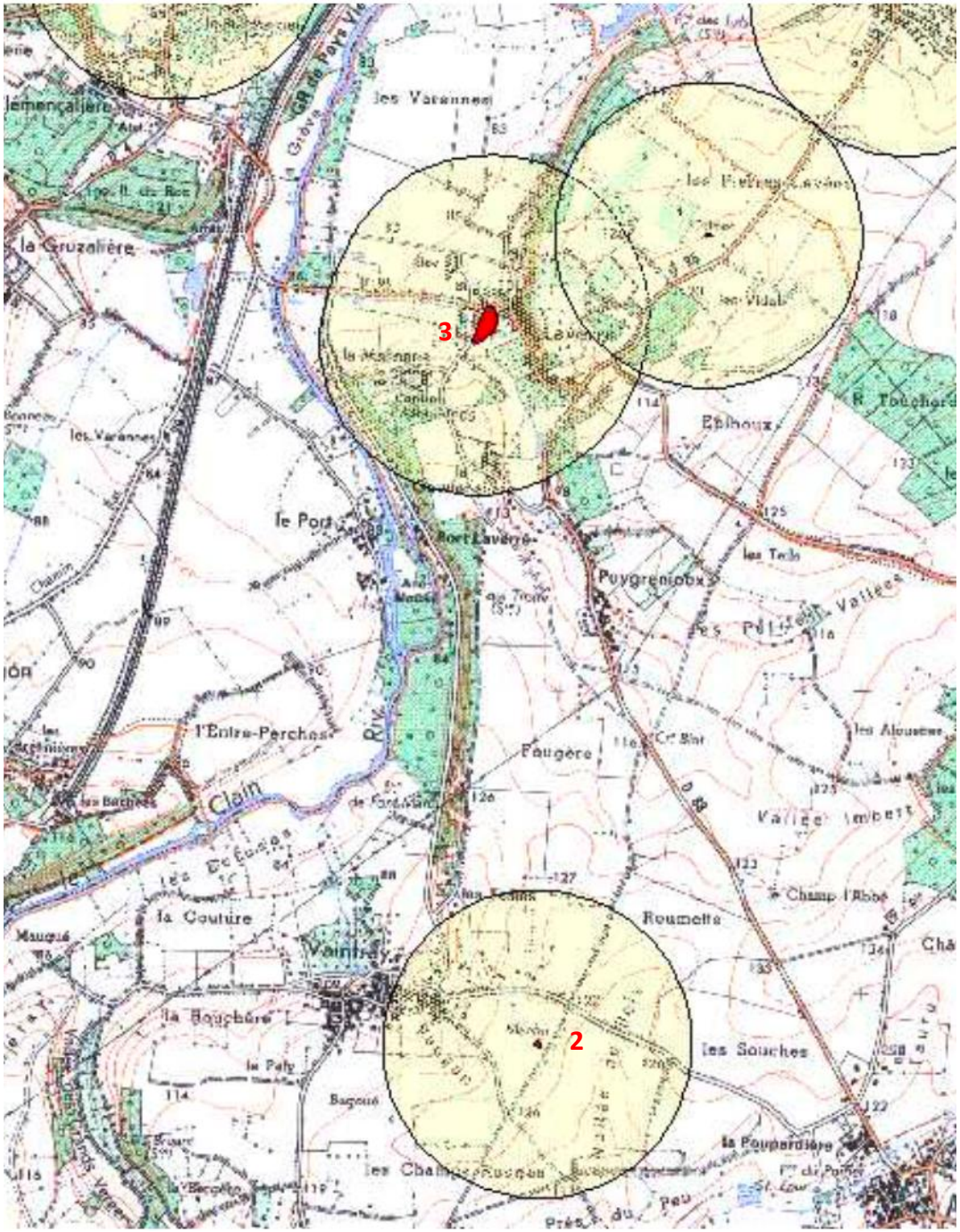
ASLONNES

2

- **Type de bâtiment : Cromlech**
- Date de protection : classé en 1889
- Époque du Néolithique
- Situé au lieu-dit du Jument Guignard.

3

- **Type de bâtiment : Ancien Prieuré de Laverré**
- Date de protection : classé les 26/04/1938 (La chapelle, y compris le bénitier de pierre encastré dans le mur près de l'entrée ; l'échauguette et la tour carrée), 12/12/2002 (Le logis en totalité et les terrains avec leurs douves et leurs ponts)
- Le prieuré, dont la première mention remonte au 12e siècle, est une dépendance de l'abbaye bénédictine de Nouaillé. A la Révolution, il est vendu à un fermier. Le prieuré est souvent revendu au cours des 19e et 20e siècles. Le domaine comprend, à l'est, des dépendances de plan en U et au sud-est un imposant pigeonnier. Entouré de douves franchies par un pont de pierre, le prieuré se compose d'un corps de logis flanqué d'une tour carrée. Une tourelle en encorbellement accolée à la tour et coiffée d'un dôme a disparu au début du 20e siècle.
- Situé en pied de coteau du bourg de Laverré.



Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

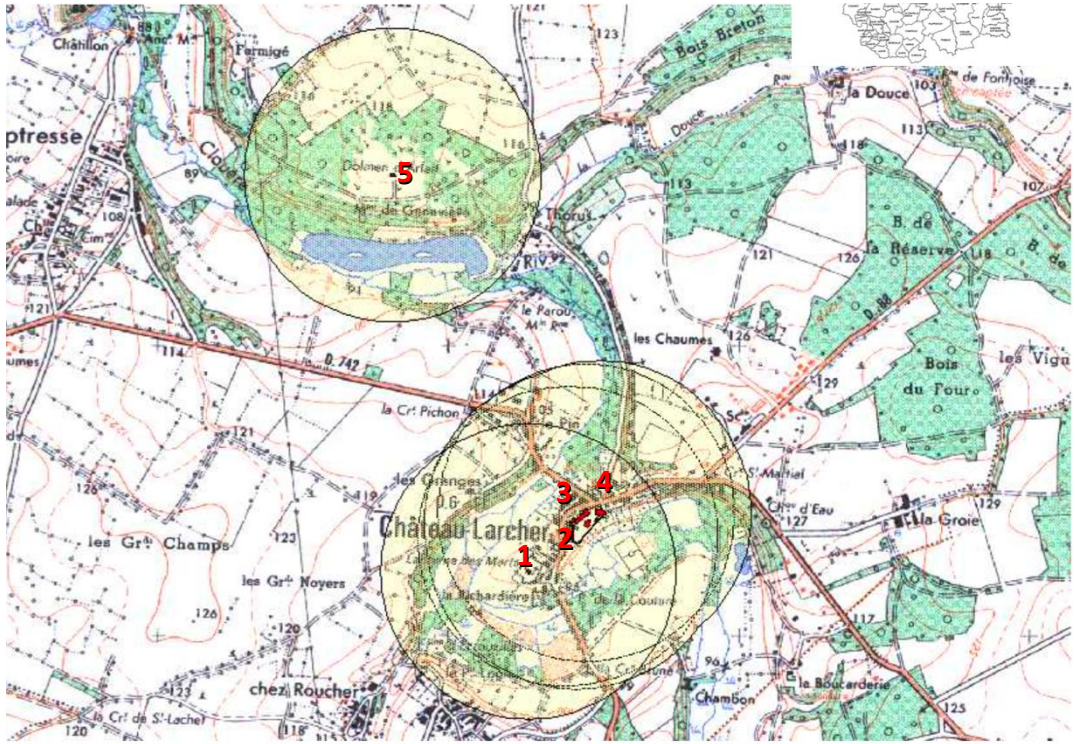
CHÂTEAU-LARCHER

1

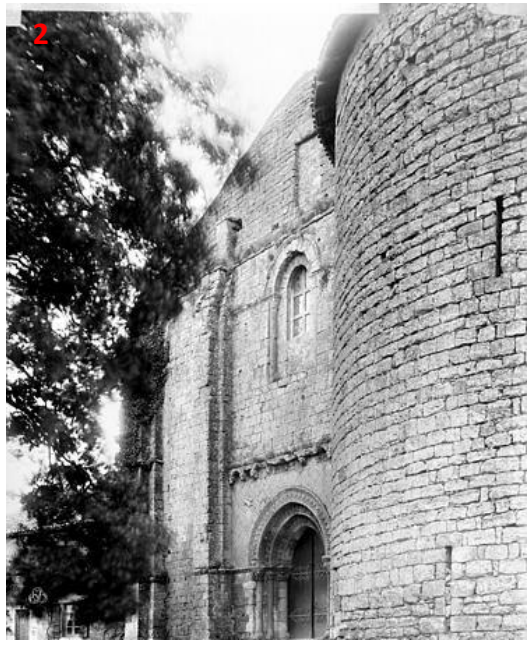
- **Type de bâtiment : Lanterne des Morts**
- Date de protection : classé en 1840
- L'ouvrage datant du 13ème siècle présente une longue colonne en pierres de taille calcaires, dressée sur un piédestal. Le sommet est couvert par un cône bombé. Près de la base se trouve une porte en plein cintre qui donne accès à l'intérieur de la colonne. Sous le cône sont percées quatre ouvertures en forme de fenêtres à plein cintre, faisant face aux quatre points cardinaux. Selon la tradition, la pierre formant saillie à la base, au-dessus des cinq marches qui conduisent au piédestal, servait autrefois d'autel.
- Située au centre du cimetière de Château-Larcher sur la pointe du lobe du méandre.

2

- **Type de bâtiment : Eglise Notre-Dame**
- Date de protection : classé le 26/10/1910
- L'église remonte, pour sa plus grande partie, au 12e siècle. Les murs latéraux conservent des pilastres du 11e siècle. Les trois travées primitives de la nef ont été réduites à deux (13e siècle ?). Le chœur et les absides des bras du transept ont disparu pendant les guerres de Religion et furent remplacés par un mur droit qui court d'un bout à l'autre du transept. Les doubleaux des voûtes en arcs brisés datent du 12e siècle mais les voûtes elles-mêmes, en plein cintre, ont probablement été refaites au 14e siècle. Le clocher s'est effondré en 1668 et a été remplacé par un simple beffroi qui s'élève sur la nef. Le portail est en arc brisé et comporte trois voussures. Au-dessus court une corniche à modillons. Appareil en losange, avec deux pierres sculptées.
- Située dans le cœur de bourg de Château-Larcher, sur la pointe du lobe du méandre.







Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

CHÂTEAU-LARCHER

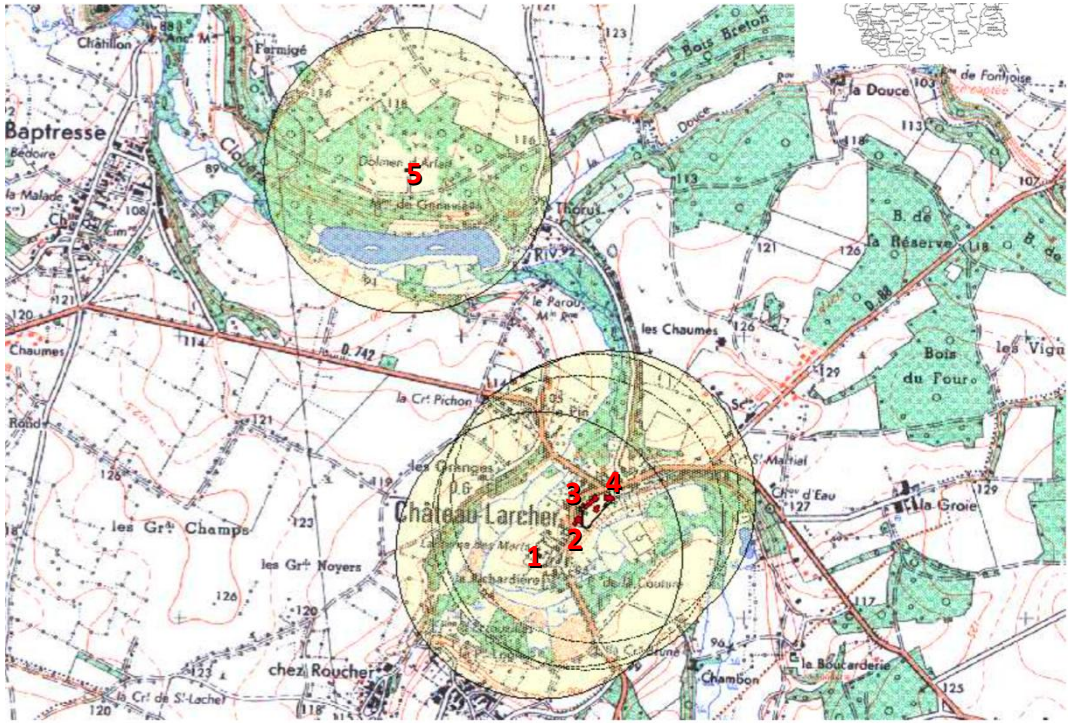
3

- **Type de bâtiment : Château**
- Date de protection : classé le 06/01/1912 (La poterne comprise dans les ruines) et inscrit 18/02/1927 (Les restes du château)
- Les restes du château datant du Moyen-âge consistent en une enceinte percée d'une porte flanquée de deux tours, et un ensemble qui constituait le donjon.
- Situé dans le cœur de bourg de Château-Larcher, sur le lobe du méandre.



4

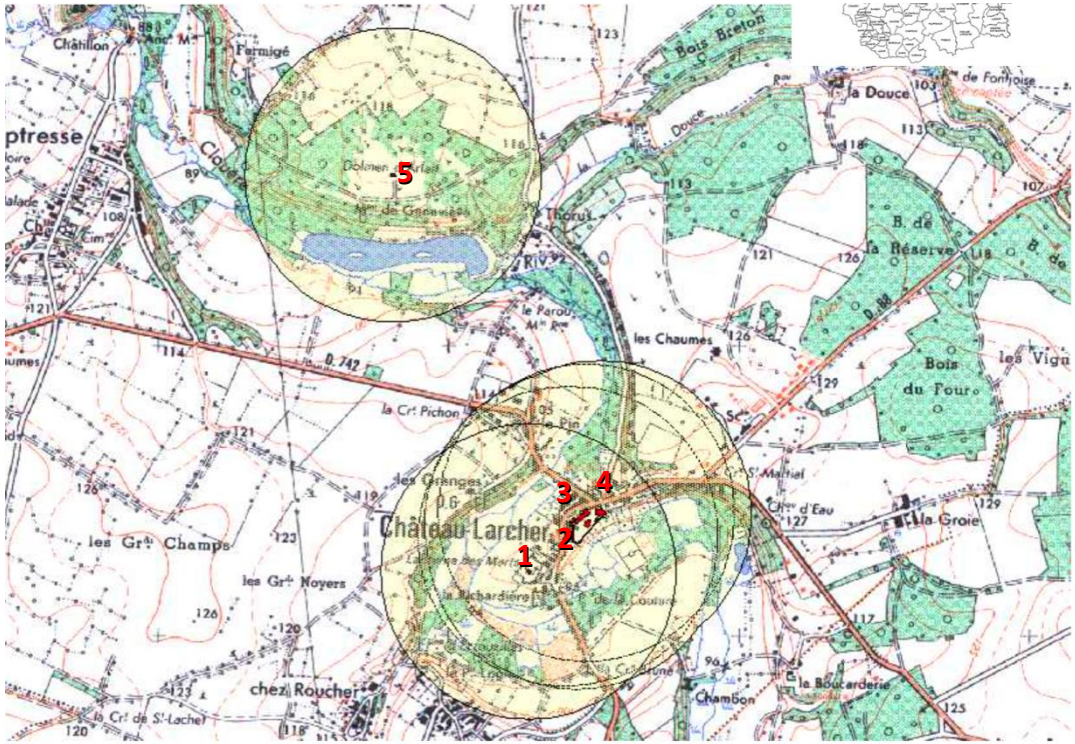
- **Type de bâtiment : Manoir**
- Date de protection : inscrit le 01/06/1973
- Maison fondée en 1770 à partir des dons et aumônes des habitants de Château-Larcher et Marnay, dans le but de secourir les laboureurs indigents et les journaliers malades. Un escalier de six marches mène à une terrasse constituant le devant de la maison. Au rez-de-chaussée, le corps principal s'ouvre par une porte encadrée d'une moulure plate supportant un linteau légèrement curviligne. Deux ailes en retour encadrent ce corps principal.
- Situé dans le cœur de bourg de Château-Larcher, sur le lobe du méandre.



Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

CHÂTEAU-LARCHER

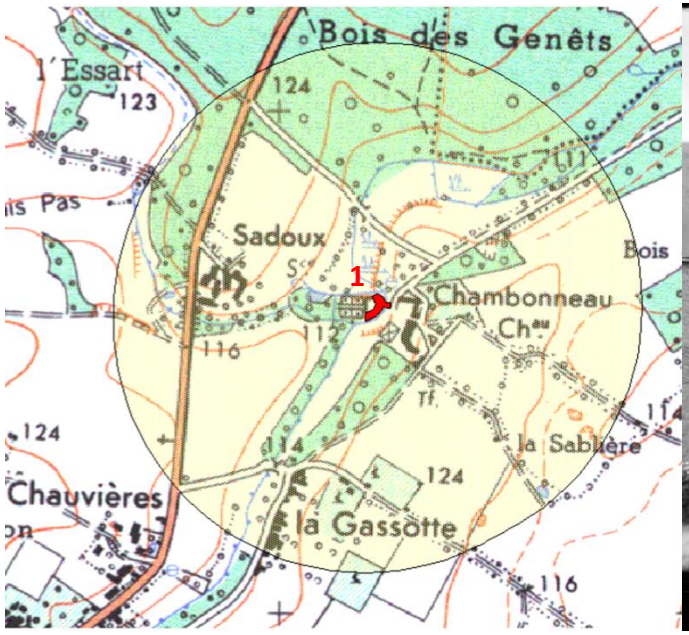
5
- **Type de bâtiment : Dolmen d'Arlait A et B**
- Date de protection : inscrits les 13/06/1975 et 01/09/1977
- Époque du Néolithique
- Situé sur les coteaux d'Arlait.



GIZAY

1
- **Type de bâtiment : Château de Chambonneau**
- Date de protection : inscrit le 12/02/1964
- Selon la tradition, le roi Jean le Bon aurait été enfermé dans la salle basse de la tour d'entrée, au lendemain de la bataille de Poitiers, en 1356. L'édifice appartient au type des châteaux fortifiés. Il se compose de deux tours d'entrée datant du 14e siècle avec, de part et d'autre, des bâtiments s'étendant l'un au nord avec retour en équerre, l'autre au sud-ouest. Le système défensif (courtines, tours) a en partie disparu.
- Situé au bord du Miosson, au nord du bourg de Gizay.

→ Périmètre de protection qui concerne également la commune de Nieul-l 'Espoir





Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

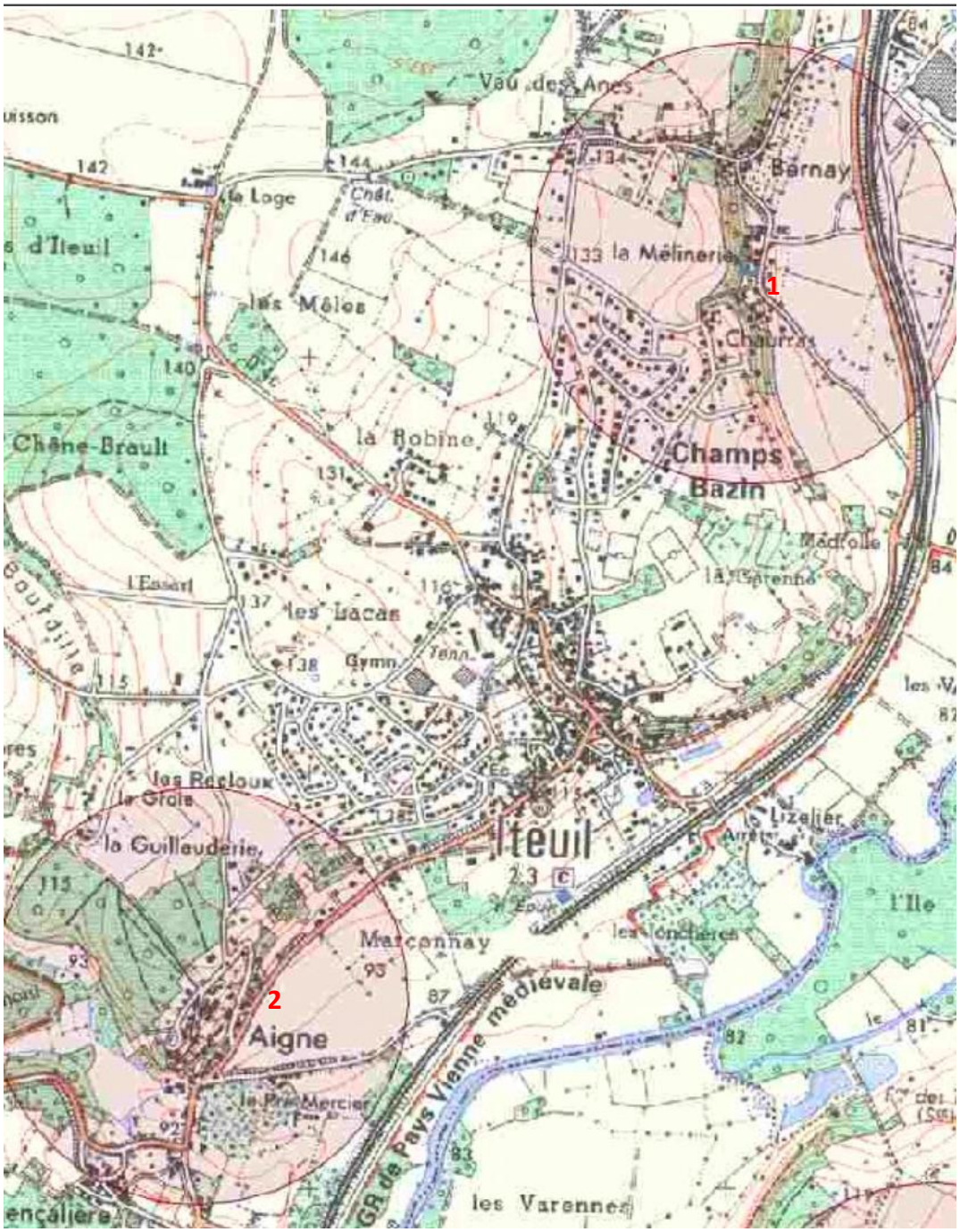
ITEUIL

1

- **Type de bâtiment : Château de Bernay**
- Date de protection : inscrit le 03/07/1992
- Construit au début du 15e siècle, le château servit de résidence au maire de Poitiers au 17e siècle. Au début du 20e siècle, il fut vendu et dépouillé de son décor sculpté et de son mobilier. Il reste aujourd'hui un corps de logis en L, entouré de dépendances, et les ruines d'une chapelle et d'un pigeonnier. Le corps de logis, cantonné dans l'angle ouest d'une tour contenant un escalier en vis, a conservé des fenêtres gothiques des 15e et 16e siècles. A l'intérieur, dans l'aile nord, les deux pièces du premier étage renferment encore leurs cheminées gothiques et coussièges. De même, le deuxième étage de l'aile sud a gardé une cheminée gothique. De la chapelle, il ne subsiste qu'une abside à chevet plat voûtée sur croisée d'ogives.
- Situé au nord du bourg d'Iteuil.

2

- **Type de bâtiment : Château d'Aigne**
- Date de protection : inscrit le 12/12/1975
- Le portail n'est pas à son emplacement d'origine. Il viendrait d'un édifice de Poitiers, détruit au 19e siècle, peut-être l'ancienne église des Augustins, sculpté par les frères Girouard, sculpteurs poitevins célèbres au 17e siècle. Des statues ou trophées devaient surmonter l'entablement. Le château sur lequel ouvre ce portail date du 19e siècle.
- Situé au sud du bourg d'Iteuil.

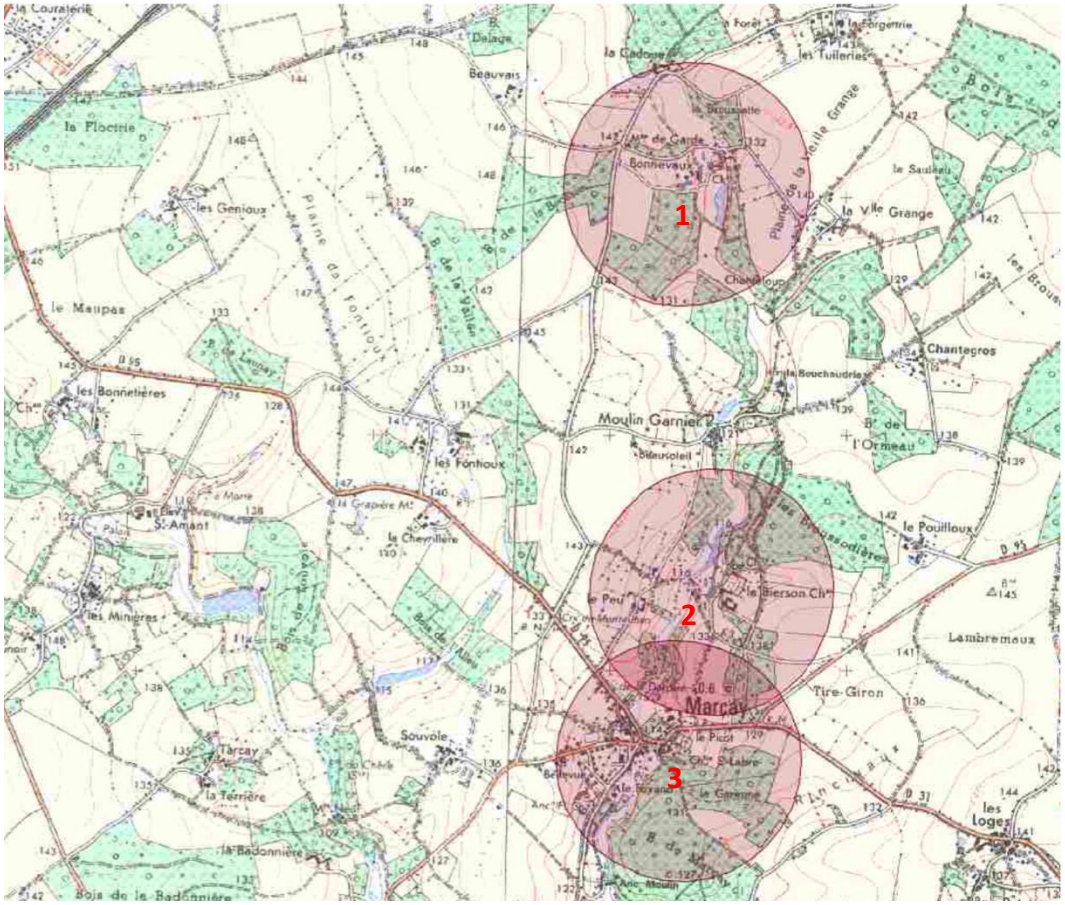


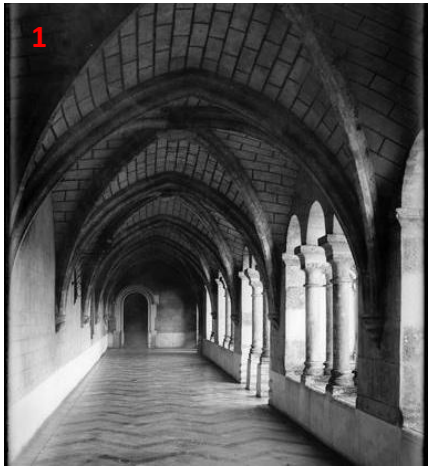
Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

MARCAY

1
- **Type de bâtiment : Abbaye de Bonnevaux**
- Date de protection : inscrit le 27/06/1967
- L'abbaye de Bonnevaux est une abbaye cistercienne (7e fille de Cîteaux) fondée en 1117, elle est vendue comme carrière de pierres vers 1830.
- Située au nord du bourg de Marçay, au bord de la Rune

2
- **Type de bâtiment : Château de Bierson**
- Date de protection : inscrits les 10/07/1989 (Le vitrail signé Henri Carot sis dans la cage d'escalier), 07/10/1997 (Les façades et les toitures, ainsi que la terrasse et le perron)
- Château cité dès 1489. Le château aurait brûlé au 19e siècle. Il a été reconstruit entre 1850 et 1856, en conservant quelques éléments d'un édifice plus ancien, par la famille Majou de la Rousselière. L'élévation principale ouest est de style néo-17e siècle, mêlé à quelques éléments de style néo-18e siècle. A l'intérieur, l'édifice présente des salons et salles à manger lambrissés et un escalier en bois tournant, Dans la cage de l'escalier, un vitrail du début du 20e siècle, présentant une femme nue à sa toilette, est une des rares œuvres exécutées dans le domaine civil par le maître-verrier parisien Henri Carot.
- Auteur : Henri Carot (peintre-verrier)
- Situé immédiatement au nord du bourg de Marçay, au bord de la Rune.





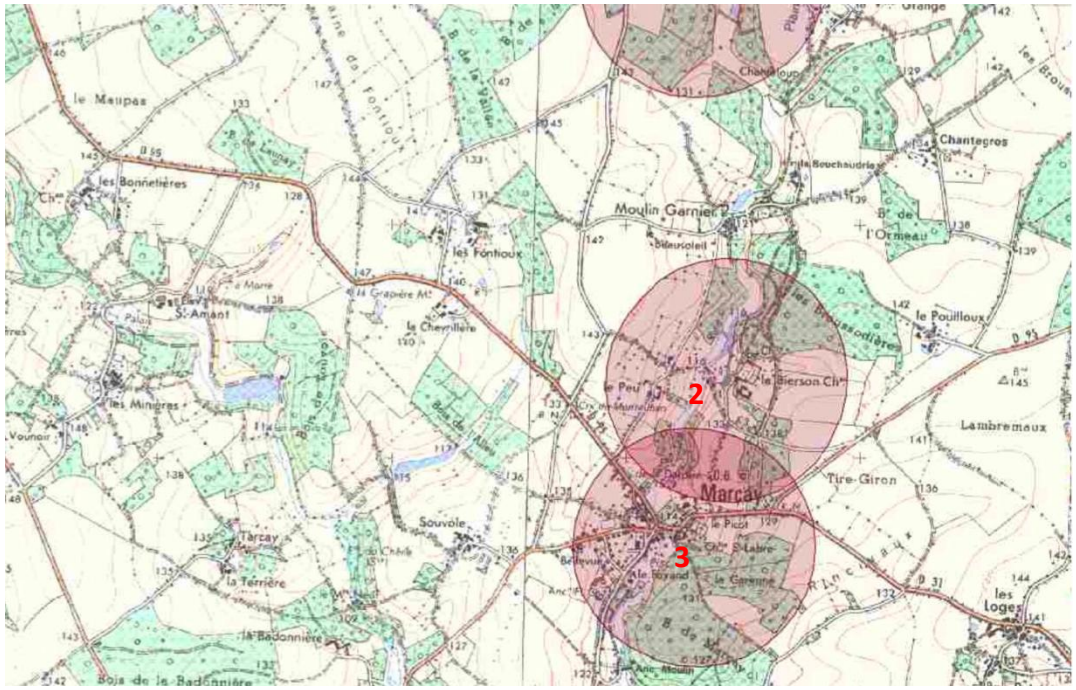


Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

MARCAY

3

- **Type de bâtiment : Basilique Saint-Benoît-Labre**
- Date de protection : inscrit le 04/01/2011
- La basilique fut réalisée en 1884 selon les plans de l'architecte Perlat, remplacé par alcide Boutaud. La nef et les cloîtres latéraux sont achevés en 1895 et les verrières du chœur signées du maître verrier Georges Lavergne sont en place. L'autel est dessiné et réalisé par Georges Rouzeau. À la mort de l'abbé Jouanneau, initiateur du projet, les travaux sont interrompus définitivement en 1899. La basilique reflète certains procédés utilisés par l'architecte Boutaud comme le contraste intérieur-extérieur ou la dématérialisation des plans muraux. Elle est à nef unique avec un plan dédoublé au sol et une série de chapelles latérales. À l'extérieur, la basilique présente un clocher-porche caractéristique du style de l'architecte.
- Auteurs : Jean-Baptiste Perlat et Alcide Boutaud (architectes) ; Georges Lavergne (peintre-verrier) ; Georges Rouzeau (peintre)
- Situé dans le centre-bourg de Marçay.



NOUAILLE-MAUPERTUIS

1

- **Type de bâtiment : Prieuré de Notre-Dame d'Availles (ou de Sainte-Marie)**
- Date de protection : classés en 08/07/1924 (le portail), 19/11/1943 (la chapelle), 20/07/1972 (les restes des bâtiments et spécialement ceux de la sacristie, de la salle capitulaire, de la poterne et de la tour carrée située au sud-est.
- La chapelle date du 11e siècle et 12e siècle, les restes des bâtiments abbatiaux, 13e siècle, 15e siècle et le portail du 3e quart du 15e siècle.
- Situé.



Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

NOUAILLE-MAUPERTUIS

2

- **Type de bâtiment : Abbaye**
- Date de protection : classés en 1846 (l'Eglise), 06/01/1945 (l'ensemble des bâtiments situés à l'intérieur de l'enceinte et les vestiges de l'enceinte avec ses tours, ses ponts et ses douves); 04/06/1957 (Immeubles nus et bâtis, y compris les écuries des moines), 23/2/1957 (Immeubles nus et bâtis)
- L'Eglise date du 11e siècle au 16e siècle, les bâtiments situés à l'intérieur de l'enceinte du 13e siècle, 15e siècle et 18e siècle.



3

- **Type de bâtiment : Chapelle de Montvinard**
- Date de protection : inscrit le 07/06/1993
- La chapelle de Montvinard date du 13e siècle, elle est un lieu de pèlerinage dès le IXe siècle.
- Située à l'est, isolée sur le coteau.



Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

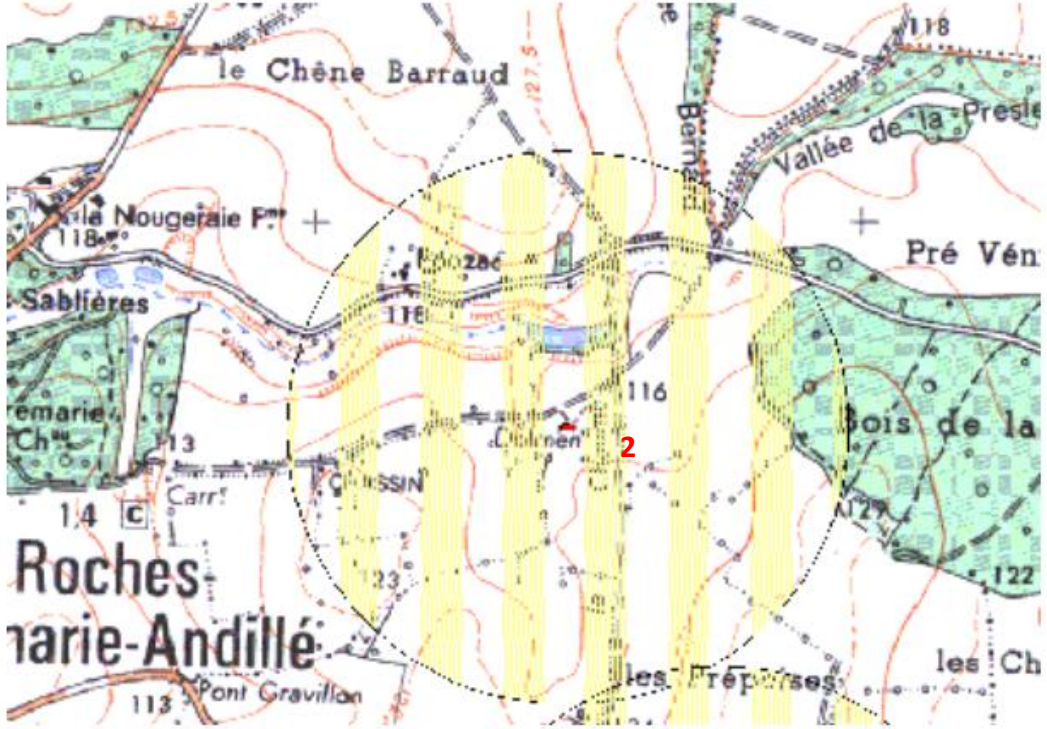
ROCHE-PREMARIE-ANDILLE

1
- **Type de bâtiment : Prieuré de Raboué**
- Date de protection : classé le 20/07/1979 pour les peintures sur le mur ouest de la chapelle
- Le prieuré fut construit du 4e quart du 12e siècle au 13e siècle.

2
- **Type de bâtiment : Dolmen de Pouzac 1**
- Date de protection : classé le 10/03/1977
- Époque du néolithique
- Situé au lieu-dit de la Pierre Levée.

3
- **Type de bâtiment : Dolmen d'Andillé**
- Date de protection : classé le 02/07/1997
- Dolmen composé de cinq orthostates recouverts d'une dalle d'environ 3, 70 mètres. Des traces de tumulus sont encore visibles

4
- **Type de bâtiment : Église d'Andillé**
- Date de protection : classé le 17/04/1935
- L'élément protégé est le portail ouest datant du 12ème siècle.





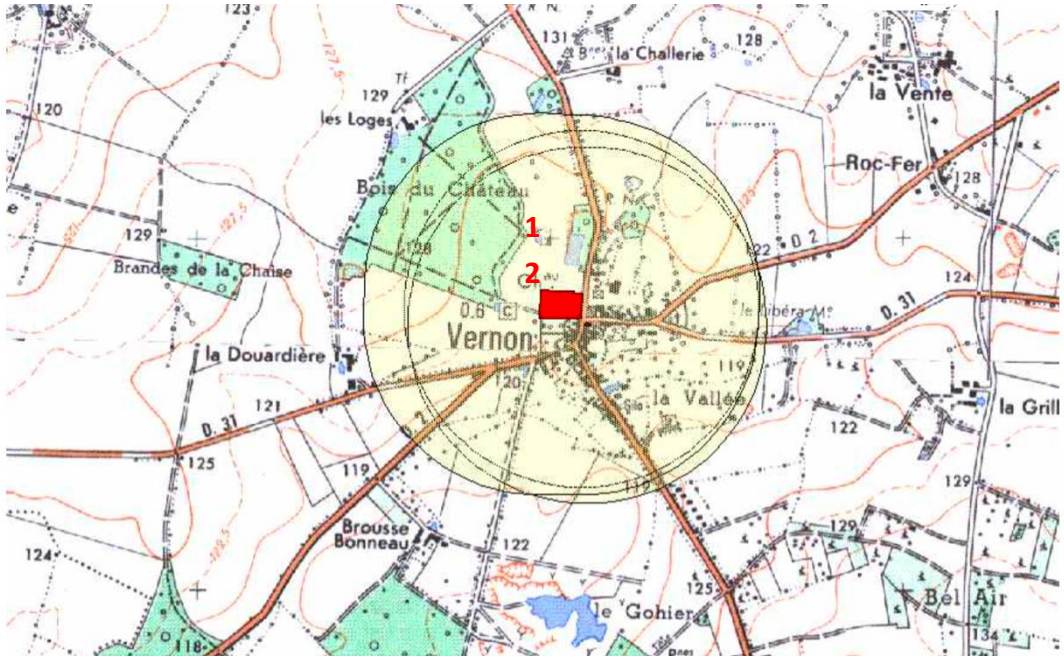


Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

VERNON

1
- **Type de bâtiment : Église**
- Date de protection : inscrit le 12/01/1931
- L'élément protégé est l'abside datant du 12ème siècle.
- Situé dans le cœur de bourg de Vernon.

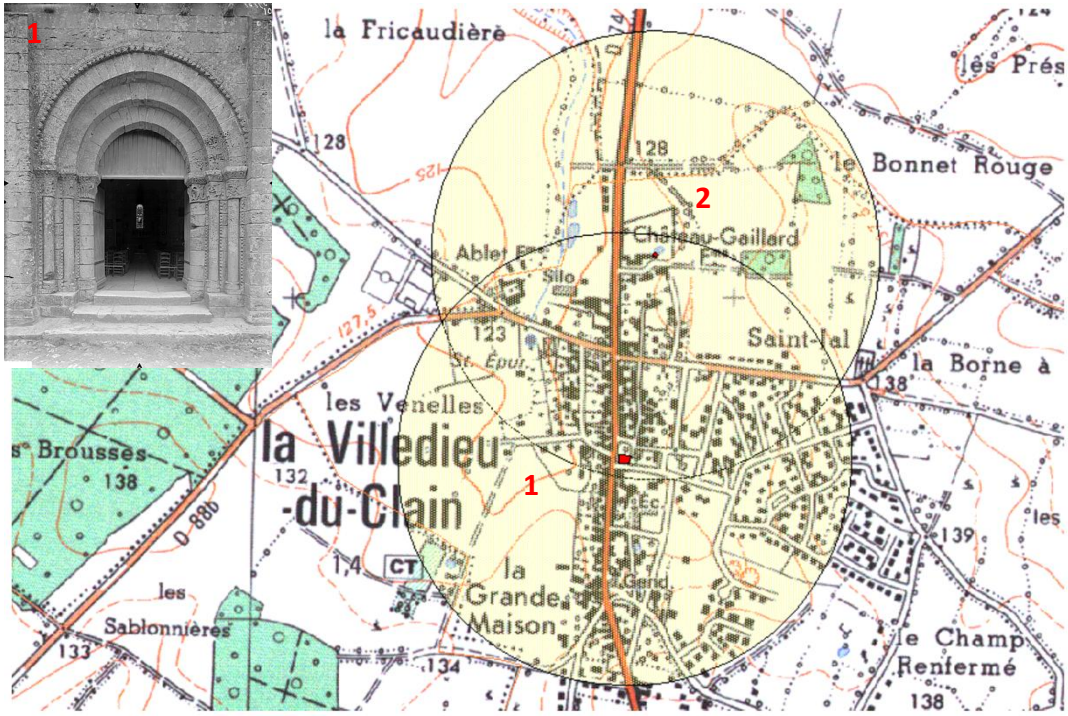
2
- **Type de bâtiment : Château du Breuil**
- Date de protection : inscrit le 26/10/2004
- Reconstruction de la demeure au 17e siècle. Le manoir se compose d'un corps principal et de deux ailes en retour d'équerre enserrant une courette. Une des tours rondes demi hors-œuvre qui cantonnaient l'ensemble, a disparu au 19e siècle lors de l'adjonction d'une aile à l'ouest. Deux portes identiques se font face dans la cour intérieure, ouvrant chacune sur un escalier à volées droites. Une salle en bout d'aile, s'orne de belles peintures sur bois représentant des allégories, des scènes champêtres et des ruines antiques. Le reste de la cour rectangulaire est bordé de communs.
- Situé dans le cœur de bourg de Vernon.



LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

1
- **Type de bâtiment : Église**
- Date de protection : classé le 13/12/1907
- Situé dans le cœur de bourg de la Villedieu-du-Clain .

2
- **Type de bâtiment : Commanderie Gaillard**
- Date de protection : inscrit le 08/07/1988
- L'élément protégé est le pigeonnier datant du 17eme siècle.
- Située à l'entrée de bourg nord de la Villedieu-du-Clain.

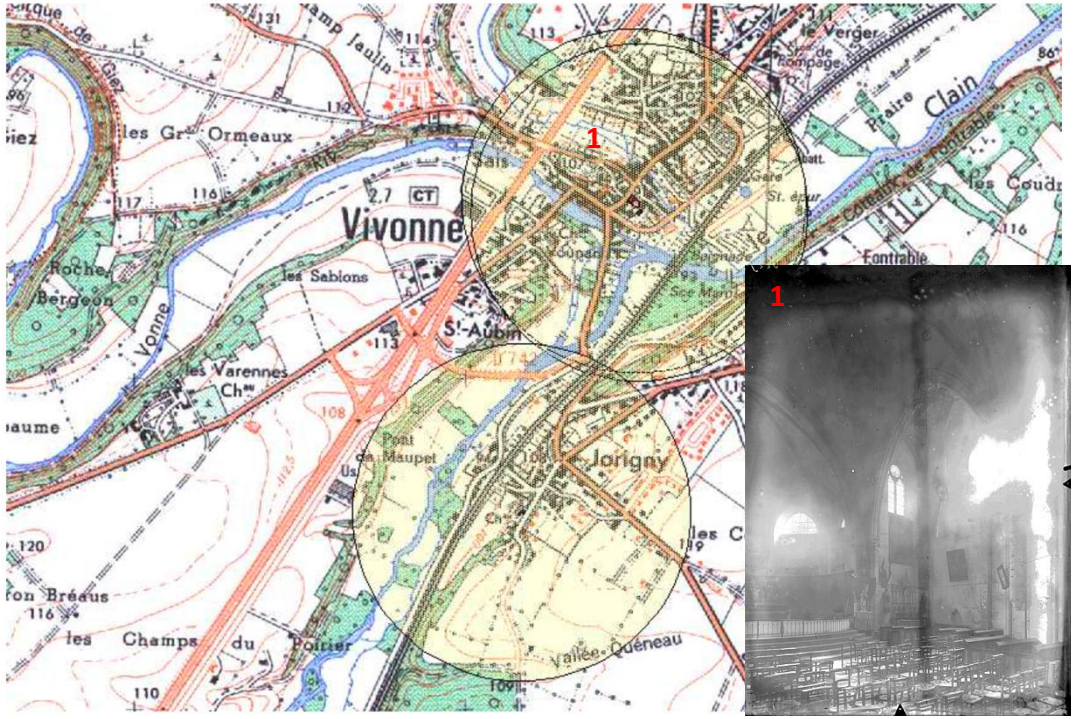


Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

VIVONNE

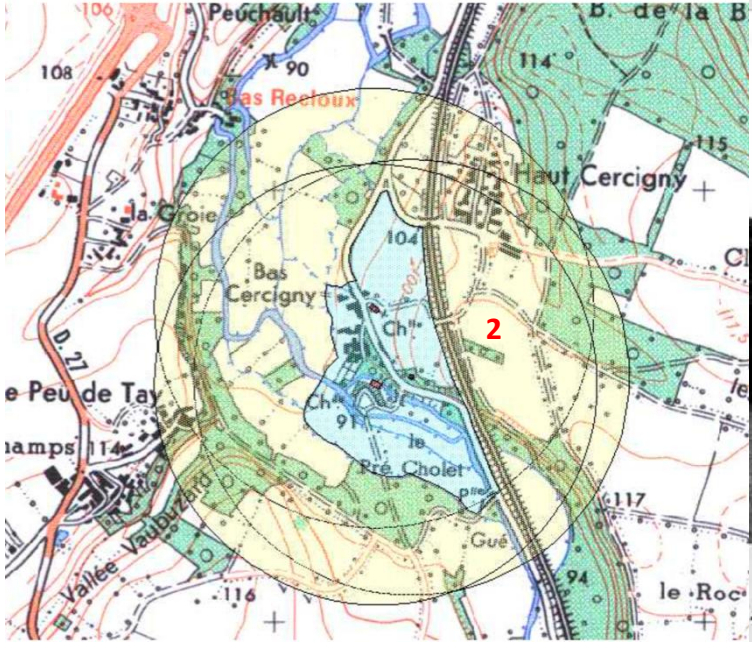
1

- **Type de bâtiment : Église Saint-Georges**
- Date de protection : classé le 31/12/1912
- C'est une ancienne prieurale du XIIIe siècle, reconstruite en 1264, qui dépendait de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Les croisées d'ogives de la nef datent du XVe siècle et portent les armes des Rochechouart. La nef est à deux travées à croisées d'ogives : c'est une construction du tout début du gothique. Elle appartient au style angevin comme en témoigne l'abside à cinq pans couverte d'une voute à fines nervures toriques. À l'intérieur, un tableau de 1604 figure les donateurs adorant le Christ. Selon une tradition locale, dans cette église, François Ravaillac aurait eu une "vision" lui inspirant son dessein d'assassiner le roi Henri IV.
- Située au cœur du bourg de Vivonne, sur le lobe du méandre.



2

- **Type de bâtiment : Château de Cercigny**
- Date de protection : inscrits les 31/12/1993 (châtelet d'entrée) 23/09/1998 (chapelle et pigeonnier)
- Propriété mentionnée pour la première fois en 1303, associée à la famille de Rochechouart qui la conservera jusqu'au 18e siècle. Le château, en partie détruit pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de religion, ne fut plus habité jusqu'au 17e siècle, époque de la reconstruction d'une partie de la demeure. L'édifice est composé d'un bâtiment central (ancien châtelet d'entrée de la fin du 14e siècle, réaménagé au 19e siècle) et de trois ailes rectangulaires disposées bout à bout en arc de cercle incurvé vers le sud. Ces ailes furent entièrement remodelées aux 19e et 20e siècles. La chapelle Notre-Dame de la Consolation fut bénie le 28 octobre 1678. Le pigeonnier rond est considéré comme le plus grand de la Vienne (3300 boulins). ouvrage d'entrée ; chapelle ; pigeonnier ; tour
- Situé au sud de Vivonne, dans le bas Cercigny.





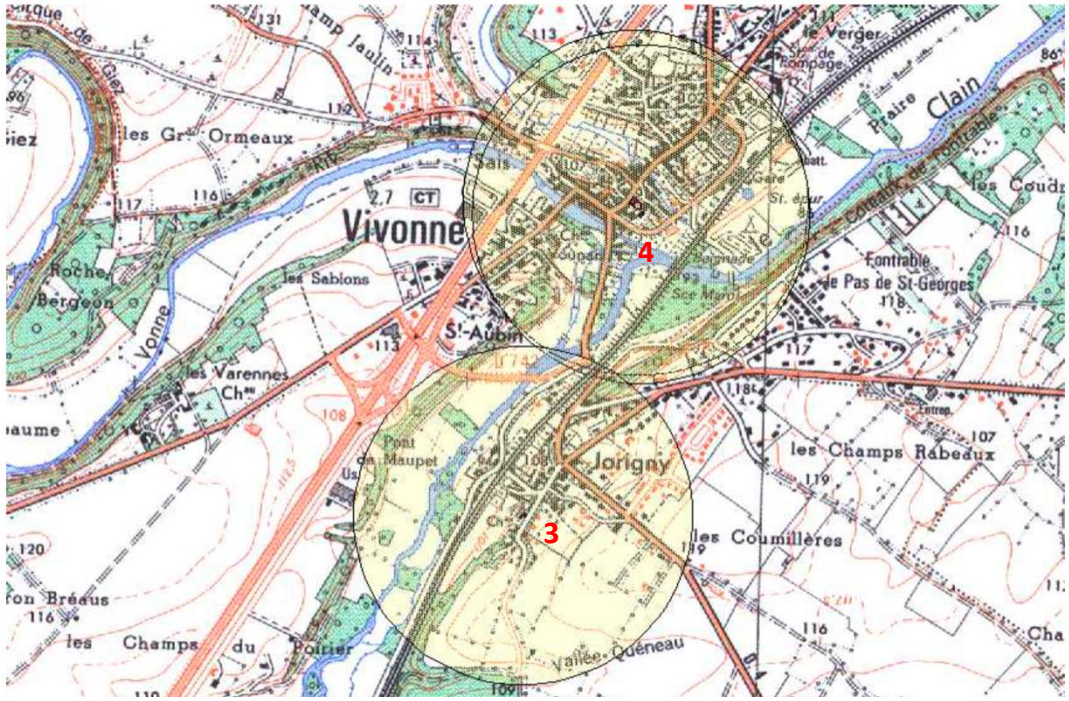
Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

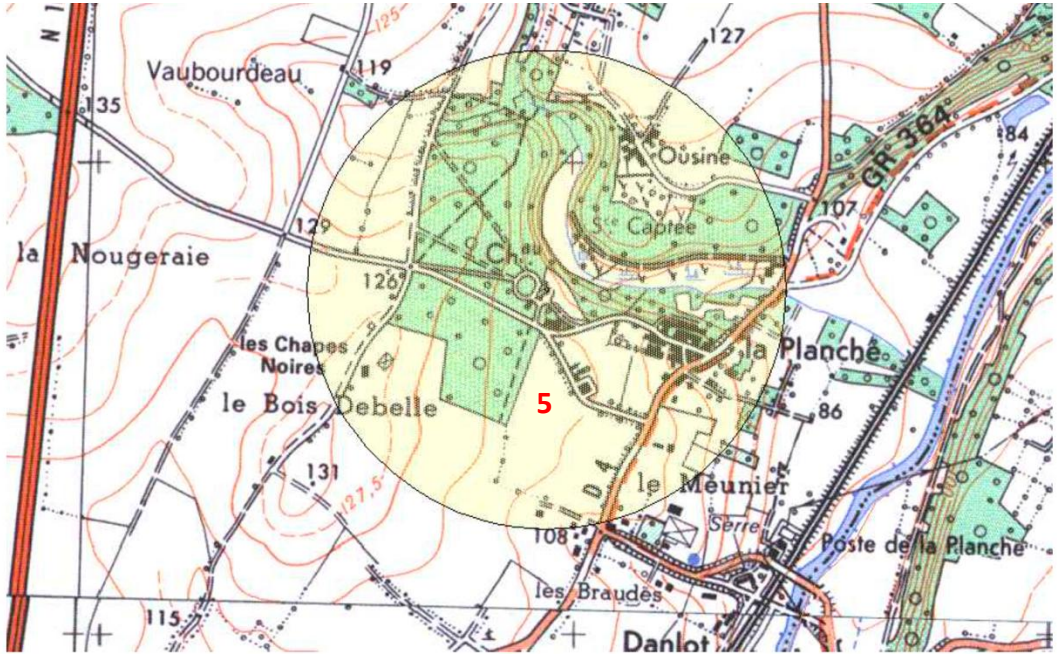
VIVONNE

3
- **Type de bâtiment : Manoir de Jorigny**
- Date de protection : inscrit le 04/10/1973
- 4e quart 16e siècle ; 17e siècle Les façades et les toitures ; l'escalier intérieur avec sa rampe à balustres en pierre ; la cheminée de la grande salle ; les boiseries peintes de l'alcôve de la chambre au rez-de-chaussée
- Situé dans le cœur de bourg de Jorigny

4
- **Type de bâtiment : Maison dite Le Prieuré**
- Date de protection : inscrit le 15/04/1935
- La porte et la fenêtre gothique de la façade sur jardin sont les éléments protégés. Ils datent du 15e siècle.
- Située au cœur du bourg de Vivonne, sur le lobe du méandre.

5
- **Type de bâtiment : Château de La Planche**
- Date de protection : inscrit le 12/06/1946
- 1516 1517 La porte du 16e siècle et la tourelle sont les éléments protégés.
- Situé au nord de Vivonne



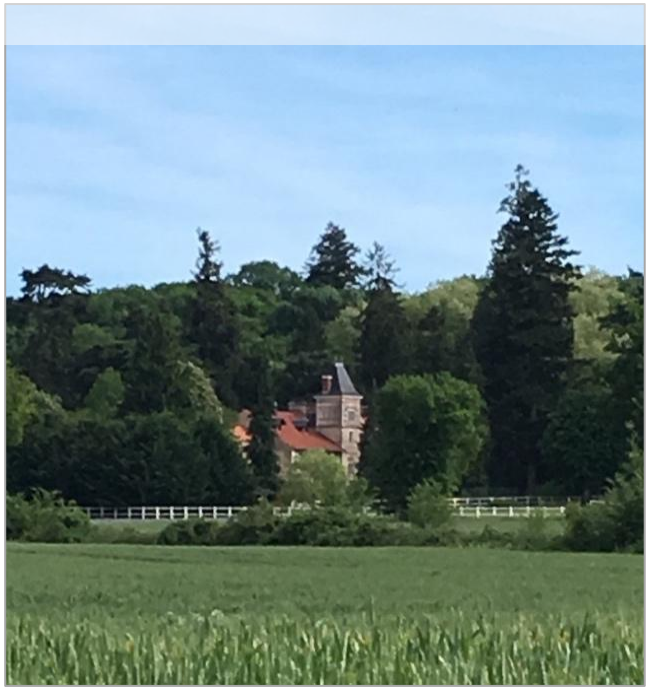


Source des illustrations : base Mérimée et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Grandes bâtisses et demeures *(photographie atopia)*













Granges et fermes isolées *(photographie atopia)*









Petits éléments qualitatifs *(photographie atopia)*







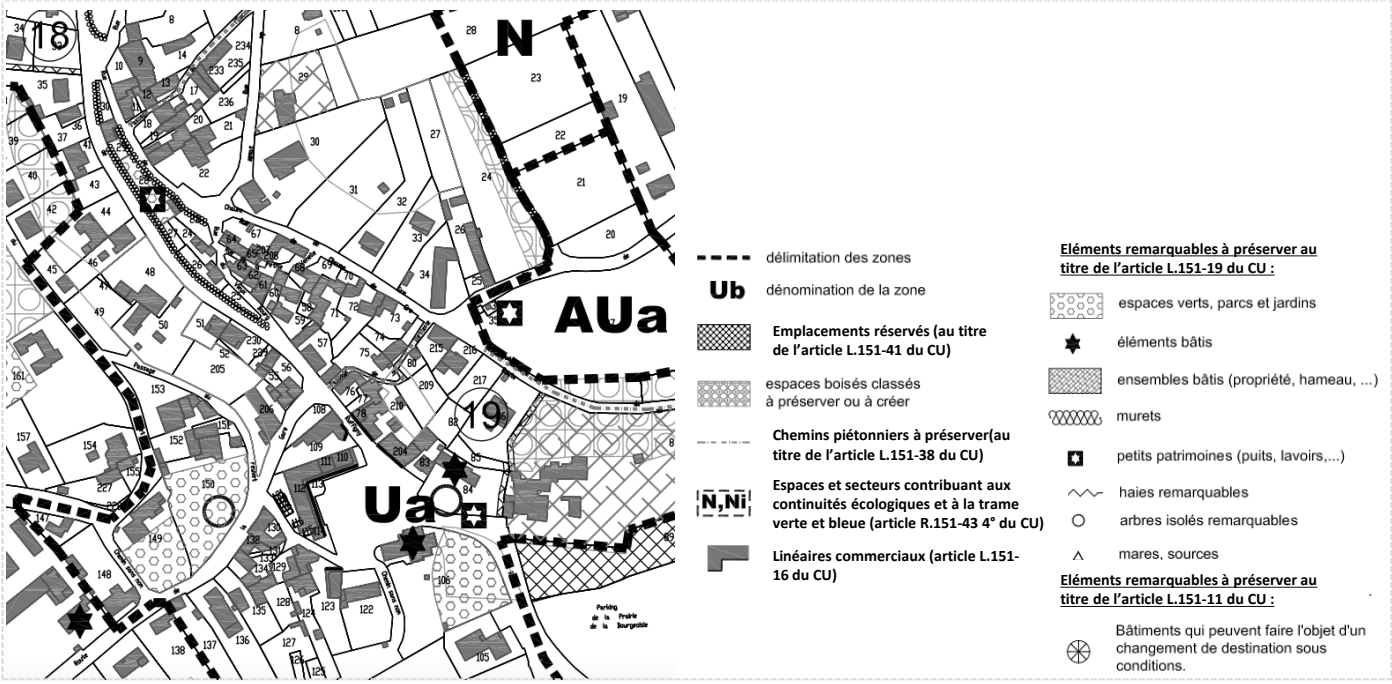


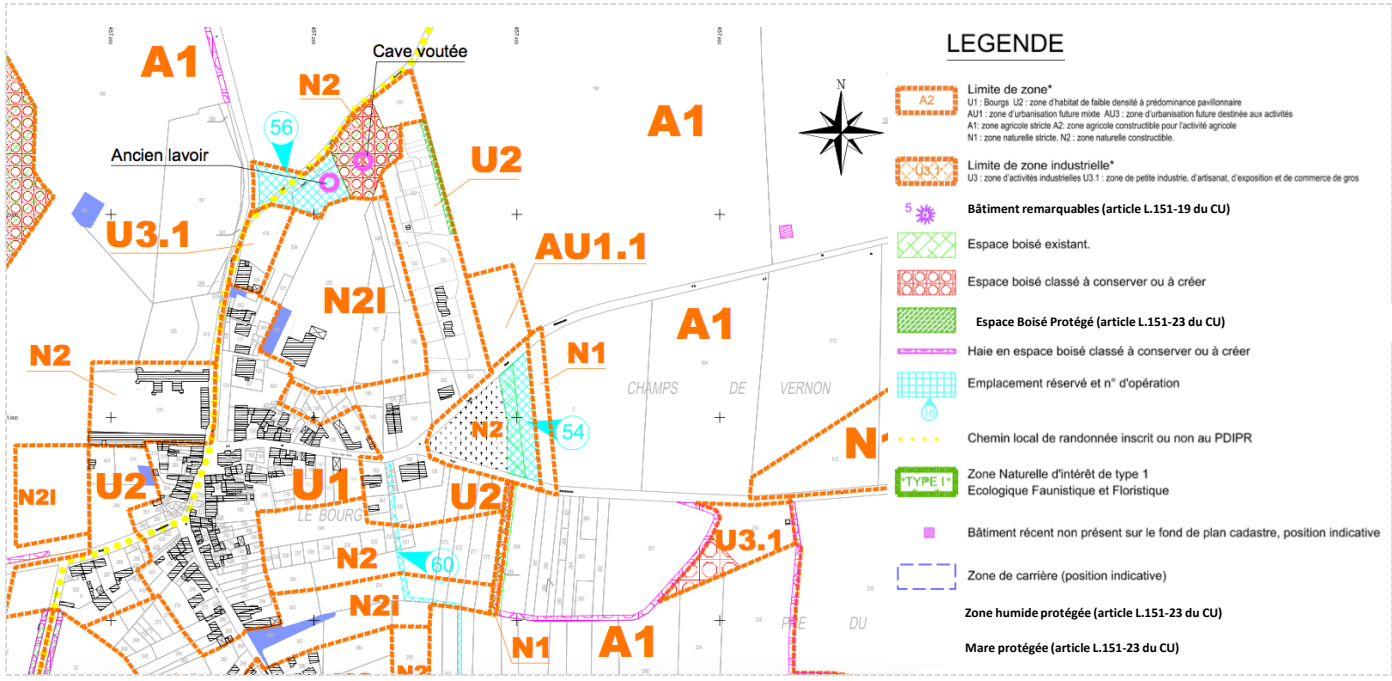






Une intégration des éléments du patrimoine dans les PLU *(documents d'urbanisme existants)*





Un patrimoine du quotidien support de cadre de vie et de qualité. Un patrimoine rural à préserver et à valoriser

- Au-delà du patrimoine déjà reconnu et qui bénéficient d'ores et déjà de mesures de protection (monuments historiques et leurs périmètres ; sites classés et inscrits), le patrimoine bâti ancien sur le territoire des Vallées du Clain est aussi une "architecture sans architecte », un patrimoine bâti ancien du quotidien composé d'éléments modestes au vocabulaire agricole et d'éléments plus nobles évoquant les prémices des paysages de la Loire (grande demeures). Leur multiplicité, leur valorisation participent à imprimer au territoire un caractère identitaire et patrimonial.

- Certaines communes sont engagées dans une démarche de reconnaissance de ce patrimoine du quotidien qu'ils ont identifié dans leurs documents d'urbanisme locaux. En référence à l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, des bâtiments et autres éléments bâtis remarquable ont été relevés.

Maison carrée



Maison en bois



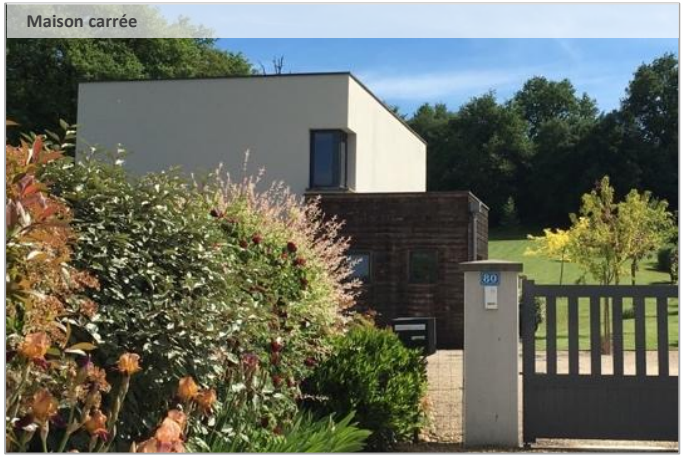
Maison carrée



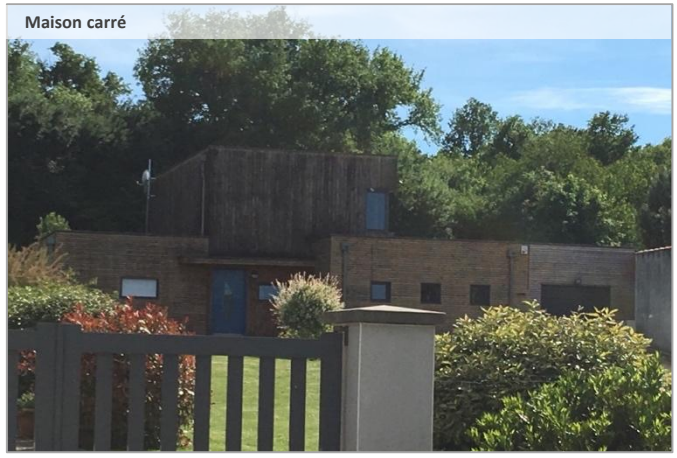
Maison en bois octogonale



Maison carrée



Maison carré



Une architecture contemporaine qui construit le patrimoine de demain ?

La nécessité de conserver la qualité patrimoniale des sites apparaît comme un vecteur de charme et de qualité de vie mais ne doit pas figer l'évolution des bourgs et des paysages.

Les nouvelles constructions doivent être en recherche d'une diversité de formes tout en étant en recherche d'une certaine harmonie avec l'identité locale. Une architecture sans lien avec son contexte a tendance à banaliser les ambiances, les nouvelles constructions doivent donc représenter un renouvellement harmonieux. Ces nouvelles constructions qui obéiront à des règles thermiques (expositions, matériaux…), pourraient répondre à des codes d'identité du bourg constituant une grammaire architecturale (une interprétation de l'identité et non une imitation des constructions du passé afin de garder une certaine liberté).

Les Vallées du Clain, un territoire à l'identité rurale aux portes de l'agglomération de Poitiers

Les paysages du territoire des Vallées du Clain développent une identité préservée où vallées, espaces agricoles et séquences boisées composent un environnement particulièrement apprécié. La richesse et la diversité des paysages (bocage, massifs boisés, vallées) sont perçues comme des atouts différenciant par rapport aux territoires voisins (notamment au nord de Poitiers). Cet atout explique en partie la dynamique résidentielle du territoire mais aussi son attrait sur le plan des activités récréatives. Le paysage des Vallées du Clain est ainsi perçu comme un atout différenciant, une « ressource » locale de premier plan.

Sur le plan récréatif, des loisirs et touristique, le territoire des vallées du Clain développe une attractivité à triple échelle : locale (les habitants), d'agglomération (Poitiers) et élargie (tourisme national). Aux échelles locales et d'agglomération, le territoire est défini comme un « poumon vert » par excellence. Sur le plan touristique, le patrimoine naturel des Vallées du Clain, les sites patrimoniaux (Vivonne, Château Larcher…) et l'offre touristique participent à forger une identité, un produit touristique « Famille et Nature ».

Le patrimoine bâti et architectural constitue également un autre facteur d'attractivité des communes. Petit patrimoine, murs anciens, patrimoine agricole, patrimoine lié à l'eau, tissu bâti des centres anciens développent une âme, une authenticité aux communes et plus largement au territoire des Vallées du Clain. La mise en valeur et la protection de ce « patrimoine dit modeste » est partagée. Se pose la question du positionnement du curseur (du niveau) de la protection à mettre en place dans le projet de PLUi. En matière de patrimoine, les enjeux de la préservation des étangs et mares comme réservoirs de biodiversités mais aussi comme témoins de l'histoire rurale et agricole du territoire est posée.

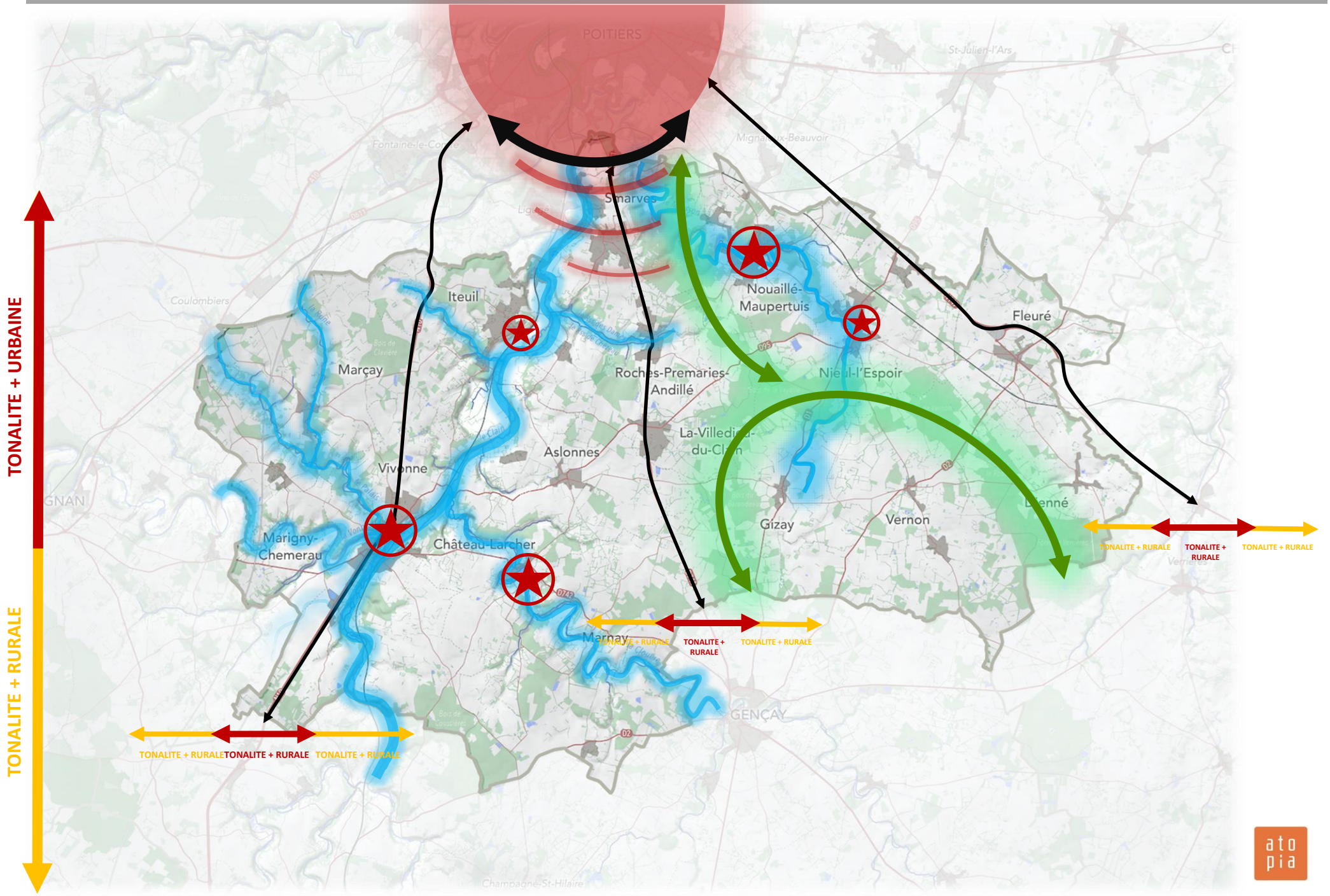
Si les communes les plus au Sud du territoire des Vallées du Clain conservent une tonalité rurale et agricoles, celles situées aux portes immédiates du Poitiers et/ou très accessibles par la route ont connu un développement résidentiel particulièrement soutenu. Cette dynamique récente entraine des nouvelles spatialités plus complexes à appréhender aussi bien en terme de fonctionnement et d'organisation qu'en terme d'identité (insertion des nouvelles urbanisations dans le paysage, accroche avec les tissus bâtis anciens).

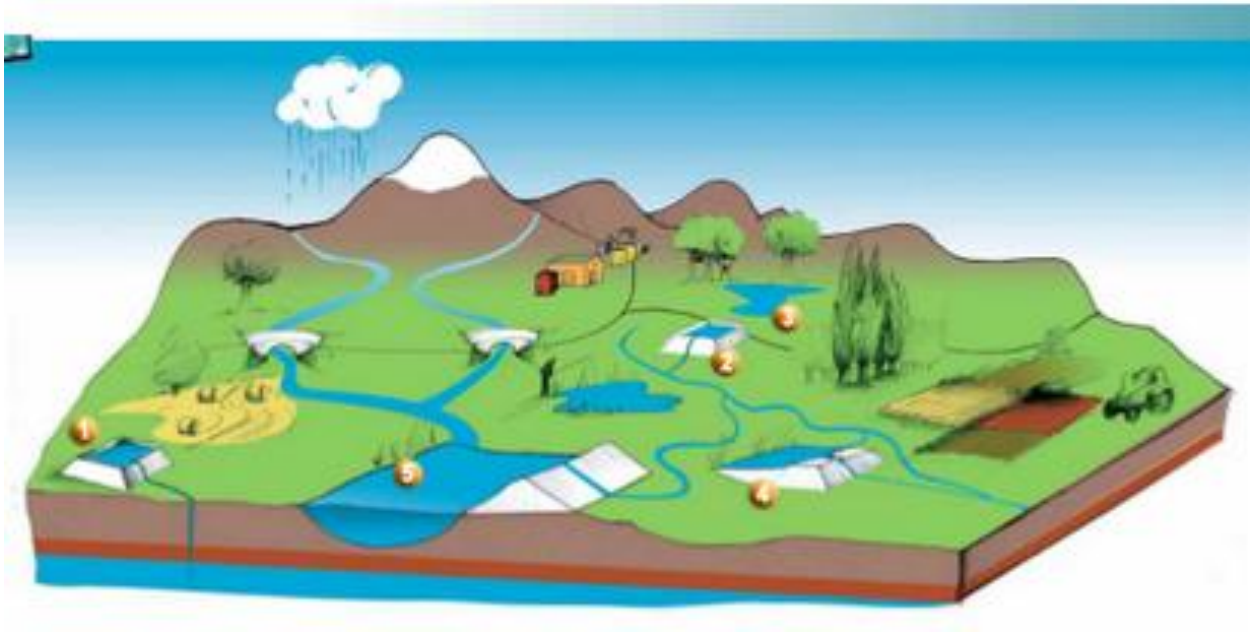
Atouts - Opportunités

- Un Des paysages diversifiés et non monotones : une plus-value du territoire.
- Un territoire porteur de paysages identitaires connus et reconnus (la vallée du Clain, bocage, forêt, bourg à l'architecture de caractère…).
- Un paysage ordinaire MAIS de qualité qui participe au cadre de vie, au quotidien : un territoire au paysage authentique, apprécié, recherché.
- Un paysage d'inscription préservé, diversifié, riche qui assure au territoire une attractivité qui n'existe pas au Nord de Poitiers.
- Une diversité des motifs paysagers (bocage, vallées, plateau vallonné, boisements et forêts) : un paysage de campagne vivante.
- Une coupure agricole et boisée entre pôle aggloméré de Poitiers et le territoire des Vallées du Clain.
- Du nord au sud, une palette de communes allant du paysage urbain – « d'agglomération » à un paysage et des villages aux ambiances rurales.
- Des aménagements d'espaces publics de centre-bourgs attractifs et une attention portée sur les traversées piétonnes, sur l'espace public : des identités de bourg valorisées, mise en scène des bourgs anciens

Faiblesses - Menaces

- Agriculture et grand paysage de plateaux vallonnés : l'évolution des pratiques agricoles sur le territoire des Vallées du Clain (moins d'herbage et d'élevage ou profit de la céréale)
- Peut-elle modifier en profondeur le paysage d'inscription, le grand paysage ? (disparation progressive de la trame bocagère, des pâturages…).
- Agriculture et paysage de vallée : déprise des terres agricoles contraintes (pentes…), friches et progressivement boisements, espaces humides…
- Un risque de fermeture des paysages de vallées sur le territoire à prendre en compte ?
- Paysage et loisir : Un territoire « trop » récréatif peut il nuire au cadre de vie, à l'équilibre paysager et environnemental du territoire ? Pression sur les ressources naturelles, fragilisation du paysage (fréquentation) et des milieux (environnement), et plus globalement coût financier (gestion, entretien…).
- Dynamique résidentielle et économique du territoire : Un développement qui peut produire un urbanisme aux paysages moins attractifs, moins authentiques, moins ruraux ?
- Perte d'attractivité des bourgs par effet de banalisation et de standardisation de l'habitat : risque d'uniformisation du paysage ?
- Protection du petit patrimoine :
- Une politique locale trop contraignante dans la protection – valorisation du petit patrimoine et des bâtis anciens (réhabilitation, restauration…) répond à la conservation de l'âme et de la typicité du territoire MAIS peut exclure un profil de futurs habitants (coût financier).


TONALITE + URBAINE
TONALITE + RURALE
POITIERS
Smarves
Iteuil
Nouaillé-Maupertuis
Fleuré
Marçay
Roches-Prémaries-Andillé
Aslonnes
Vivonne
Marigny-Chemerau
Château-Larcher
Gizay
Vernon
Marnay
GENÇAY
TONALITE + RURALE
TONALITE + RURALE
TONALITE + RURALE

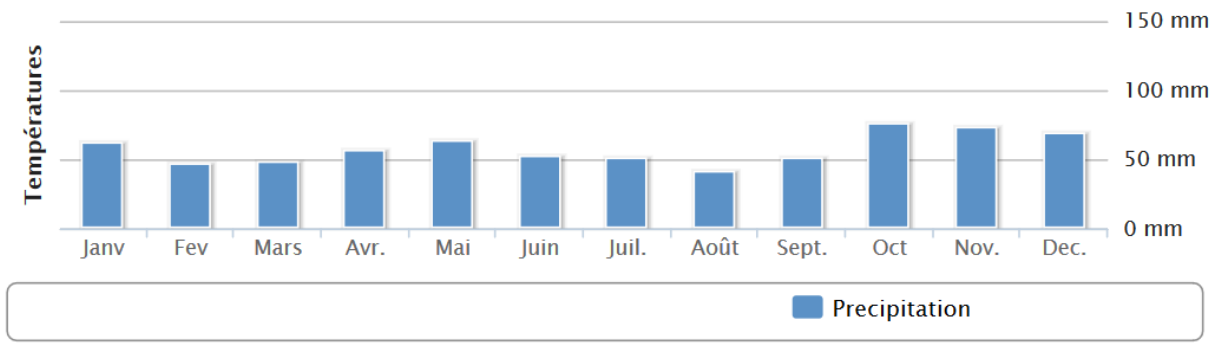


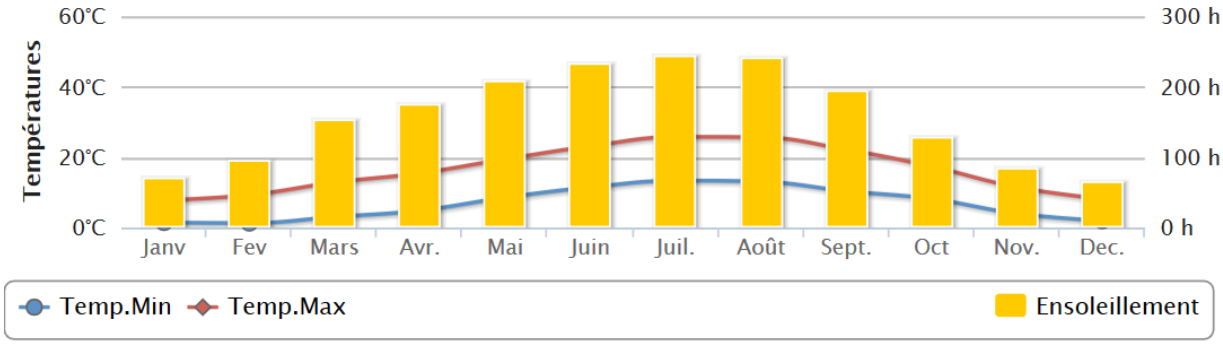
MILIEU PHYSIQUE

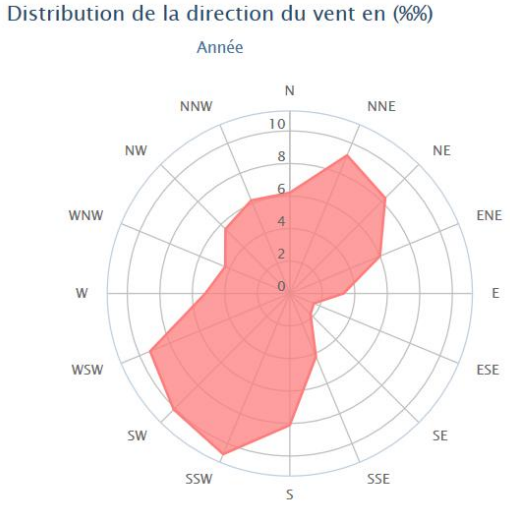


TAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Normales climatologiques annuelles de la station de Poitiers (Météo-France – période 1981 - 2010)







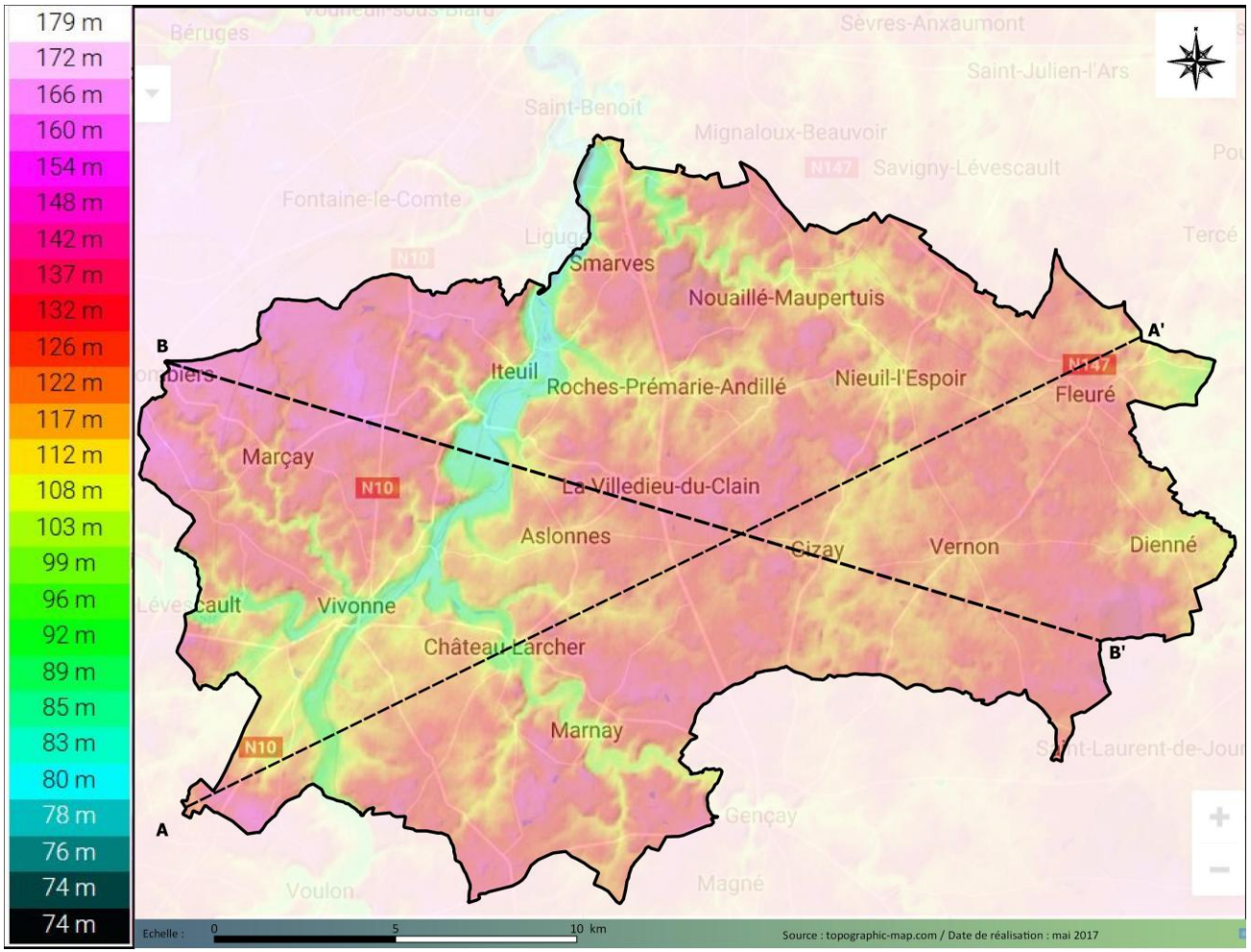
La station météorologique de référence pour la Communauté de Communes de la Vallée du Clain est la station de Poitiers (10 km).

- **Pluviométrie** : La répartition de la pluviométrie est relativement homogène sur toute l'année, en dépit d'épisodes de sécheresse récurrents en période estivale. Recueillie sur 29 ans, la moyenne annuelle des précipitations est de 685,6 mm répartie sur 109,3 jours ; cette pluviométrie est inférieure à la moyenne nationale de 800 mm et de 120 jours de pluie par an. Le mois de plus forte pluviométrie est le mois d'octobre avec 75,6 mm. Le plus sec est août avec seulement 41,2 mm.

- **Températures et insolation** : La température moyenne annuelle mesurée à la station de Poitiers est de 11,7°C . La courbe des températures moyennes indique que celles-ci s'inscrivent dans une fourchette variant entre 5,1 °C pour le mois de janvier, et 19,6°C pour le mois de juillet. L'ensoleillement moyen avoisine les 1 888 heures/an. Le mois le plus ensoleillé est le mois de juillet avec 242,7 heures. On compte environ 69,5 jours avec bon ensoleillement.

- **Régime des vents** : Le régime des vents observé sur l'aéroport Poitiers-Biard est dominé par la direction sud-ouest. La vitesse moyenne du vent y est d'environ 9 km/h.

Relief de la Communauté de Communes des vallées du Clain *(topographic-map.com)*

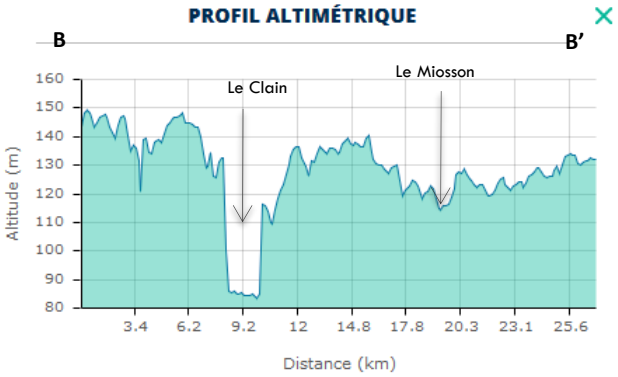


- Le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain est traversé par la vallée du Clain et celle du Miosson.

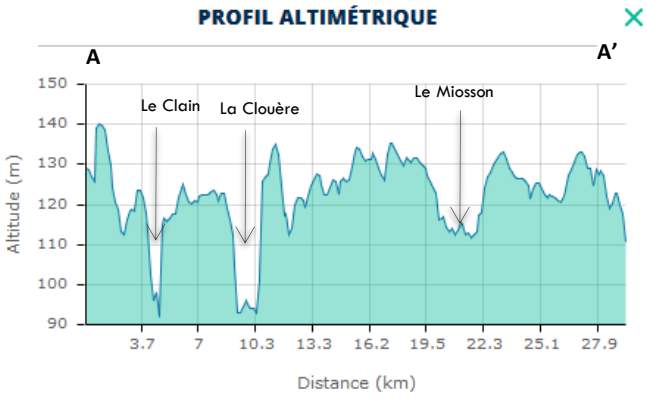
- L'altitude la moins importante se situe au niveau de la Vallée du Clain, qui traverse le territoire du nord au sud.

- A l'ouest au niveau de la commune de Marçay, et au centre du territoire au niveau de la commune de Villedieu-du-Clain, le relief est relativement important.

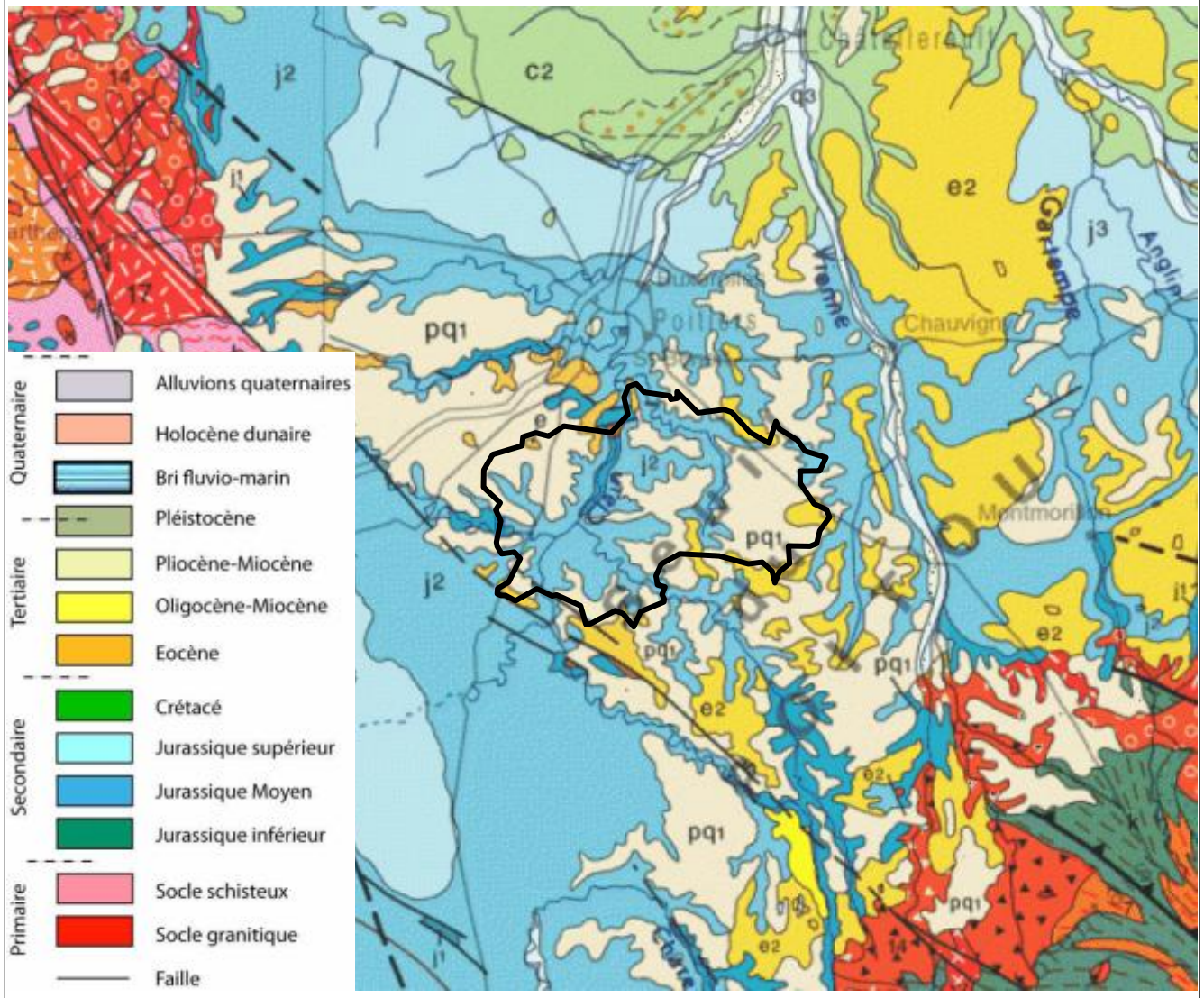
Profil topographique BB' (sud-ouest/nord-est)



Profil topographique AA' (nord-est/sud-ouest)



Géologie *(BRGM Infoterre)*



- Le seuil du Poitou est à l'interface des bassins sédimentaires et des massifs anciens schisteux et granitiques primaires.

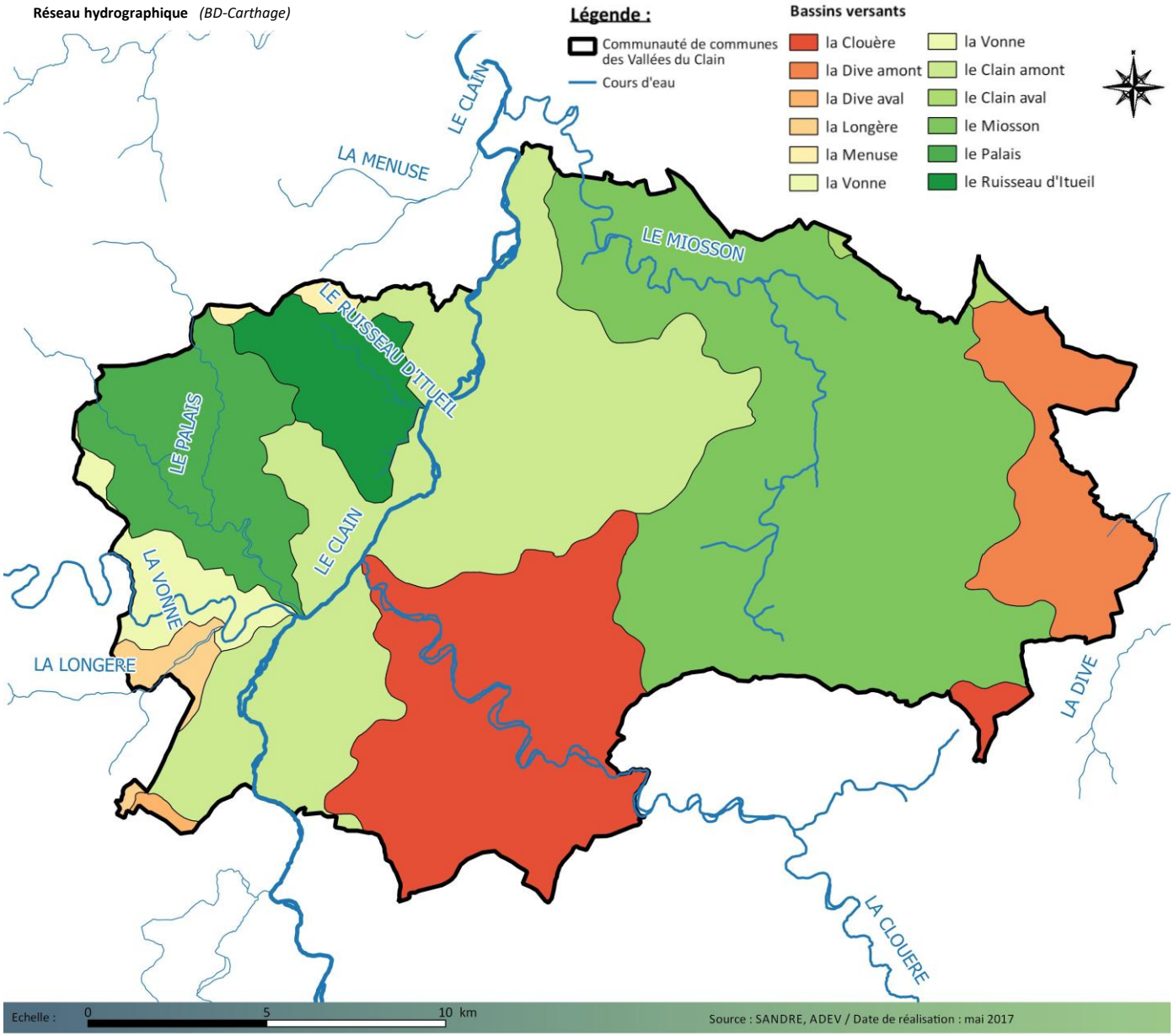
- Les terrains cristallins primaires qui affleurent plus à l'Ouest se prolongent sous le Seuil en un bombement anticlinal de direction nord-ouest – sud-est entre le Bassin de Paris et le Bassin d'Aquitaine. Sur ce bombement, des calcaires jurassiques d'origine marine forment un plateau d'altitude moyenne 120 à 140 m et qui est lui-même recouvert par des formations continentales et lacustres tertiaires. Le long des vallées souvent bordées de falaises, se sont déposées des alluvions quaternaires.

Le territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain repose sur 2 principaux substrats :

- j2.Bathonien : Calcaire graveleux (20 m). Le Bathonien forme le sommet des falaises de la vallée du Clain depuis Saint-Benoît jusqu'au Nord de Poitiers et le sommet des falaises de la vallée de l'Auxance. Il est constitué par des calcaires graveleux à suboolithiques à très nombreux silex, avec des bancs noduleux, à terriers subverticaux tubulaires dans la partie supérieure. Son épaisseur totale est d'environ 20 mètres.

- pq1. Plio-Quaternaire : Complexe des bornais (1 à 10 m). Les plateaux de l'ensemble de la région sont recouverts par un épandage détritique très constant qui masque complètement et indifféremment les calcaires jurassiques, l'argile à silex et les dépôts tertiaires.

Réseau hydrographique *(BD-Carthage)*



- La Communauté de communes des vallées du Clain est traversée par un réseau hydrographique dense, tourné vers le bassin versant du Clain.

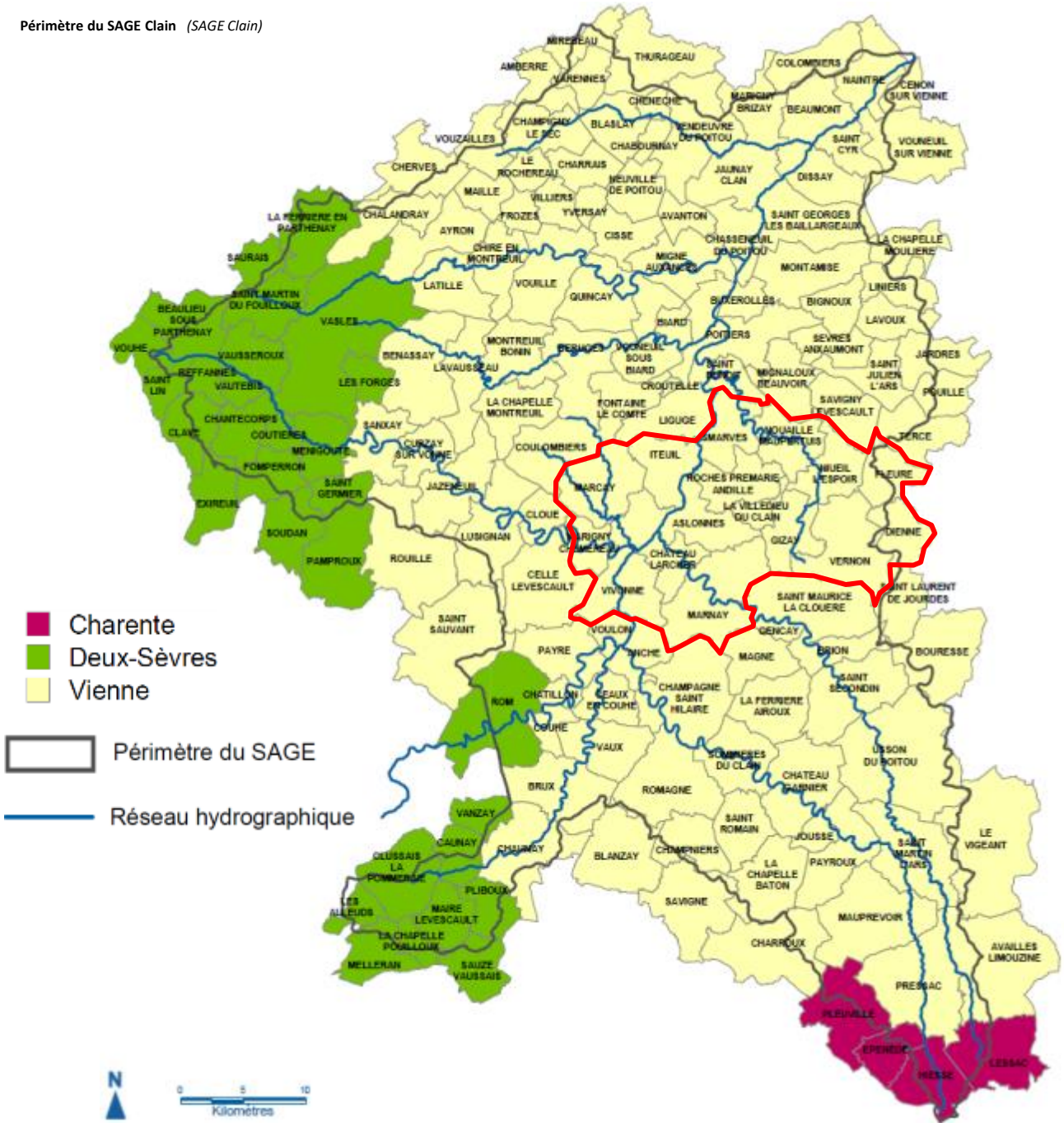
- Les principaux cours d'eau du territoire sont :

 - ✓ Le Clain
 - ✓ Le Miosson
 - ✓ Le ruisseau d'Itueil
 - ✓ Le Palais
 - ✓ La Longère
 - ✓ La Clouère

- Bassin versant du Clain : dissymétrie rive gauche / rive droite :

 - Réseau hydrographique plus développé en rive gauche
 - En rive droite, la Clouère et le Miosson sont les affluents les plus importants.

Périmètre du SAGE Clain *(SAGE Clain)*



- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Bretagne » est en application depuis le 1er Janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) CLAIN est en application depuis le 9 janvier 2013 et concerne la quasi-totalité des communes de la communauté de communes des vallées du Clain sauf Dienné et une partie de Fleuré. Ces deux communes sont également concernées par le SAGE VIENNE. Les principaux enjeux identifiés sont :

 - L'alimentation en eau potable (enjeu majeur)
 - La gestion quantitative et qualitative de la ressource
 - Les fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
 - La gestion des crues et des risques associés
 - La gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

- **Le Clain :** il traverse l'ouest du territoire de la communauté de communes, il passe sur la commune de Smarves puis des Roches-Prémarie-Andillé, il constitue ensuite la limite communale entre Iteuil et Aslonnes puis s'écoule sur la commune de Vivonne. D'une longueur de 144,3 km, le Clain prend sa source au sud de Hiesse en Charente et traverse le département de la Vienne avant de se jeter dans la Vienne, près de Châtellerault, à Cenon-sur-Vienne.

- **Le Miosson :** il prend sa source sur la commune de Vernon et s'écoule jusqu'à Smarves en passant sur les communes de Gizay, Nieuil-L'espoir et Nouaillé-Maupertuis. D'une longueur de 33,4 km, le Miosson a son origine sur le territoire de la commune de Vernon, à 122 m d'altitude, au sud du lieu-dit Lembranchère. Il se jette dans le Clain à Saint-Benoît, à 73 m d'altitude, un peu en amont de Poitiers.

- **Le ruisseau d'Iteuil :** il prend sa source sur la commune d'Iteuil et se jette dans le Clain sur cette même commune.

- **Le Palais :** sur le territoire de la communauté de communes il traverse la commune de Marçay puis celle de Vivonne où il se jette dans le Clain. D'une longueur de 14 km, le Palais naît sur les communes de La Chapelle-Montreuil et Coulombiers dans les champs des Grandes Brandes de la Mare à une altitude de 156 m.

- **La Clouère :** Elle traverse les communes de Marnay et Château-Larcher puis se jette dans le Clain à Vivonne. D'une longueur de 76,2 km, elle prend sa source sur le territoire de Lessac dans le département de la Charente.

- **La Longère :** Elle traverse la commune de Marigny-Chemereau et se jette dans le Clain à Vivonne.

Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Délai objectif écologique
MIOSSON	3	3	2	2	2021
ITUEIL	4	4	2		2027
PALAIS	2	3	2	2	2021
LONGERE	2	2	2		2027
VONNE	3	3	3		2027
CLAIN amont	3	5	2	2	2027
CLAIN aval	3	3	2	2	2027
CLOUERE	3	3	2		2021

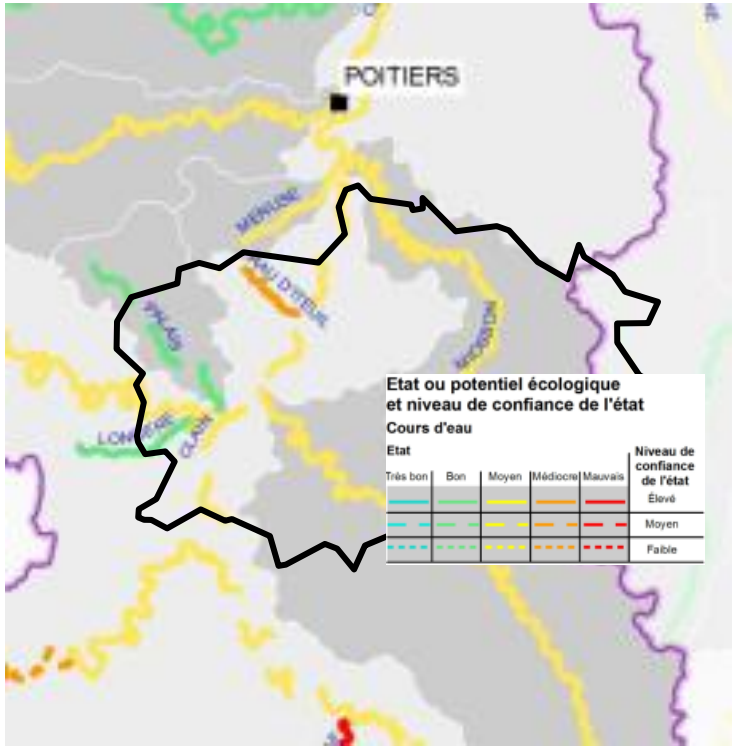
2	Bonne
3	Moyenne
4	Médiocre
5	Mauvaise

Causes de dégradation de la qualité des eaux	MIOSSON	ITUEIL	PALAIS	LONGERE	VONNE	CLAIN amont	CLAIN aval	CLOUERE
Marcopolluants		X						
Nitrates								
Pesticides		X	X	X	X	X	X	X
Toxiques								
Morphologie		X			X	X	X	X
Obstacle à l'écoulement				X	X	X	X	
Hydrologie		X	X	X	X	X	X	X

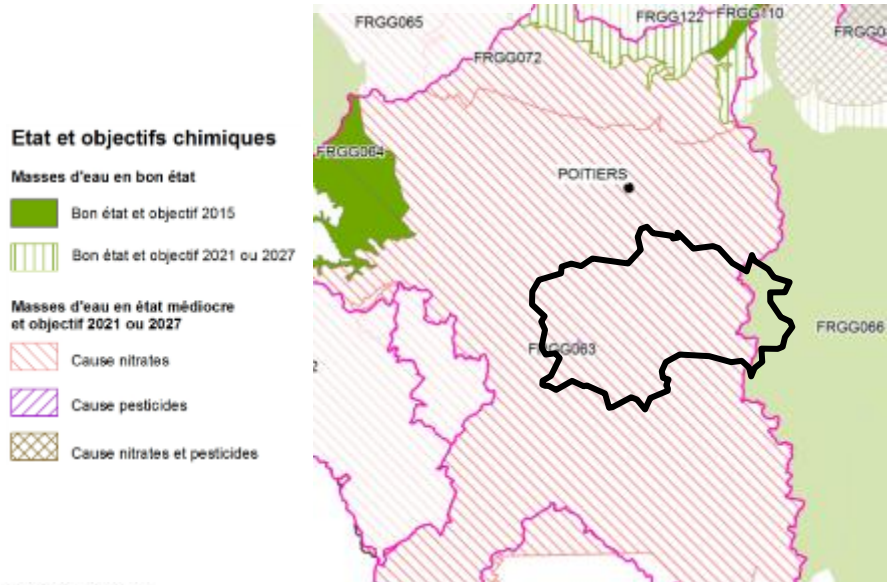
X : cours d'eau concerné par le type de dégradation

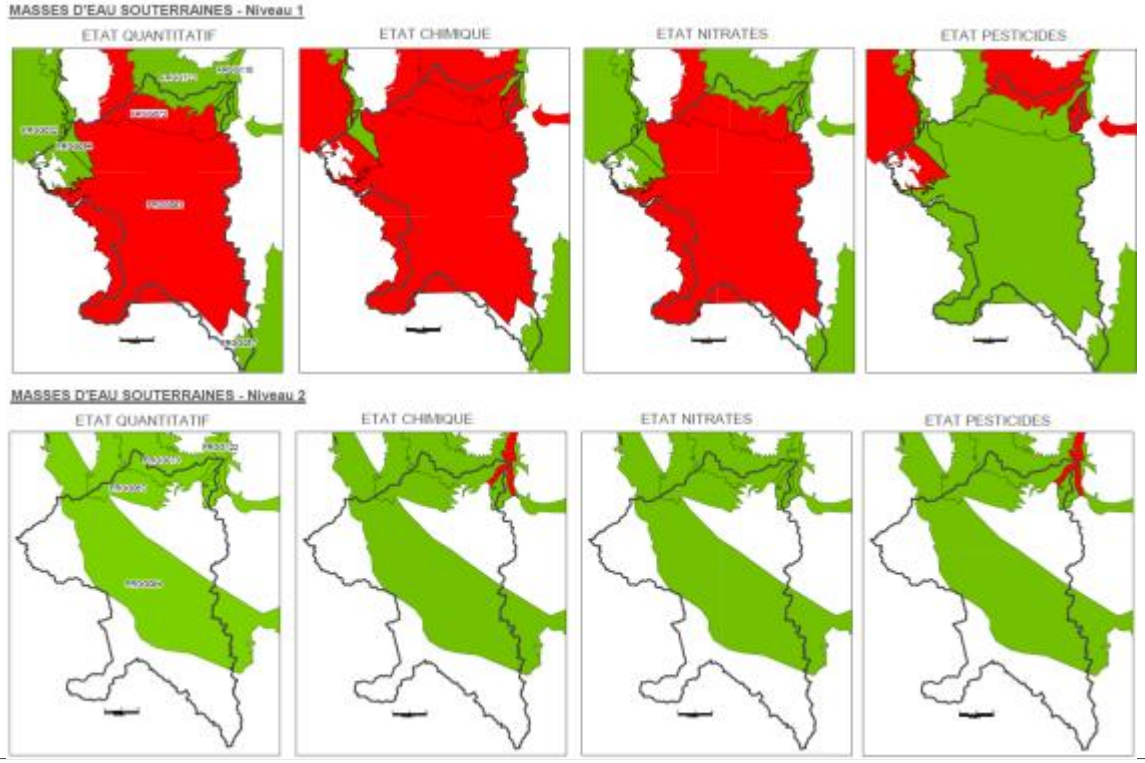
- **Les cours d'eau qui sillonnent le territoire de la Communauté de communes présentent une qualité variable, bonne à médiocre.**

- **Les causes de ces dégradations sont imputables à 3 principaux facteurs :**
 - **Les pesticides**
 - **La morphologie**
 - **L'hydrologie**



État chimique des eaux souterraines en 2013 *(Agence de l'eau Loire Bretagne)*





- Le bassin du Clain est composé de plusieurs systèmes aquifères superposés entre lesquels peuvent se produire des transferts de charges, voire des échanges hydrauliques. Ils sont plus ou moins exploités en fonction de leur importance.

- Les calcaires du Lias, du Dogger et du jurassique supérieur sont classés en nappe intensément exploitées.

- L'aquifère des calcaires du Jurassique moyen (Dogger) constitue la principale ressource en eau du périmètre du SAGE que ce soit pour l'irrigation ou l'alimentation en eau potable.

- La nappe est en général libre. Elle est localement captive, soit sous un recouvrement de marnes oxfordiennes (Bouleure, Pallu), soit sous les argiles cénomaniennes (extrême nord du bassin), ou encore sous un recouvrement argileux d'âge tertiaire.

Le territoire de la communauté de communes est concerné pour sa majeure partie par la masse d'eau souterraine des Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain. L'état de cette masse d'eau est qualifié de médiocre à cause des nitrates.

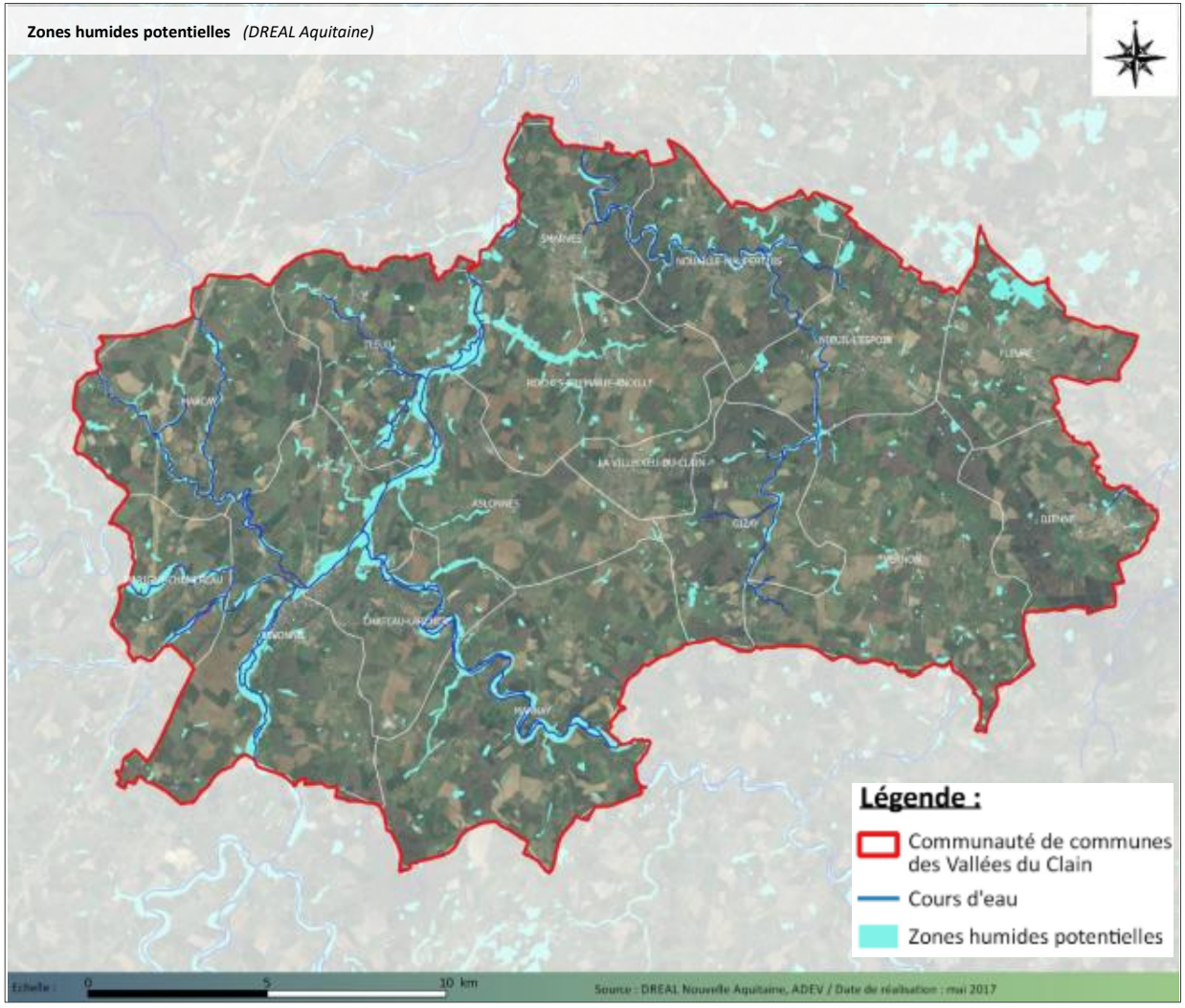
Le territoire est également concerné par les Calcaires et marnes de l'infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou dont l'état est qualifié de bon.



MILIEU NATUREL

- **Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches sur le plan écologique. Du fait d'un réseau hydrographique dense, la présence de zones humides est importante sur le territoire de l'Intercommunalité des Vallées du Clain.**

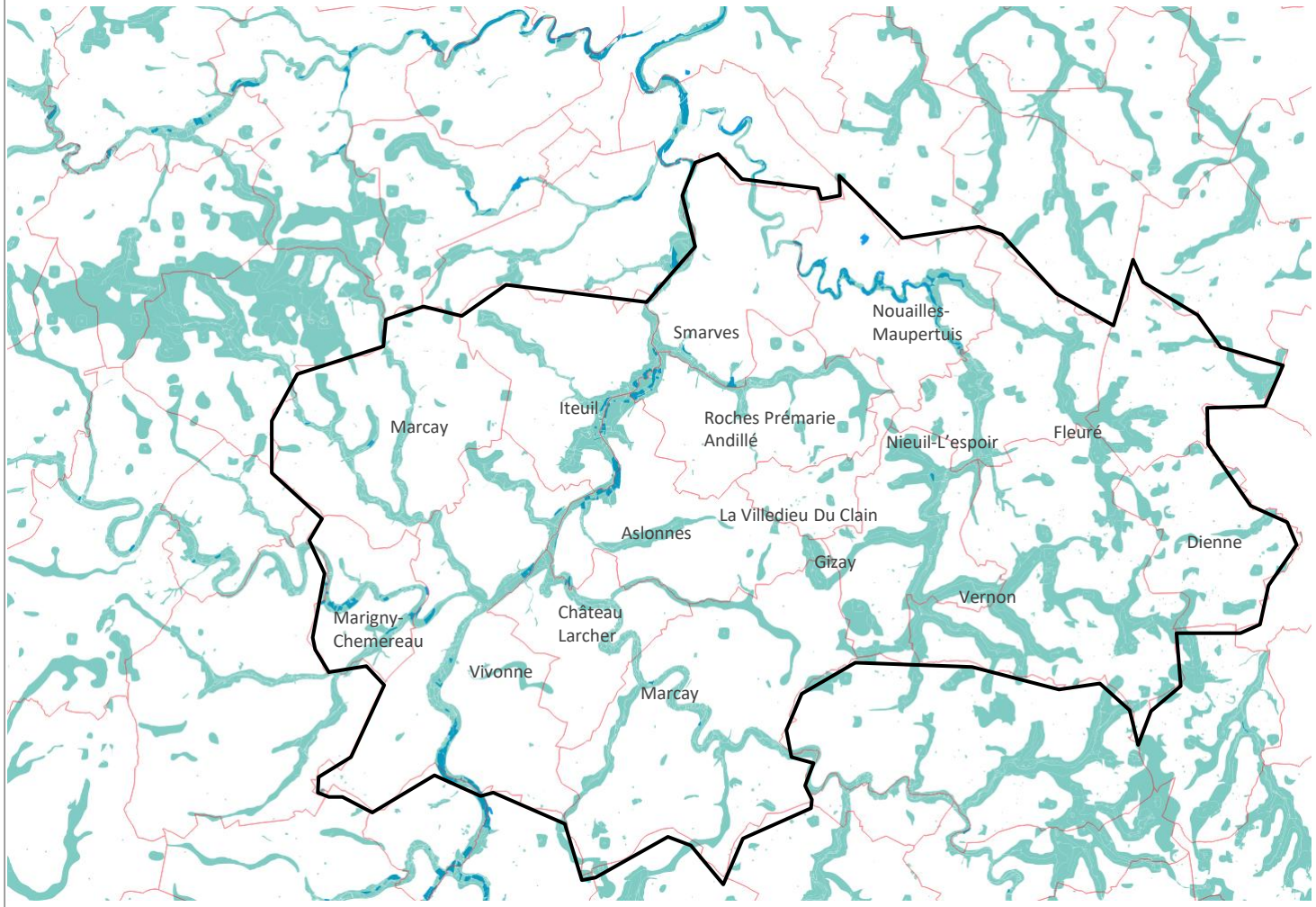
Zones humides potentielles *(DREAL Aquitaine)*



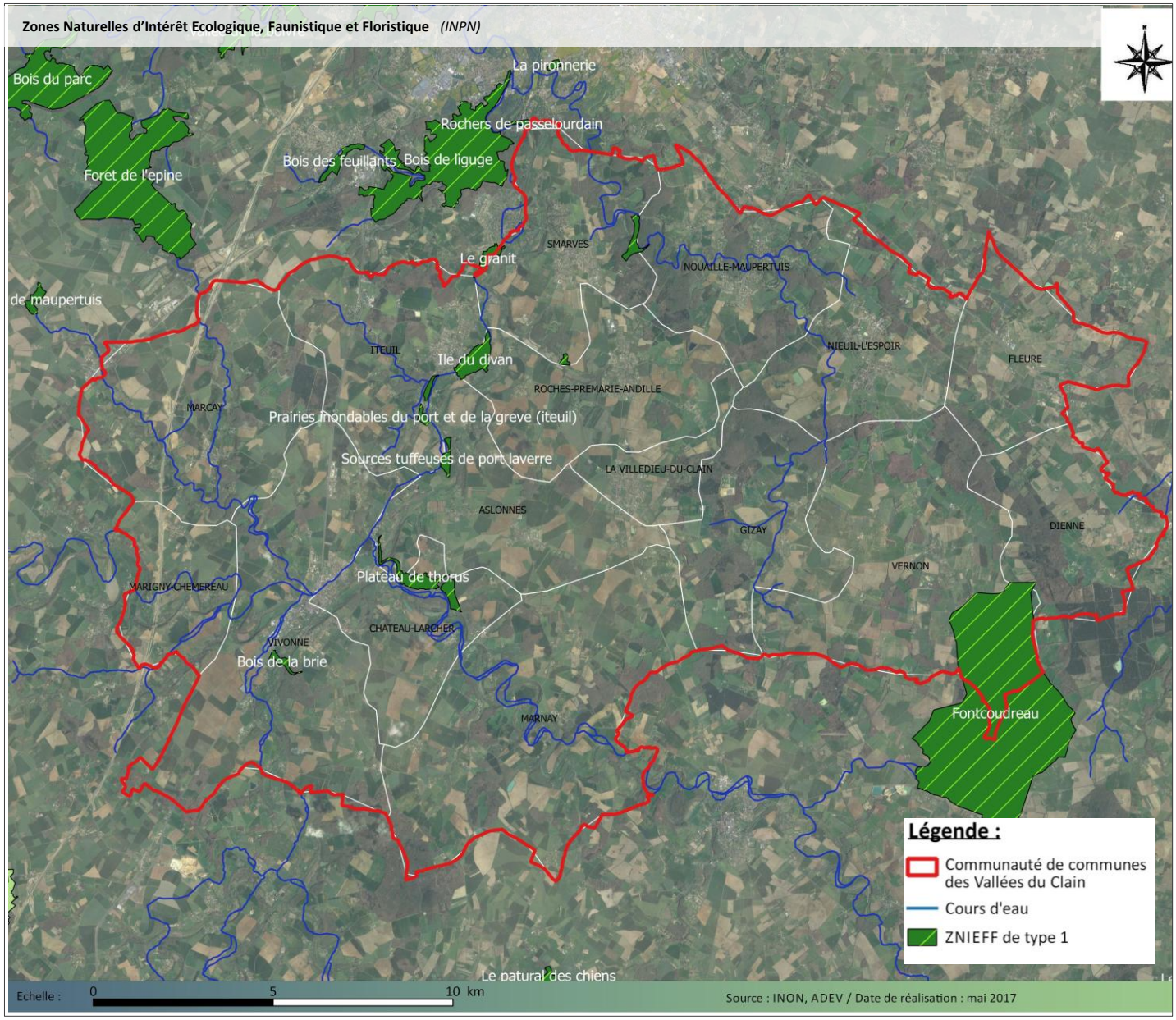
- Cet inventaire indique une forte présence de zones humides autour du réseau hydrographique du territoire de l'intercommunalité. Les zones humides sont potentiellement plus nombreuses autour de l'ensemble des vallées, mais aussi potentiellement endommagées. En effet, elles ont tendance à régresser voire à disparaître du fait des aménagements hydrauliques, de l'urbanisation, de l'exploitation agricole, mais également de l'abandon de leur entretien courant.

- La présence de ces cours d'eau crée souvent des conditions humides intéressantes d'un point de vue écologique :
 - Associés aux cours d'eau (zones humides de fonds de vallées)
 - Talwegs, fossés humides, cours d'eau intermittents
- Rôle des zones humides :
 - Tampons hydrauliques
 - Filtres biologiques
 - Fonctionnalités épuratrices
 - Biodiversité
 - Fonction récréative

Zones humides de la vallée du Clain (*SAGE Clain)*



- Le territoire de Vallée du Clain présente plusieurs zones humides.



- Définition et portée des ZNIEFF :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares et menacées.

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique,

- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

8 ZNIEFF de type 1 sont présentes au sein de la CC des Vallées du Clain :

- Marais du ruisseau des dames
- Bois de Saint-Pierre
- Ile du Divan
- Prairies inondables du port et de la grève
- Sources tufeuses de port Laverre
- Plateau de Thorus
- Bois de la Brie
- Fontcoudreau

Gentiana Pneumonanthe*(© S. Filoche)*



Locustella Naevia *(© J. Laignel)*



Lilium martagon *(© A. Horellou)*



Phylloscopus Sibilatrix *(© T. Rivière)*



- **La ZNIEFF « Marais du ruisseau des dames » de type 1 :**

Description : Petit bassin marécageux, où des dépôts alluviaux recouvrent une couche de tourbe neutre dont un affleurement localisé est marqué par une colonie d'espèces caractéristiques (*Schoenus nigricans, Epipactis palustris, Gentiana pneumonanthe* etc...).

- Activités humaines : Pas d'activité marquante
- Habitats déterminants : 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées ; 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)
- Espèces déterminantes : *Locustella naevia, Epipactis palustris, Gentiana pneumonanthe, Dactylorhiza incarnata.*
- Enjeux patrimoniaux : Non renseigné

- **La ZNIEFF « Bois de Saint-Pierre » de type 1 :**

Description : Bois frais de pente (chênaie-charmaie) passant à des formes plus sèches en amont (chênaie sessiliflore, chênaie-frênaie, chênaie pubescente) et à l'aulnaie en contrebas, sur thalweg

- Activités humaines : Tourisme et loisirs
- Habitats déterminants : 41.2 - Chênaies-charmaies; 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins; 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européen.
- Espèces déterminantes : *Martes martes, Dendrocopos medius, Phylloscopus sibilatrix, Lophophanes cristatus, Pyrrhula pyrrhula, Laserpitium latifolium, Lathraea squamaria, Lilium martagon.*
- **Enjeux patrimoniaux :** Ecologique, Faunistique Oiseaux Mammifères Floristique Phanérogames

Paracinema tricolor *(© ADEV Environnement)*



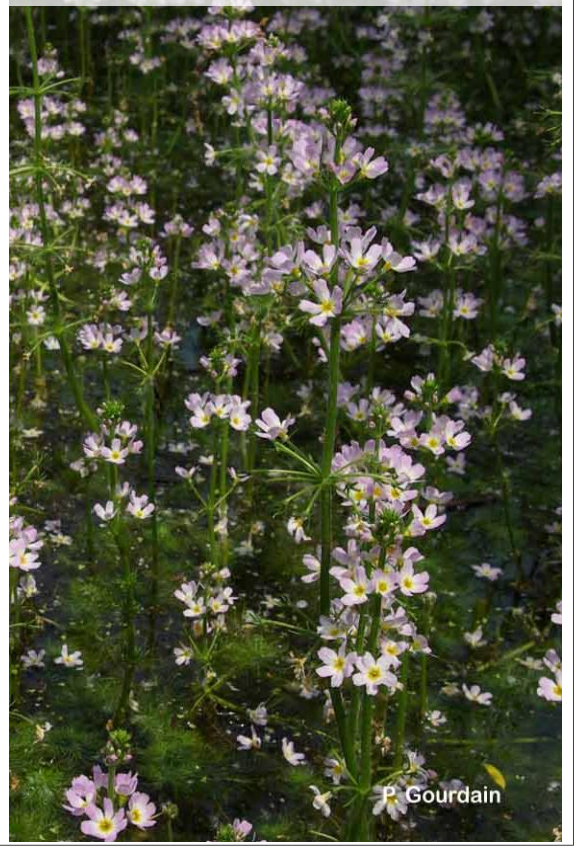
Fritillaria meleagris *(© Forian Picaud)*



Myotis daubentonii (© ADEV Environnement)



Hottonia palustris *(© P. Gourdain)*



Hyla arborea *(© ADEV Environnement)*



- **La ZNIEFF « Ile du Divan » de type 1 :**

Description : Le site, d'une superficie de 59,78 ha se trouve sur les communes d'Iteuil et Roche-Prémarie-Andillé. Prairies hygrophiles et boisements alluviaux occupant une île délimitée par le Clain et le Divan.

- Activités humaines : - Sylviculture Elevage Pêche
- Habitats déterminants : 37.1Communautés à Reine des prés et communautés associées ; 37.2 Prairies humides eutrophes ; 44.1 Formations riveraines de Saules ; 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; 53 Végétation de ceinture des bords des eau.
- Espèces déterminantes : *Erythromma najas, Onychogomphus uncatus, Orthetrum coerulescens, Oxygastra curtisii, Cordulegaster boltonii, Stethophyma grossum, Conocephalus dorsalis, Mecostethus parapleurus, Paracinema tricolor, Myotis daubentonii, Pipistrellus kuhlii, Esox lucius, Cottus gobio, Butomus umbellatus, Fritillaria meleagris, Ranunculus lingua.*
- **Enjeux patrimoniaux :** Faunistique Insectes Poissons Mammifères Floristique Phanérogames

- **La ZNIEFF « Prairies inondables du port et de la grève» de type 1:**

Description : Le site, d'une superficie de 17,67 hectares se trouve sur la commune d'Iteuil. Malgré une artificialisation partielle des prairies par retournements plus ou moins anciens et, du fait d'une forte inondabilité, la flore caractéristique de ce type de milieu reste assez diversifiée. Des "baisses" à inondation longue dans la partie sud et extrême nord accueillent une flore plus hygrophile avec une population remarquable pour le département de Ranunculus ophioglossifolius (protection nationale). C'est également dans la longue baissse du sud que se reproduit le Pélodyte ponctué régulièrement. La présence de noyaux encore importants de Fritillaire pintade renforce l'intérêt floristique. Le Cuivré des marais, lui, est présent sur la plupart des prairies de la zone nord et le nord de la zone sud. Un bras d'eau permanent, relié au Clain et à un ruisseau par intermittence dans la zone nord, présente des potentialités pour la fraie du Brochet.

- Activités humaines : Agriculture Tourisme et loisirs Habitat dispersé Circulation routière ou autoroutière
- Habitats déterminants : 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées ; 37.2 Prairies humides eutrophes ; 38.2 Prairies de fauche de basse altitude ; 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; 84.2 Bordures de haies.
- Espèces déterminantes : *Pelodytes punctatus , Hyla arborea, Lycaena dispar, Alcedo atthis, Cettia cetti, Esox lucius, Fritillaria meleagris, Hottonia palustris, Ranunculus ophioglossifolius*
- **Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Insectes, Poisson, Amphibiens, Oiseaux, Floristique, Phanérogames**

Dipsacus pilosus *(© S. Filoche)*



Fritillaria meleagri *(© C. Delnatte)*



- **La ZNIEFF « Sources tuffeuses de Port Laverre » de type 1 :**

Description :

Cette ZNIEFF d'une superficie de 16,87 ha se trouve sur la commune d'Aslonnes. Ces deux sources tuffeuses, outre l'originalité du milieu, ont un intérêt scientifique et pédagogique évident : activité tufogène des mousses provoquant l'épaississement du substrat gagnant sur le bas-côté de la route ("Fontaine qui trotte") ou son surhaussement chaussant une touffe d'aulne (à Font Mart), où une mousse calcifuge a pu s'installer, n'étant plus alimentée que par la pluie (Hookeria lucens, 1ère mention pour la Vienne). Le Dipsacus pilosus est ici dans la plus importante des 3 stations connues dans la Vienne (une cinquantaine d'individus autour de Font Mart). La "Fontaine qui trotte" est en partie aménagée (couvercle en tôle sur le bassin). Le bassin de Font Mart est intact pour l'instant. Le marais a été conquis dans sa partie aval (nord) par des constructions (pavillons, cabanons ..) et un chemin d'exploitation a récemment été aménagé avec remblais.

- Activités humaines : sylviculture
- Habitats déterminants : 54.12 Sources d'eaux dures
- Espèces déterminantes : *Dipsacus pilosus, Fritillaria meleagri*
- **Enjeux patrimoniaux: Ecologique, Floristique, Phanérogames**

Ajuga genevensis *(© O. Roquinarc'h)*



Campanula erinus *(© O. Nawrot)*



Geranium sanguineum *(© P. Gourdain)*



- **La ZNIEFF « Plateau de Thorus » de type 1 :**

Description : Cette ZNIEFF de 70,87 ha se situe sur les communes d'Aslonnes et Château-Larcher. Ensemble homogène et bien caractérisé : plateau calcaire à sol maigre (celui des Chaumes n'est que le prolongement de celui de Thorus séparé par la vallée de la Douce), colonisé par un pré-bois à bosquets épars de Chêne pubescent, Genévrier et Spiraea obovata (l'une des 2 stations de la Vienne pour cette espèce protégée au plan régional), les pelouses comportant notamment Arenaria controversa (2 stations dans la Vienne, endémique protégée), Veronica prostrata, Bupleurum aristatum, Helianthemum salicifolium, Gastridium lendigerum et, localement, Geranium sanguineum en corniche. Les grottes de Camp Alaric détiennent une petite colonie d'Adiantum capillus-veneris (3 stations dans la Vienne où l'espèce est pratiquement en limite nord). Milieu encore à peu près intact, sauf décharge localisée aux Chaumes (et empiétement d'un petit lotissement à l'est). Paysage très typé avec vue panoramique et calvaire (aux Chaumes), dolmen (Arlait), impliquant une certaine circulation des promeneurs pour l'instant à impact faible. Des fouilles archéologiques sont menées à Camp Alaric au-dessus des falaises.

- Activités humaines : Chasse

- Habitats déterminants : 34.1 Pelouses pionnières médio-européennes ; 34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes ; 34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles ; 41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes ; 62.5 Falaises continentales humides

- Espèces déterminantes : *Ajuga genevensis, Arenaria controversa, Campanula erinus, Corydalis solida, Geranium sanguineum, Spiraea hypericifolia, Andiantum capillus-veneris*

- **- Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique, Floristique, Ptéridophytes, Phanérogames**

Pyrrhula pyrrhula *(© F. Franklin)*



Lilium martagon *(© A. Horellou)*



Triturus cristatus *(© François Rose)*



Pelophylax lessonae *(© JC de Massary)*



Pelodytes punctatus *(© F. Serre Collet)*



- **La ZNIEFF « Bois de la Brie » de type 1 :**

Description : Cette ZNIEFF de 13,4 ha se situe sur la commune de Vivonne. Belle *chênaie-charmaie dans un vallon frais, avec la plupart des espèces typiques.*

- Activités humaines : Sylvictulture,, pêche.
- Habitats déterminants : 41.2 Chênaies-charmaies, 41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins
- Espèces déterminantes : *Pyrrhula pyrrhula, Lilium martagon*
- **Enjeux patrimoniaux : Ecologique, Faunistique,, Oiseaux, Floristique, Phanérogames**

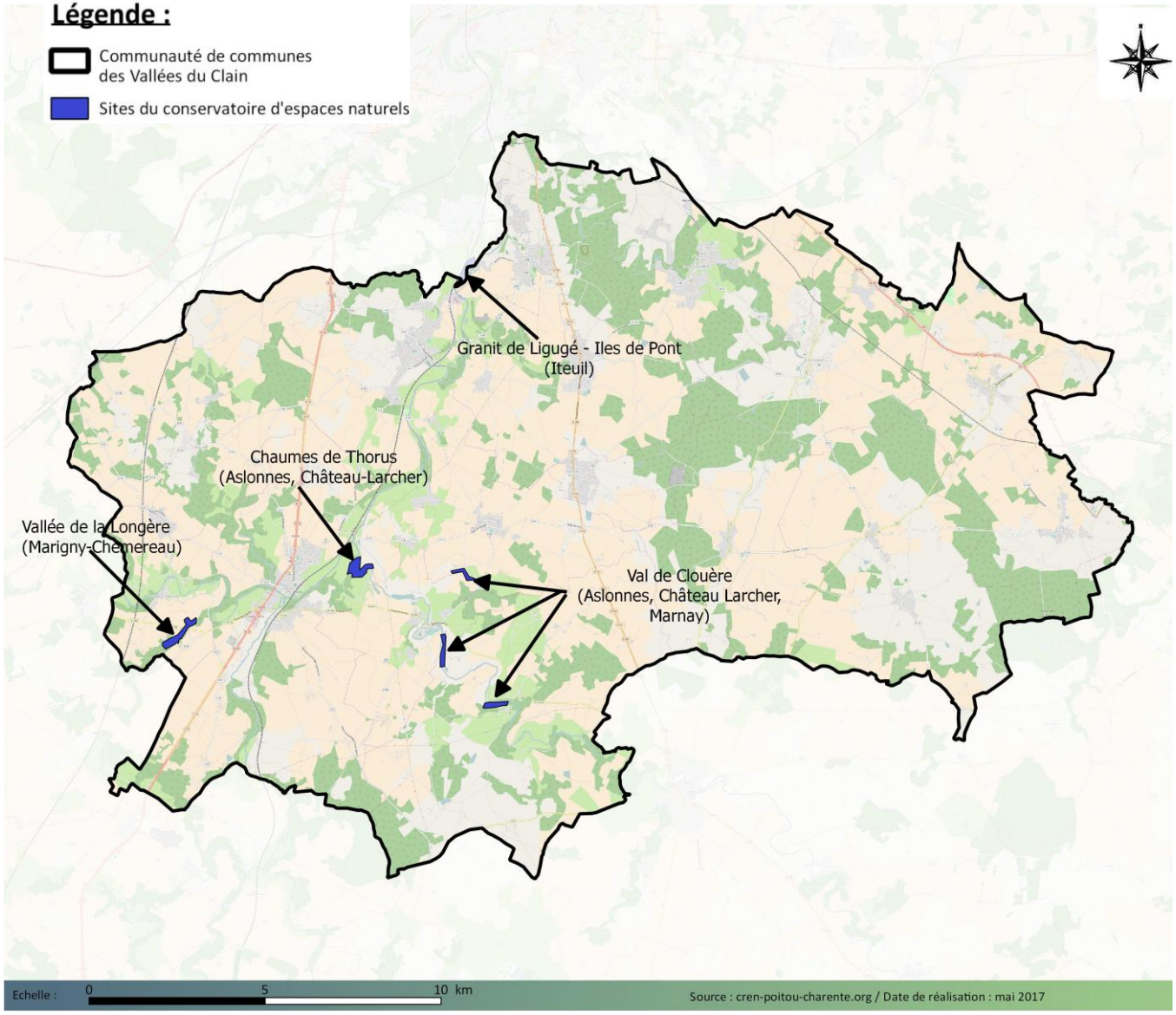
- **La ZNIEFF « Fontcoudreau » de type 1 :**

Description : Cette ZNIEFF de 1784,4 ha se situe sur les communes de Dienné, Vernon, Brion, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Maurice-de-la-Clouère. Zone agricole présentant une forte densité de mares issues de l'exploitation de la marne. Présence de nombreuses prairies pâturées et de haies (bocage). Le site de Fontcoudreau abrite de nombreuses mares situées au milieu de prairies pâturées ou fauchées et entourées de haies ou de zones boisées, tous éléments favorables à la présence d'une riche faune d'amphibiens : 12 espèces y ont été observées (dont 5 inscrites sur la Liste Rouge régionale). Parmi celles-ci, le Triton crêté *Triturus cirstatus*, espèce inscrite à l'Annexe II de La Directive habitats est particulièrement remarquable puisqu'il est présent sur la quasi totalité des mares, et parfois avec de fortes densités (plus de 100 individus su rdes mares de quelques m²).On trouve également dans la zone bocagère de grosses populations de Rainette arboricole *Hyla arborea* (100 individus comptés sur une mare de 100m²) et de Crapaud calamite *Bufo calamita* qui se reproduit au niveau des prairies et jachères inondées.

- Activités humaines : Non renseigné.
- Habitats déterminants : 22.1 Eaux douces.
- Espèces déterminantes : *Triturus cristatus, Triturus marmoratus, Pelodytes punctatus, Epidalea calamita, Hyla arborea, Pelophylax lessonae.*
- **Enjeux patrimoniaux : Faunistique, Amphibiens.**

- 4 sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes sont présents sur le territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain : Granite de Ligugé ; Chaumes de Thorus; Vallée de la Longère; Val de Clouère.

Sites du conservatoire d'espaces naturels *(cren-poitou-charentes.org)*



- Les missions du conservatoire sont les suivantes :

➢ CONNAÎTRE

Sur les espaces naturels et semi-naturels dont il a la responsabilité, le Conservatoire procède à l'inventaire précis des espèces animales et végétales ; pour cela il travaille en lien avec les scientifiques universitaires et les associations naturalistes qui sont représentés dans son Conseil scientifique.

➢ PROTEGER

Pour assurer la conservation des milieux et des espèces remarquables, le Conservatoire achète, loue ou signe des conventions avec les propriétaires. la démarche est consensuelle. Elle est complémentaire des mesures légales ou réglementaires décidées par l'Etat et des politiques de protection des Collectivités locales et territoriales.

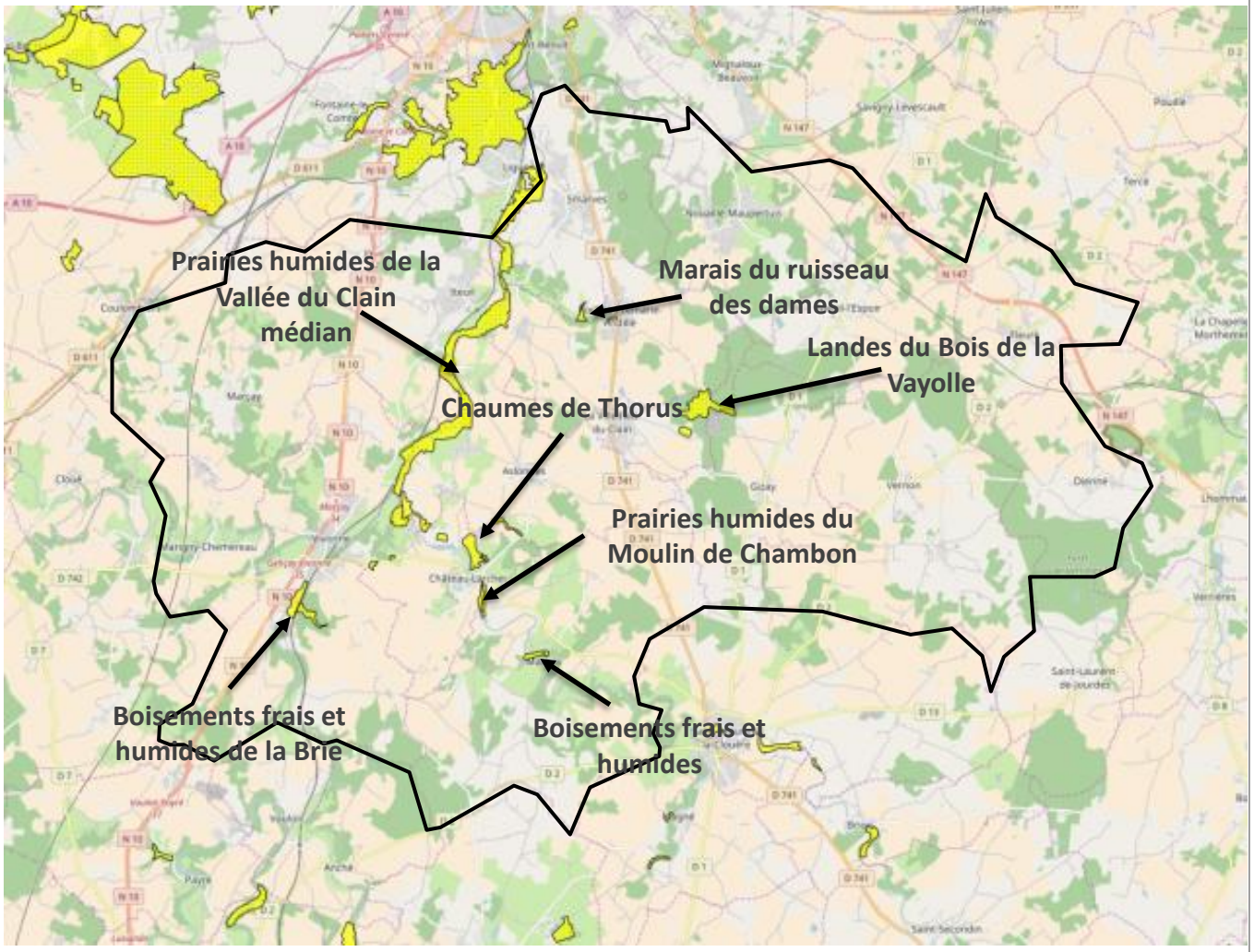
➢ GERER

Laisser faire la nature est parfois la bonne solution pour assurer la préservation d'un site, d'autres fois, il apparaît nécessaire d'intervenir par des actions de bûcheronnage, fauchage ou de pâturage par des vaches ou des moutons. Le choix, parfois difficile, découle des études faites, des exigences des espèces dont la protection est jugée prioritaire et aussi des souhaits et des contraintes locales. Ce travail de documentation, la justification et la planification des interventions sont rassemblés dans un document intitulé "plan de gestion".

➢ VALORISER

Lorsque l'intérêt des sites le justifie et que cela ne présente pas de danger pour le public ou le milieu naturel, le Conservatoire essaie de faciliter leur mise en valeur par la réalisation d'aménagements pédagogiques discrets, de documents ou en y menant des animations et des actions de sensibilisation.

Espaces Naturels Sensibles de la Vienne (*CEN Limousin)*



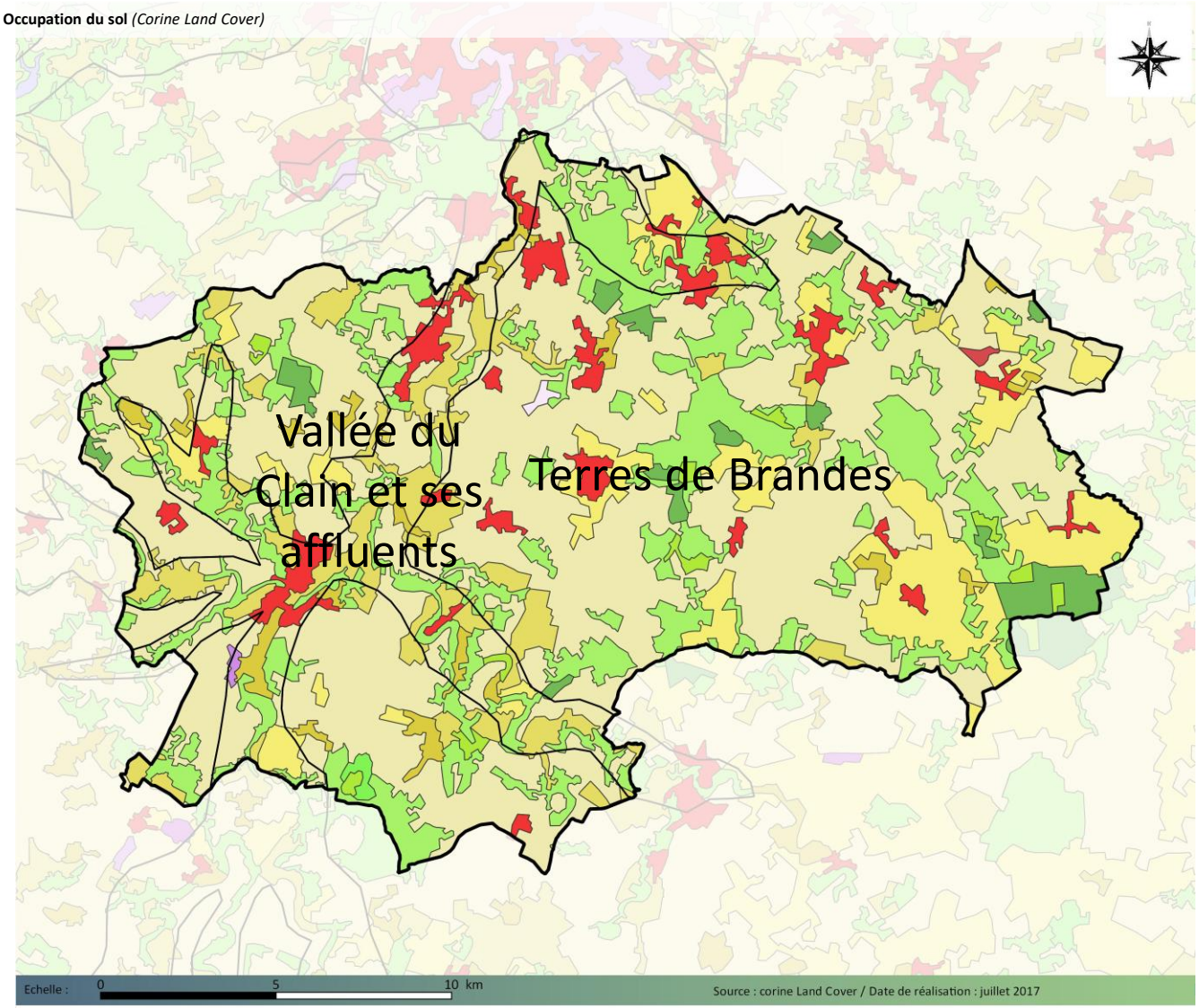
Il existe 7 Espaces Naturels Sensibles au sein du territoire de la communauté de communes. Il s'agit de :

- **Prairies humides de la Vallée du Clain médian**
- **Marais du ruisseau des dames**
- **Landes du bois de la Vayolle**
- **Chaumes de Thorus**
- **Prairies humides du Moulin de Chambon**
- **Boisements fais et humides de Marçay**
- **Boisements frais et humides de la Brie**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

Occupation du sol *(Corine Land Cover)*



- L'occupation du sol est à l'image des entités paysagères de la CCVC mais se divise principalement en deux entités :

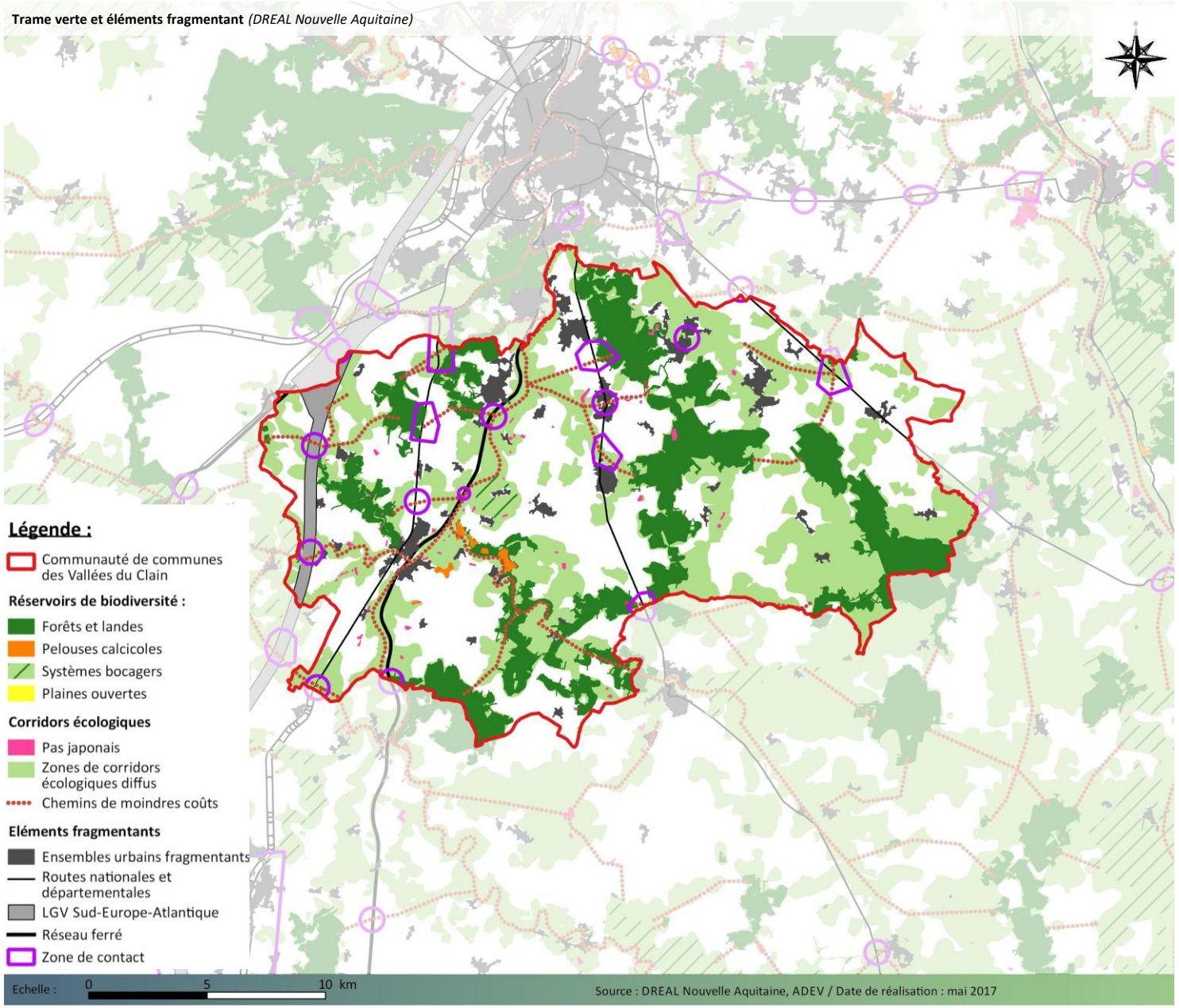
➢ Vallées du Clain et ses affluents :

Les rivières et les vallées sont caractérisées par un courant lent et un régime de crues hivernales et printanières pouvant submerger des surfaces importantes sur des fonds de vallée généralement larges et plats. Cette submersion annuelle du lit majeur est un facteur sélectif essentiel pour la faune et la flore peuplant ces vallées. De très nombreuses espèces végétales sont caractéristiques de ces milieux. Les bosquets riverains d'aulnes et de frênes alternant avec des milieux prairiaux servent de refuge à de petits mammifères.

➢ Terres de Brandes :

Sur des reliefs globalement peu marqués des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée. Une grande partie de ce secteur est recouverte de landes. Le peuplement végétal des landes est marqué par une forte tonalité atlantique. La flore varie selon le type de lande : les bruyères et les ajoncs sont les plantes dominantes, accompagnées de nombreuses autres plus rares qui figurent sur la liste des plantes protégées au niveau régional. La faune est représentée par des espèces caractéristiques plus ou moins liées à ce type de biotope.

Trame verte et éléments fragmentant *(DREAL Nouvelle Aquitaine)*



- Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Poitou-Charentes identifie 5 enjeux principaux :

➢ la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural ;

➢ La gestion durable du trait de côte, des milieux littoraux et des zones humides ;

➢ La fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées ;

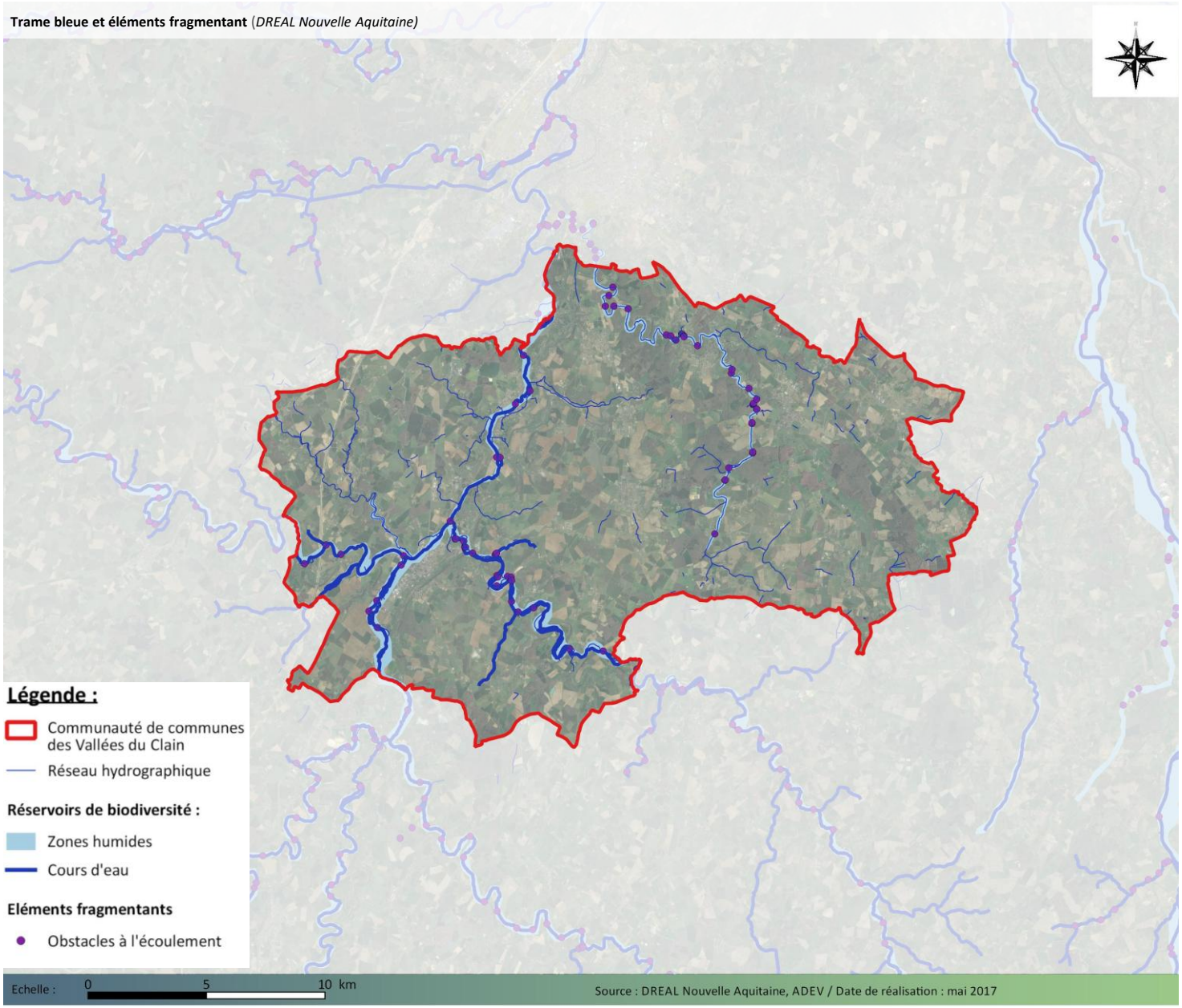
➢ La limitation de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire avec :

 - Le maintien ou la restauration des continuités dans les milieux artificialisés
 - La prise en compte lors de la mise en place de nouvelles infrastructures

➢ L'intégration de la nature dans les tissus urbains et périphériques avec :

 - La préservation des espaces naturels et agricoles urbains et périurbains, et leur mise en valeur comme des espaces naturels de transition

Trame bleue et éléments fragmentant (*DREAL Nouvelle Aquitaine)*



- Pour la trame bleue, le territoire de la communauté de communes est concerné par l'enjeu de :

➢ La fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées.

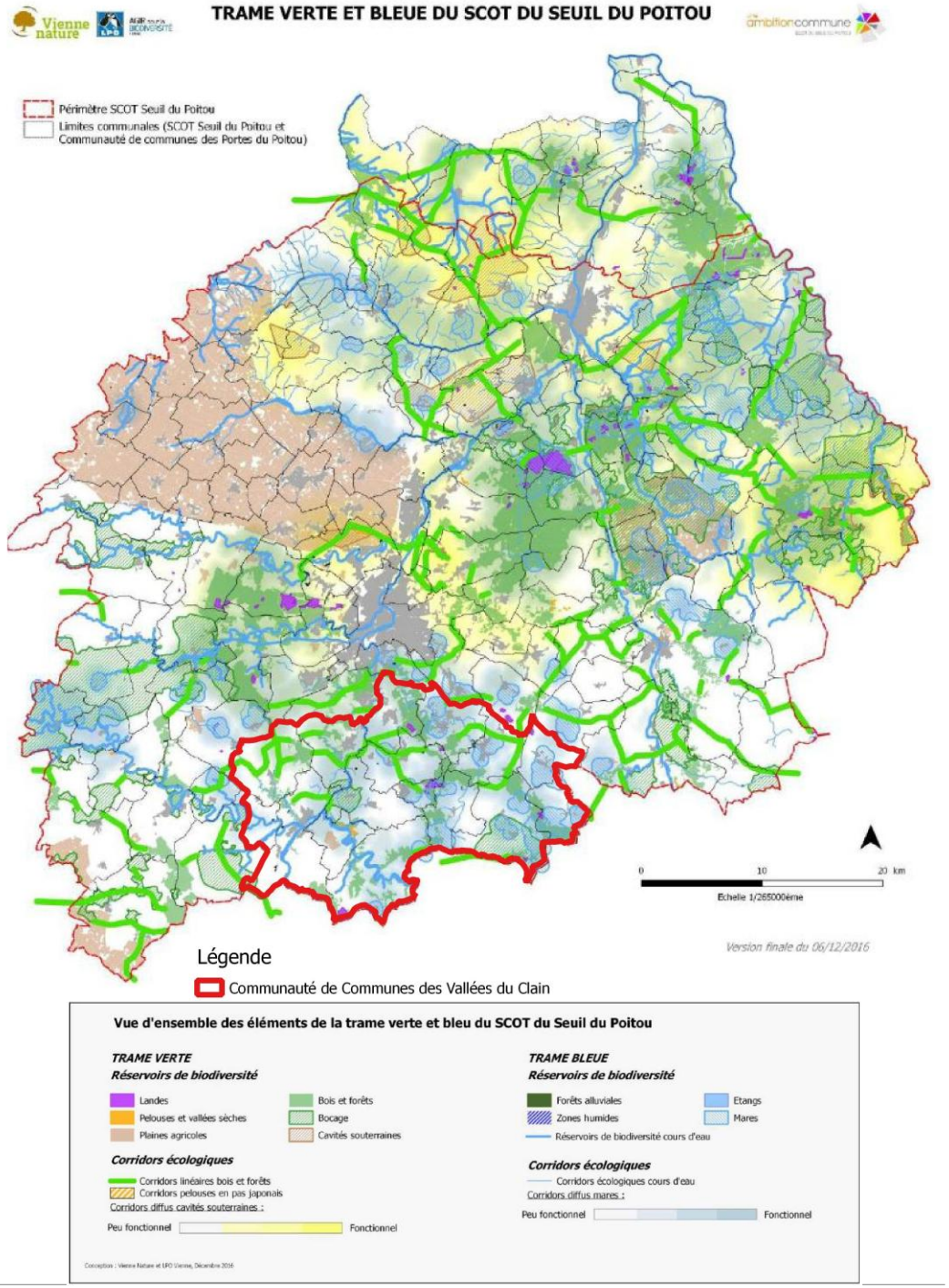
- Pour les milieux aquatiques, la question porte sur la morphologie des cours d'eau, souvent modifiée par les activités humaines :
 - influence des ouvrages dans les cours d'eau
 - modifications des tracés naturels

En 2016, la Ligue de Protection des Oiseaux de la Vienne et l'association de protection de la nature Vienne Nature a réalisé une préfiguration de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du SCOT du Seuil du Poitou.

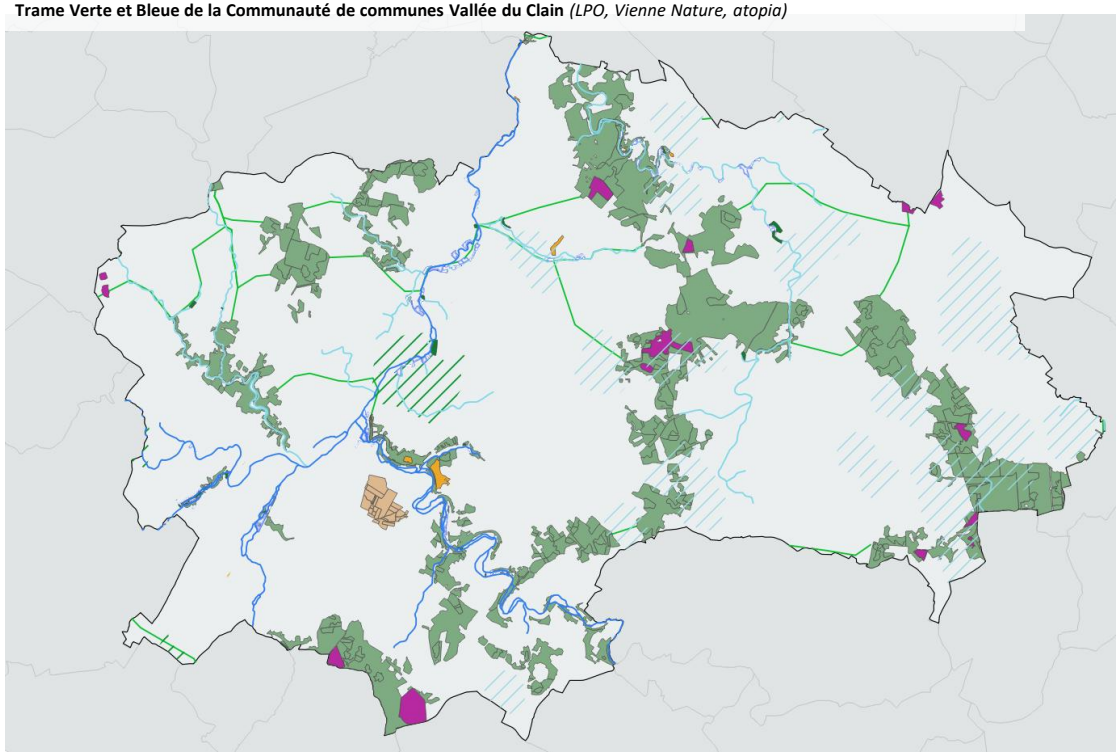
Ainsi un atlas cartographique sur l'ensemble des communes du SCOT a été réalisé à l'échelle 1 / 25 000 ème, les planches concernant les communes appartenant à la Communauté de Communes des Vallées du Clain sont reprises dans les diapositives suivantes.

Ci-contre est représenté une vue d'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la trame verte et bleue du SCOT du Seuil de Poitou à l'échelle 1 / 265 000 ème.





Trame Verte et Bleue de la Communauté de communes Vallée du Clain *(LPO, Vienne Nature, atopia)*



Trame verte

Réservoirs biologiques

- Bois et forets
- Cavités souterraines
- Pelouses et vallées sèches
- Landes
- Bocage
- Plaines agricoles

Corridors écologiques

- Corridors pelouses en pas japonais
- Corridors linéaires bois et forêts

Trame bleue

Réservoirs biologiques

- Cours d'eau
- Etangs
- Forets alluviales
- Mares
- Zones humides

Corridors écologiques

- Corridors écologiques cours d'eau

Au sein de la communauté de communes des Vallées du Clain, plusieurs réservoirs de biodiversité ont été identifié :

Pour la trame verte :

- les bois et les forêts sont présents sur l'ensemble du territoire
- Le Bocage est bien représenté sur les communes de Aslonnes, au sud de Vivonne et de Vernon, notamment
- Les réservoirs des pleines agricoles, sont essentiellement sur les communes de Château-Larcher et de Marnay
- Des réservoirs de pelouses et vallées sèches ont été identifiées sur les communes de Smarves, Nouillé-Maupertuis, Aslonnes, Vivonne, Marigny-Chemereau, mais le réservoir le plus vaste a été identifié sur la commune de Château-Larcher,

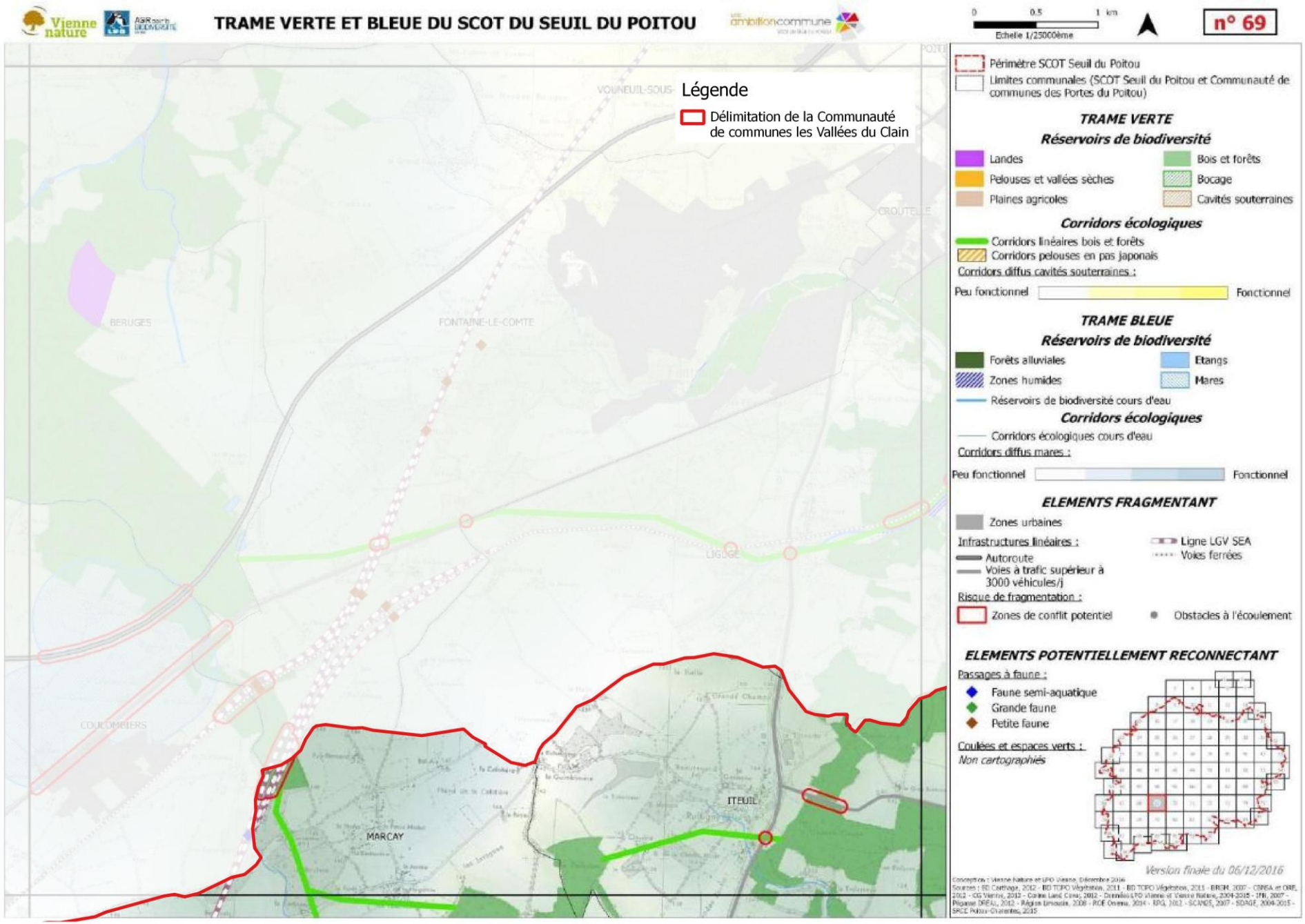
Pour la trame bleue :

- Le Clain, la Vonne, la Clouère, la Longère et l'Arceau apparaissent comme des réservoirs de biodiversité des cours d'eau
- Les réservoirs de biodiversité associées aux mares sont également omniprésents sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Au fil des différents cours d'eau identifiés précédemment, de nombreux réservoirs des milieux humides et aquatiques tels que des forêts alluviales et des zones humides ont pu être identifiées.

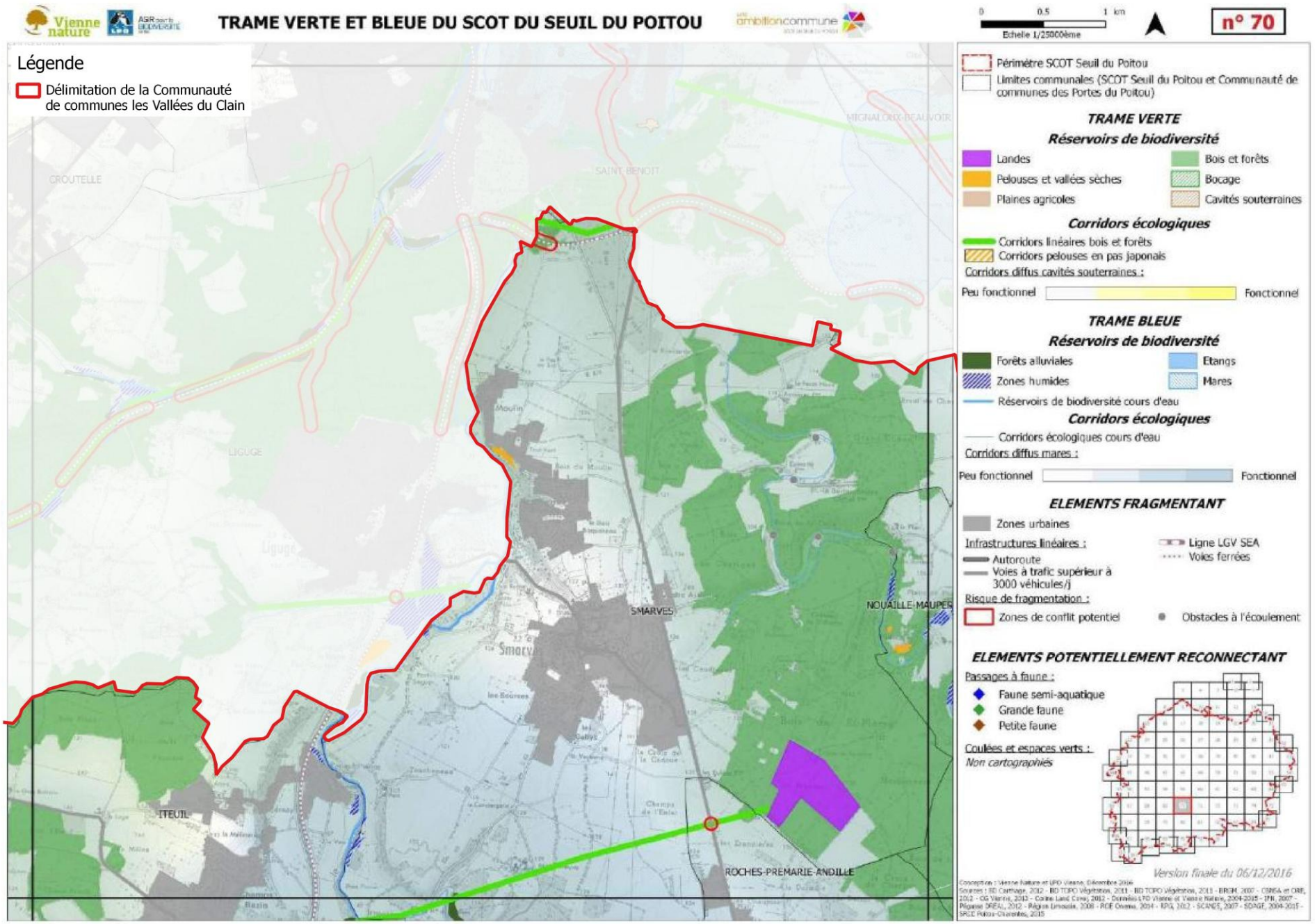
Sur l'ensemble du territoire des Vallées du Clain, de nombreux corridors écologiques linéaires sont présents essentiellement entre les différents réservoirs terrestres de biodiversité « bois et forêts ».

Des corridors diffus autour des mares ont pu être mis en valeurs sur l'ensemble des communes. Ces corridors diffus permettent ainsi le déplacement des espèces aquatiques ou semi-aquatiques telles que les grenouilles, les crapauds ou les odonates…

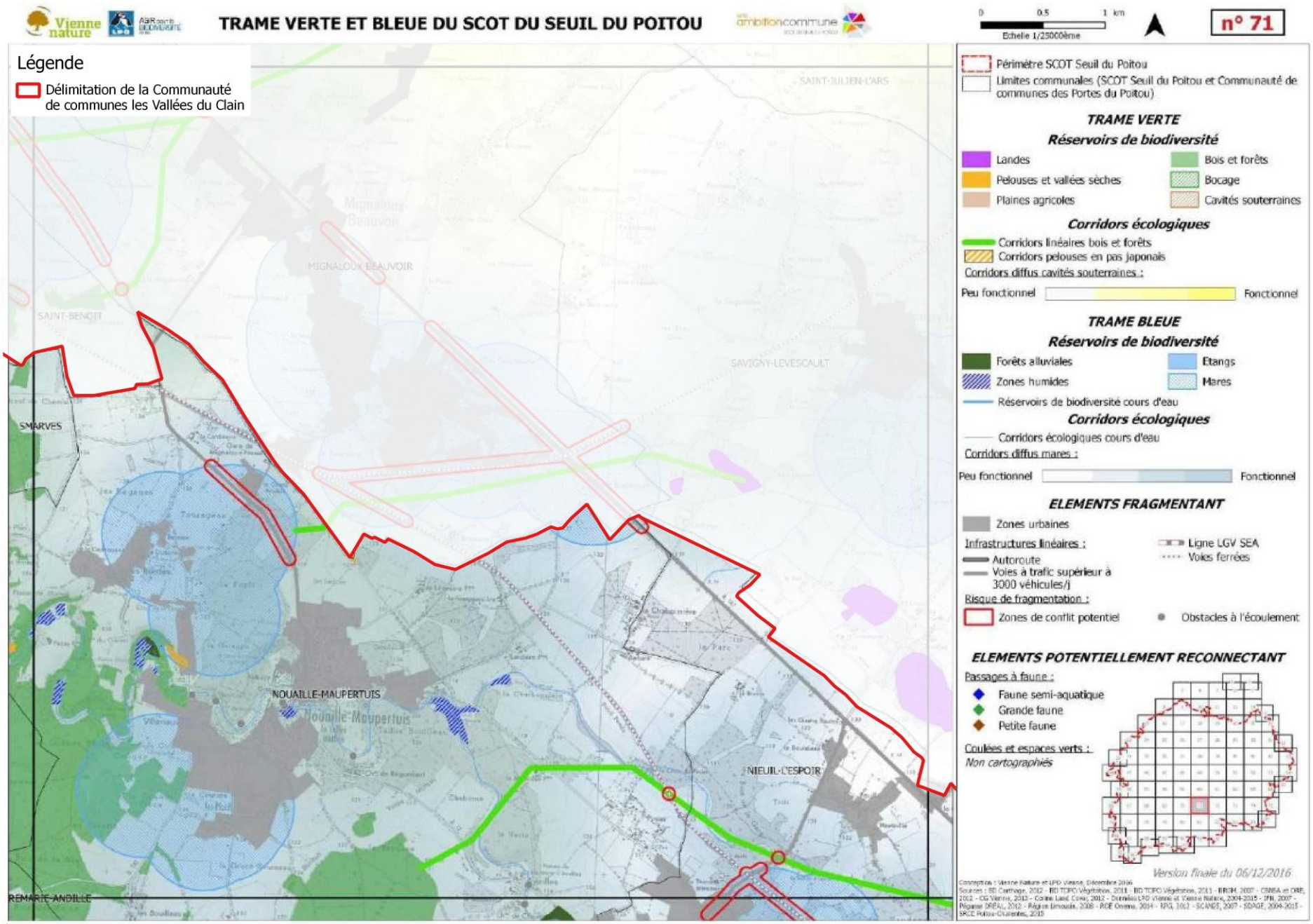
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



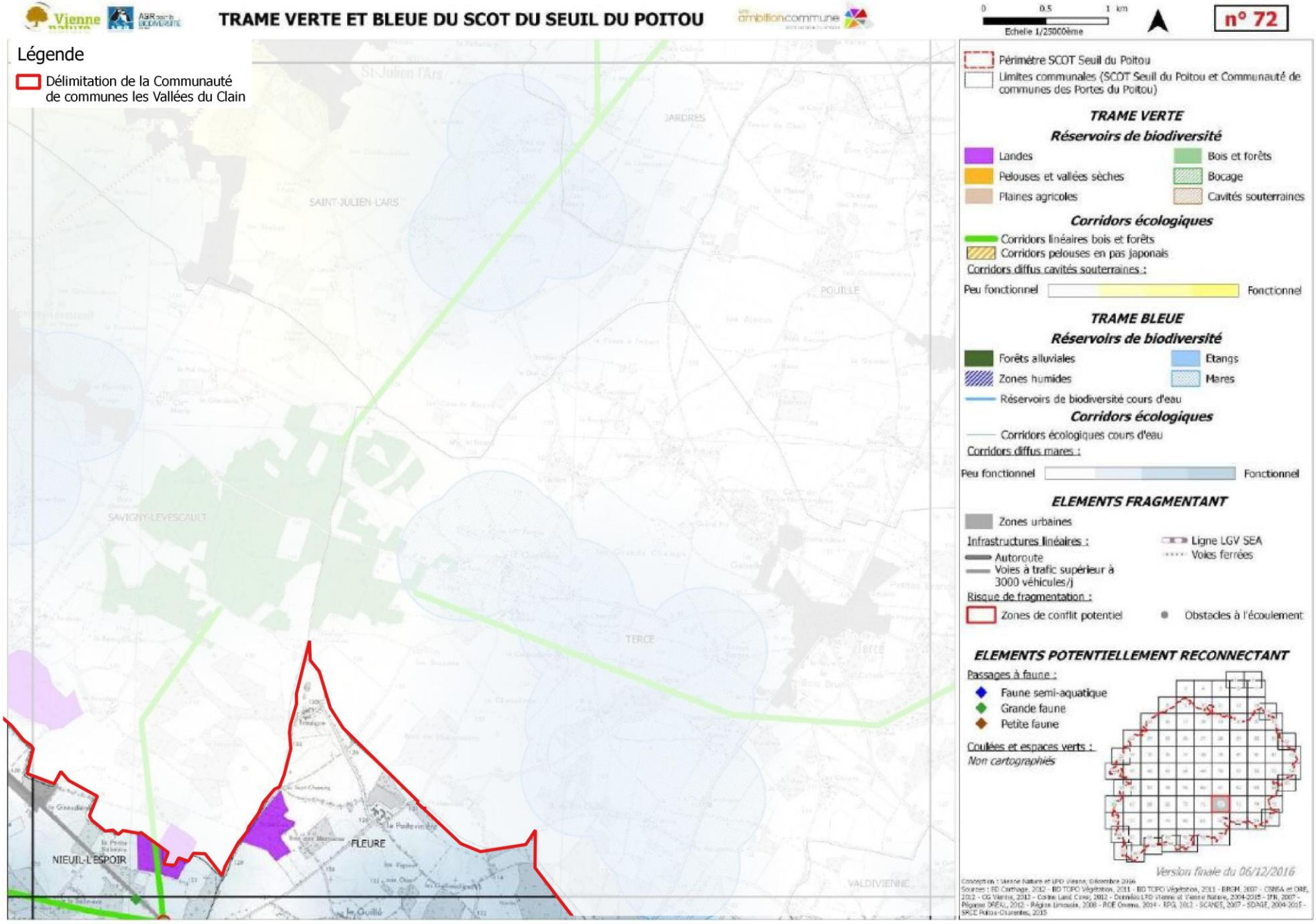
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



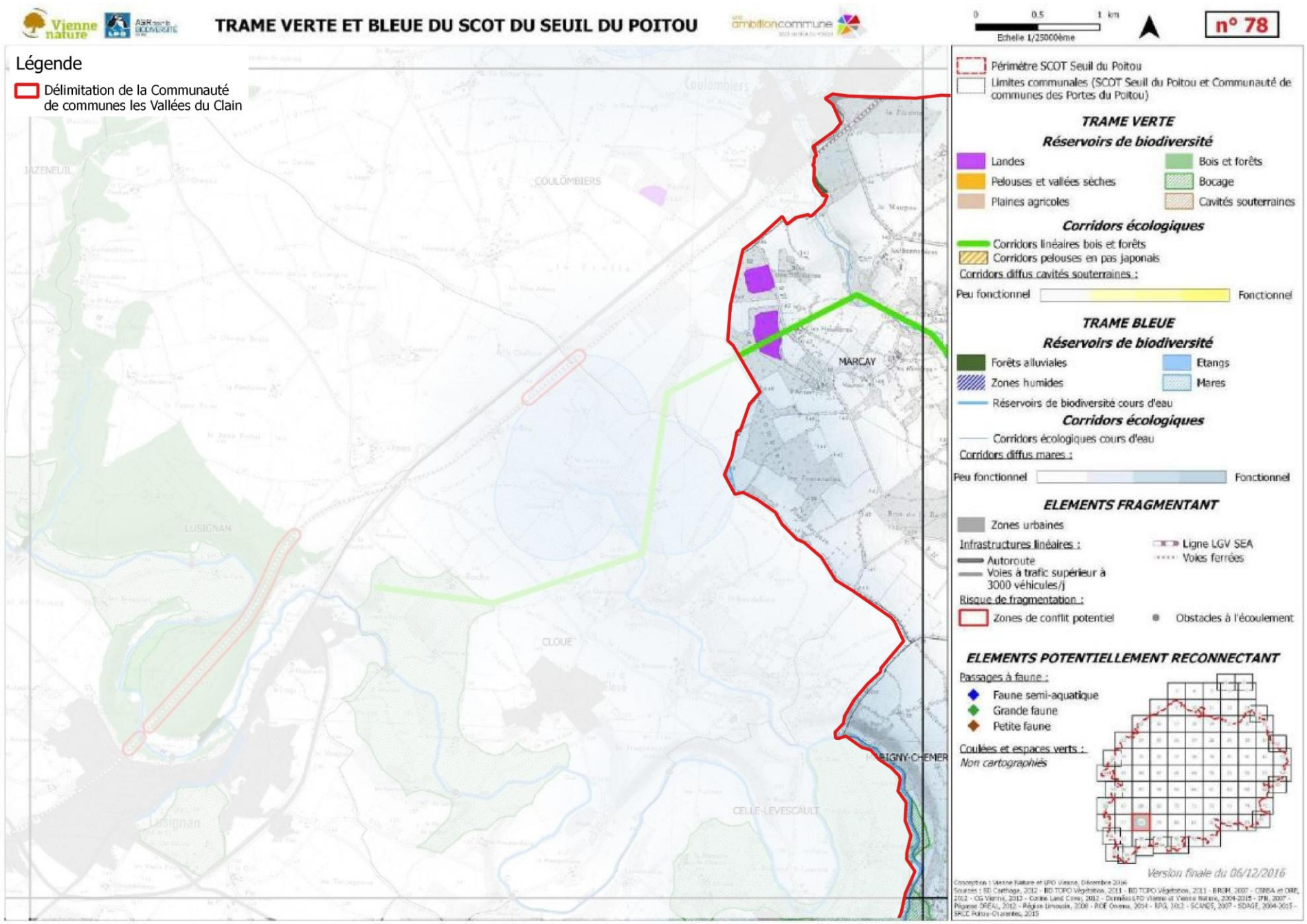
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



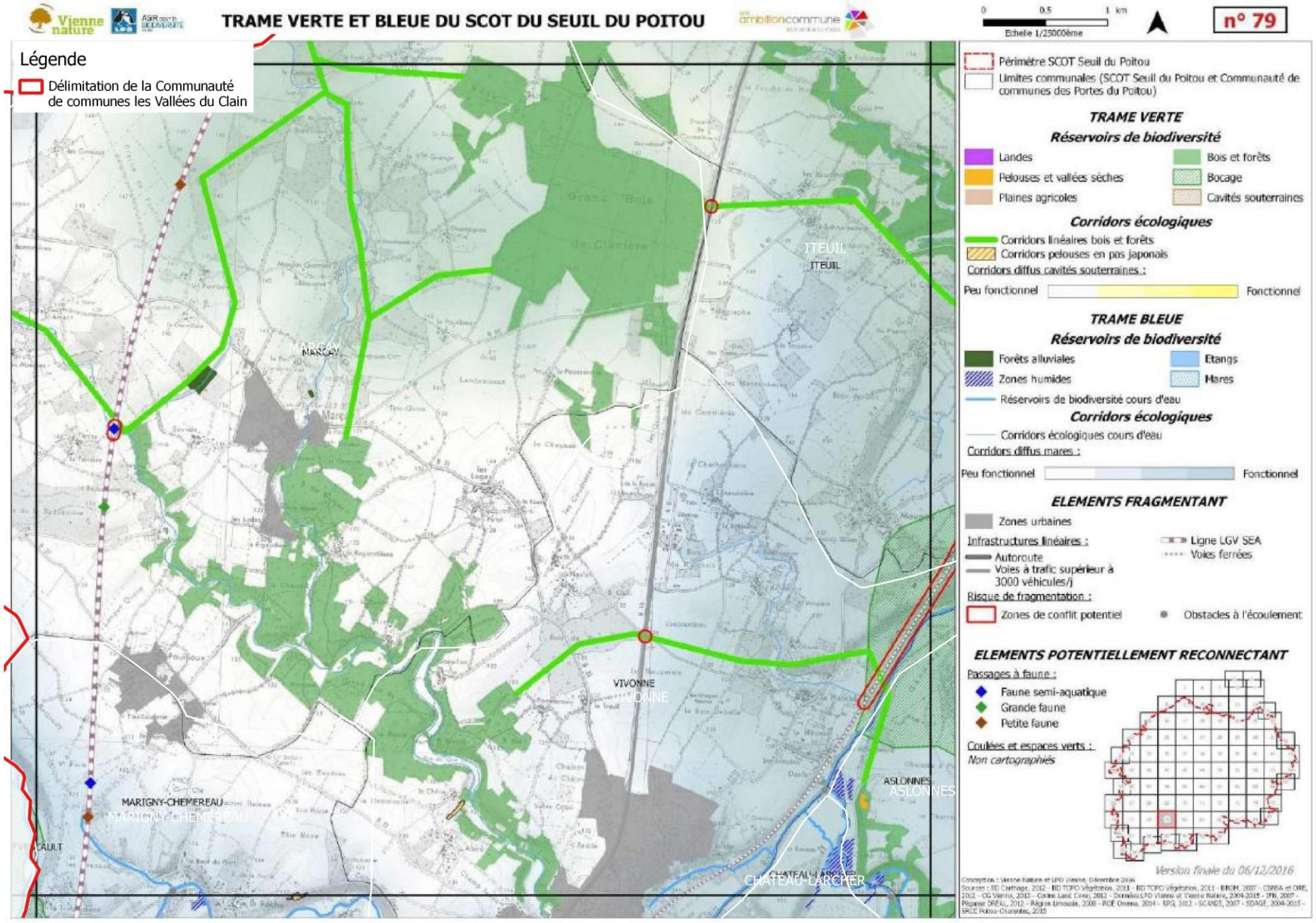
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



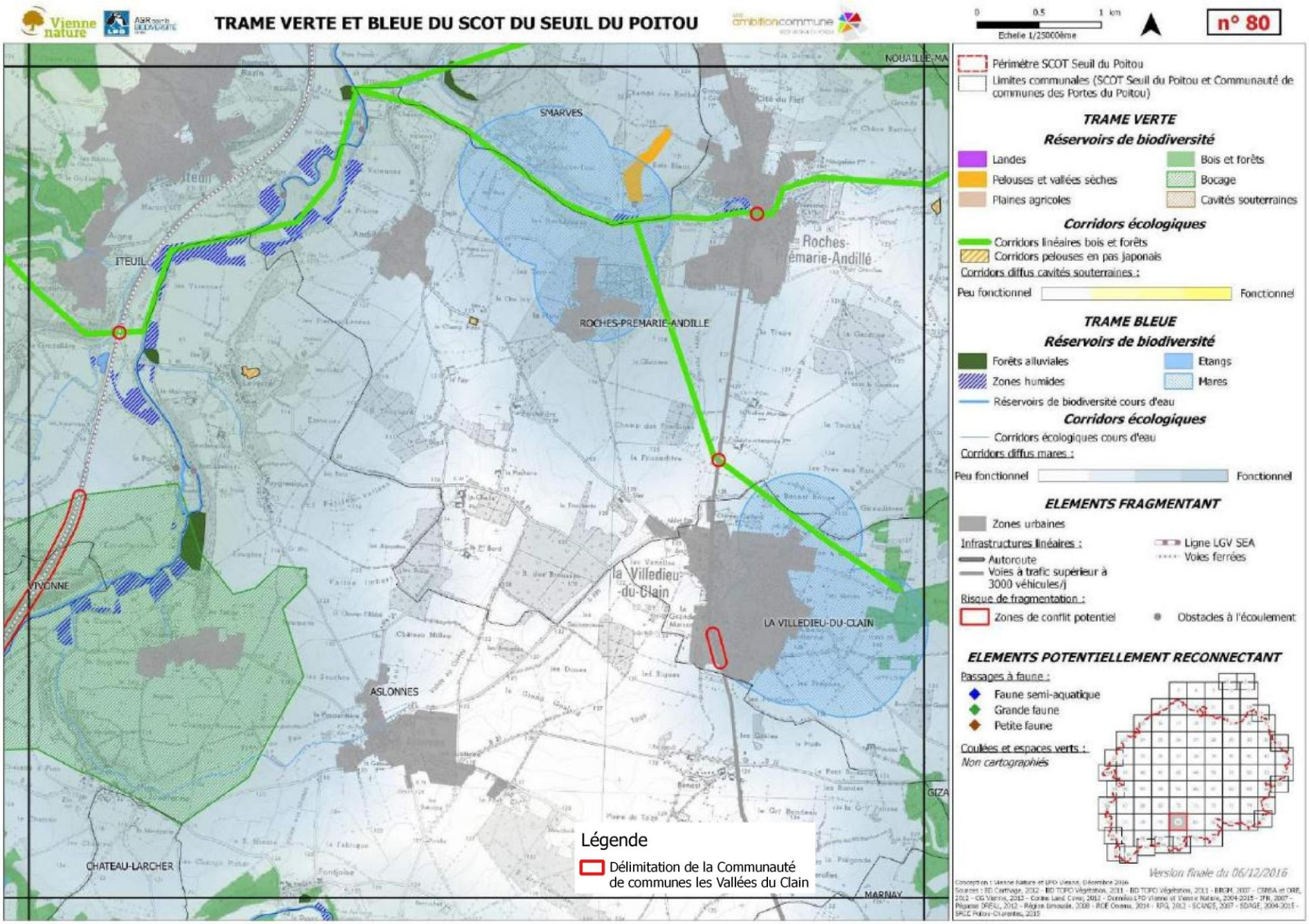
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



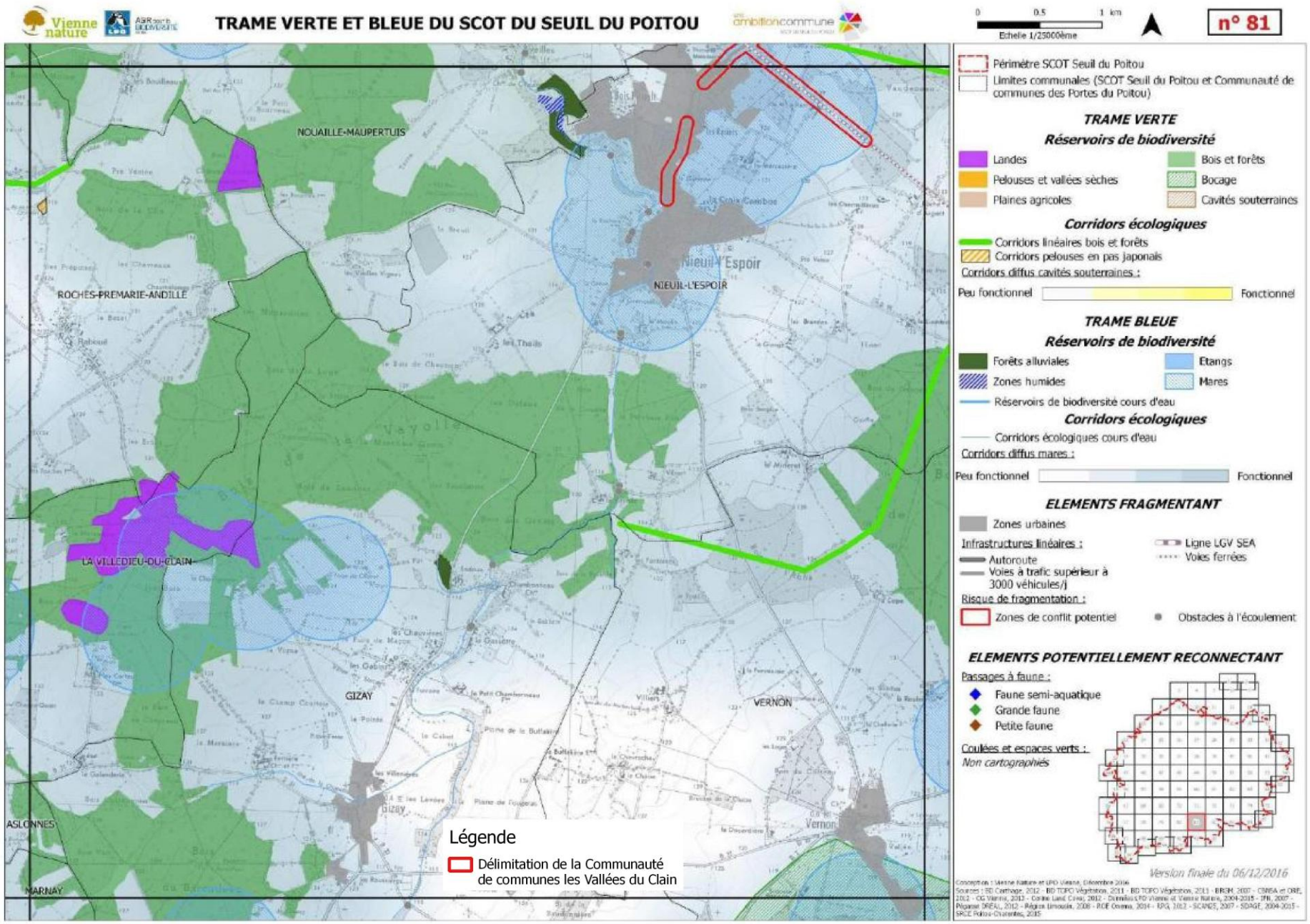
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



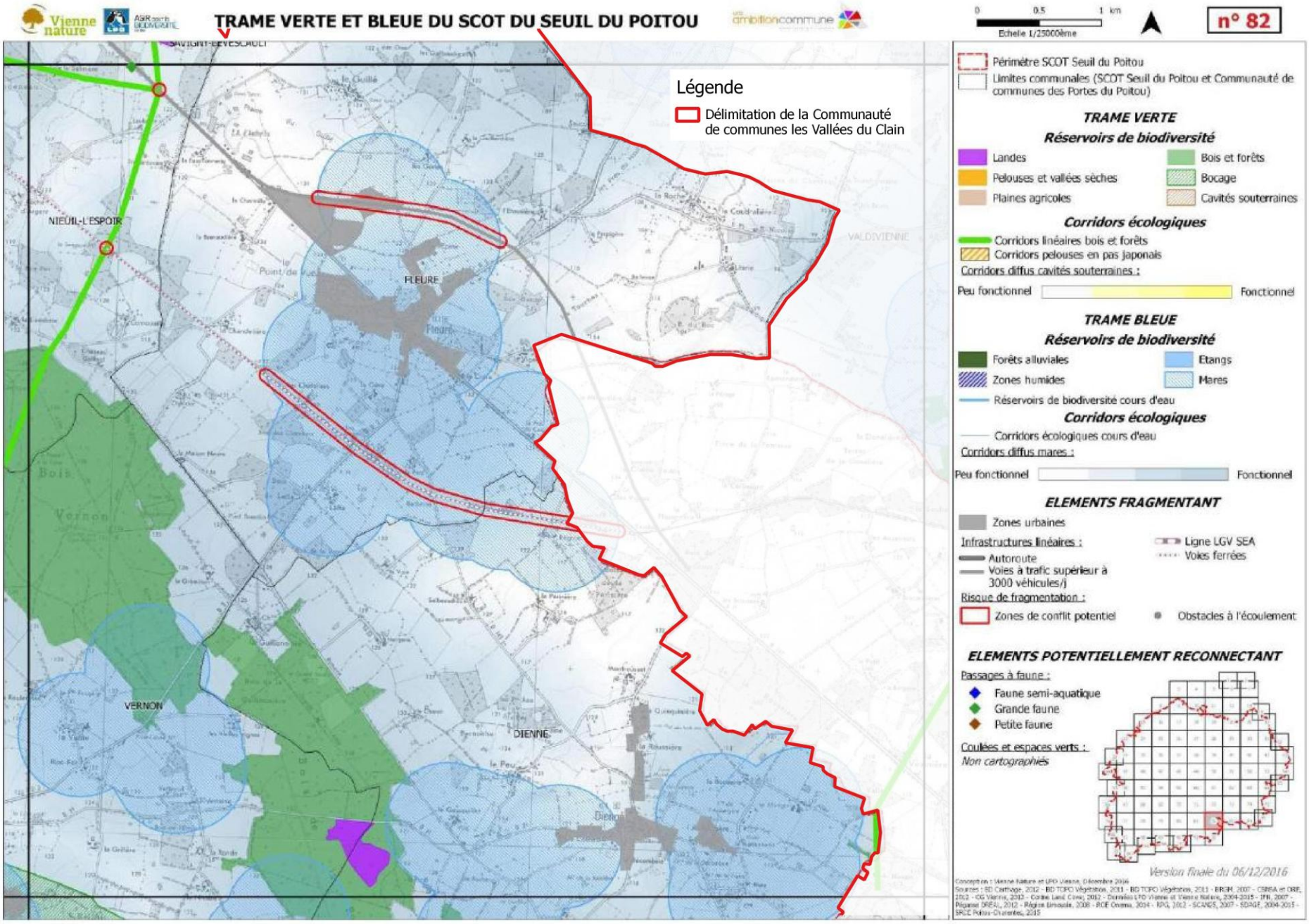
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



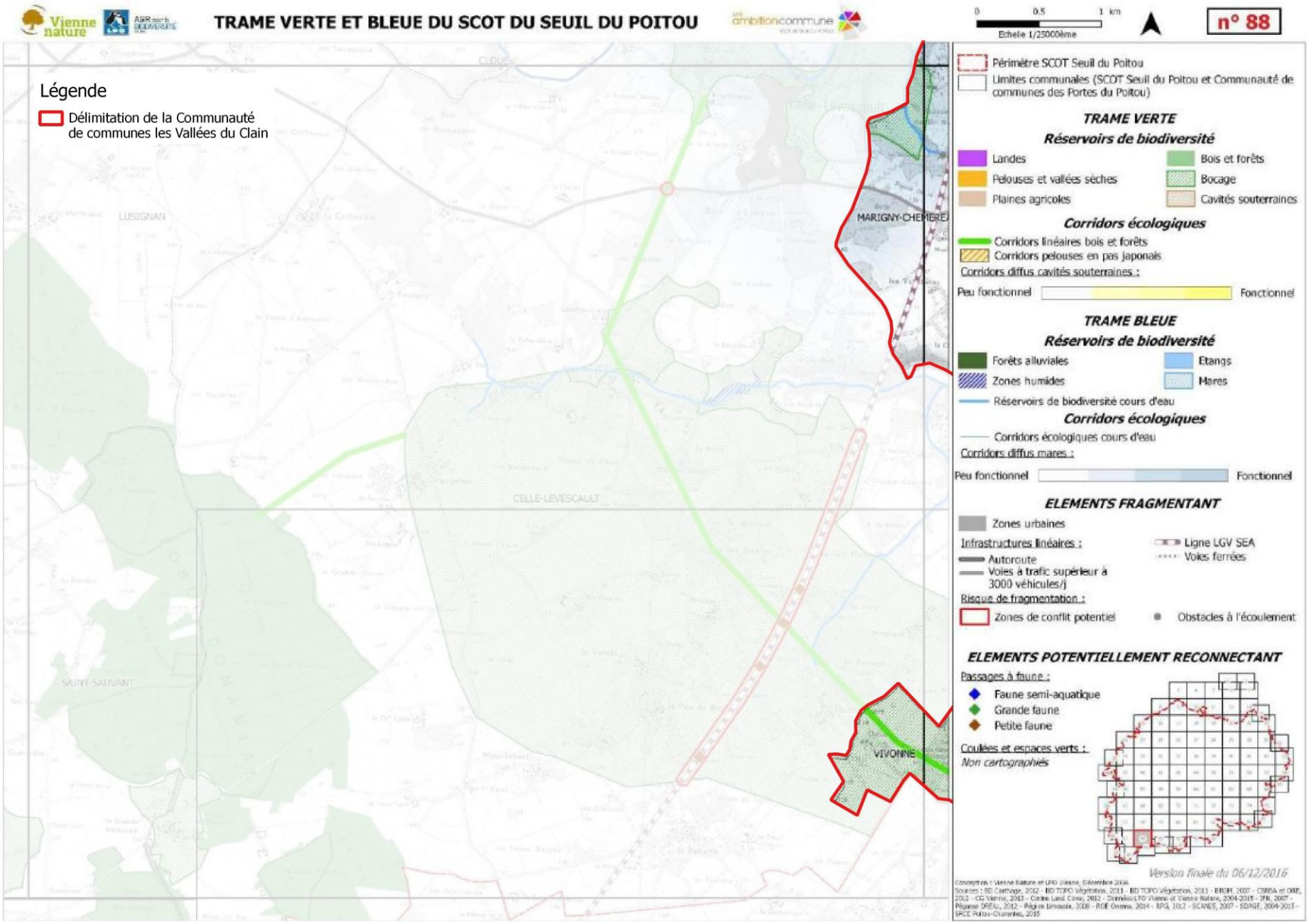
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



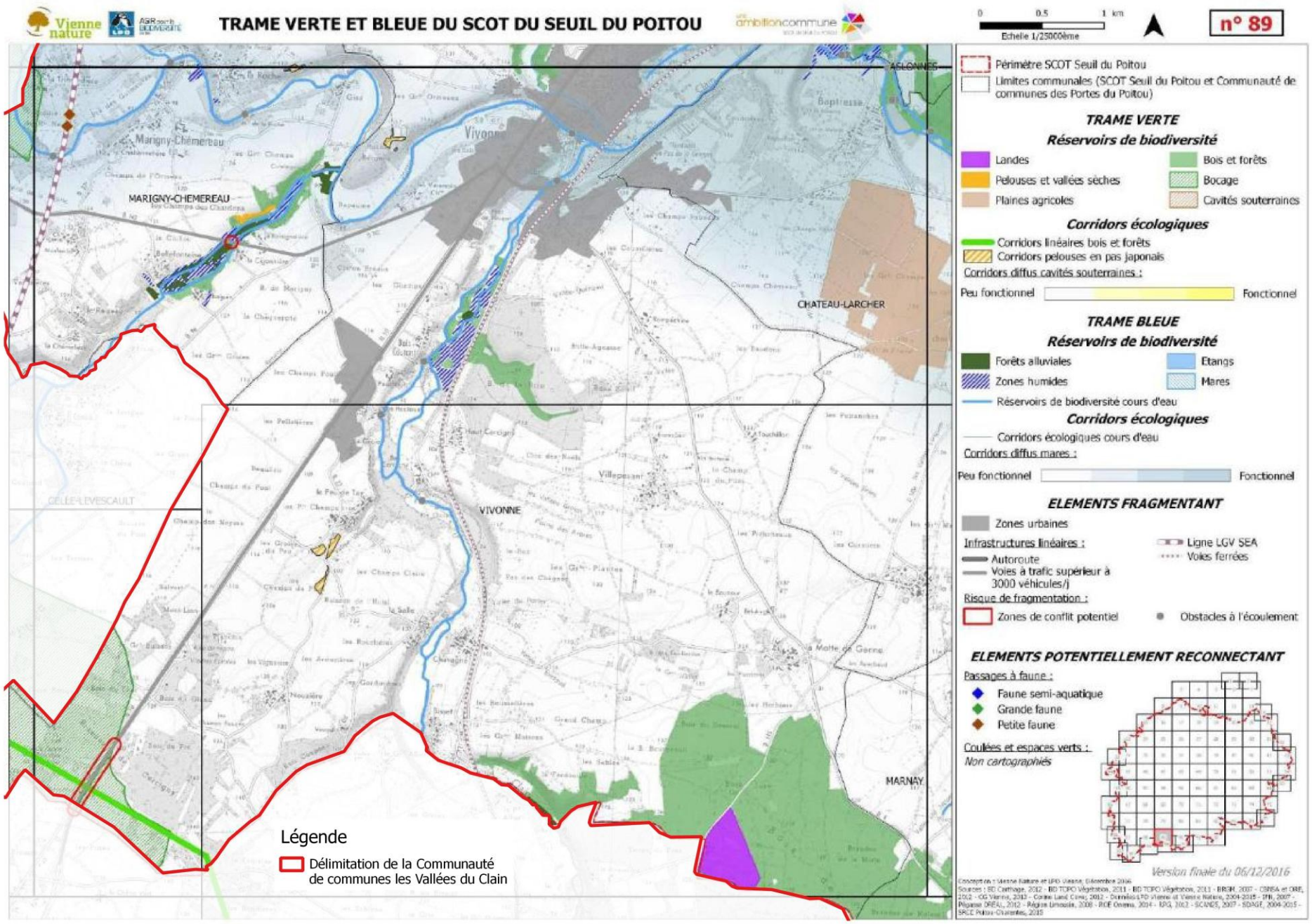
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



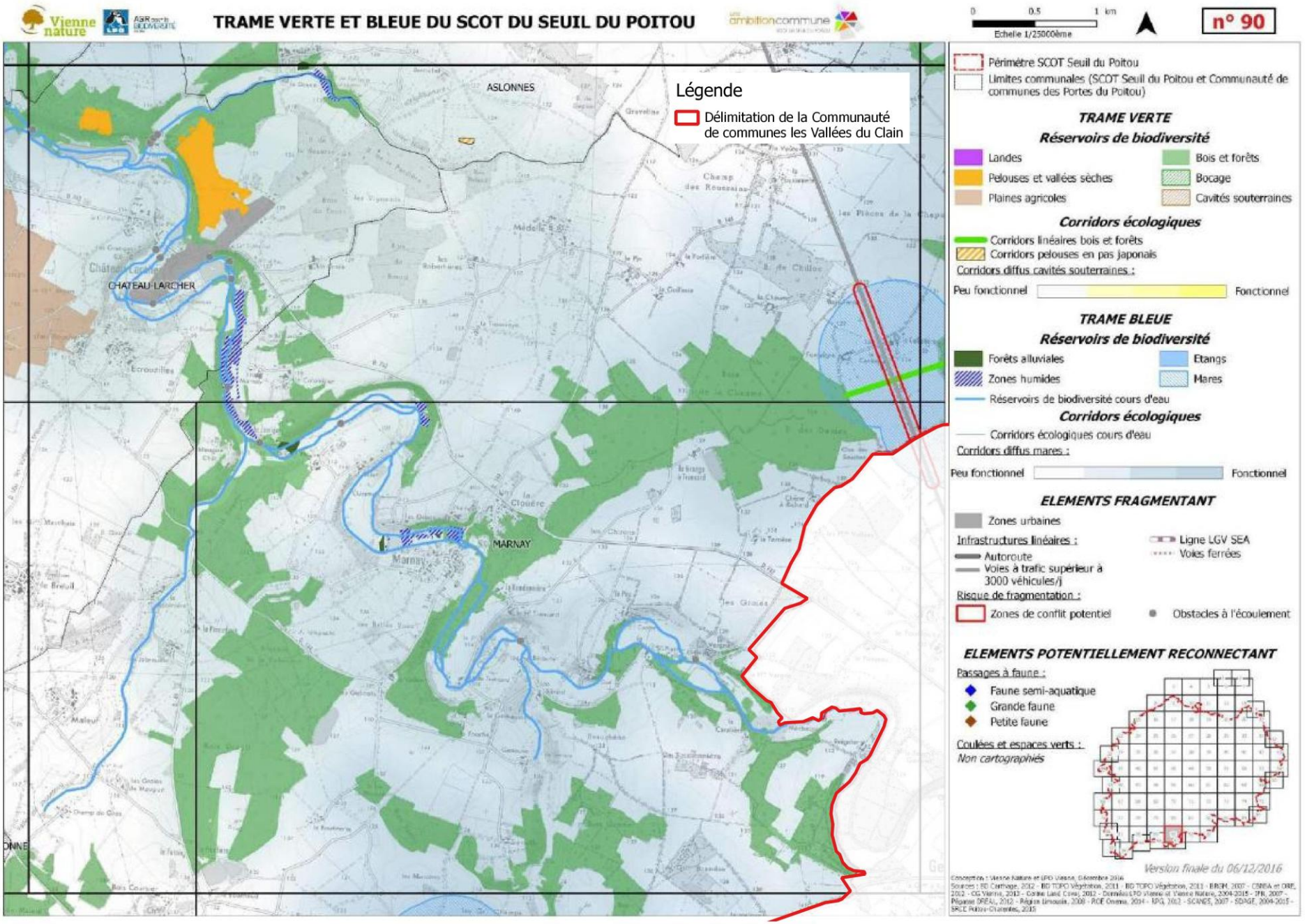
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



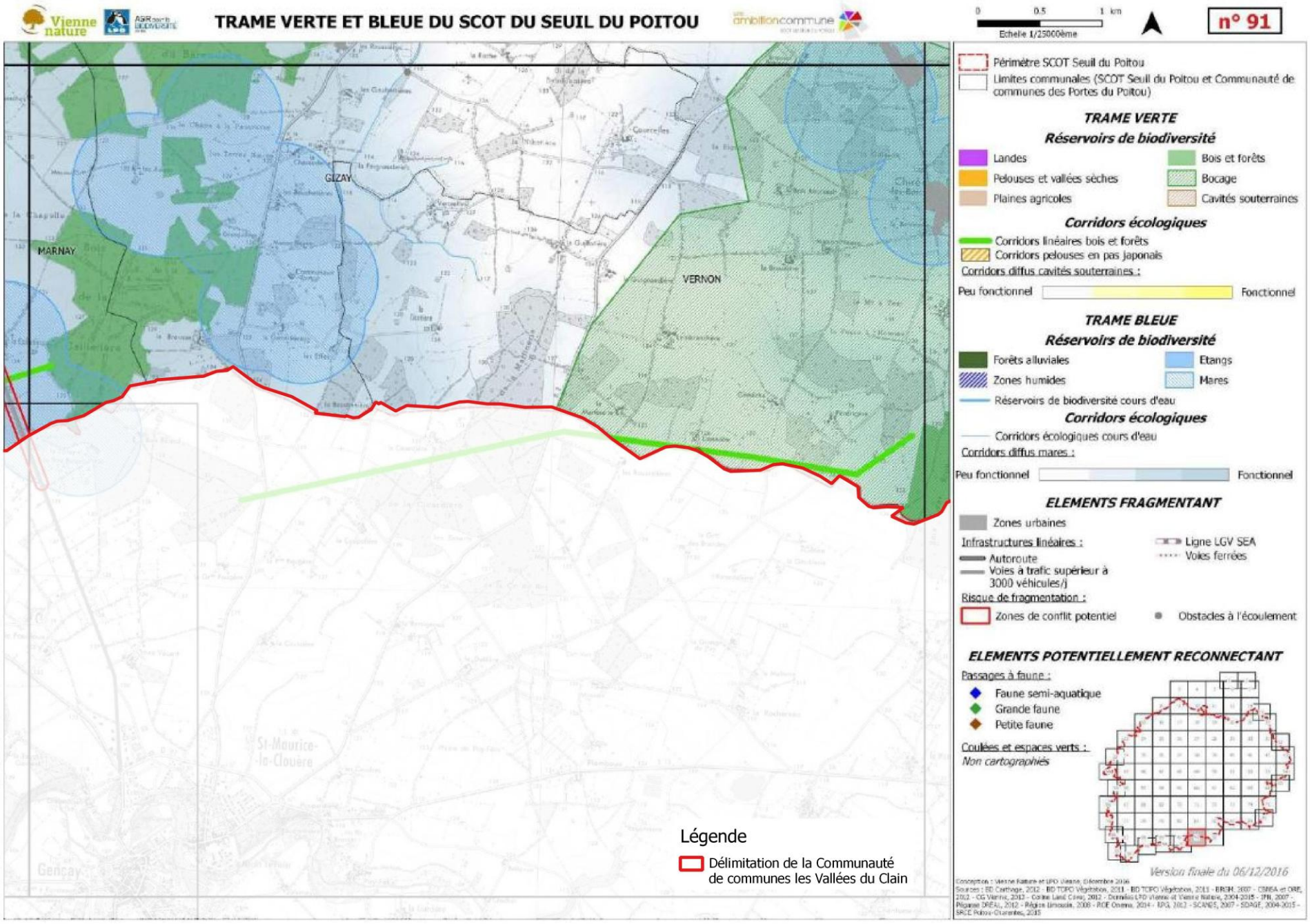
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



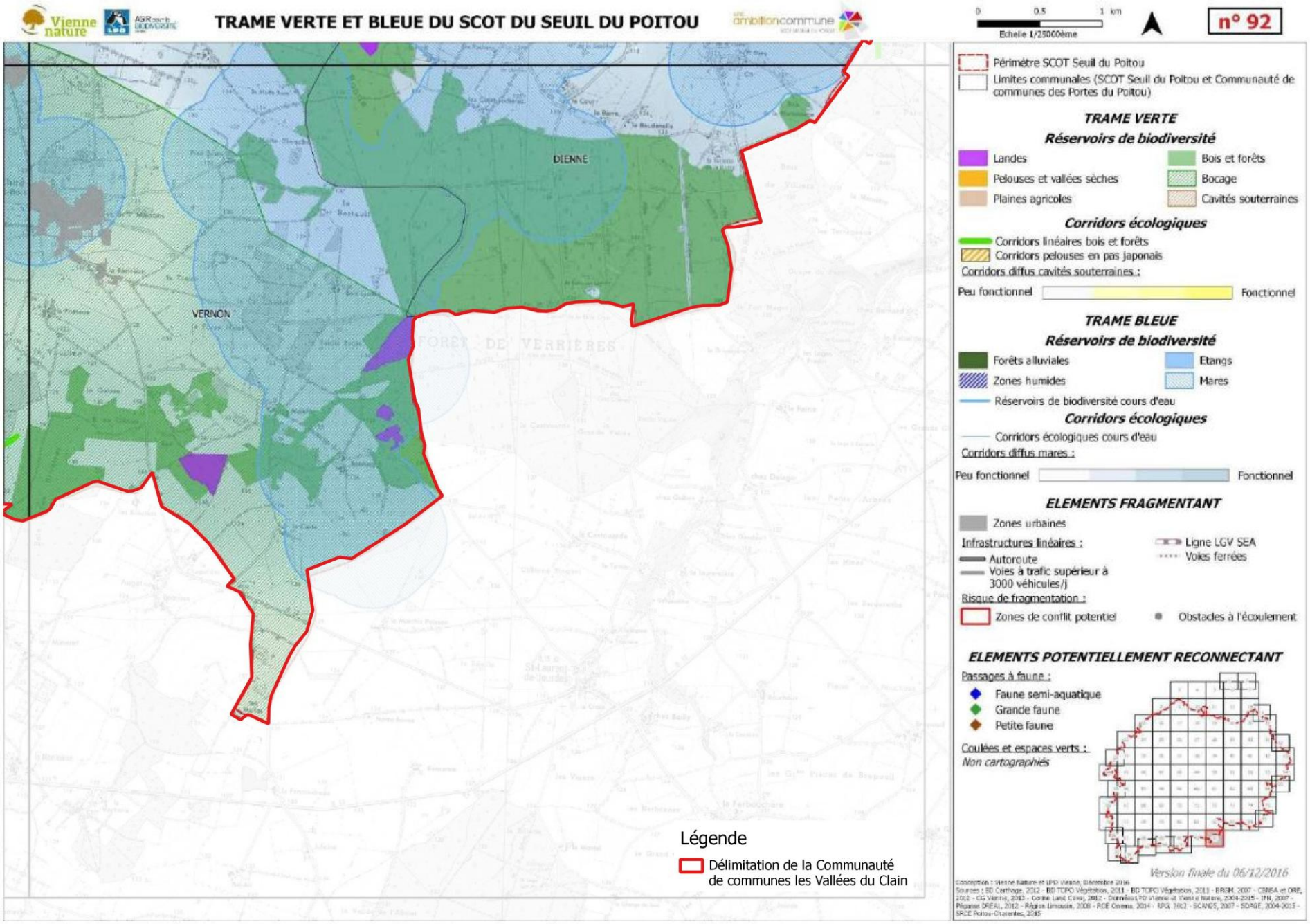
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



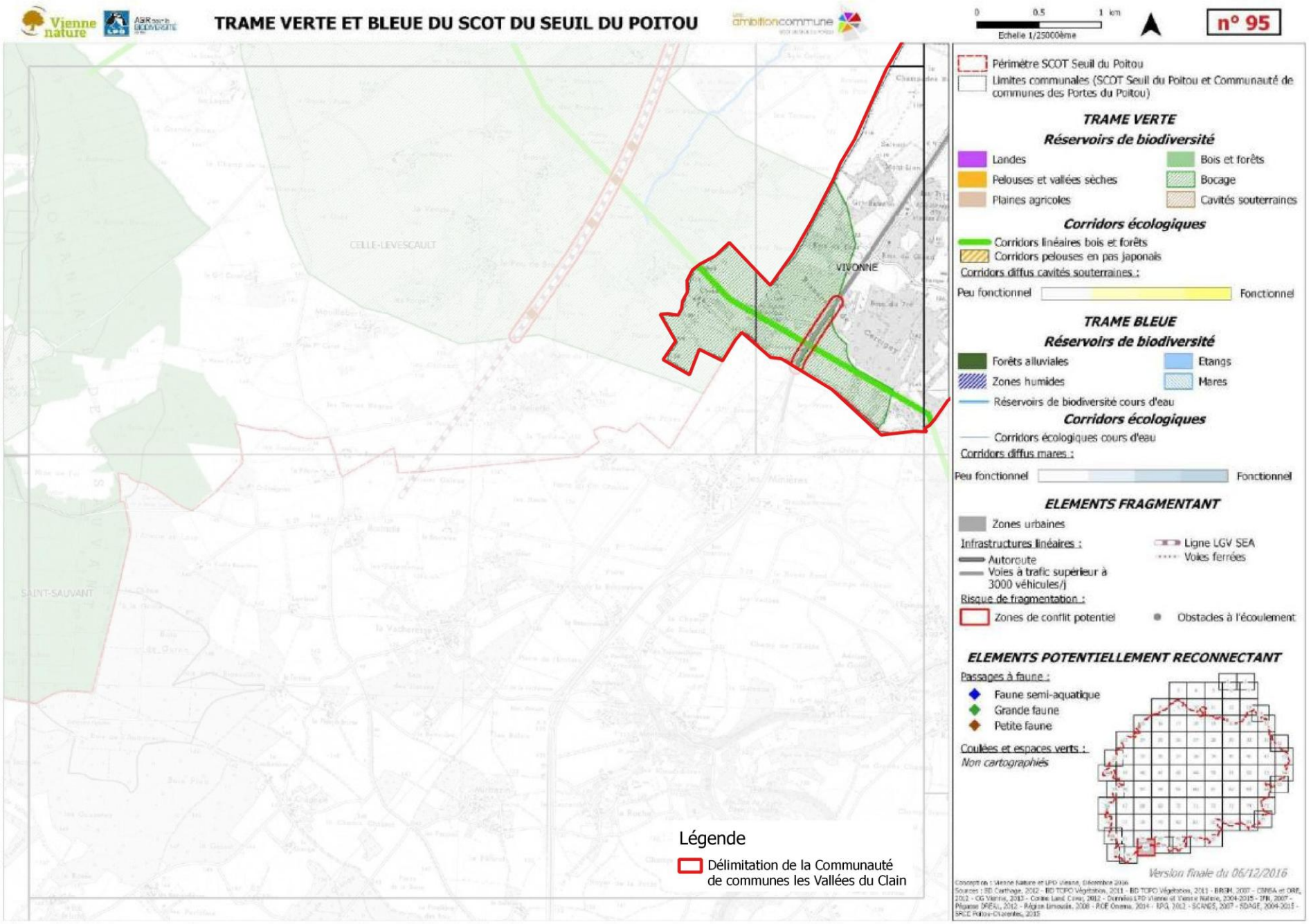
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



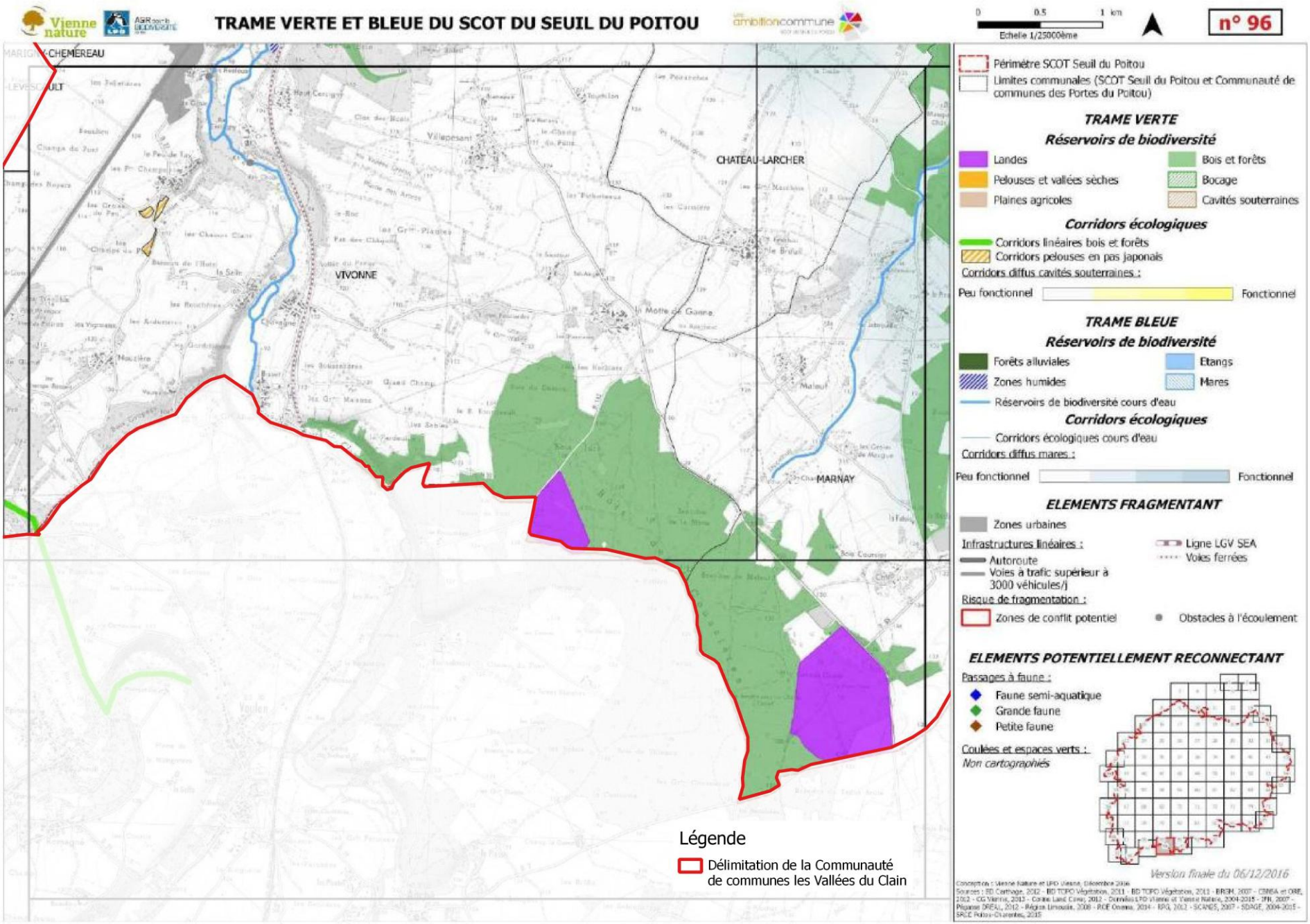
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



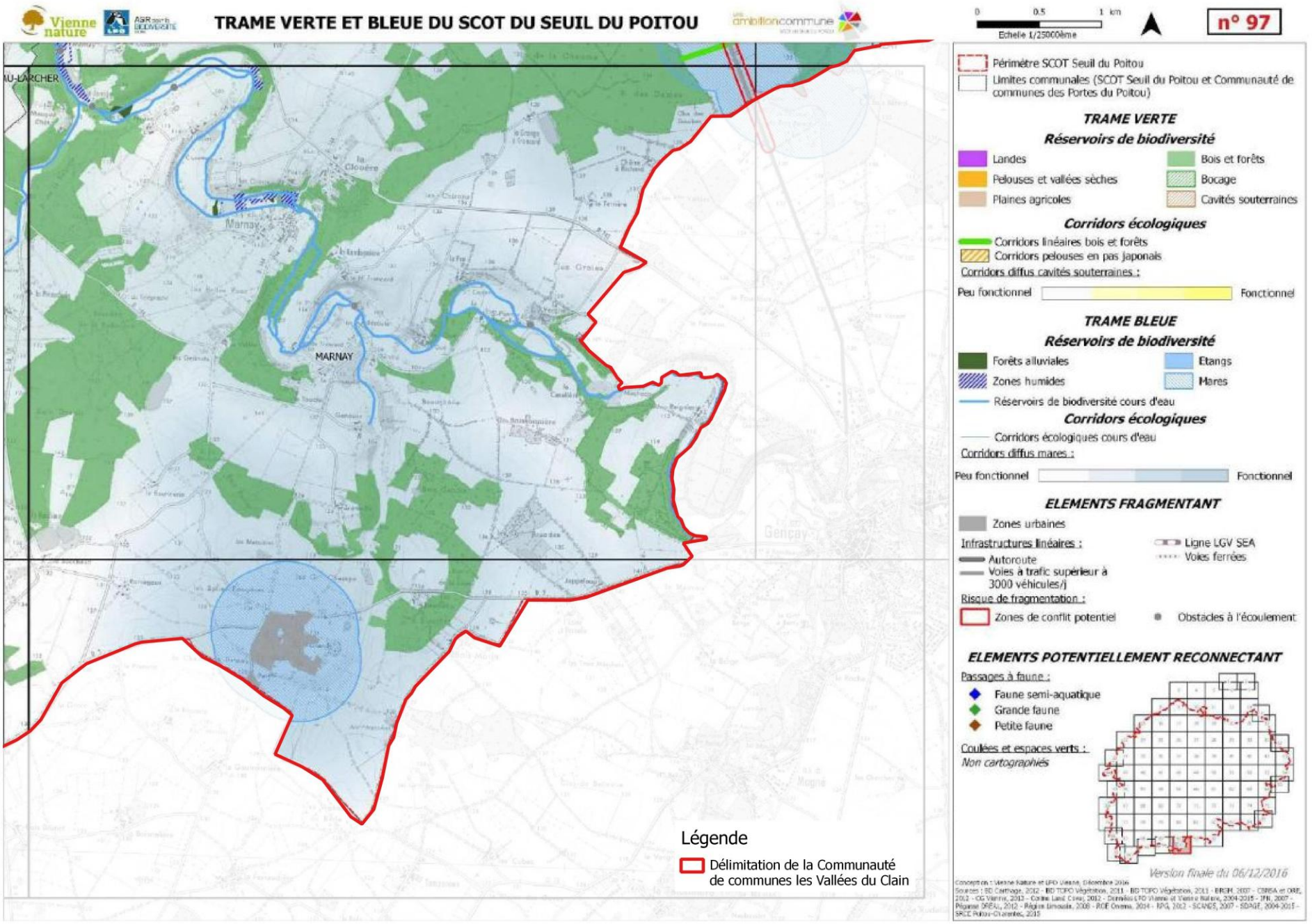
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*

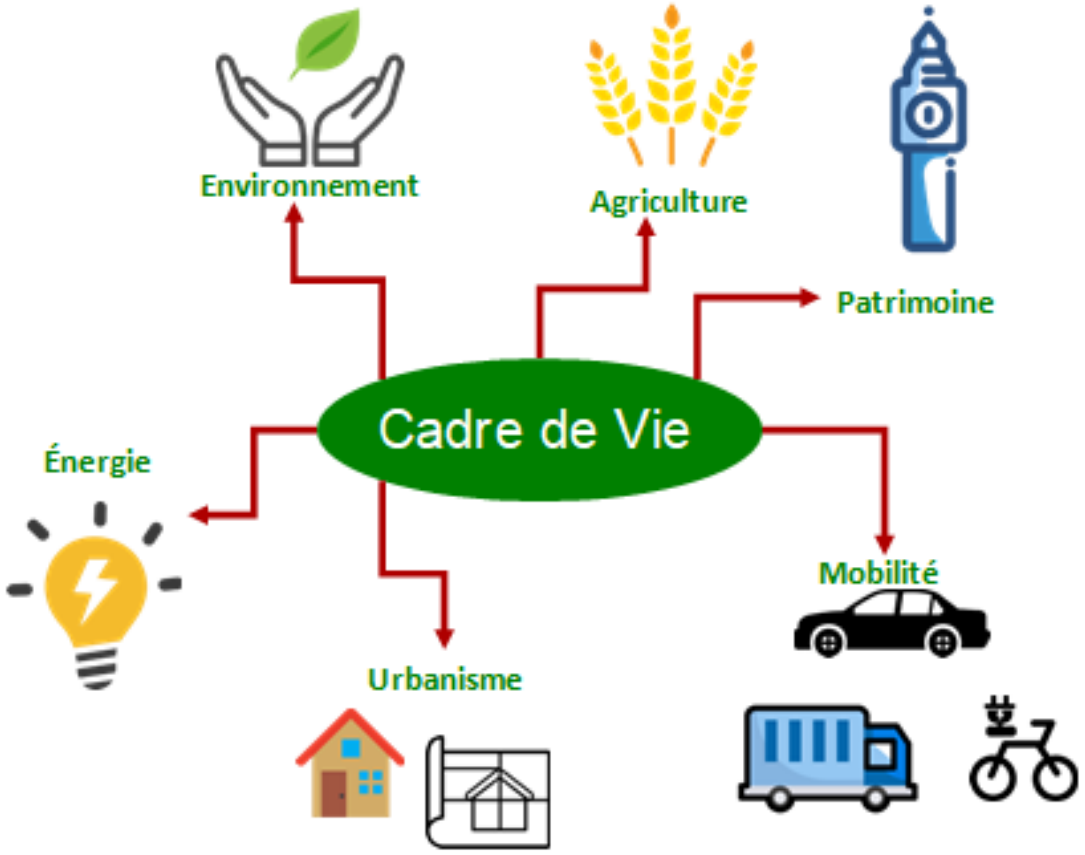


Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*



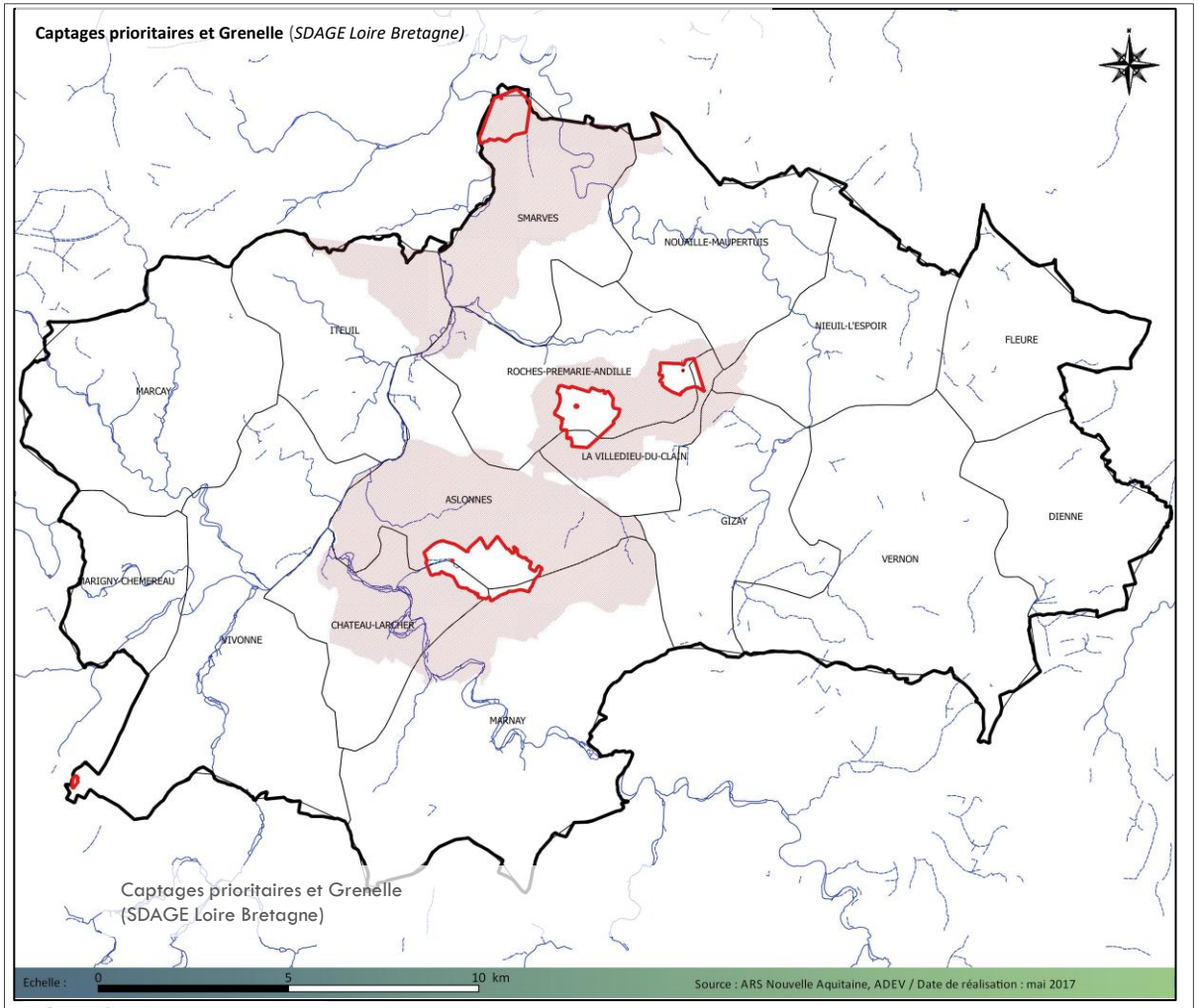
Trame verte et bleue et éléments fragmentant issus du SCOT Seuil du Poitou *(SCOT Seuil du Poitou, LPO Vienne & Vienne Nature, 2016)*




Environnement
Agriculture
Patrimoine
Cadre de Vie
Énergie
Mobilité
Urbanisme

CADRE DE VIE

Captages prioritaires et Grenelle (*SDAGE Loire Bretagne)*



Légende :

Communauté de communes des Vallées du Clain

Cours d'eau

Permanent

Intermittent

Périmètres de protection des captages

Protection immédiate

Protection rapprochée

Protection éloignée



Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'eau destinée à la consommation humaine provient de ressources souterraines.

Les grands ensembles aquifères qui constituent cette ressource sont les suivants :

- la nappe des calcaires du Dogger (captée)
- la nappe des calcaires du supra Toarcien (captée)

Ces différentes nappes contribuent à l'alimentation de **4 forages actifs desservant des unités de distribution.**

Captage	Débit réglementaire (autorisé)	Aquifère capté	Régie
SMARVES – Preuilly	7200 m^3/j	Calcaires du Dogger	SIVEER (Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vienne)
ROCHE-PRÉMARIE-ANDILLÉ - La vallée Moreau	1 180 m^3/j	Calcaires du Dogger	SIVEER (Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vienne)
ROCHE-PRÉMAIRIE-ANDILLÉ - Chaumelonge-Raboué	2 880 m^3/h	Calcaires du Dogger	SIVEER (Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vienne)
ASLONNES - Fontjoise	3 200 m^3/j	Calcaires du Supra Toarcien	SIVEER (Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vienne)

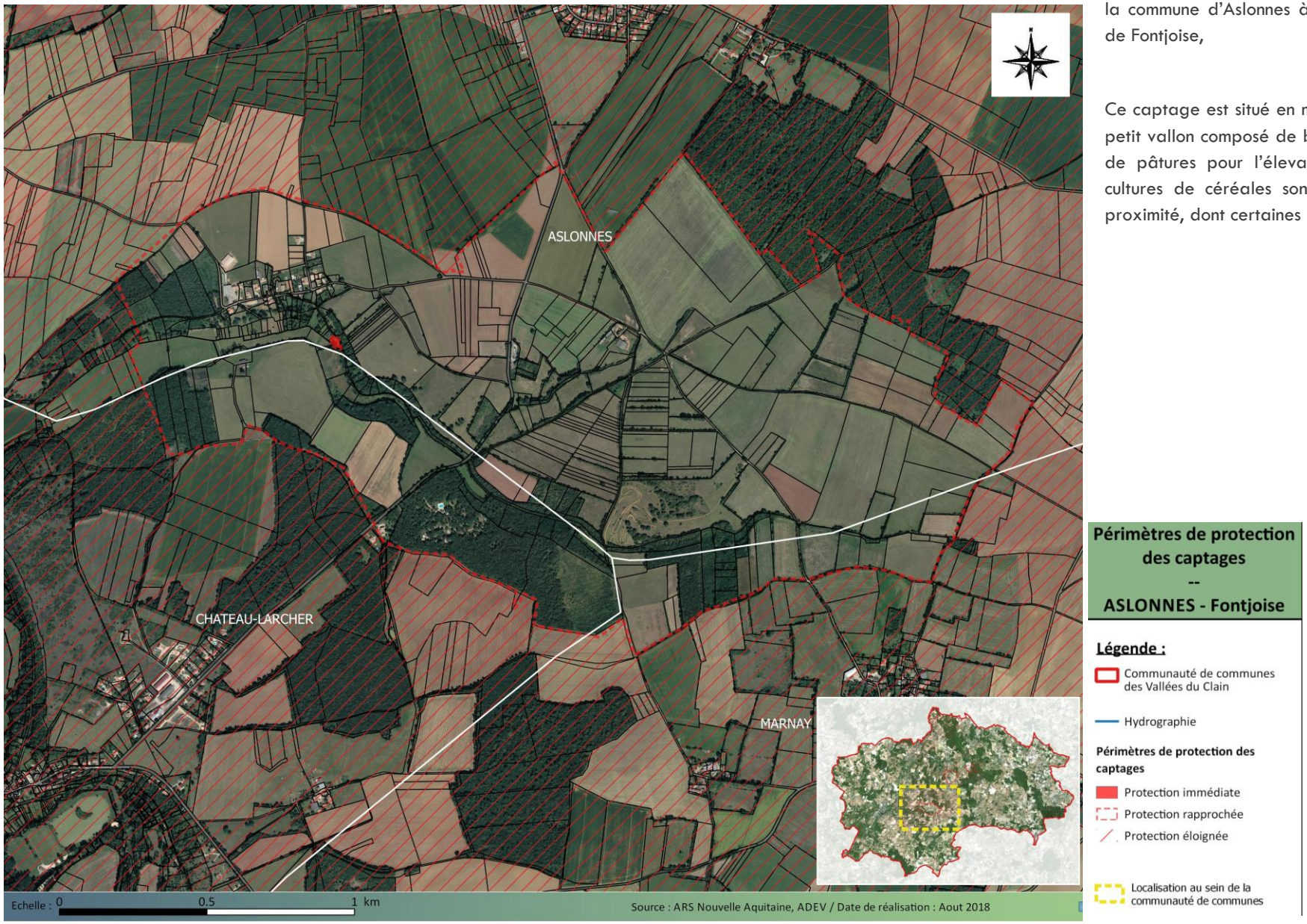
La communauté de communes est concernée par l'aire d'alimentation du Captage Grenelle Varenne/Clain à St-Benoît :

- Problématique : Nitrates et pesticides
- Gestionnaire : Grand Poitiers

ASLONNES - Fontjoise

Le captage d'Aslonnes - Fontjoise est localisé sur la commune d'Aslonnes à proximité du hameau de Fontjoise,

Ce captage est situé en milieu rural au sein d'un petit vallon composé de boisement et de prairie de pâtures pour l'élevage bovins. Différentes cultures de céréales sont également situées à proximité, dont certaines irriguées.



ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ - la Vallée Moreau

Le captage de la Vallée moreau est située sur la commune des Roches-Prémarie-Andillé au sein du lieu-dit la Vallée Moreau

L'aire de protection rapprochée accueille principalement des cultures de céréales ainsi que des praires pâturées. Les prairies pâturées sont rattachées au centre équestre « Ecuries de Sainval ». Peu d'éléments paysagers composent cette aire de protection rapprochée, hormis quelques haies et bosquets,

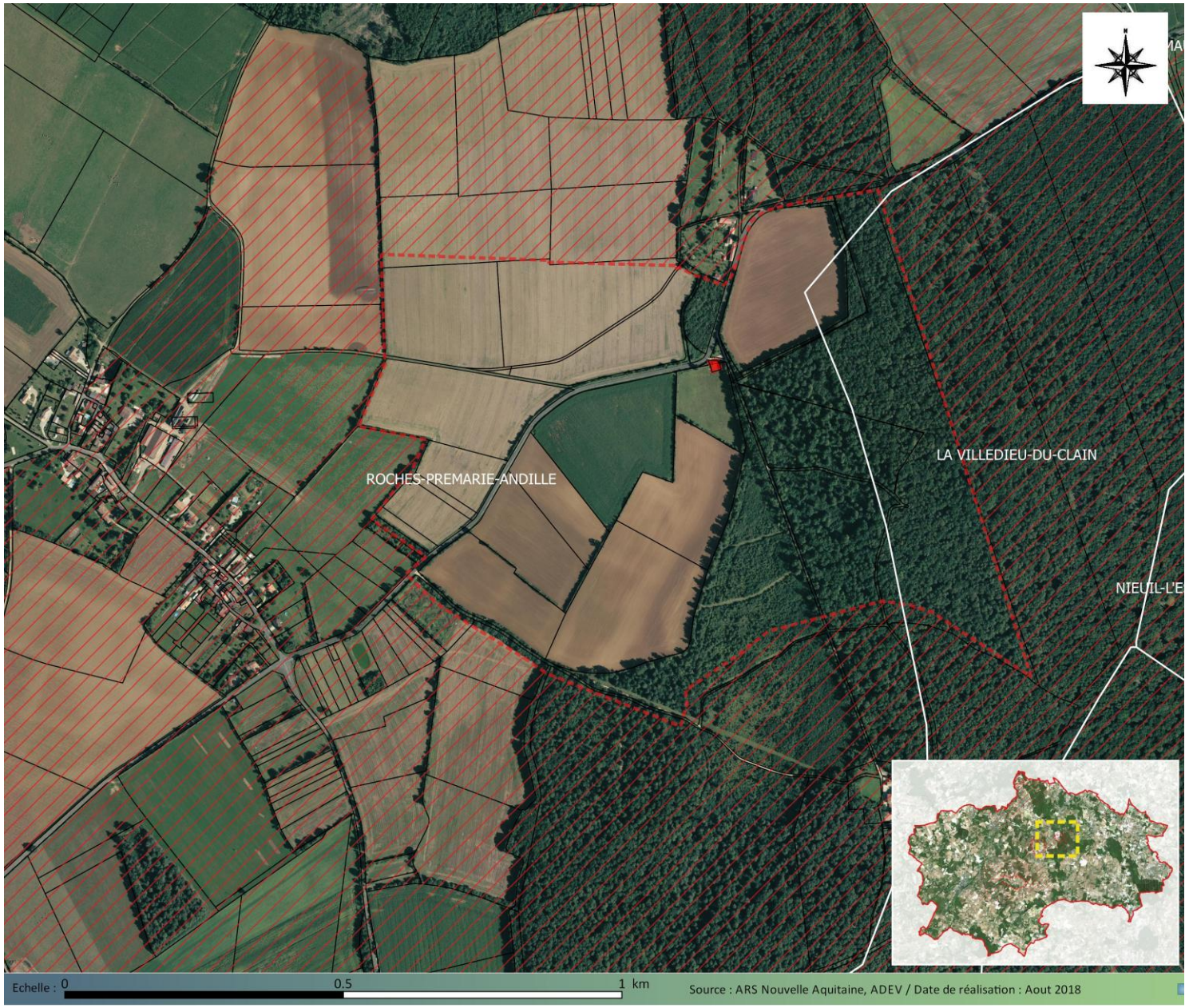
Il existe également un réservoir d'eau servant à l'irrigation à proximité du centre équestre. Notons également la prise en compte d'un lotissement située sur la commune de la Villedieu-du-Clain, au sud, et la présence d'une caserne de gendarmerie.



ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ - Chaumelonge-Raboué

Le captage de Chaumelonge-Rboué est située au sein de la commune de Roches-Prémarie-Andillé sur sa limite ouest, à proximité du hameau Raboué et du lieudit Chaumelonge à l'origine de sa dénomination.

Le périmètre de protection immédiate se situe à l'interface entre le « Bois de la Veyolle » à l'ouest et un espace agricole à l'est, destiné à la culture céréalière. Ces deux éléments composent essentiellement le périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.



Périmètres de protection des captages
--
ROCHE-PREMARIE-ANDILLE - Chaumelonge-Raboué

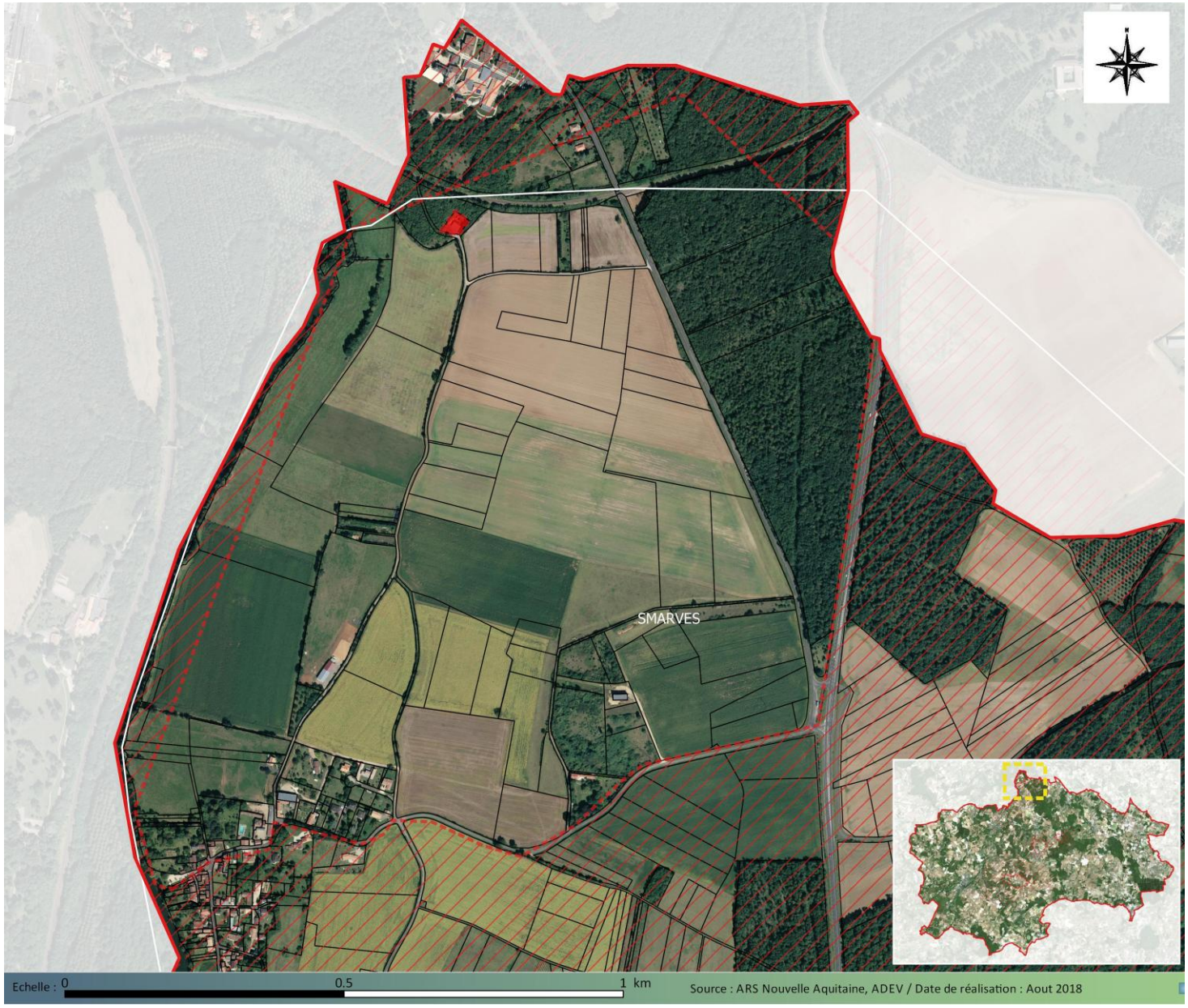
Légende :

- Communauté de communes des Vallées du Clain
- Hydrographie

Périmètres de protection des captages

- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- Protection éloignée
- Localisation au sein de la communauté de communes

SMARVES – Preuilly



Ce captage est situé au sein de la commune de Smarves, en limite communale avec Saint-Benoit, commune en dehors de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Ce captage est localisé au sein d'un bosquet, communiquant avec divers boisements à proximité : bois de Saint-fessé, Bois du Grand Aiguillon et localisé à proximité de la rivière le Clain. Le périmètre de protection rapprochée est situé dans un espace agricoles composé de prairies en bordures du Clain et de nombreuses parcelles destinées à l'exploitation céréalière. Le nord du hameau du Moulin toujours sur la commune de Smarves est compris dans le périmètre de protection rapprochée.

Notons également la proximité de la ligne de chemin de fer au nord, reliant Poitiers à Limoges.

Périmètres de protection des captages
--
SMARVES - Preuilly

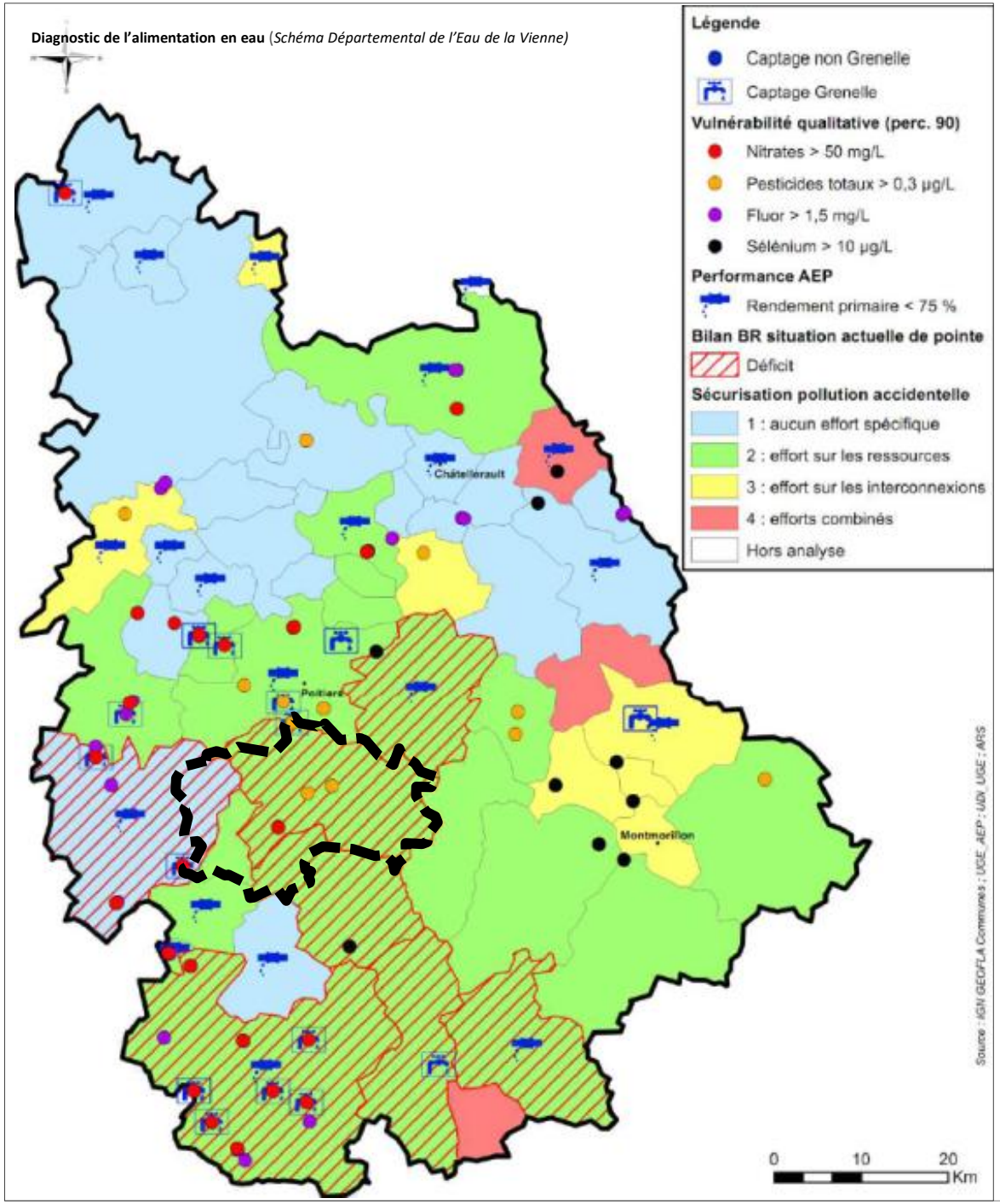
Légende :

- Communauté de communes des Vallées du Clain
- Hydrographie

Périmètres de protection des captages

- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- Protection éloignée
- Localisation au sein de la communauté de communes

Diagnostic de l'alimentation en eau (*Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne)*



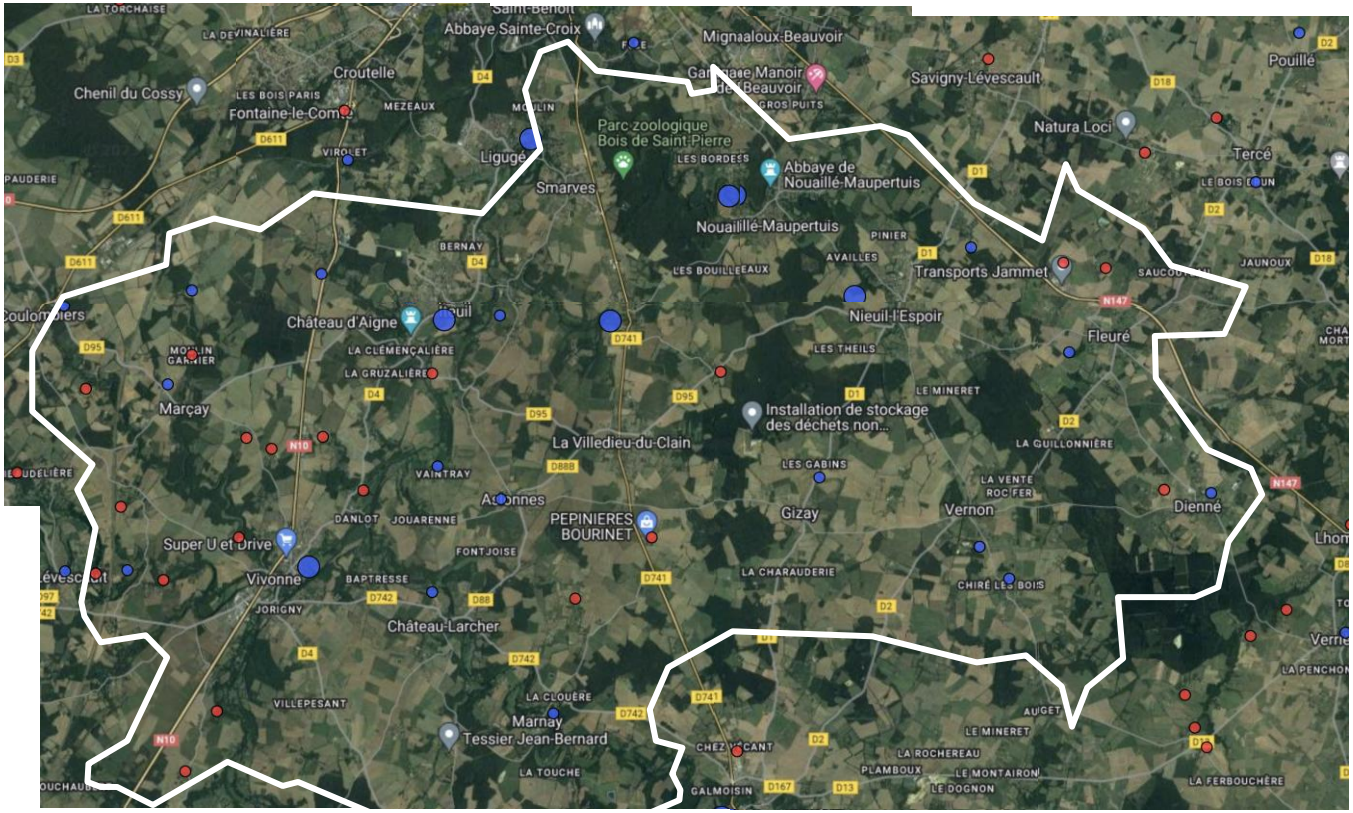
Une attention particulière doit être portée sur le partage de la ressource en eau entre les usages car 80 % du département de la Vienne sont classés en Zone de Répartition des Eaux.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, l'eau destinée à la consommation présente une vulnérabilité aux nitrates et aux pesticides.

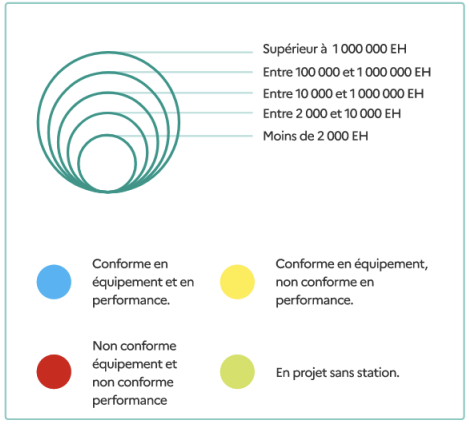
Les objectifs identifiés par le schéma départemental de l'eau sont :

- Préserver et pérenniser les ressources en eau
- Sécuriser l'approvisionnement
- Appliquer un prix de l'eau adapté aux enjeux, représentatif du service et acceptable pour l'usager
- Consolider la connaissance

Stations d'épuration (*Portail de l'assainissement)*



STEU: CAPACITE NOMINALE



- Le territoire de la Communauté de Communes des Vallée du Clain compte 36 stations d'épuration dont 19 ne sont pas conformes en équipement.
- 2 communes sur les 16 que compte le territoire ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées. Il s'agit des communes de La Villedieu-du-Clain et Smarves. La Villeudieu-du-Clain est raccordée sur la station de Les Roches-Prémarie-Andillé et Smarves est raccordée sur Ligugé.
- Toutes les stations sont gérées par le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER.
- La majorité des stations de traitement des eaux usées sont correctement dimensionnées.
- Seules les stations de Nieuil-L'espoir Route nationale, Nieuil-L'espoir Fouillé, et Vernon sont actuellement sous-dimensionnées.
- Le devenir des boues est assuré par épandage.
- Les rejets des stations de traitement des eaux usées se font majoritairement dans le réseau hydrographique.

						Stations d'épuration en EH									
Collectivités	***Hameaux***	**Comité Local**	**EPCI**	**date mise en service**	**Télégestion**	**Electricité**	**BA**	**Disques biologique**	**Filtre roseaux**	**Lagunage**	**Filtre à sable**	**Mini STEP**	**Fosses**	Charge hydraulique	Charge Organique
Aslonnes	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain						800					39,44%	32,54%
Aslonnes	*Vaintray*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							200					
Aslonnes	*Laverré*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							100					
Aslonnes	*Pigerolles*	*SIVASUD*	Vallées du Clain						30						
Château Larcher	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain			x				800				17,50%	10,06%
Dienné	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain		non	non	1200							34,34%	43,44%
Fleuré	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain		non	non				1000				76,67%	49,83%
Fleuré	*Le Guillé*	*SIVASUD*	Vallées du Clain		non	non				100					
Fleuré	*ZAC Anthylis*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							100					
Gizay	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain						550					207,62%	62,76%
Iteuil	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain				3000							104,09%	51,37%
Iteuil	*Ruffigny*	*SIVASUD*	Vallées du Clain						300					40,00%	24,00%
Marçay	*bourg*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		s500	x			400					40,95%	42,76%
Marçay	*la Forêt*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		s500	x			200						
Marçay	*les Minières*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		Cellbox	non					40				
Marçay	*les Loges*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		Cellbox	non					60				
Marçay	*Moulin Garnier- Les Ouches*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		Cellbox	non					40				
Marnay	*Marnay*	*MARNAY*	Vallées du Clain							250				74,86%	51,71%
Marnay	*Médelle*	*MARNAY*	Vallées du Clain								80				

						Stations d'épuration en EH									
Collectivités	***Hameaux***	**Comité Local**	**EPCI**	**date mise en service**	**Télégestion**	**Electricité**	**BA**	**Disques biologique**	**Filtre roseaux**	**Lagunage**	**Filtre à sable**	**Mini STEP**	**Fosses**	Charge hydraulique	Charge Organique
Marigny Chemereau	*bourg*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		non	non			200						
Marigny Chemereau	*Trincardière*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		Cellbox	non					50				
Marigny Chemereau	*la Roche*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		non	non				150					
Marigny Chemereau	*Fouilloux*	*LUSIGNAN*	Vallées du Clain		non	non				150					
Nieuil l'Espoir	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain				4500							79,92%	35,50%
Nieuil l'Espoir	*Foulle*	*SIVASUD*	Vallées du Clain	*2020*					300					45,92%	24,49%
Nouaillé Maupertuis	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain				3000							71,34%	61,75%
Roches Prémaries (Les)	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain				3600							75,29%	47,68%
Roches Prémaries (Les)	*Andillé*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							200					
Roches Prémaries (Les)	*Raboué*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							150					
Vernon	*bourg*	*SIVASUD*	Vallées du Clain						500					49,21%	52,65%
Vernon	*Chiré les Bois*	*SIVASUD*	Vallées du Clain							183					
Vivonne	*bourg*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		S500	x	7000							64,98%	39,28%
Vivonne	*Peu de Thay*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		S500	x			120						
Vivonne	*L'Anjouinière*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		S50	x			250						
Vivonne	*Les Nouzières*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		non	non					50				
Vivonne	*La Planche*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		non	non				80					
Vivonne	*Abiré*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		non	non				50					
Vivonne	*Naslins*	*VIVONNE*	Vallées du Clain		non	non					90				
TOTAL EH							**22 300**	**0**	**3 650**	**3 513**	**410**	**0**	**0**		
							29 873								

Implantation des déchetteries sur le territoire de la communauté de communes *(Communauté de communes des Vallées du Clain)*



Services de collectes gérés par la CCVC *(Communauté de communes des Vallées du Clain)*

Mode de collecte	Porte à Porte	Point d'apport volontaire	Déchèterie
Types de déchets collectés	Déchets ménagers et assimilés	Verre	Bois, Carton, CD/DVD, Consommables bureautiques, Déchets Diffus Spécifiques, Déchets Electriques et Electroniques, Déchets Verts, Métaux, Gravats, Huiles minérales et végétales, Lampes et néons, Piles, Plastiques rigides, Radiographies, Tout-Venant
		Papier	
	Emballages ménagers recyclables (emballages plastiques, métalliques et cartonnés)	Textiles	

Chiffres clés déchets au sein de la CCVC *(Communauté de communes des Vallées du Clain)*

	Km parcourus	Tonnages OM collectés	Tonnages Emballages Recyclable collectés
2014	63 426	3 980	772

La CCVC exerce de plein droit les compétences optionnelles suivantes dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés;
- Gestion de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gizay;
- Gestion de la plateforme de stockage des déchets verts située à La Villedieu du Clain;
- Gestion des décharges de classes III situées à Vivonne (Les Coussières) et à Iteuil;
- Gestion, création et aménagement des déchèteries

➢ 9 déchèteries sur le territoire

➢ Les composteurs sont distribués gratuitement par la CC

➢ Points d'apport volontaires pour le verre, le papier et les textiles : en 2014 835 tonnes de verres, 762 tonnes de papier et 96 tonnes de textiles ont été collectés.

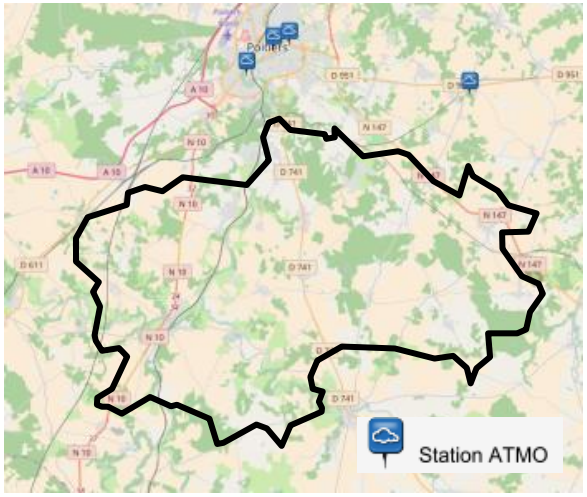
La CC réalise des actions de sensibilisation au tri des déchets en direction des scolaires (Ce sont 326 élèves qui ont été formés, durant l'année scolaire 2013/2014au tri des déchets et au compostage.)

Dioxyde d'azote *(ATMO Nouvelle Aquitaine)*

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	NO_2 - moy. annuelle	NO_2 - max. horaire	NO_2 - Nb. heures > 200 µg/m³
86	09015	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	13	89	0
	09404	Poitiers centre	Fond	Urbaine	20	140	0
	09402	Poitiers trafic	Trafic	Urbaine	39	212	1
	09405	Saint Julien Trafic	Trafic	Urbaine	20	107	0
Seuils réglementaires :			**Valeur limite :**		40 µg/m³		18 heures max
			Seuil d'info/recommandations :			200 µg/m³	
			Seuil d'alerte :			400 µg/m³ sur 3 h	

Particules PM10 *(ATMO Nouvelle Aquitaine)*

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	PM10- moy. annuelle	PM10 - max. journalier	PM10 – Nb. jours > 50 µg/m³
86	09015	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	14	63	2
	09404	Poitiers centre	Fond	Urbaine	17	64	2
	09402	Poitiers trafic	Trafic	Urbaine	25	80	16
	09405	Saint Julien Trafic	Trafic	Urbaine	18	69	3
Seuils réglementaires :			**Valeur limite :**		40 µg/m³		35 j max
			Objectif de qualité :		30 µg/m³		
			Seuil d'information/recommandations :			50 µg/m³	
			Seuil d'alerte :			80 µg/m³	



La qualité de l'air dans la Vienne est mesurée à l'aide de 4 stations autour de Poitiers, à environ 10 km de la CCVC.

En 2016, les valeurs limites relatives au dioxyde d'azote sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe:

- La moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 39 µg/m3 au niveau de la station de Poitiers trafic (valeur limite: 40 µg/m3)
- Sur cette même station, le nombre d'heures de dépassement du seuil de 200 µg/m3(1 heure) respecte la valeur limite (18 heures de dépassement maximum)

En 2016, les valeurs limites relatives aux particules en suspension PM10 sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe:

- La moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 25 µg/m3au niveau de la station de Poitiers trafic (valeur limite: 40 µg/m3)
- Le nombre maximal de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m3n'atteint pas la valeur limite (16jours, contre 35 jours de dépassement autorisés) sur cette même station. De même, l'objectif de qualité de 30 µg/m3 en moyenne annuelle est respecté sur l'ensemble des sites de mesure.

Ozone (*ATMO Nouvelle Aquitaine*)

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	O_3 – max. horaire	O_3 – max. de la moy. sur 8 heures	O_3 – nb. j. >120 µg/m³ sur 8h (moy. 3 ans)	O_3 – AOT40*	O_3 – AOT40 (moy. 5 ans)*
86	09015	Poitiers Couronneries	Fond	Urbaine	146	133	7		
	09404	Poitiers centre	Fond	Urbaine	131	120	1		
Seuils réglementaires :			**Seuil d'info/recommandations :**		180 µg/m³				
			Seuil d'alerte :		3 seuils : - 240 µg/m³ (sur 3h) - 300 µg/m³ (sur 3h) - 360 µg/m³				
			Objectif de qualité :			120 µg/m³		6 000 µg/m³.h	
			Valeur cible :				25 j max		18 000 µg/m³.h

* : Valeur réglementaire pour la protection des écosystèmes, calculée uniquement sur les sites périurbains et ruraux

CO2 (*ATMO Nouvelle Aquitaine*)

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	CO – max. de la moy. sur 8 heures
86	09404	Poitiers centre	Fond	Urbaine	1,6
Seuils réglementaires :			**Valeur limite :**		10 mg/m³

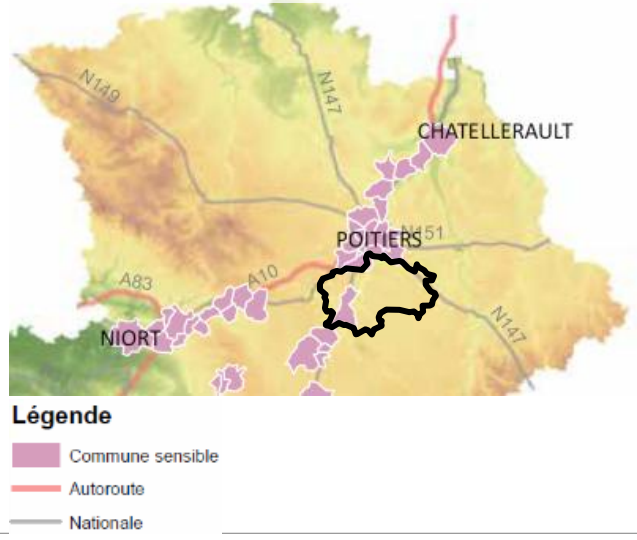
- **En 2016, pour l'ozone, la moyenne maximale sur 8 heures consécutives dépasse l'objectif de qualité (120 µg/m3)** sur l'un des deux sites de mesure implantés dans la Vienne. L'autre site atteint quant à lui l'objectif de qualité, mais sans le dépasser.

- **En 2016, la valeur limite relative au monoxyde de carbone (10 mg/m3en moyenne sur 8 heures) est largement respectée sur la Vienne.** Le site de mesure fixe de Poitiers-centre (influence de fond) a enregistré un maximum de 1,6 mg/m3.

- A l'échelle départementale, on constate que la qualité de l'air est bonne.

- LE SRCAE Nouvelle Aquitaine indique que la commune de Vivonne comme sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (Nox) du fait du passage de la N10.

Communes sensibles à la qualité de l'air (SRCAE Nouvelle Aquitaine)



Un Agenda 21 est un programme global d'actions transversales pour le 21ème siècle. Cette démarche n'est pas normée, d'un point de vue légal, mais elle fait référence aux finalités essentielles du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le cadre de référence défini par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue
- participation
- organisation du pilotage
- transversalité des approches
- évaluation partagée



Schéma du déroulement d'un Agenda 21 (Agenda 21 de France)

Logo Agenda 21 local de France (Agenda 21 de France)


" Cultivons notre territoire "

L'AGENDA 21 DE NOUAILLÉ-MAUPERTUIS

Vous avez entre les mains l'Agenda 21 nobilien.
Chacune des actions qui le composent met l'accent sur un sujet, donne des objectifs et des moyens de les atteindre.
Selon vos envies, vos centres d'intérêt, vos convictions, vous pouvez participer à une (ou plusieurs) de ces actions, et vous joindre ainsi à celles et ceux qui les partagent.
Ensemble, ces sujets recouvrent presque tous les aspects du développement durable sur notre commune : il y en a certainement un, au moins, à votre goût...
L'Agenda 21 nobilien est donc un moyen de permettre à chacun de s'impliquer dans les actions de développement durable sur la commune, en y apportant son intérêt, ses compétences ou sa soif d'apprendre,... bref, de participer.
Et la participation de tous au développement durable, c'est le sens de l'Agenda 21.
Le nôtre, l'Agenda 21 nobilien, porte comme titre : cultivons notre territoire.
Cette " culture ", c'est à la fois l'échange, le lien, mais aussi l'envie de faire avancer ce territoire vers un avenir partagé.
En participant à l'Agenda 21 nobilien, vous cultivez ce territoire par vos actions, et vous permettez aussi à ce territoire de vous le rendre. Vous semez un peu, et récoltez beaucoup.

Henri BOSQ
Maire de Nouaillé-Maupertuis

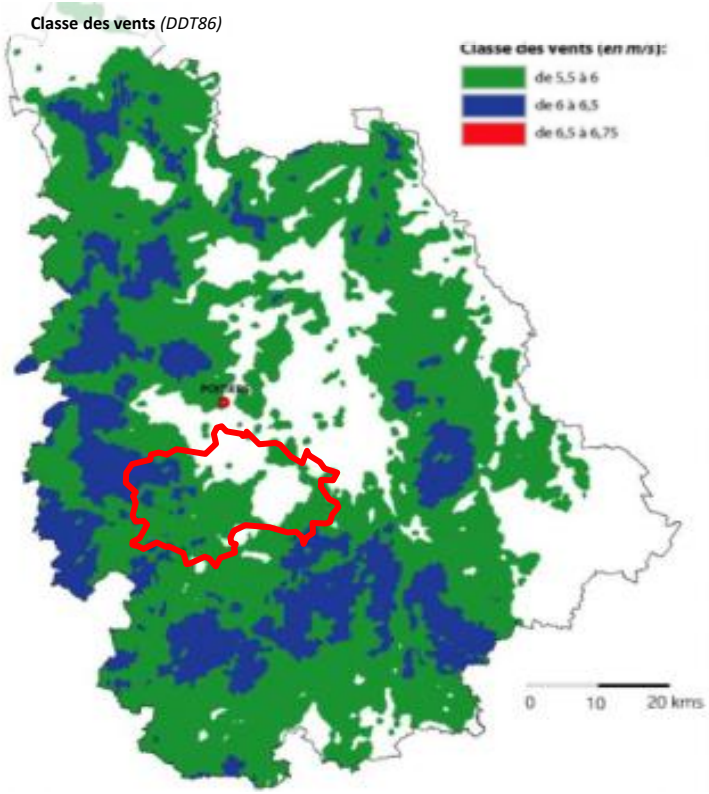
Sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain il existe quelques Agenda 21 .

La commune de Nouaillé-Maupertuis possède d'ores et déjà son Agenda 21, alors que la commune d'Iteuil est actuellement en cours de finalisation du sien.

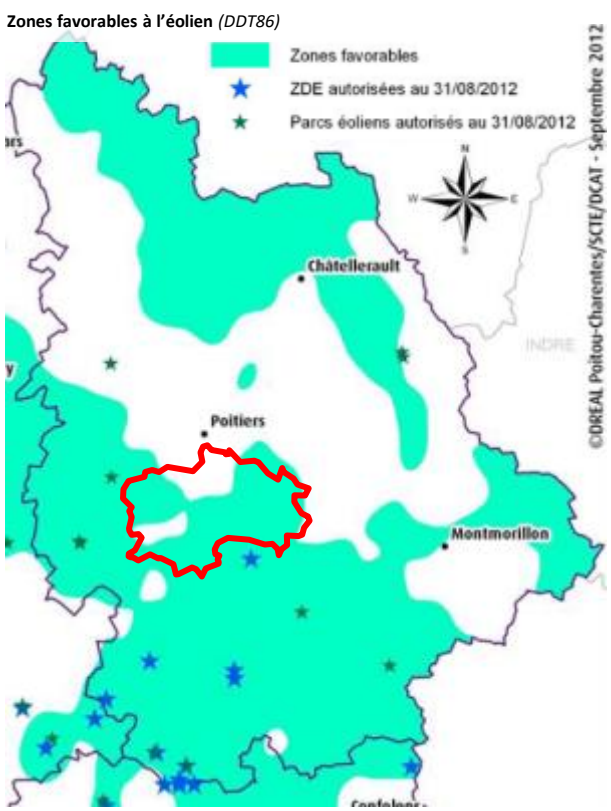


ENERGIE

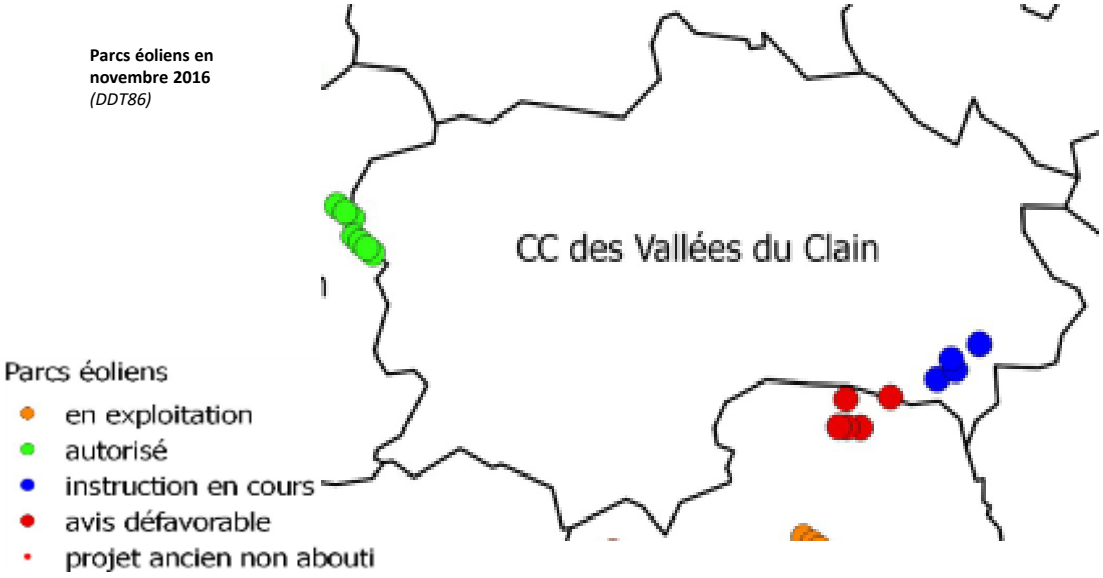
Classe des vents *(DDT86)*



Zones favorables à l'éolien *(DDT86)*



Parcs éoliens en novembre 2016 *(DDT86)*



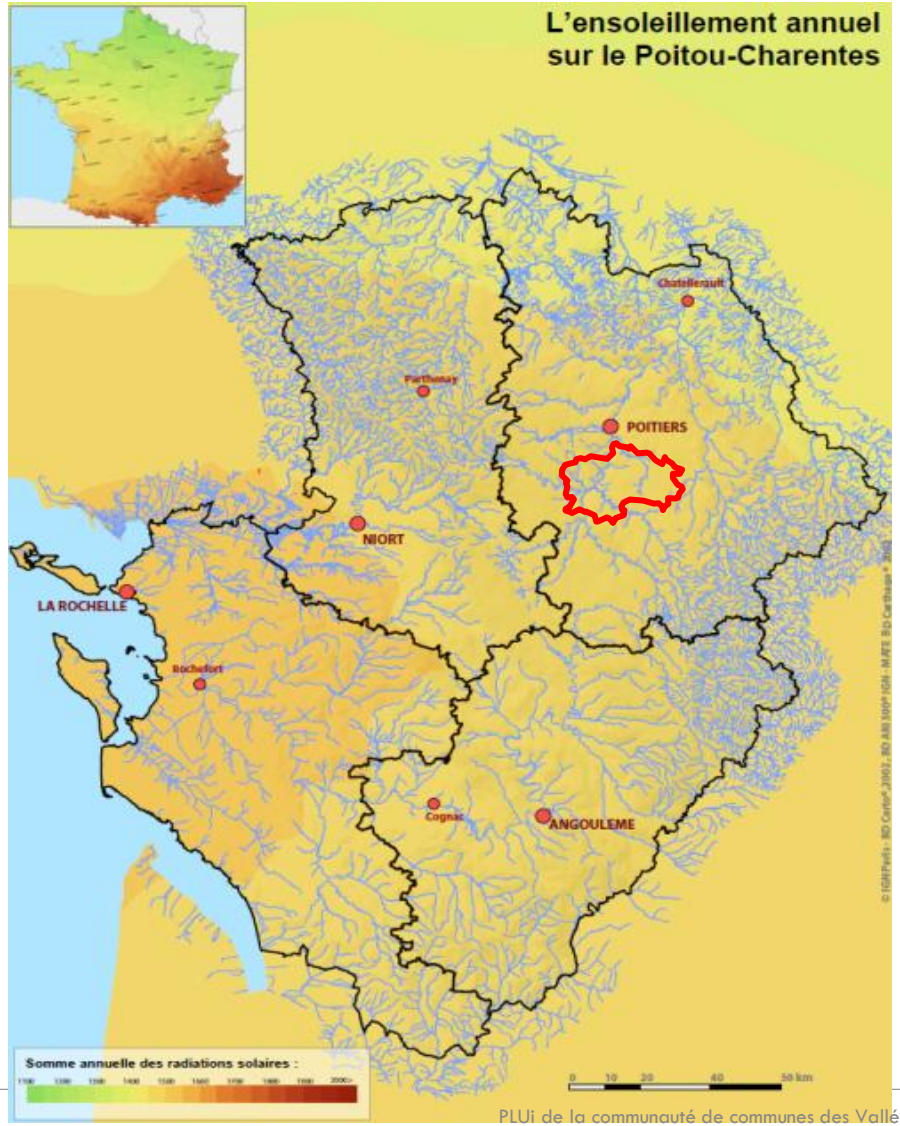
Eolien :

- Toutes les communes de la communauté de communes des vallées du Clain sont concernées par les zones favorables du SRE.
- La bonne intégration des éoliennes avec les vallées, demande à être particulièrement attentif à l'enjeu paysage
- Projet d'installation de 4 éoliennes à Vernon

Bois énergie : le bois bûche utilisé pour le chauffage représente 86% du bois énergie consommé en Poitou-Charentes.

Solaire : Plusieurs installations photovoltaïques sur toitures (essentiellement sur bâtiments agricoles) pour une surface totale de l'ordre de 50000 m². Une installation de 13 000m² (pour une puissance de près de 1,4 Mwc, près de 500 foyers) sur un bâtiment industriel est en fonctionnement depuis avril 2016 sur la commune d'Iteuil.

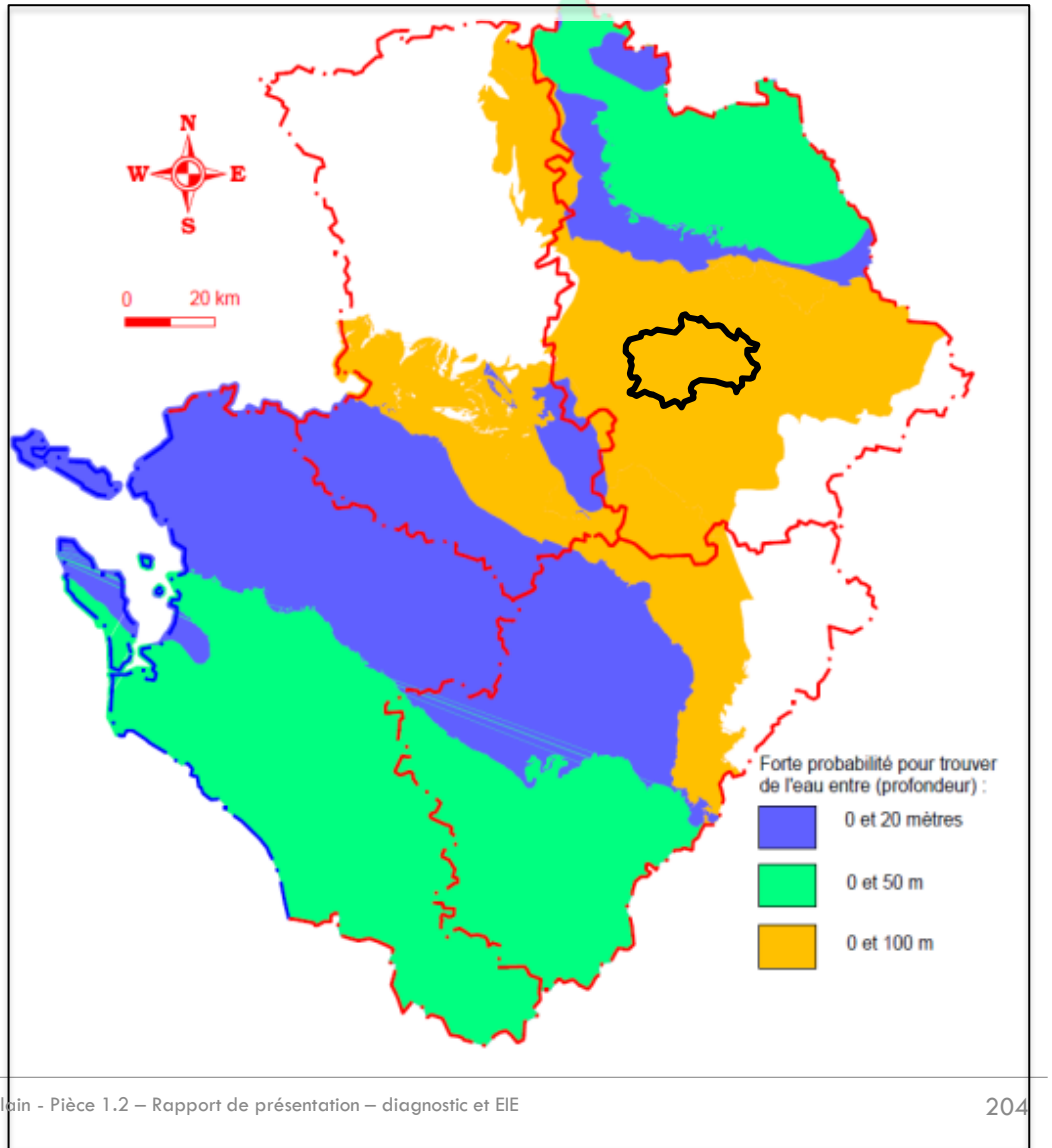
Ensoleillement annuel en Poitou-Charentes *(poitou-charentes-nature.asso.fr)*



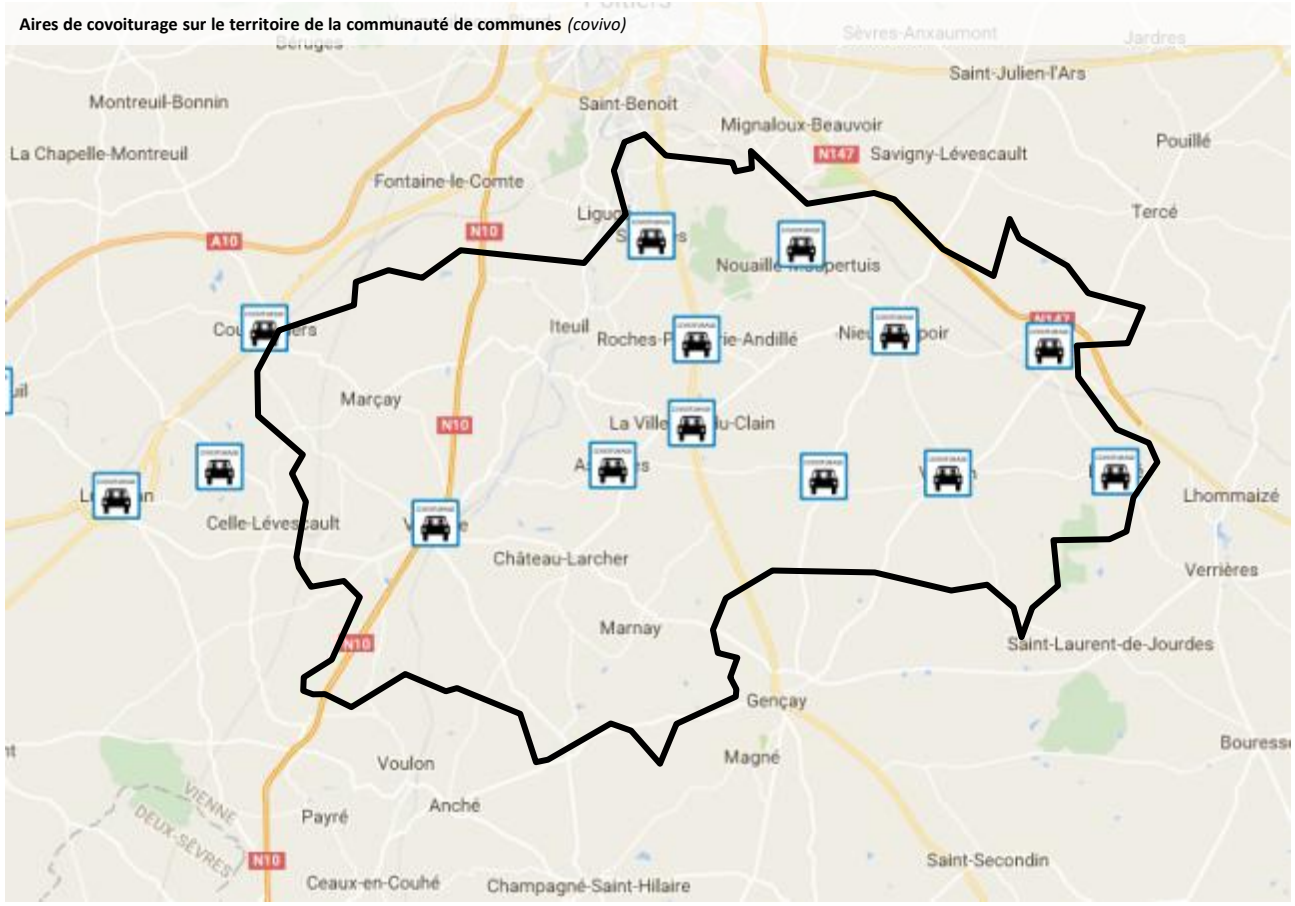
Méthanisation : une unité de production est présente sur le centre d'enfouissement de Gizay.

Géothermie très basse température : Les nappes souterraines peu profondes présentent des températures qui varient de 12 à 30 ° C selon la profondeur. La ressource peut servir pour des utilisations de chauffage et d'eau chaude sanitaire en ajoutant en surface une pompe à chaleur. En Poitou - Charentes, il est possible d'installer presque partout les pompes à chaleur exploitant la chaleur des nappes. De nombreuses installations ont été réalisées par des particuliers, des agriculteurs (serres), des industriels et des collectivités

Zones à forte probabilité de présence d'une nappe peu profonde pour de la géothermie très basse température *(Géolimousin)*



Aires de covoiturage sur le territoire de la communauté de communes *(covivo)*



Le transport routier écrase les autres modes de transport avec 98% du total des émissions de GES.

La voiture particulière est le mode de transport le moins efficace (consommations d'énergie et émissions de CO2).

L'amélioration de l'efficacité énergétique de la voiture passe par l'augmentation du taux d'occupation des véhicules.

Il existe 11 aires de covoiturages réparties sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Vallées du Clain.



ENVIRONNEMENT ET NUISANCES

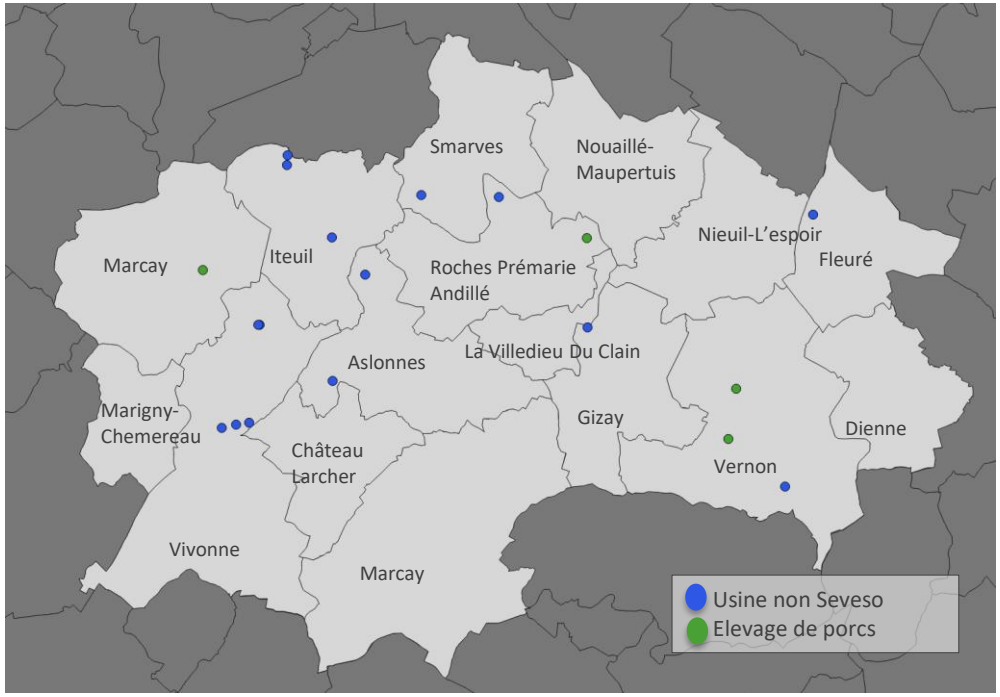
- La communauté de communes comprend 19 établissements soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucun de ces sites n'est classé à risque selon la nomenclature Seveso.

- La Base de données BASIAS a référencé 68 anciens sites industriels et activités de service potentiellement pollués sur la communauté de communes, dont 13 sur la commune de Vivonne.

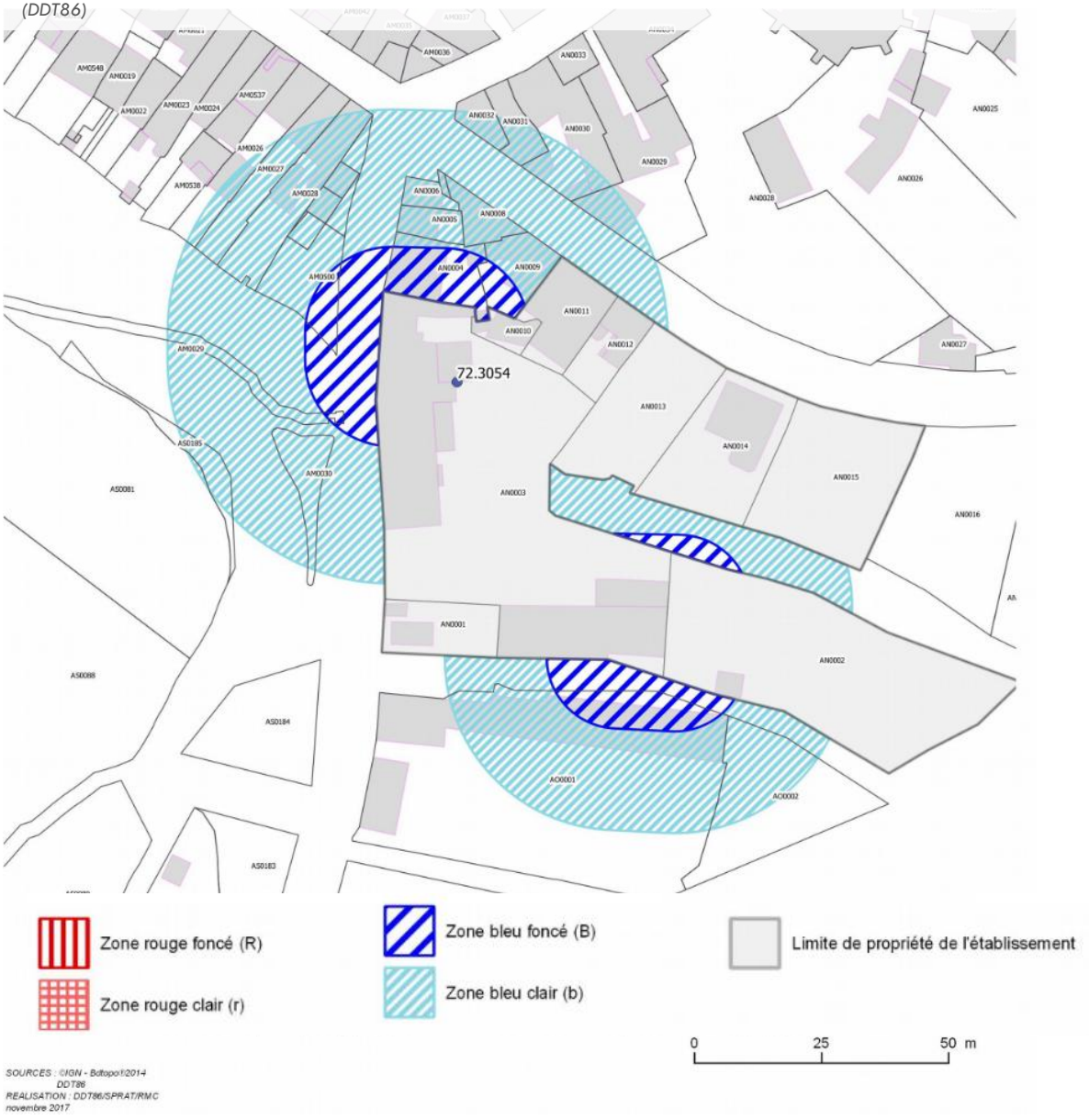
Liste des établissements classées de la Vallée du Clain *(georisques.gouv.fr,2021)*

Nom établissement	Commune	Régime	Statut
RICHARD LALEU	ITEUIL	Autorisation	Non Seveso
GARAGE LE CREUSET AUTOMOBILE	ITEUIL	Inconnu	Non Seveso
DERICHEBOURG	ITEUIL	Autorisation	Non Seveso
VALTERRA	MARCAY	Enregistrement	Non Seveso
AK POITIERS	VIVONNE	Enregistrement	Non Seveso
AK POITIERS	VIVONNE	Enregistrement	Non Seveso
LOISIRS Aménagement	VIVONNE	Autorisation	Non Seveso
LOISIRS Aménagement	VIVONNE	Inconnu	Non Seveso
AXIANE Meunerie ex. AMO	VIVONNE	Enregistrement	Non Seveso
EARL Eric Dion	ASLONNES	Enregistrement	Non Seveso
DION Eric	ASLONNES	Enregistrement	Non Seveso
COLAS Centre Ouest	SMARVES	Autorisation	Non Seveso
SCEA La Vallée Clavière	Roches Prémarie Andillé	Enregistrement	Non Seveso
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DU CLAIN	Roches Prémarie Andillé	Enregistrement	Non Seveso
CPE Croix de Bertault	VERNON	Autorisation	Non Seveso
FOURNIER Eric	VERNON	Enregistrement	Non Seveso
SCEA LIAUDERIE BIO	VERNON	Enregistrement	Non Seveso
SOVAL NORD (ex. Veolia)	GIZAY	Autorisation	Non Seveso
SECHE HEALTHCARE	FLEURE	Autorisation	Non Seveso

Classement simplifié des ICPE sur le territoire *(Géorisques, atopia, 2021))*



Carte de zonage des recommandations en matière d'urbanisme – Risque technologique lié à l'établissement : Axiane Meunerie (Vivonne) *(DDT86)*

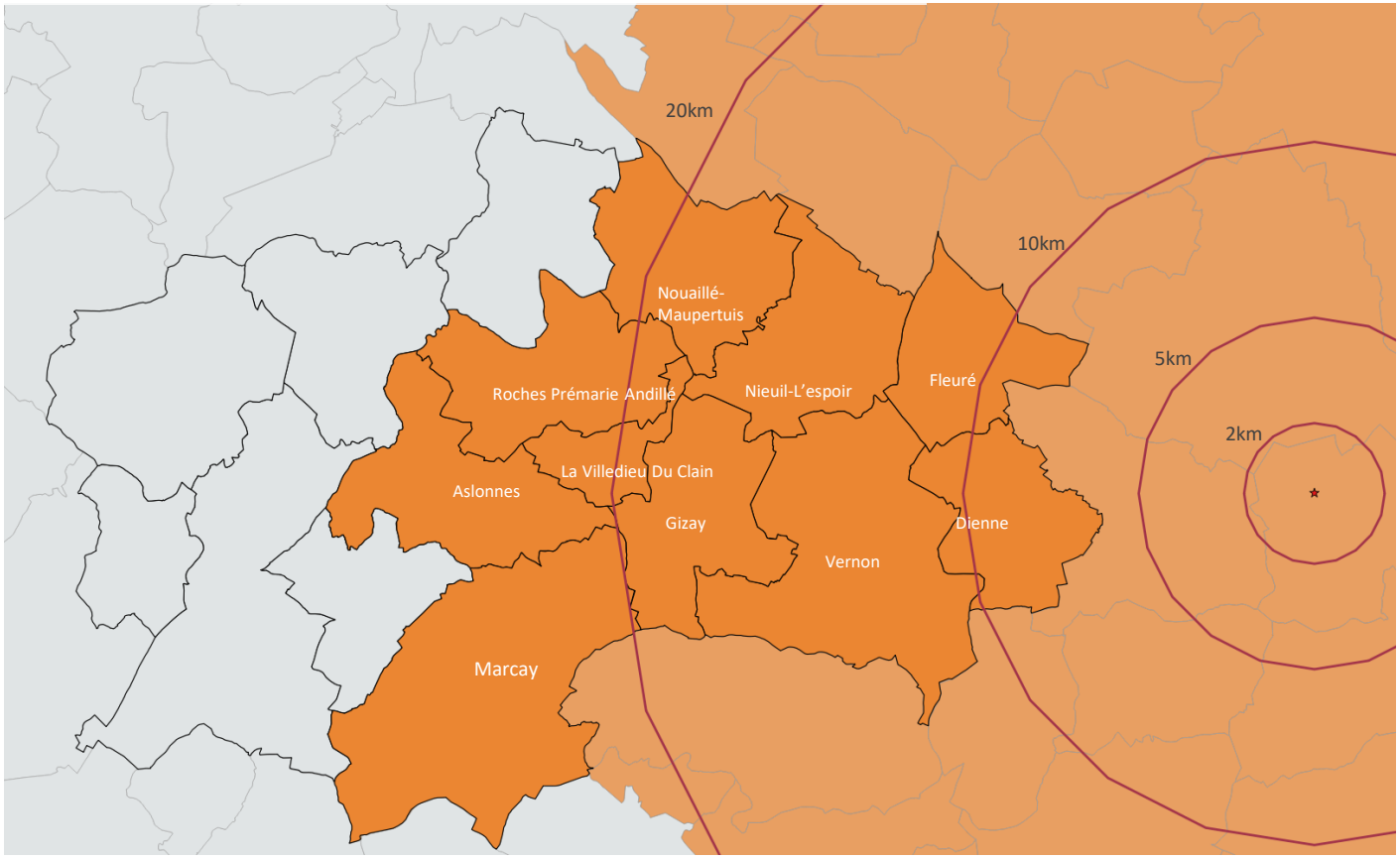


- La commune de Vivonne est concernée par un porter à connaissance « risques industriels » pour la structure Axiane Meunerie depuis décembre 2017. La présence d'une telle entreprise certaines préconisations concernant l'urbanisme et l'aménagement aux abords de la société doivent être retenues.

- Les zones en bleu foncé correspondent à un risque moyen, le principe général est la constructibilité sous réserve de ne pas augmenter la population exposée aux risques. Les zones en bleu clair correspondent à un risque faible lié aux effets indirects de surpression (bris de vitre), le principe général est la constructibilité sous réserve de résistance à ces effets.

- La communauté de communes est exposée au risque nucléaire de part la présence de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Civaux. Les communes de Dienné, Fleuré, Gizay, Marnay, Nieul-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémaillé-Andillé, Vernon et La Villedieu-du-Clain sont concernées par le Plan Particulier d'Intervention sur la totalité de leur aire géographique. Elles sont situées dans un périmètre de 20km de la centrale. Ce nouveau périmètre concernera désormais 14 295 habitants de la communauté de communes de Vallée du Clain.

Exposition du territoire au risque nucléaire *(Plan Particulier d'Intervention, 2016, atopia)*

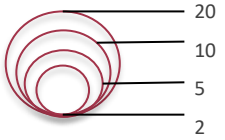


Le risque nucléaire présent sur le territoire

Communes de la CCVDC concernées par le périmètre

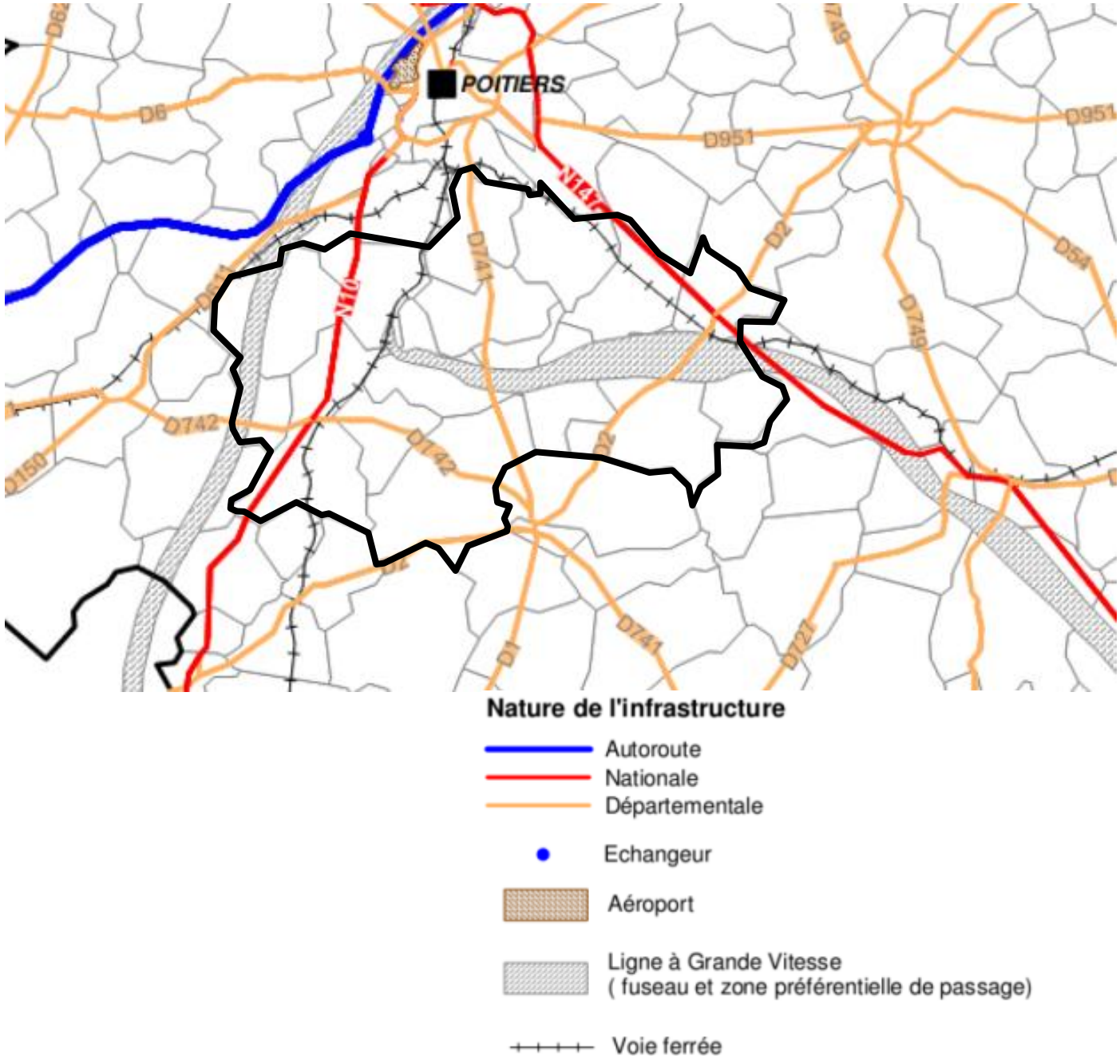
Communes du département concernées par le périmètre

Périmètre du PPI (en km)



Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Civaux

Risque Transport de matières dangereuses *(TMD) (DDT86)*



- Compte tenu de la diversité des produits transportés, un accident de Transport de marchandises dangereuses peut survenir pratiquement n'importe où sur le département. Cependant, certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic ou du volume de matière transporté.

- Le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain est traversé par plusieurs infrastructures présentant un risque technologique lié au transport de matières dangereuses :

 - RD 741,
 - RD 742,
 - RN 147,
 - RN 10.

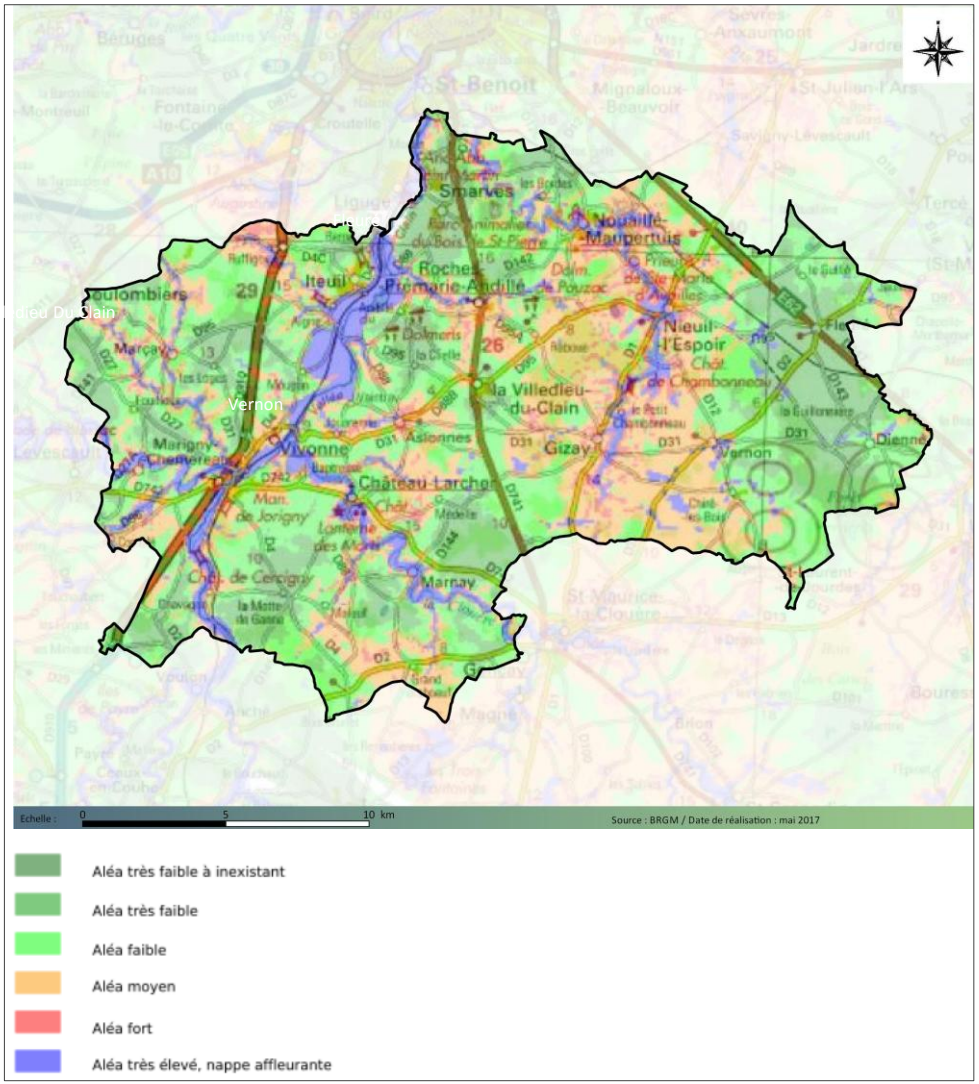
- Le risque ferroviaire par la ligne Paris-Bordeaux concerne principalement les communes d'Iteuil, Château-Larcher et Vivonne.

- Nouaillé-Maupertuis est concernée par des canalisations de transport de gaz combustibles exploitées par GRT gaz

- **La CCVC est exposée au risque inondation :**

- La commune de Smarves est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi Vallée du Clain) approuvé le 1er septembre 2015, qui réglemente la constructibilité et énonce des principes afin de réduire le risque et la vulnérabilité des personnes et des biens. En parallèle, d'autres communes de la communauté de communes sont concernées par un Atlas des Zones Inondables. Ils sont au nombre de 5 : AZI du Clain, de la Clouère, du Miosson, du Palais et de la Vonne.

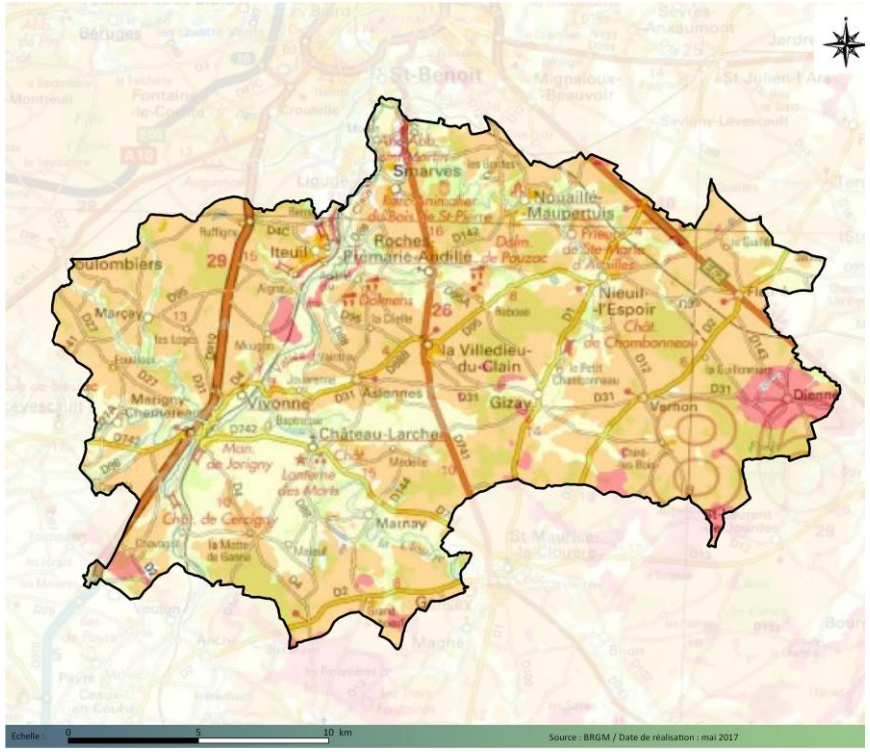
Aléa inondation par remontée dans les sédiments (*BRGM)*



- La Communauté de commune des Vallées du Clain **est exposée au risque mouvement de terrain** de différentes formes : glissement, éboulement et érosion des berges. La présence de cavités souterraines est la cause essentielle d'apparition des désordres de surface. Sur le territoire de la Communauté de communes, **plusieurs cavités souterraines sont identifiées**. L'aléa retrait-gonflement des argiles est faible à fort sur le territoire.

- Séisme : Toutes les communes sont concernées par un aléa modéré (zone de sismicité 3).

Mouvements de terrain *(BRGM)*

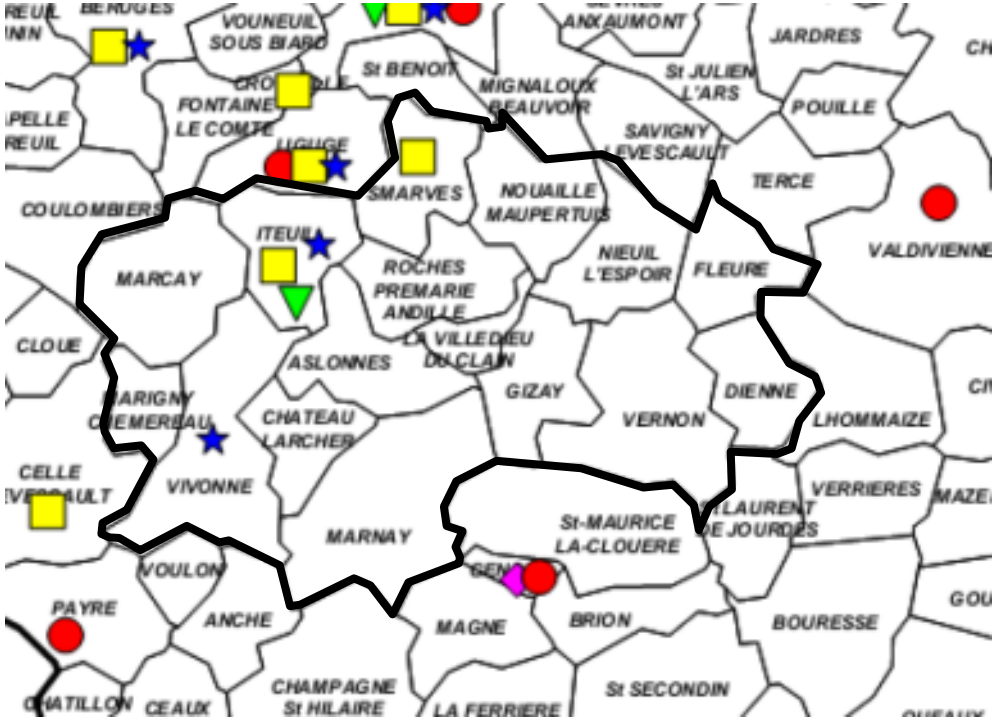


Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

Types de mouvements de terrain *(BRGM)*



Types de mouvements présents sur la commune

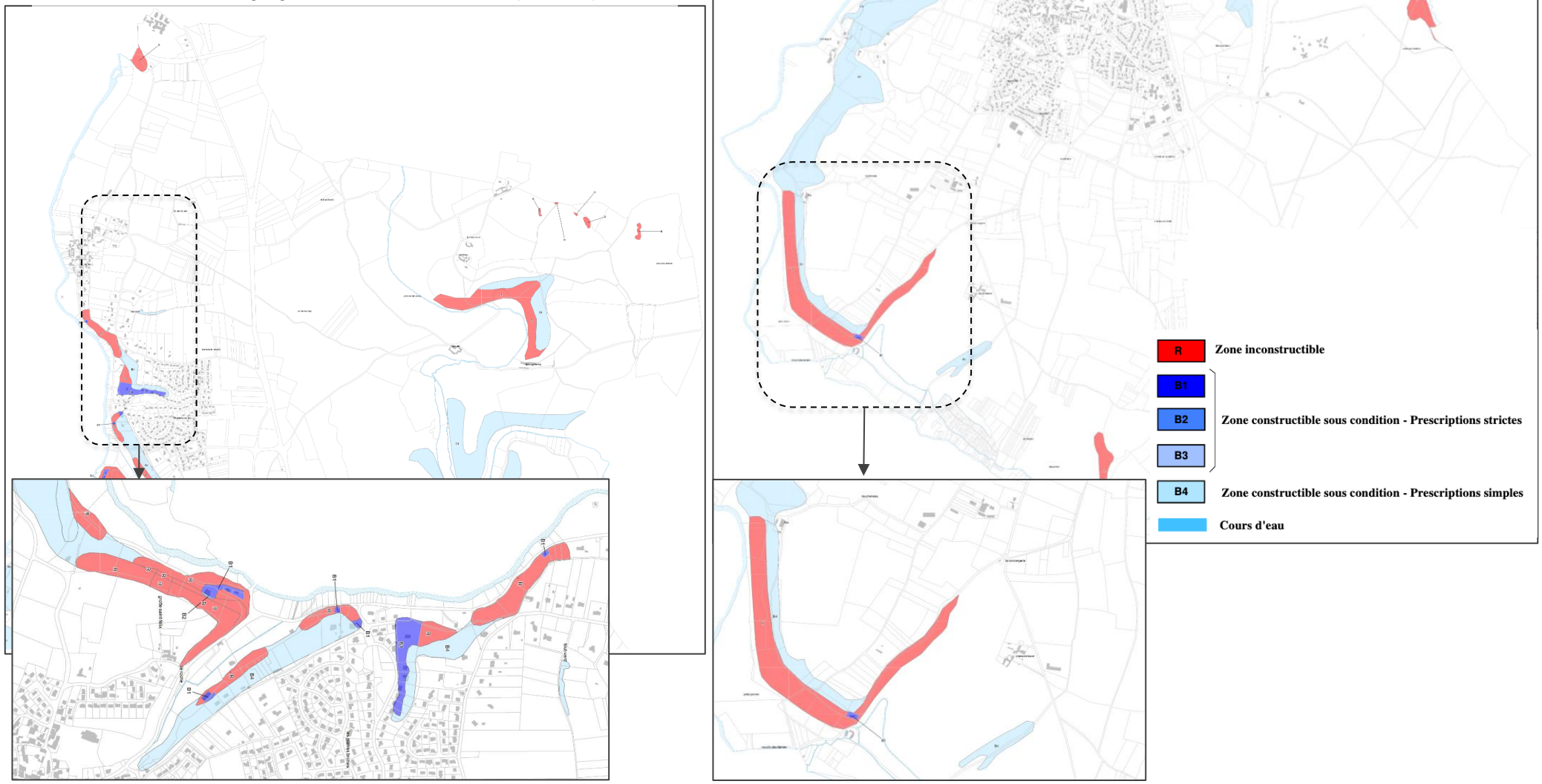
- Chute de blocs Eboulement
- Effondrement
- Coulée
- Glissement
- Erosion des berges

Smarves est concernée par le PPR mouvements de terrain (PPRmvt) de la Vallée du Clain approuvé le 22/01/2018.

Les objectifs sont :

- Améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque,
- Limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités soumis au risque.

PPR Mouvements de terrain – Zonage réglementaire sur la commune de Smarves *(DDT86, 2017)*



La Communauté de communes est concernée par plusieurs massifs classés à **risque feu de forêt** par le plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Vienne : la forêt de Verrières et le Bois de la Vayolle. La communauté de communes a été touchée par 7 incendies de foret depuis le 1er janvier 2000 impactant 18,25ha.

Dans les zones concernées, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies impose une obligation de débroussaillement de 50 m autour de chaque construction.

Massifs classés à risque de feu de forêt *(DDT86)*



Incendies de foret depuis 2000 *(Base de données des incendies de foret, atopia)*

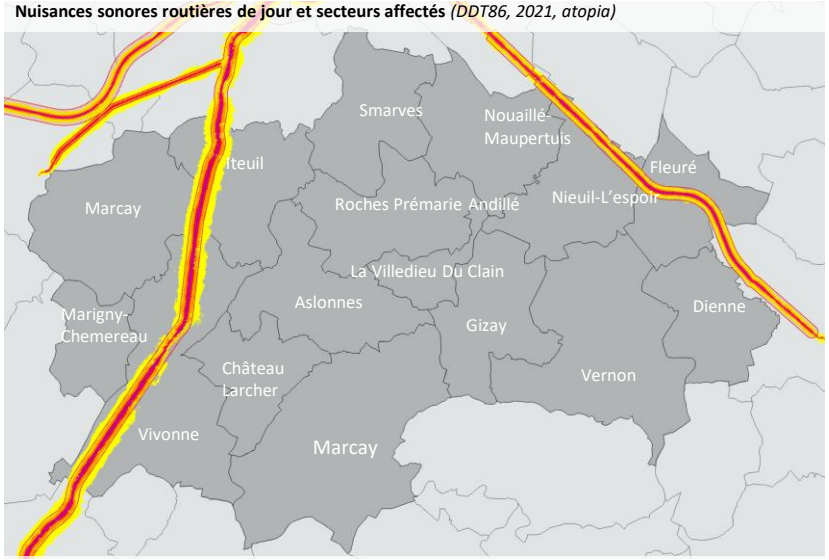
Commune	Surface brulée (en ha)	Date
Vivonne	0,15	31/07/2006
Vivonne	6	01/07/2009
Iteuil	7	28/06/2010
Smarves	4	21/03/2011
Vernon	1	22/06/2014
Vivonne	0,1	19/07/2016

La Communauté de communes est concernée par plusieurs risques. Les principaux sont liés aux inondations et à l'effondrement des cavités souterraines. Pour ce qui est des risques technologiques, toutes les communes sont concernées par le transport de marchandises dangereuses. Marçay est la seule commune qui n'est pas exposée à un risque naturel quelconque.

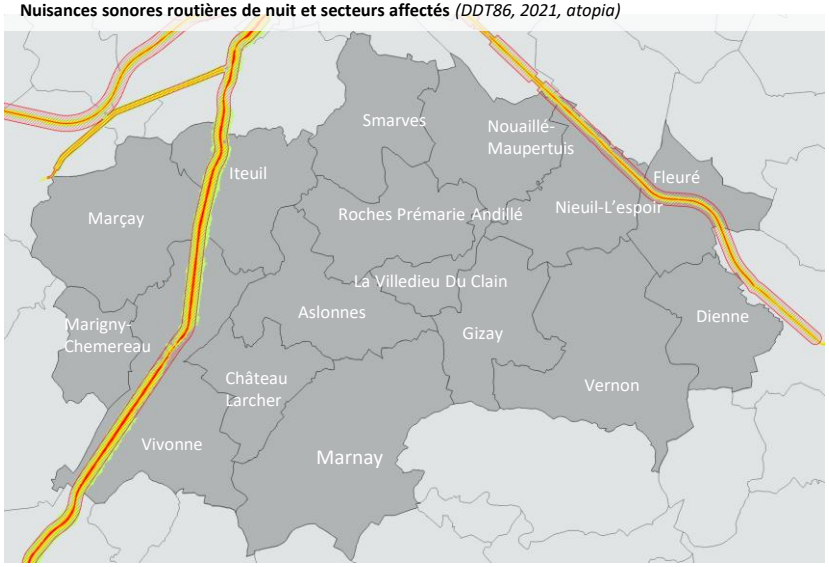
Risques par commune (DDT86, 2018, atopia)

Commune	Risques naturels	Risques technologiques
Aslonnes	Inondation, cavités, feu de forets	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Château-Larcher	Inondation, cavités	Transport de marchandises dangereuses
Dienne	Cavités, feu de forets	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Fleuré	Cavités	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Gizay	Inondation, cavités, feu de foret	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Iteuil	Inondation, cavités, mouvements de terrain	Transport de marchandises dangereuses
La Villedieu Du Clain	Feu de foret	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Marçay	X	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Marnay	Inondation, cavités, feu de forets	Transport de marchandises dangereuses
Marigny	Inondation	Transport de marchandises dangereuses
Nouailles-Maupertuis	Inondation, cavités, feu de foret	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Nieuil-L'espoir	Inondation, feu de foret	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Roches Prémarie Andillé	Inondation, cavités, feu de foret	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Vernon	Inondation, feu	Transport de marchandises dangereuses, risque nucléaire
Vivonne	Inondation, cavités, mouvements de terrain	Transport de marchandises dangereuses, risque industriel

Nuisances sonores routières de jour et secteurs affectés *(DDT86, 2021, atopia)*



Nuisances sonores routières de nuit et secteurs affectés *(DDT86, 2021, atopia)*



Actions réalisées afin de prévenir ou réduire le bruit depuis les 10 dernières années *(PPBE DDT86, 2017, atopia)*

Route	Date	Cout	Lieu	Type de travaux
RD 611	2020	4.0M	Coulombiers-Fontaine le Comte	Aménagement à 3 voies
RD 612	2016	0.6M	Nouaillé-Maupertuis	Aménagement de la Traverse
RD 31	2016	0.8M	Aslonnes	Mur de Danlot

- Conformément à la transposition de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes de bruit doivent être réalisées pour les infrastructures routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an. Dans le cas du territoire des Vallées du Clain, ce sont les routes N10 et N147 qui sont concernées. Les communes d'Iteuil, Vivonne, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil-L'espoir, Fleuré et Dienné sont particulièrement exposées aux nuisances sonores liées à ces deux nationales.

- Egalement, ces routes ont été classées selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. La N10 et la N147 ont été classées catégorie 2 sur 5, deuxième niveau le plus bruyant. La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure est de 250m.

- La zone est également affectée dans une moindre mesure par les nuisances sonores liées au trafic routier de la RD147 classée en secteur 3 et 4, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100m ou 30m.

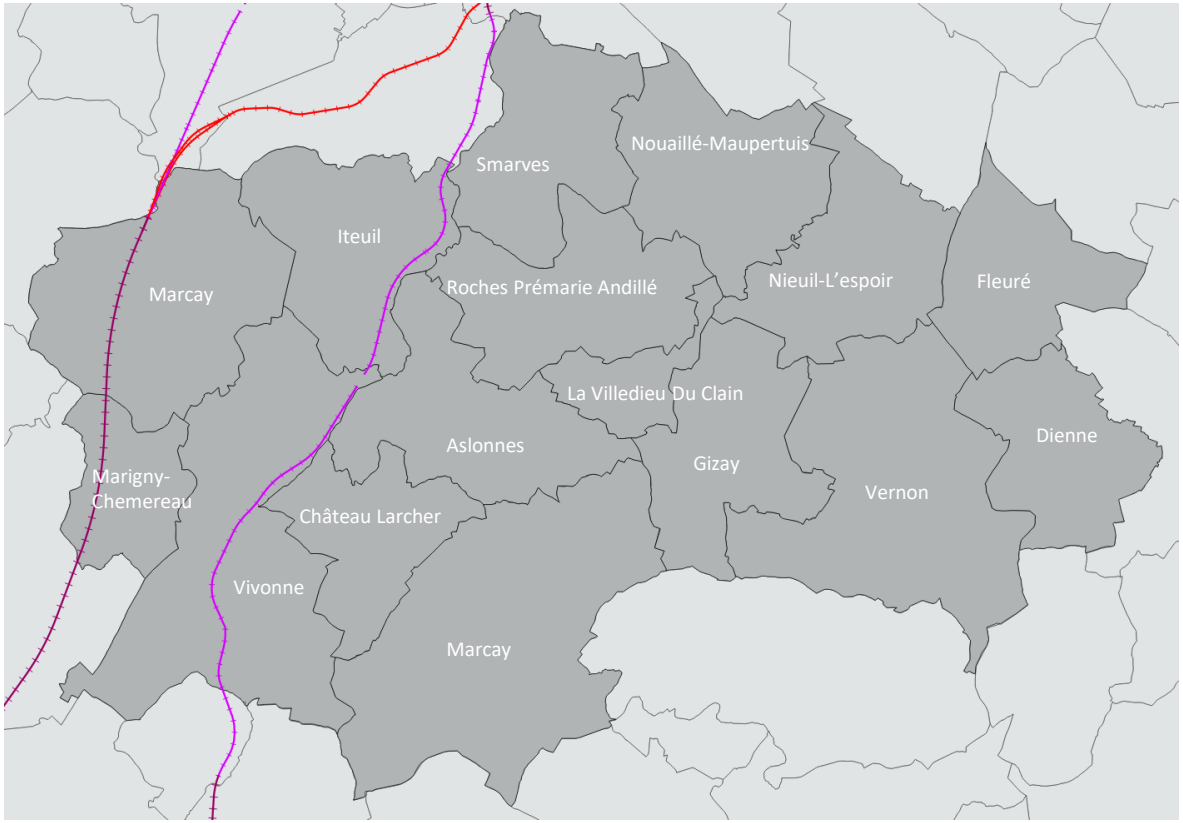
Classement des infrastructures routières *(DDT 86)*

Niveau sonore de référence L en dB(A) Jour 6h/22h	Niveau sonore de référence L en dB(A) Nuit 22h/6h	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m

- Le classement n'empêche pas la construction. Le classement n'institue pas de servitude d'urbanisme, c'est une simple information qui doit être donnée aux constructeurs, à ce titre il est intégré dans les documents annexes du plan local d'urbanisme,

- La 3ème échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvée en 2019. Elle a pour objectifs de réduire et prévenir les nuisances sonores liées au trafic routier sur le réseau départemental. Elle se déroulera sur 2018-2023. Si les routes concernées par ce PPBE ne se trouvent pas directement sur la Communauté de communes des Vallées du Clain, plusieurs travaux ont eu ou vont avoir lieu sur le territoire.

Classement sonore des infrastructures ferroviaires (*DDT 86, 2021, atopia)*



- Des arrêtés préfectoraux indiquent le classement sonore des infrastructures de transport terrestre (routes et voies ferrées) selon le niveau sonore qu'elles sont susceptibles de produire dans le futur et définissent ainsi des secteurs affectés par le bruit à l'intérieur desquels l'isolation acoustique contre les bruits de l'espace extérieur devient une règle de construction pour les bâtiments à venir. Pour la Vienne cet arrêté a été approuvé le 1er septembre 2015.

- Ce sont les voies ferrées supportant plus de 50 trains par jour.

- **L'infrastructure de transport ferroviaire Saint-Benoit-La Rochelle Ville qui génère le plus de trafic est classée en catégorie 1, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 300 m.**

Classement des infrastructures ferroviaires *(DDT 86)*

Niveau sonore de référence L en dB(A) Jour 6h/22h	Niveau sonore de référence L en dB(A) Nuit 22h/6h	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m